Quatre-vingt-unième année. — N° 239. Le Numéro : 10 francs. Dimanche 9 Octobre 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 49-1391 du 5 octobre 1949 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs des corps d'adjoints administratifs, de secrétaires sténodactylographes et de sténodactylographes des services administratifs du Conseil économique (p. 10126).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêté portant fixation des taux et conditions d'attribution des indemnités forfaitaires ou spéciales pour travaux supplémentaires allouées à certaines catégories de personnel des services centraux et extérieurs des postes, télégraphes et téléphones (rectificatif) (p. 10127).

Arrêté portant nomination, titularisation et réintégrations (services extérieurs) (p. 10127).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant nominations et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (administration pénitentiaire et éducation surveillée) (p. 10163).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 49-1392 du 29 septembre 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application au ministère des affaires étrangères de l'ordonnance du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder et aux fonctionnaires et agents ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre (p. 10127).

Ministère de l'intérieur.

Modifications aux circonscriptions territoriales des communes (p. 10127).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 21 septembre 1949 portant mise en service détaché d'un auditeur de 1re classe à la cour des comptes (p. 10129).

Arrêté du 5 octobre 1949 autorisant un déblocage supplémentaire de rhum dans les départements et territoires d'outre-mer (p. 10129).

Arrêtés du 5 octobre 1949 fixant les nouveaux traitements du vice-recteur de l'académie d'Alger et des personnels de l'institut de météorologie et de physique du globe d'Algérie et les nouvelles rémunérations applicables aux techniciens contractuels du service de l'équipement sportif (p. 10130).

Arrêté fixant les nouveaux traitements de diverses catégories de magistrats et de fonctionnaires relevant du ministère de la justice (rectificatif) (p. 10131).

Arrêté portant nomination du secrétaire général de la caisse nationale des marchés de l'Etat (p. 10131).

Arrêtés portant nominations (administration centrale et contrôle des dépenses engagées) (p. 10131).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 10132).

Décret n° 49-1393 du 3 octobre 1949 attribuant une indemnité à certains personnels de la marine travaillant sous béton ou dans des souterrains non aménagés (p. 10133).

Décret du 3 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire (p. 10134).

Décret n° 49-1394 du 5 octobre 1949 fixant la liste des emplois d'officiers généraux du corps des ingénieurs hydrographes de la marine (p. 10156).

Décret n° 49-1378 fixant le statut des agents sur contrat du ministère de la défense nationale (rectificatif) (p. 10156).

Décret portant promotions dans les réserves des services de santé des armées (armée de terre) (rectificatif) (p. 10156).

Décret portant affectation d'un officier général de l'armée de l'air (rectificatif) (p. 10156).

Arrêtés du 3 octobre 1949 relatifs aux attributions des généraux inspecteurs des armes, du commandement supérieur des transmissions de l'armée de terre, du commandement supérieur du train, de l'officier général, inspecteur de la légion étrangère, du général inspecteur du matériel et du général inspecteur des forces terrestres antiaériennes (p. 10156).

Arrêté modifiant un précédent arrêté (armée de terre, active) (p. 10158).

Arrêté portant homologation de grade au titre de la Résistance intérieure française (p. 10158).

Arrêté portant titularisations (personnels civils extérieurs de la guerre) (rectificatif) (p. 10162).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Tableau d'avancement exceptionnel 1949 (armée de terre, active et troupes coloniales, réserve) (p. 10162).

Tableau de concours pour la Légion d'honneur (année 1949, armée active) (additif) (p. 10163).

Tableau de concours pour la médaille militaire (armée de terre, active) (additif) (p. 10163).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant mises en position de mission auprès de l'institut français d'archéologie orientale du Caire (p. 10163).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté portant reclassements (administration centrale) (p. 10163).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 5 octobre 1949 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction d'une ligne de transport d'énergie électrique (p. 10132).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 5 octobre 1949 relatif aux indemnités et redevances compensatrices résultant des prix et des modalités d'achats et de rétrocession des céréales et produits dérivés de la campagne 1949-1950 (p. 10132).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets portant promotions et reclassement dans le personnel des administrateurs (rectificatifs) (p. 10163).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 49-1303 portant règlement d'administration publique relatif aux règles de fonctionnement et de gestion de l'organisation autonome d'allocations de vieillesse des professions industrielles et commerciales (rectificatif) (p. 10128).

Arrêté du 30 septembre 1949 fixant les conditions dans lesquelles sera transféré à la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines tout ou partie de l'actif et du passif dans les caisses de retraites des houillères de Sarre-et-Moselle et de Petite-Rosselle (p. 10128).

Arrêtés portant reclassement et titularisations (administration centrale) (p. 10128).

Tableau complémentaire d'avancement d'échelon des administrateurs civils pour l'année 1948 et *arrêté* portant promotion (p. 10129).

Tableau d'avancement d'échelon des agents supérieurs pour 1949 et *arrêté* portant promotions (rectificatif) (p. 10129).

Circulaire n° 215 S. S. du 29 septembre 1949 relative à la situation au regard de la sécurité sociale des fonctionnaires retraités de l'Etat ayant repris un emploi dans l'administration (p. 10129).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 1er octobre 1949 réglementant l'emploi du gangui à poissons dans les eaux de la prud'homie de Marseille (p. 10163).

Naturalisations, réintégrations et rectificatifs (p. 10164).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocation de commission (p. 10178).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux vers les U. S. A. (p. 10178).

Avis aux exportateurs de culées de chevaux brutes vers les U. S. A. (p. 10178).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de mulets, ânes, poulains, poneys et chevaux de 1,99 m et moins vers les U. S. A. (p. 10179).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie (p. 10179).

Avis aux importateurs de raisins secs en provenance d'Espagne (p. 10179).

Avis aux importateurs de noisettes en provenance d'Espagne (p. 10179).

Avis aux importateurs de beurre frais pasteurisé en provenance de Hollande (p. 10179).

Avis n° 424 de l'office des changes relatif au règlement des frets des marchandises importées des Etats-Unis et du Canada dans le cadre de l'aide américaine à l'Europe (p. 10179).

Situations résumées des opérations du Trésor, de la dette de l'Etat et de la caisse autonome d'amortissement (p. 10180).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux vers les U. S. A. (p. 10178).

Avis aux exportateurs de culées de chevaux brutes vers les U. S. A. (p. 10178).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de mulets, ânes, poulains, poneys et chevaux de 1,99 m et moins vers les U. S. A. (p. 10179).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie (p. 10179).

Avis aux importateurs de raisins secs en provenance d'Espagne (p. 10179).

Avis aux importateurs de noisettes en provenance d'Espagne (p. 10179).

Avis aux importateurs de beurre frais pasteurisé en provenance de Hollande (p. 10179).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (38e semaine) (p. 10182).

Annonces (p. 10183).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 6 et 7 (session de 1949) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 49-1391 du 5 octobre 1949 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs des corps d'adjoints administratifs, de secrétaires sténodactylographes et de sténodactylographes des services administratifs du Conseil économique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative), du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères et les administrations assimilées des cadres d'adjoints administratifs et d'employés de bureau et à la fixation du statut de ces fonctionnaires, et notamment son article 4;

Vu le décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères et les administrations assimilées des cadres de secrétaires sténodactylographes et de sténodactylographes et à la fixation du statut de ces fonctionnaires, et notamment son article 4;

Vu la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946, notamment son article 119;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les cadres d'adjoints administratifs, de secrétaires sténodactylographes et de sténodactylographes des services administratifs du Conseil économique comprennent les effectifs fixés aux articles suivants.

Art. 2. — Le cadre des adjoints administratifs comprend sept emplois, répartis ainsi qu'il suit entre les différents grades et classes de la carrière:

Un adjoint administratif de classe exceptionnelle;
Un adjoint administratif de 1re classe;
Deux adjoints administratifs de 2e classe;
Deux adjoints administratifs de 3e classe;
Un adjoint administratif stagiaire.

Sur ce nombre, un adjoint administratif pourra être nommé chef de groupe dans les conditions prévues à l'article 17 du décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 susvisé.

Art. 3. — Le cadre des secrétaires sténodactylographes comprend deux emplois.

Art. 4. — Le cadre des sténodactylographes comprend onze emplois.

Art. 5. — Pour contribuer à la constitution initiale du corps des adjoints administratifs, il peut être fait appel aux fonctionnaires et aux agents auxiliaires ou temporaires en fonction au Conseil économique au 31 décembre 1947.

L'intégration de ces agents prend effet au 1er janvier 1948. La situation administrative des intéressés est, en ce qui concerne les conditions à remplir pour l'intégration, appréciée au 31 décembre 1947.

Art. 6. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

JEAN BIONDI.

POSTES, TÉLEGRAPHES ET TELÉPHONES

Fixation des taux et conditions d'attribution des indemnités forfaitaires ou spéciales pour travaux supplémentaires allouées à certaines catégories de personnel des services centraux et extérieurs des postes, télégraphes et téléphones.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 août 1949 : page 8372, 2e colonne, article 8, 6e ligne, au lieu de : « 37 F les dimanches pour le temps, etc. », lire : « 37 F les dimanches pour le temps... ».

(Le reste sans changement.)

Services extérieurs.

Par arrêté du 28 septembre 1949, a été réintégré dans les cadres et affecté à Poitiers-gare, à compter du 1er octobre 1949 :

M. Sandier, agent de bureau du cadre complémentaire des services d'exploitation, précédemment détaché à la direction départementale du ravitaillement général de la Vienne, au titre des articles 98 et 99 (§ 3) de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 3 octobre 1949, a été nommé receveur de 1re classe à Biarritz et titularisé dans le grade correspondant :

M. Greciet, inspecteur principal à Angers.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Modifications aux circonscriptions territoriales des communes.

Par arrêté du préfet de Constantine en date du 16 septembre 1949, la commune de plein exercice de Bugeaud a été agrandie par l'adjonction de la fraction Ouled Sahel de la partie Nord du douar Ouichaoua et du centre d'Ain Barbar du douar Treat distraits de la commune mixte de l'Edough.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 49-1392 du 29 septembre 1949 portant réglementation d'administration publique pour l'application au ministère des affaires étrangères de l'ordonnance du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder et aux fonctionnaires et agents ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu l'ordonnance du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder et aux fonctionnaires et agents ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre, notamment son article 3, aux termes duquel des règlements pris par les autorités compétentes, pour élaborer les statuts et les approuver, s'il y a lieu, dans la forme ordinaire, détermineront, pour chaque service et chaque catégorie de personnel, après consultation éventuelle des commissions de reclassement, des modalités d'application de la présente ordonnance ;

Vu la loi n° 48-838 du 19 mai 1948 complétant l'ordonnance susvisée du 15 juin 1945 ;

Vu le décret du 26 avril 1944 portant création d'un cadre complémentaire des services extérieurs de l'administration des affaires étrangères, modifié par le décret du 19 juillet 1948 ;

Vu les décrets nos 45-1558 et 45-1560 du 15 juillet 1945 instituant des concours spéciaux pour l'admission aux emplois d'attachés d'ambassade, de consuls suppléants et d'attachés de consulat ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Bénéficient des dispositions du présent décret les fonctionnaires et agents du ministère des affaires étrangères qui ont dû quitter leur emploi, ainsi que les candidats qui ont été empêchés d'accéder à un emploi de début dans cette administration, en raison d'une des situations énumérées ci-après :

1° Prisonniers de guerre demeurés en captivité postérieurement au 25 juin 1940 ;

2° Mobilisés ou engagés ayant servi, postérieurement au 25 juin 1940 et antérieurement au 15 juin 1945, dans les formations militaires françaises de terre, de mer et de l'air, à l'exception :

a) Des militaires démobilisés entre le 25 juin 1940 et le 1er juin 1941 par l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français ;

b) Les engagés volontaires dans les formations militaires dépendant de l'autorité de fait se disant le gouvernement de l'Etat français, s'ils n'ont pas pris part ultérieurement à des opérations contre l'ennemi ;

3° Mobilisés ou engagés dans les forces alliées ayant réintégré les forces françaises avant le 1er décembre 1942 ;

4° Combattants des forces françaises de l'intérieur et assimilés définis par décret pris sur le rapport du ministre de la guerre ;

5° Toutes personnes atteintes d'infirmités dans les conditions prévues par la loi du 24 juin 1919 sur les victimes civiles de la guerre, à condition que leur état soit compatible avec l'exercice de leur emploi ou de l'emploi auquel elles se proposent de faire acte de candidature ;

6° Toutes personnes qui ont été déportées ou internées pour des motifs politiques ou militaires par les autorités ennemies ou par l'autorité de fait se disant le gouvernement de l'Etat français ;

7° Toutes personnes ayant été contraintes de travailler au profit de l'ennemi dans des conditions exclusives de toute intention réelle de coopérer à l'effort de guerre de celui-ci ;

8° Toutes personnes ayant dû se soustraire à une recherche ou à un ordre de réquisition des autorités ennemies ou de l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français ou ayant dû quitter leurs occupations pour participer à l'action d'une organisation de résistance ;

9° Toutes personnes n'ayant pu faire acte de candidature aux emplois prévus au premier alinéa du présent article du fait des mesures de l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français excluant de la fonction publique certaines catégories de Français ;

10° Toutes personnes domiciliées ou résidant en dehors de la métropole et empêchées de faire acte de candidature aux emplois prévus à l'article 1er en raison de la rupture des communications, due aux circonstances de guerre, entre leur domicile ou leur résidence et le siège des administrations ou le lieu des concours ;

11° Toutes personnes domiciliées ou résidant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle entre le 16 juin 1940 et le 9 mai 1945 ;

12° Toutes personnes domiciliées ou résidant dans ces trois départements et qui ont été incorporées de force dans l'armée allemande ou considérées comme déserteurs de cette armée, ou insoumis, ou évadés à l'étranger.

Art. 2. — Les fonctionnaires et agents mis temporairement dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions par l'un des motifs prévus à l'article ci-dessus et qui n'ont pas bénéficié durant cette interruption d'un avancement comparable à celui de leurs collègues demeurés en fonctions, pourront obtenir une revision de leur situation. Les demandes devront être présentées dans les trois mois qui suivront la publication du présent décret.

La revision pourra également être prononcée d'office soit dans le délai précédemment indiqué, soit dans les deux mois qui suivront.

Art. 3. — Les candidats visés à l'article 1er, nommés à la suite d'un examen ou d'un concours normal, ou à la suite de l'un des concours spéciaux institués par les décrets n° 45-1558 et n° 45-1560 du 15 juillet 1945, seront reclassés rétroactivement, compte tenu notamment de la date à laquelle ils auraient normalement pu faire acte de candidature, de la durée de leur empêchement et de la valeur de leurs épreuves, à condition que la durée de cet empêchement ait été d'au moins six mois.

Art. 4. — En ce qui concerne les fonctionnaires, agents ou candidats nommés sans concours, ils pourront être également reclassés rétroactivement compte tenu no-

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

lamment de la durée de leur empêchement et du temps de services publics qu'ils auraient accomplis à titre auxiliaire postérieurement à la date où a pris naissance leur empêchement.

Toutefois, pour ce qui est des agents recrutés en application du décret du 26 avril 1944 portant création d'un cadre complémentaire des services extérieurs de l'administration des affaires étrangères, il ne pourra pas être tenu compte des services civils qu'ils auraient accomplis antérieurement à leur nomination au titre de ce décret.

Art. 5. — Les reclassements seront prononcés par arrêté ministériel, après avis de la commission de reclassement. Ils ne comporteront de rappel de traitement, en ce qui concerne les fonctionnaires, agents ou candidats qui n'appartenaient pas à l'administration des affaires étrangères avant l'empêchement, qu'à compter de leur entrée effective en fonctions.

Art. 6. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population, ministre des affaires étrangères par intérim,
PIERRE SCHNEITER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
ROBERT BÉTOLAUD.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret n° 49-1303 portant règlement d'administration publique relatif aux règles de fonctionnement et de gestion de l'organisation autonome d'allocations de vieillesse des professions industrielles et commerciales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 septembre 1949: page 9662, 1re colonne, article 13, paragraphe 2, 3e ligne, au lieu de: « aux titres nominatifs », lire: « ou titres nominatifs »; article 14, 12e ligne, au lieu de: « de justifications », lire: « des justifications »; article 15, 6e ligne, au lieu de: « quel qu'en soit le bénéfice », lire: « quel qu'en soit le bénéficiaire »; article 16, 3e ligne, au lieu de: « du conseil d'administration ou de la caisse nationale », lire: « du conseil d'administration de la caisse nationale »; 2e colonne, article 22, 9e ligne, au lieu de: « article 14 du 17 janvier 1948 », lire: « article 14 de la loi du 17 janvier 1948 ».

Conditions dans lesquelles sera transféré à la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines tout ou partie de l'actif et du passif des caisses de retraites des houillères de Sarre-et-Moselle et de Petite-Rosselle.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 46-201 du 14 février 1946 relatif à la mise en application en Alsace et en Lorraine des dispositions du code des retraites minières, et notamment ses articles 2 (2e alinéa) et 4,

Arrêtent:

Art. 1er. — La caisse de retraites des houillères de Petite-Rosselle transférera à la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines, qui a pris la suite des opérations de la caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs, son actif et son passif au 31 décembre 1945, date à laquelle elle a arrêté ses opérations.

Le transfert de l'actif et du passif sera opéré tels qu'ils figureront à un inventaire qui aura fait l'objet d'une vérification opérée sur place par un représentant du ministre du travail et de la sécurité sociale, un représentant du ministre des finances et des affaires économiques et un représentant du ministre de l'industrie et du commerce.

Art. 2. — La caisse des retraites des houillères de Sarre-et-Moselle versera à la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines, pour chacun de ses affiliés titulaires d'une pension à la date du 1er janvier 1946 ou dont les droits à pension étaient en cours d'acquisition à cette date, une somme égale au quotient du montant du transfert effectué dans les conditions prévues à l'article précédent par la caisse de retraites de Petite-Rosselle par le nombre total des affiliés de cet organisme titulaires d'une pension à la date du 1er janvier 1946 ou dont les droits à pension étaient en cours d'acquisition à cette date.

Toutefois, la somme susvisée sera réduite du montant des cotisations versées à l'union des caisses minières d'Alsace et de Lorraine du 1er juillet 1925 au 31 décembre 1935 pour le compte des houillères de Sarre-et-Moselle.

Dans le cas où la caisse de retraites des houillères de Sarre-et-Moselle devrait se libérer de sa dette à l'aide des valeurs mobilières comprises dans son patrimoine, celles-ci seraient évaluées au cours de la Bourse de Paris à la date du transfert.

Art. 3. — Les transferts visés aux articles 1er et 2 du présent arrêté seront opérés sans frais et ne donneront pas lieu à la perception de droits de mutation.

L'ensemble des disponibilités et investissements provenant de ces transferts sera affecté au fonds de garantie visé à l'article 31 du décret du 27 novembre 1946.

Art. 4. — Les périodes de travail accomplies avant le 1er janvier 1946 dans les houillères de Petite-Rosselle et de Sarre-et-Moselle par les assurés et pensionnés pour lesquels auront été opérés les transferts visés aux articles 1er et 2 du présent arrêté seront valables, conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 14 février 1946, pour l'attribution des prestations prévues par le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946.

Art. 5. — Les travailleurs des houillères de Petite-Rosselle et de Sarre-et-Moselle qui, du fait de leur rémunération, n'étaient pas assujettis à l'assurance obligatoire, avant le 1er janvier 1946 et qui n'ont pas fait usage de l'assurance facultative, pourront faire état de leurs périodes de travail, dans lesdites houillères pour l'attribution des prestations prévues par le décret susvisé du 27 novembre 1946, aux conditions suivantes:

La pension à laquelle ces périodes pourront leur donner droit sera réduite dans les conditions prévues à l'article 200 du décret visé à l'alinéa précédent, sauf en ce qui concerne les travailleurs qui étaient en activité de service à la mine à la date du 1er janvier 1946 et qui auront demandé, avant le 1er janvier 1951, à effectuer le versement prévu au sixième alinéa de l'article 4 du décret n° 46-201 du 14 février 1946.

Le montant de ce versement sera égal à la réserve mathématique de la rente qui aurait été constituée si la double contribution ouvrière et patronale avait été versée au taux applicable aux salaires des affiliés des exploitations minières des anciens départements pendant les périodes durant lesquelles les intéressés ont travaillé dans les mines du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Le taux d'intérêt servant de base au calcul de ces réserves mathématiques est fixé à 4,70 p. 100.

Art. 6. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, le directeur des mines et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
URBAIN MARTET.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT ELOT.

Administration centrale.

Par arrêté du 5 septembre 1949, pris en application des dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945, la date de nomination de M. Toussaint en qualité de rédacteur stagiaire est reportée du 1er février 1944 au 16 janvier 1941.

En conséquence, M. Toussaint, administrateur civil de 3e classe, est reclassé rétroactivement dans les conditions suivantes:

16 janvier 1941: rédacteur stagiaire.

16 janvier 1942: rédacteur de 2e classe.

16 septembre 1943: rédacteur de 1re classe.

16 septembre 1945: rédacteur principal de 3e classe.

Par arrêté du 23 septembre 1949:

1° Les hommes d'équipe permanents stagiaires dont les noms suivent sont nommés à l'emploi d'hommes d'équipe permanents de 8e classe à l'administration centrale et titularisés dans le grade correspondant, à compter des dates ci-dessous indiquées:

M. Lamothe, 15 mai 1949.

M. Mazard, 1er janvier 1949.

2° Mlle Felloni, préposée téléphoniste stagiaire, est nommée à l'emploi de préposée téléphoniste de 7e classe à l'administration centrale et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1949.

Tableau complémentaire d'avancement d'échelon des administrateurs civils pour l'année 1948.

3e *classe.*

3e échelon.

M. Boretzki, 16 décembre 1948.

PROMOTION

Par arrêté du 5 septembre 1949, la période du 3 mai 1941 au 25 août 1944 a été prise en compte pour le calcul de l'ancienneté dans le corps des administrateurs civils de M. Boretzki, administrateur civil de 3e classe à l'administration centrale.

M. Boretzki a été promu au 3e échelon de sa classe, à compter du 16 décembre 1948, avec, à cette date, un reliquat d'ancienneté de 1 mois 8 jours.

Tableau d'avancement d'échelon des agents supérieurs pour 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 septembre 1949: page 9600, 3e colonne, 3e classe, 2e échelon, au lieu de: « M. Vyt », lire: « M. Vy »; au lieu de: « Mlle Labee », lire: « Mlle Labbe ».

PROMOTIONS

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 septembre 1949: page 9601, 1re colonne, 31e ligne, au lieu de: « M. Vyt », lire: « M. Vy ».

Circulaire n° 215 SS 1949 du 29 septembre 1949 relative à la situation au regard de la sécurité sociale des fonctionnaires retraités de l'Etat ayant repris un emploi dans l'administration.

Paris, le 29 septembre 1949.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale à Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

Des renseignements m'ont été demandés, à plusieurs reprises, sur la situation, au regard de la sécurité sociale, des fonctionnaires retraités de l'Etat ayant repris un emploi dans l'administration.

J'ai l'honneur de vous fournir, ci-après, avec l'accord de M. le ministre des finances et des affaires économiques, tous renseignements utiles sur la situation des intéressés.

I. — FONCTIONNAIRES CIVILS RETRAITÉS

1° *S'il est nommé auxiliaire ou contractuel*, le fonctionnaire civil retraité cumule sa pension et son traitement dans les limites pécuniaires autorisées, l'administration étant tenue de lui verser l'intégralité du traitement afférent à son emploi et sa pension étant éventuellement réduite à due concurrence. En aucun cas, il ne peut acquérir de nouveaux droits au titre du régime des retraites des fonctionnaires.

Dans cette hypothèse, l'intéressé doit être affilié au régime général des assurances sociales dans les conditions du droit commun, tant en ce qui concerne l'assiette des cotisations qui doivent porter sur le traitement qu'il perçoit, sans tenir compte de la pension complète ou partielle qui lui est servie, qu'en ce qui concerne le taux des cotisations qui est donc de 16 p. 100 (6 p. 100 à la charge de l'intéressé, 10 p. 100 à la charge de l'administration) sous réserve de l'application de l'article 12 de la loi du 23 août 1948 réduisant à 2 p. 100 la cotisation personnelle des assurés âgés de plus de soixante-cinq ans.

2° *S'il est nommé titulaire*, plusieurs cas sont à envisager:

A. — *S'il s'agit d'un retraité au titre de la limite d'âge*, l'intéressé ne peut acquérir de nouveaux droits à pension au titre du régime de retraites des fonctionnaires; il cumule son traitement et sa pension dans les mêmes conditions qu'au 1° ci-dessus.

Il doit être soumis au régime de sécurité sociale des fonctionnaires institué par le décret du 31 décembre 1946 dans les conditions ordinaires. La pension complète ou partielle dont il bénéficie ne doit donc pas être prise en considération ni pour le calcul des cotisations, ni pour celui des prestations.

B. — *S'il s'agit d'un retraité titulaire d'une pension à un autre titre que la limite d'âge*, deux éventualités peuvent se présenter:

a) *Ou bien il renonce à sa pension*, dans un délai de trois mois à compter de la date de la nomination. Il acquiert alors des droits à pension au titre de son nouvel emploi. Le régime de sécurité sociale des fonctionnaires lui est donc applicable purement et simplement;

b) *Ou bien il conserve sa pension.* Il se trouve alors dans la même situation que le retraité au titre de la limite d'âge (2°, A).

II. — FONCTIONNAIRES MILITAIRES RETRAITÉS

Pour les retraités militaires venant à occuper un nouvel emploi dans l'administration, les règles applicables en matière de cumul et en matière de sécurité sociale sont les mêmes que celles énoncées ci-dessus pour les retraités civils, lorsque l'intéressé est nommé *auxiliaire* (ou contractuel) ou que, *retraité au titre de la limite d'âge, il est nommé titulaire.*

Quant au pensionné militaire mis à la retraite pour *un autre motif que la limite d'âge*, et devenant *titulaire* dans une administration civile de l'Etat, il reçoit l'intégralité du traitement afférent à son emploi; il cumule sa pension militaire avec ce traitement dans les limites admises, la pension pouvant être réduite à due concurrence et il acquiert des droits à pension dans le nouvel emploi civil, à la différence de la règle suivie pour les retraités civils. Cette particularité n'a d'ailleurs pas d'influence sur les conditions d'affiliation des personnels de cette catégorie au régime de sécurité sociale des fonctionnaires auxquels ils doivent être soumis, sans que la pension acquise à titre militaire soit prise en considération ni pour le calcul des cotisations, ni pour celui des prestations.

Il résulte de cet examen que les particularités des régimes de retraites des fonctionnaires civils et militaires sont, en définitive, sans influence sur la situation au regard de la sécurité sociale des fonctionnaires retraités, civils ou militaires, qui viennent à occuper un nouvel emploi dans une administration civile de l'Etat. S'ils sont nommés auxiliaires ou contractuels, ils sont soumis au régime général des assurances sociales pour la totalité des risques. S'ils sont nommés titulaires, ils bénéficient du régime de sécurité sociale des fonctionnaires institué par le décret du 31 décembre 1946.

La pension complète ou partielle dont ils bénéficient dans certains cas, en sus de leur traitement, ne doit être prise en considération ni pour le calcul des cotisations, ni pour celui des prestations.

J'ajoute que dans tous les cas et conformément aux dispositions de l'article 5 du décret du 20 octobre 1947 et de l'article 3 de la loi du 12 avril 1949, les fonctionnaires retraités qui reprennent un emploi dans l'administration sont soumis au seul régime de sécurité sociale dont relève leur activité et qu'ils n'ont pas à verser la cotisation due par les fonctionnaires retraités, qu'il s'agisse de retraités civils ou de retraités militaires.

Vous voudrez bien porter les présentes instructions à la connaissance des caisses primaires de sécurité sociale de votre circonscription.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret du 21 septembre 1949 portant mise en service détaché d'un auditeur de 1re classe à la cour des comptes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 70 (alinéa 2) de la loi du 31 décembre 1937 portant fixation du budget général de l'exercice 1938;

Vu la loi du 19 octobre 1936 portant création d'une caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics;

Vu le décret du 25 octobre 1936 relatif à l'organisation de la caisse des marchés, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié;

Vu l'arrêté du 21 septembre 1949 portant nomination d'un secrétaire général de la caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics,

Décrète:

Art. 1er. — M. Villers (Bernard-Gaston-Marie-Daniel), auditeur de 1re classe à la cour des comptes, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans, en vue d'exercer les fonctions de secrétaire général de la caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics.

Dans cette situation M. Villers continuera à faire partie du personnel de la cour des comptes et à concourir pour l'avancement.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Déblocage supplémentaire de rhum dans les départements et territoires d'outre-mer.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 49-791 du 16 juin 1949 portant assainissement du marché du rhum, et notamment ses articles 2 et 3;

Vu l'arrêté interministériel du 16 juin 1949 portant blocage des expéditions de rhum en exonération de la surtaxe prévue à l'article 10 du code des contributions indirectes;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 1949 modifié le 14 septembre 1949 portant déblocage d'un demi-contingent de rhum en provenance des départements et territoires d'outre-mer;

Sur proposition du comité interprofessionnel du rhum,

Arrête:

Art. 1er. — Les expéditions en exonération de surtaxe autorisées par l'arrêté ministériel du 3 août 1949 modifié le 14 septembre 1949, sont augmentées:

1° D'un quart du contingent alloué à chaque producteur pour l'année 1949;

2° Des quantités supplémentaires suivantes:

Martinique	6.000 H. A. P.
Guadeloupe	4.000 H. A. P.
Réunion	2.000 H. A. P.
Madagascar	670 H. A. P.
Guyane	170 H. A. P.
Etablissements de l'Océanie	100 H. A. P.

Ces dernières quantités sont, sauf la disposition spéciale prévue à l'article 2 ci-après pour la Martinique, affectées comme les précédentes à chaque producteur en proportion de son contingent 1949.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Art. 2. — La quantité supplémentaire de 6.000 H. A. P., affectée à la Martinique, sera répartie ainsi qu'il suit:

1° En priorité, aux producteurs, jusqu'à concurrence de la quantité des rhums qu'ils ont vendus et livrés assortis de leurs certificats, au commerce local avant le 1er avril 1949, lorsque ces rhums ont été expédiés par le commerce local entre le 1er avril et la date du blocage ordonné par l'arrêté ministériel du 16 juin 1949;

2° Pour le reliquat éventuel, au commerce local à raison des rhums contingentés, assortis de leurs certificats, dont le commerce était propriétaire antérieurement au 1er avril 1949 et qui n'ont pu, du fait du blocage, être expédiés depuis.

Art. 3. — Les préfets et chefs de territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,

PAUL JAPIOT.

Nouveaux traitements du vice-recteur de l'académie d'Alger et des personnels de l'institut de météorologie et de physique du globe d'Algérie.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et reforme administrative),

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-355 du 29 février 1948 portant attribution d'un complément provisoire de traitement ou de solde aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration de reclassement au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-508 du 14 avril 1949 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime des retraites;

Vu le décret du 21 mars 1946 fixant le traitement du vice-recteur de l'académie d'Alger;

Vu le décret du 16 janvier 1947 fixant les traitements du personnel de l'institut de météorologie et de physique du globe de l'Algérie;

Vu l'article 47 de la loi du 20 septembre 1947 fixant le statut organique de l'Algérie,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouveaux traitements résultant de l'application des articles 1er et 2 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 et de l'article 1er du décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 sont fixés ainsi qu'il suit, pour les personnels indiqués ci-dessous, respectivement à compter du 1er janvier 1948 et du 1er janvier 1949:

EMPLOIS	CLASSES et échelons.	TRAITEMENTS de base 1945.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX TRAITEMENTS 1948.	NOUVEAUX TRAITEMENTS 1949.
		francs.		francs.	francs.	francs.
Académie d'Alger.						
Vice-recteur	1re classe.....	270.000	630	92.850	735.000	823.000
	2e classe.....	247.000	565	74.300	666.000	740.000
	3e classe.....	225.000	500	51.000	612.000	663.000
Institut de météorologie et de physique d'Algérie.						
Météorologiste titulaire, directeur non cumulant.	1re classe.....	240.000	700	140.475	725.000	865.000
	2e classe.....	210.000	650	135.375	645.000	780.000
	3e classe.....	186.000	600	126.025	578.000	704.000
	4e classe.....	165.000	550	110.600	529.000	640.000
Météorologistes adjoints, physiciens adjoints.	1re classe.....	168.000	630	148.100	569.000	717.000
	2e classe.....	162.000	610	144.500	542.000	687.000
	3e classe.....	156.000	590	140.225	516.000	656.000
	4e classe.....	150.000	570	134.200	496.000	630.000
	5e classe.....	141.000	550	131.100	467.000	598.000
Aides-météorologistes ou aides-physiciens.....	1re classe.....	135.000	450	87.925	408.000	496.000
	2e classe.....	120.000	407	78.725	365.000	444.000
	3e classe.....	105.000	364	68.700	324.000	393.000
	4e classe.....	90.000	320	60.300	276.000	336.000
	5e classe.....	78.000	285	51.900	244.000	296.000
	6e classe.....	66.000	250	42.675	214.000	257.000
Assistants	Hors classe....	90.000	430	105.675	322.000	428.000
	1re classe.....	81.000	387	92.250	291.000	383.000
	2e classe.....	72.000	344	78.450	261.000	339.000
	3e classe.....	66.000	315	69.525	241.000	311.000
	4e classe.....	60.000	285	59.275	222.000	281.000
	5e classe.....	54.000	255	49.650	201.000	251.000
	6e classe.....	48.000	225	39.675	182.000	222.000
Radiotélégraphistes	1re classe.....	66.000		38.625	209.500	248.000
	2e classe.....	60.000		35.050	197.500	233.000
	3e classe.....	54.000	(1)	32.175	183.500	216.000
	4e classe.....	49.000		28.625	172.000	201.000
	5e classe.....	44.000		25.600	161.000	187.000
	6e classe.....	39.000		24.925	142.500	167.000
Agents de cadre spécial.....	1re classe.....	60.000		22.825	185.500	208.000
	2e classe.....	55.500		20.850	174.000	195.000
	3e classe.....	51.000	(1)	17.925	165.000	183.000
	4e classe.....	46.800		15.225	155.000	170.000
	5e classe.....	42.900		13.650	142.000	156.000
	6e classe.....	39.000		11.950	129.500	141.000
Garçons de service.....	1re classe.....	45.000	145	10.875	147.500	158.000
	2e classe.....	43.500	140	10.875	140.000	151.000
	3e classe.....	42.000	135	9.450	137.000	146.000
	4e classe.....	40.800	130	8.750	131.500	140.000
	5e classe.....	39.600	125	8.050	126.000	134.000
	6e classe.....	38.400	120	6.475	123.500	130.000
	7e classe.....	37.200	115	4.975	120.500	125.000
	8e classe.....	36.000	110	3.400	118.000	121.000

(1) Echelonnement provisoire. — L'application à ces emplois de majoration résultant de tranches ultérieures de reclassement sera subordonnée à l'intervention de mesures statutaires qui fixeront le nombre et la valeur de leurs échelons définitifs.

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Le montant des indemnités soumises à retenues pour pensions civiles ci-après énumérées est réduit à compter du 1er janvier 1948 de 25 p. 100 en exécution de l'article 4 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 et, à compter du 1er janvier 1949, de 50 p. 100 en application de l'article 2 du décret n° 49-42 du 12 janvier 1949:

Indemnités allouées à certains des personnels visés à l'article 1er et pourvus du diplôme de doctorat d'Etat ès lettres ou ès sciences (décret n° 46-1958 du 6 septembre 1946, complété par le décret n° 46-2681 du 27 novembre 1946).

Ces indemnités sont maintenues pour les trois quarts de leur montant à compter du 1er janvier 1948 et pour la moitié de leur montant à compter du 1er janvier 1949 comme indemnités non soumises à retenues pour pensions civiles, conformément aux dispositions combinées de l'article 3 du décret n° 48-1109 du 10 juillet 1948, portant reclassement hiérarchique des personnels de l'Etat, et des articles 1er et 4 du décret susvisé du 13 juillet 1948.

Art. 4. — Le montant des indemnités non soumises à retenues pour pensions civiles ci-après énumérées est réduit, à compter du 1er janvier 1948, de 25 p. 100 en exécution de l'article 4 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 et, à compter du 1er janvier 1949, de 50 p. 100, en application de l'article 2 du décret n° 49-42 du 12 janvier 1949:

Indemnités spéciales allouées aux aides météorologistes ou aides-physiciens de 5e et 6e classe et aux calculateurs et assistants de la hors-classe à la 6e classe.

Art. 5. — A compter du 1er janvier 1949, en application de l'article 2 du décret du 12 janvier 1949, les versements mensuels d'attente sont réduits d'un tiers.

Art. 6. — Les nouveaux traitements sont attribués aux agents suivant leurs classe et échelon respectifs.

L'attribution de ces nouveaux traitements ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des fonctionnaires dans leur classe ou échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre de l'éducation nationale,

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON DROUART.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Nouvelles rémunérations applicables aux techniciens contractuels du service de l'équipement sportif.

Le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 48-357 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 45-2255 du 14 octobre 1945 fixant la rémunération du personnel technique contractuel du service de l'équipement scolaire et sportif;

Vu l'arrêté du 21 juin 1949 fixant les nouveaux traitements applicables, à compter du 1er janvier 1949, à certains commis agents techniques et personnels assimilés,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouvelles rémunérations résultant, pour les techniciens contractuels du service de l'équipement sportif, de l'application de l'article 5 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 et de l'article 3 du décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 susvisés, sont fixées ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 1948 et du 1er janvier 1949:

	ÉCHELONS	RÉMUNÉRATIONS de base 1943.	NOUVELLES RÉMUNÉRATIONS A compter du 1er janvier 1948.	NOUVELLES RÉMUNÉRATIONS A compter du 1er janvier 1949.
		francs.	francs.	francs.
1° Vérificateur.....	1er échelon....	84.000	285.000	361.000
	2e échelon....	76.500	259.000	331.000
	3e échelon....	69.600	240.000	302.000
	4e échelon....	62.700	219.000	273.000
	5e échelon....	55.800	198.000	243.000
	6e échelon....	49.500	179.000	214.000
	7e échelon....	42.000	155.000	183.000
2° Conducteurs de travaux, chefs de section de laboratoire, chimistes.	1er échelon....	84.000	240.000	271.000
	2e échelon....	76.500	221.000	256.000
	3e échelon....	69.600	211.000	243.000
	4e échelon....	62.700	195.000	225.000
	5e échelon....	55.800	180.000	207.000
	6e échelon....	49.500	168.000	192.000
	7e échelon....	42.000	150.000	172.000
3° Agents techniques.....	1er échelon....	84.000	228.000	258.000
	2e échelon....	76.500	208.500	244.000
	3e échelon....	69.600	199.000	227.000
	4e échelon....	62.700	191.000	217.000
	5e échelon....	55.800	173.500	196.000
	6e échelon....	49.500	164.500	184.000
	7e échelon....	42.000	136.000	143.000

Art. 2. — Aux nouvelles rémunérations fixées par le présent arrêté s'ajoutent l'indemnité de résidence, et, le cas échéant, la majoration familiale de l'indemnité de résidence et les prestations familiales.

Aucune autre indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être attribué aux agents intéressés que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Les nouvelles rémunérations sont attribuées aux agents contractuels suivant leur échelon respectif.

L'attribution de la nouvelle rémunération ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des agents dans leur nouvel échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN LE VERT.

Pour le ministre de l'éducation nationale:
Le directeur du cabinet,
LÉON DROUART.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Nouveaux traitements de diverses catégories de magistrats et de fonctionnaires relevant du ministère de la justice.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 octobre 1949, page 9971, 4e colonne, 6e ligne (vice-président de tribunal de 2e classe avant deux ans), au lieu de: « 450 », lire: « 430 ».

Nomination du secrétaire général de la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Par arrêté en date du 21 septembre 1949, M. Villers (Bernard-Gaston-Marie), auditeur de 1re classe à la cour des comptes, est nommé secrétaire général de la caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics, en remplacement de M. Nebout, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Administration centrale.

Par un arrêté en date du 30 septembre 1949, M. Girard (Michel-Joseph-Georges), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances, contrôleur des dépenses engagées, a été nommé sous-directeur à l'administration centrale des finances en remplacement de M. Rolles, appelé à d'autres fonctions.

Contrôle des dépenses engagées.

Par un arrêté en date du 30 septembre 1949, M. Rouzeul (Charles-Jean-François) administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances, a été nommé contrôleur des dépenses engagées de 2e classe, 1er échelon, en remplacement de M. Girard, appelé à d'autres fonctions.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 5 octobre 1949 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction de la ligne de transport d'énergie électrique à 220 kV Verlhaguet-Fléac (Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Dordogne, Charente) avec les postes et organes annexes.

Par décret en date du 5 octobre 1949, ont été déclarés d'utilité publique et urgents les travaux de construction de la ligne de transport d'énergie électrique à 220 kV Verlhaguet-Fléac, dans les départements de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne, de la Dordogne et de la Charente avec les postes et organes annexes.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Indemnités et redevances compensatrices résultant des prix et des modalités d'achats et de rétrocession des céréales et produits dérivés de la campagne 1949-1950.

Le ministre de l'agriculture, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le texte annexé au décret de codification du 23 novembre 1937 relatif à l'office national interprofessionnel du blé, modifié et complété par les textes subséquents;

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944, portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes par l'effet desquelles est provisoirement maintenu en application l'acte dit loi du 4 mars 1941 fixant le statut des groupements départementaux de répartition des farines;

Vu l'ordonnance du 21 décembre 1944 relative à l'organisation de l'office national interprofessionnel des céréales;

Vu le décret n° 48-1256 du 9 août 1948 fixant les prix et les modalités de payement de stockage et de rétrocession des céréales pour la campagne 1948-1949;

Vu le décret n° 49-1151 du 18 août 1949 fixant les prix et les modalités de payement de stockage et de rétrocession des céréales pour la campagne 1949-1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les organismes stockeurs ayant rétrocédé en vue de la panification ou mis en mouture avant le 21 août 1949 des blés et des seigles de la récolte 1949, recevront une indemnité dont le taux, au quintal, est fixé à 206,70 F pour le blé, et 2,55 F pour le seigle.

Art. 2. — Les organismes stockeurs sont astreints sur les stocks de blé de la récolte 1948 qu'ils détenaient le 20 août 1949 au soir, ainsi que sur les quantités de blé de la récolte 1948 livrées postérieurement à la date du début de la campagne 1949-1950, au versement d'une redevance dont le taux, au quintal, est fixé à 202 F.

Art. 3. — Les organismes stockeurs recevront sur leurs stocks de céréales de la récolte 1949, qu'ils détenaient à la date du 20 août 1949 au soir une indemnité compensatrice dont le taux, au quintal, est fixé à 2,50 F.

Art. 4. — Les détenteurs de céréales autres que les producteurs et les organismes stockeurs recevront sur les stocks de blé et de seigle de toute origine et provenance qu'ils détenaient le 20 août 1949 au soir, une indemnité compensatrice dont le taux, au quintal, est fixé à 47,00 F pour le blé, et 238,50 F pour le seigle.

Art. 5. — Sur leurs stocks au 20 août 1949 au soir, les détenteurs de farine de blé et de seigle autres que les meuniers et les fabricants de semoules, acquitteront une redevance compensatrice ou recevront une indemnité compensatrice dont le taux, au quintal, est égal, dans chaque département, à la différence entre les prix limites après et avant le 21 août 1949, taxe sur les transactions comprise.

Toutefois, pour les industriels rattachés à une caisse de péréquation, le taux de la redevance ou de l'indemnité est égal à la différence entre le prix nouveau et l'ancien prix de péréquation.

Art. 6. — Sur leurs stocks de farine de blé et de seigle détenus le 20 août 1949 au soir, les meuniers et les fabricants de semoules acquitteront une redevance compensatrice ou recevront une indemnité dont le taux, au quintal, est égal dans chaque département, à la différence entre les prix théoriques des farines, départ moulin, après et avant le 21 août 1949.

Art. 7. — Les redevances et indemnités prévues par les articles 1er, 2, 3, 4, 5 et 6 sont assises, recouvrées ou versées par l'administration des contributions indirectes dans les conditions fixées pour le blé par le décret du 31 août 1938.

Art. 8. — L'administration des contributions indirectes, en accord avec l'office national interprofessionnel des céréales apportera, compte tenu du poids spécifique de chaque lot, des corrections au montant des indemnités et des redevances prévues par les articles 1er, 2 et 4.

Pour chaque poids spécifique considéré, la correction est égale à la différence entre le montant des bonifications ou des réfactions des barèmes applicables d'une part à la campagne 1949-1950 et d'autre part à la campagne 1948-1949.

Pour les stocks de seigle de la récolte 1948 détenus par les organismes stockeurs le 20 août 1949 au soir, l'administration des contributions indirectes versera une indemnité ou percevra une redevance, dont le taux, au quintal, sera déterminé dans les mêmes conditions que celles prévues pour les corrections visées aux alinéas précédents.

Art. 9. — Le taux de la taxe instituée par l'article 4 de l'acte dit loi du 4 mars 1941, relatif au statut des groupements de répartition des farines et perçue sur chaque quintal de farines de blé et de seigle (y compris les farines de succédanés et les farines d'échange) livré par les meuniers à la consommation humaine est fixé à 6 F à compter du 21 août 1949.

Art. 10. — Sont exonérées du reversement de la fraction de la marge de rétrocession prévu par l'article 26 du décret du 18 août 1949 les livraisons directes de blé et de seigle de la récolte 1949 effectuées avant le 1er septembre 1949.

Les organismes stockeurs, ayant eu leurs magasins détruits par suite de faits de guerre sont exonérés du reversement prévu à l'article 26 précité pendant toute la durée de la campagne 1949-1950, ou jusqu'à la date de remise en état de leur magasin si celle-ci est antérieure à la fin de la campagne.

Art. 11. — Le directeur général des impôts et le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat
et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat
aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le conseiller technique,
PIERRE DU PONT.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Par décision du 22 septembre 1949, sur proposition du secrétaire d'Etat aux forces armées, le ministre de la défense nationale cite:

A l'ordre de l'armée aérienne.

BRUNET (Félix), commandant, groupe de chasse 1/4 « Dauphiné ».

CARDOT (Jean-Georges), capitaine, groupe de chasse 1/4 « Dauphiné ».

CAVAROZ (Jean-Georges), capitaine, groupe de chasse 1/4 « Dauphiné ».

L'EPEE (Michel-Charles), sergent-chef, groupe de chasse 1/4 « Dauphiné ».

ELINEAU (Emile-Robert), sergent-chef, groupe de chasse 1/4 « Dauphiné ».

LE GOFFIC (Roger-Louis), sergent-chef, groupe de chasse 1/4 « Dauphiné ».

BARILLET (Emile), sergent-chef, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

BOUCHART (Ferdinand), sergent-chef, groupe de chasse 1/3 « Navarre ».
(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 110 du 23 avril 1949 du général commandant l'air en Extrême-Orient.)

COMBE (Maxime), sergent-chef, groupe de transport 1/64 « Béarn ».
(La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 56 du 7 octobre 1948 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

COMBE (Maxime), sergent-chef, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

CORDEL (Maurice), sergent-chef, groupe de transport 2/64 « Anjou ».

DIEUDONNE (Charles), sergent-chef, groupe de transport 1/64 « Béarn ».
(La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

LABELLE (Roland), sergent-chef, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

MALET (Joseph), sergent-chef, groupe de transport 1/64 « Béarn ».
(La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

MARY (Jean), sergent-chef, groupe de transport 1/64 « Béarn ».
(La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

PARVAIS (Ferdinand), sergent-chef, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

POULAIN (Jean), sergent-chef, groupe de transport 1/64 « Béarn ».
(La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

RENAUDIN (Jacques), sergent-chef, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

SAUTON (Georges), sergent-chef, groupe de transport 1/64 « Béarn ».
(La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 56 du 7 octobre 1948 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

THEBAUT (Jean), sergent-chef, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

ALEXANDRE (Robert), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

BALAS (Raoul), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 56 du 7 octobre 1948 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

BALAS (Raoul), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

BARILLOT (Jean-Marcel), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

BEAL (Joseph), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 56 du 7 octobre 1948 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

BEAUPERTUY (Jacques-Julien), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

BEGEY (Lucien-Henri), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par l'ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

BRANGIER (Michel), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 56 du 7 octobre 1948 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

CAILLAT (Gérard), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 56 du 7 octobre 1948 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

CHATELET (Louis-Marcel), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

CLOCHE (Charles), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 56 du 7 octobre 1948 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

DABADIE (Jacques-Gérard), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

DAVID (Jacques-Maurice), sergent, groupe de chasse 1/4 « Dauphiné ».

DEFLANDRE (Marcel), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

DUPORTE (Marcel), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

FIAT (Paul-Auguste), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

FLICKINGER (Georges), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

FOURNET (Marcel), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

FRANCOIS (Henri-Gaston), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

GAUCHER (Robert), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 56 du 7 octobre 1948 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

HAENSLER (Jean), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

LAMBERT (Robert-Jules), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

LAPERTOT (Pierre-René), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

LEFEBVRE (Roger-Léon), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

LOGNONE (Marcel), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 56 du 7 octobre 1948 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

LOZES (André-Jean), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

MALTERRE (Yvon-Louis), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

POLGE (Maurice), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

SEIGNEURIN (Roger), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 56 du 7 octobre 1948 du général commandant de l'air en Extrême Orient.)

SIBRE (Raymond), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

SOUCHE (Maurice), sergent, groupe de transport 2/64 « Anjou ».

VIGNAT (Francisque), sergent, groupe de transport 1/64 « Béarn ».

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 109 du 22 avril 1949 du général commandant de l'air en Extrême-Orient.)

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret n° 49-1393 du 3 octobre 1949 attribuant une indemnité à certains personnels de la marine travaillant sous béton ou dans des souterrains non aménagés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux forces armées, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu l'ordonnance du 25 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires et assimilés des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu le décret n° 45-1367 du 17 juillet 1945 fixant le régime de solde des militaires de l'armée de mer;

Vu le décret n° 45-1837 du 18 août 1945 relatif aux indemnités des fonctionnaires et employés civils du département de la marine,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Une indemnité de 30 F par journée de travail est allouée, à l'exception du personnel ouvrier qui fait l'objet d'un texte particulier, à tous les personnels militaires et civils travaillant dans des souterrains non aménagés ou sous béton dans les arsenaux et établissements de la marine.

Art. 2. — Cette indemnité ne peut se cumuler avec aucun autre avantage de même nature, ni avec la majoration d'embarquement pour service en sous-marins. Elle n'est due qu'au personnel astreint d'une manière permanente à travailler dans des souterrains non aménagés ou sous béton; elle n'est pas due en cas de séjour occasionnel, même d'une certaine durée, dans les installations en question.

Art. 3. — Les dispositions du présent décret prennent effet à dater du 1er janvier 1949.

Art. 4. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux forces armées, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JOANNÈS DUPRAZ.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret du 3 octobre 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, au titre de l'armée active, aux militaires désignés ci-après:

Militaires en activité de service.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

EUROPÉENS

STEINBACH (Robert), sergent; 24 ans de services, 22 campagnes.
SALKOWSKI (Miécryslaw), sergent; 18 ans de services, 17 campagnes.
FOURNIER (Paul), sergent; 18 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
MARTIN (Raymond), sergent-chef; 19 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
WENIGERKIND (Oskar), sergent; 17 ans de services, 17 campagnes. A été cité.
DEY (Jean), sergent-chef; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
HEKIMIAN (Krikor), adjudant; 19 ans de services, 14 campagnes.
STEINBACHER (Paul), sergent-major; 16 ans de services, 15 campagnes.
PACANDA (Charles), sergent; 17 ans de services, 15 campagnes.
SANJORGE (Avistu), sergent; 16 ans de services, 15 campagnes.
AUGER (Alexandre), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
SIMON (Louis), sergent; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
SCHAFER (André), sergent-chef; 17 ans de services, 15 campagnes.
NIKITINE (Basile), sergent-chef; 17 ans de services, 15 campagnes.
LUFBERY (Robert), sergent; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
FORTIER (Maurice), sergent; 18 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
VARENNE (Georges), sergent-chef; 18 ans de services, 14 campagnes.
LINDACHER (Richard), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
GUILLAUME (Georges), sergent; 18 ans de services, 14 campagnes.
LAMOTTE (Georges), sergent; 18 ans de services, 14 campagnes.
BAJEUX (Jules), sergent; 19 ans de services, 12 campagnes.
MARCHAND (Ernest), sergent major; 16 ans de services, 12 campagnes.
GUTJAHR (Werner), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
CURE (Lucien), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
FERRY (Paul), sergent-chef; 21 ans de services, 10 campagnes.
SCHLETT (Fritz), sergent; 19 ans de services, 12 campagnes.
CELIS (Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
CHIARCOSSI (Giovanni), sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
WEISSE (René), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
MONTBILLARD (Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
DISSEGNA (Giovanni), sergent; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
RUEDAS (Louis), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
SLIWA (Victor), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes.
BOUCAY (Joseph), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
FANTELLI (Lélio), adjudant; 16 ans de services, 14 campagnes.
PILOZ (Noël), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 15 campagnes.
RIBAULT (Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 14 campagnes.
SAINTEFF (Marie), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
LOBANOFF-ROSTOWSKY (Jacques), adjudant-chef; 17 ans de services, 13 campagnes.
TRAVERS (Fernand), sergent; 20 ans de services, 9 campagnes.
GRALL (Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
GONIN (Alexis), adjudant-chef; 14 ans de services, 14 campagnes.
MIMBERG (François), adjudant-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
ROTHOFT (Ludwig), sergent-major; 14 ans de services, 13 campagnes.
CASTELLI (Jean), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 15 campagnes.
FOURCADE (Gaston), adjudant-chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
JAUBERT (Albéric), sergent-chef; 21 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
KLEVER (Gerhart), adjudant; 15 ans de services, 14 campagnes.
CHARLES (Georges), sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
BARBOT (François), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
BAUDRAND (Marcel), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
LILLE (Max), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
TAILLEZ (André), adjudant-chef; 13 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
MARCINIAK (Ramon), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
WILLIN (Eugène), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
WOOTLI (Ernest), sergent-chef; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
LECOMTE (Louis), sergent-chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
BACZKURA (Boleslaw), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
WEILL (Oscar), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
BOJARSKI (Ladislas), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
COUTARD (Lucien), adjudant-chef; 18 ans de services, 11 campagnes.
GENGENBACH (Frédéric), adjudant; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
POYATOS (Vicente), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
BARJAVEL (Charles), adjudant-chef; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
COUILLAUD (Gaston), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
POKORNY (Antoine), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
RABILLON (Robert), adjudant-chef; 14 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
TOBOROVITCH (Vasil), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
DA CASTA (David), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
BANNOWSKI (Wilhem), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
HEBLER (Michel), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé
ZANNI (Louis), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
TORRES (Georges), adjudant; 14 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
PRIETO (Joseph), adjudant; 13 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
PEZET (Henri), sergent; 17 ans de services, 11 campagnes.
CARLIG (Eligeo), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
CORNE (Albert), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
KLOJ (Stéphan), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
HANSEN (Jean), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
REIM (Bernhard), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
DONETTI (Attilio), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
ARATA (Ferdinand), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
DEMIRDJIAN (Paul), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
STEDRY (Josef), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
HADDAD HABIB, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
ORSINI (David), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
SERVAIS (Pierre), sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
VON SCHEIDT (Wilkreim), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
MAZIN (Henri), adjudant; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
HAMMELING (Désiré), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
SZELES (Giorgio), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
BORGNIS (Giavonno), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes.
GOUJON (Clément), adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
BRISCHOUX (Léon), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
CLEMENT (Adrien), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
KAILER (Charles), sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
DUCOUSSO (Henri), adjudant-chef; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
PEIDRO (François), adjudant-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
COMOR (André), sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
HEEPE (Karl), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
OSTERMAIER (Franz), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
TOLNAI (André), adjudant; 13 ans de services, 13 campagnes.
BONFILS (Louis), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
CONTI (Xavier), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
WEIER (Nicolas), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
DOREMUS (Georges), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
NIRASCOU (François), adjudant; 14 ans de services, 14 campagnes.
AYME (Fernand), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
RIVIER (François), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
HENNINGER (Henri), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
BEDOS (Gérard), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
ODON (Jules), sergent-major; 14 ans de services, 13 campagnes.
LE BRUN (Marcel), sergent; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
PERFILIEFF (Alexandre), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
TRIMOUILLE (Roger), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
OPALIO (Guiseppe), sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
KLOPP (Jacques), adjudant; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

MARTINOD (Pierre), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
SENTENERO (Henri), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
VATIPAN (Edmond), adjudant-chef; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité et blessé.
VAN DE VOORDE, sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité..
GABORIEAU (Georges), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
SCHURMANN (Hermann), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
BOZZONETTI (Edouard), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
REYNIER (Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
HANNES (Hermann), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
BOURLES (François), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
RICHER (Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
BRANCHE (Joannès), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
BANGLETERRE (Henri), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
JARROUX (Henri), sergent-major; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
VALLET (Claudius), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
ARRIGHI (Pierre), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
SEIFERT (Yan), sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes.
ROTA (Ignazio), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
MILCZAREK (Miecislas), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
TROIVILLE (Raymond), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé
BURLET (Louis), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
DA SILVA (Manuel), sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité
CHAMET (Kurt), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
ZIMMERMANN (Josef), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
BUSCHHAUSEN (Heinrich), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
VANDENBERGHE (Henricus), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
CIESLIK (Jean), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes.
NAUDET (Jacques), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BUISSON (Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
BAUDIN (Charles), adjudant-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
RIBUSCKA (Karl), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
MATHEU (Marius), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
PLANTADE (Louis), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
MAAMRI TAYEB BEN BELKACEM, adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
SLAVEK (Aloïs), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
DANZER (Jakob), sergent-major; 14 ans de services, 13 campagnes.
SCHWERZMANN (Hans), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
FISCHER (René), sergent; 16 ans de services, 11 campagnes.
BARBIER (René), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
BARABINO (André), adjudant-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
SCHEUERMANN (Hermann), sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
HERENT (André), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
DORIAC (Alexis), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
HOSDEZ (Albert), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
GRENIER (Roger), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
CAPPIOT (Désiré), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
DESCHAMPS (Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
DEBATY (Raymond), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
PROSPERI (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
GRUGEON (Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
NIECKARZ (Michel), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
TREUSSARD (Lucien), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
COLIN (Eugène), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
LORENT (Jules), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
VOCANSON (Christophe), sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
SANDER (Frédéric), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
FONTE (Robert), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
KAST (Serge), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
DUVERNEUIL (André), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
KOEFFLER (Jules), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
COLAS (André), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
VAN STEEN (Joseph), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
KOWALEWSKI (Sussmann), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
VUKOVEJIC (Ambroz), sergent; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
PACHAREL (Albert), sergent; 17 ans de services, 9 campagnes.
LARDE (Paul), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
LE HIR (Marcel), sergent-chef; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
BOLHA (Martin), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
PITSCHMANN (Jules), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
MONNIER (Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
SIMEON (Paul), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
GARNIER (Arthur), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
RACZYK (Marian), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
CLERC (Charles), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
TEMPS (Daniel), sergent-major; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
COULOMB (Henri), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes
OUCHAKOFF (Victor), sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
HUMBERT (Etienne), sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
DEVEAUX (Fernand), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
AYMARD (Jean), adjudant; 14 ans de services, 12 campganes.
SCHMIDT (Christof), sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes.
CASTELIN (Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
MILIELIRI (Antoine), sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
CAMPOS (André), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
BLONDEAU (Serge), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
GELSOMINI (Valério), sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
TOURYAN (Barnir), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
LAURENT (Cyrille), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
ROVERA (Mario), sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
BAILLIEZ (Lucien), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
VILMONT (Henri), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
HUGEL (Albert), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
WEIDER (Adolphe), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
PEREIRA (Mario), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes A été cité.
COLLARD (Albert), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
WIEDMEYER (Charles), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
MARTINAIS (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
PLAGNE (Joseph), sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
VITAL (Jean), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
SEYLER (Charles), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
GRUAZ (Raymond), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
TURC (Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
DERON (Roger), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
FEBVRE (Louis), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
FILIPPI (Dominique), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
POUGNARD (Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
BOLORINOS (Barthélémy), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
LAFAURIE (Loui), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
BONFANTI (Gino), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
GADET (Jean), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
GLEMET (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
RENARD (Fernand), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
LEHMANN (Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
MERIOT (Jean), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
LEONARDI (François), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
GAMACHE (Benjamin), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
LOUBES (Firmin), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
SZCZESZEK (François), adjudant-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
HUMBERT (Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
CASSIES (Henry), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
FAVERIAN (Paul), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
BEISSIER (Pierre), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
LECHEVREL (Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
DEFAUX (Roger), sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
VEILLON (Raymond), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
BRUNEAU (François), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
STEVENOT (Armand), adjudant-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
GERARDIN (René), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

POPILLE (François), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
MULLER (Jean), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes.
SCHLAGER (Paul), sergent; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
LIGIER (Gaston), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
BAUDUIN (Arthur), sergent major; 16 ans de services, 9 campagnes.
GERARD (Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
VANNESSON (Edouard), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
RAVIER (Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
HAMANN (Charles), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
LEGROS (Gaston), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
LEFEBVRE (Marcel), sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
CASANOVA (Ignace), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
CHIAPPINI (Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
VARRIER (Maurice), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
KOHLER (Camille), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
ROUCHAUD (Pierre), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
VERCUEIL (Albert), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
BARTOLI (Vidal), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
ROMIEU (Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
LUXEMBOURG (Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
DURAND (André), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
LECHIEN (Louis), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
ANGEAUX (Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
MARX (Henri), adjudant-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
ROUGON (Gaston), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
DEMANGE (Emile), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
BECK (André), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
MASCART (Gilbert), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
EZANNO (Joseph), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité
BAUDART (Maurice), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
ROQUET (Rémy), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
ADAM (Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
BONNAFOUS (Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
MARAQUE (Pierre), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
MARCHAL (René), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
RABIER (René), sergent-major; 17 ans de services, 8 campagnes.
BONELLO (Jules), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
SABATIER (Jacques), sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
BOT (Robert), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
VERNIER (Charles), sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
BILLARD (René), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
SERAFINI (André), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
LE TUAL (Roger), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
GOVET (Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
BARDET (Antoine), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
ROZAUX (Marceau), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
DENECHAUD (Jean), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
MALENFANT (Gaston), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
ARTAUD (Pierre), sergent-major; 17 ans de services, 8 campagnes.
GAIRAUD (Léon), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
HUGUENIN (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
VOLIMER (Rudolf), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
SCHLEGELMICH (Philibert), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
MAILLARD-SALIN (René), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
COTTINI (Ercole), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
LOUIS (Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
TRASSY (Etienne), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
DENAT (Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
JOBARD (Gabriel), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
VALLOT (Albert), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
GISQUIERE (André), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
RAVEL (Maurice), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
POUILLAUDE (Victor), sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.
GOUARIN (Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
FROIDEVAUX (Marc), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
CAZAURAN (Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
DUCHAN (Germain), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
KRAOUBI (Amar), sergent-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
JOBART (Lucien), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
EHMANN (Friedrich), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes.
SCHLUMPE (René), sergent; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
CHOUGNY (François), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
COMBET BLANC (Louis), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
HAAS (Aloys), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
PINZUTI (Paul), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
FREMONT (Constant); sergent, 15 ans de services, 9 campagnes.
VANDERPOTTE (Charles), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
OUILLET (Louis), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
SALA (René), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
PETOUX (Marcel), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.
ROBERT (Maurice), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
MOREAU (Gaston), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
SISTI (Joseph), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
BRISSET (Léon), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
BRIET (René), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
TRESMONTAN (Gabriel), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
GRECO (André), sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BRION (René), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
LACQUEMENT (Yves), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
HAJDIC (Ludjik), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
BRALE (René), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
STEINER (Otto), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
DUBULLE (Marcel), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
ABOUT (Georges), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
LENFANT (Gaston), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
METAYER (Roger), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.
LAFFORGUE (Léopold), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
PETITJEAN (Maurice), sergent-major; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
ROVELLI (Aristide), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
PELOUIN (Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
VANDENHOVE (Alfred), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
TOUBIN (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
MAZET (Léon), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
DUNOYER (Georges), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
LLORET (François), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
TRAUTMANN (Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
FORZY (Charles), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Hommes de troupe.

SANTIN (Joannès), 1re classe; 26 ans de services, 20 campagnes.
REUTER (Otto), caporal-chef; 24 ans de services, 19 campagnes.
LAUTH (Guillaume), 1re classe; 22 ans de services, 21 campagnes.
HALLER (Werner), 1re classe; 19 ans de services, 18 campagnes.
WOJCIKOWSKI (Wladislaw), 2e classe, 21 ans de services, 18 campagnes.
KEITEL (Paul), caporal-chef; 17 ans de services, 16 campagnes.
AVDEEF (Jean), 1re classe; 17 ans de services, 16 campagnes.
VON NORDHEIM (Bruno), caporal; 20 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité.
HORACK (Erich), caporal; 20 ans de services, 18 campagnes. A été cité.
NEMETH (Paul), 1re classe; 18 ans de services, 14 campanges.
BONNERT (Jean), caporal; 18 ans de services, 16 campagnes. A été blessé.
BOISSEAUX (Robert), caporal; 21 ans de services, 15 campagnes.
ROTHAUS (Wilhem), caporal-chef; 15 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
CSEBER (Imré), 2e classe; 17 ans de services, 16 campagnes.
HAMBUCKEN (Théodor), caporal; 19 ans de services, 15 campagnes.
BEFFAROL (Maurice), caporal-chef; 19 ans de services, 15 campagnes.
RABER (Paul), caporal-chef; 17 ans de services, 14 campagnes.
WINTER (Johannès), 1re classe; 18 ans de services, 15 campagnes. A été blessé.
MILENSKI (Paul), caporal-chef; 17 ans de services, 15 campagnes.
MERLIER (Marcel), caporal-chef; 20 ans de services, 13 campagnes.
BEECKER (Henry), 2e classe; 17 ans de services, 14 campagnes.
GIRAULT (Camille), 2e classe; 17 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.

SZALA (Antoine), caporal; 18 ans de services, 14 campagnes.
SIVIDINO (Antonio), caporal-chef; 17 ans de services, 15 campagnes.
KHOUDOLEI (Boris), 1re classe; 16 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
RAZSOL (Paul), 1re classe; 15 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
SPOHN (Jakob), 1re classe; 15 ans de services, 14 campagnes.
SCHUBERT (Arthur), caporal; 17 ans de services, 15 campagnes.
OUGOURIAN (Henri), caporal-chef; 16 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
GALIANO (Bénito), 1re classe; 17 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
SCORDATO (Antonio), 2e classe; 16 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
KUBIAC (Franciszek), caporal; 17 ans de services, 14 campagnes.
VOORSDOELS (Albert), caporal-chef; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
BERTREM (Cyrille), 2e classe; 17 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
LHLERT (Paul), caporal-chef; 16 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
TOMBINI (Fermo), 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
LERSCH (Ernest), 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
HANNIG (Erich), 1re classe; 15 ans de services, 14 campagnes.
JACQUES (Maurice), 1re classe; 15 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
BLAHUTA (Stanislas), 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
MORI (Ennio), caporal; 15 ans de services, 13 campagnes.
KASTERT (Arthur), caporal-chef; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
LOGWINENKO (Demiau), 1re classe; 16 ans de services, 13 campagnes.
KOCH (Max), caporal; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
FUHRMANN (Alfred), caporal; 16 ans de services, 14 campagnes.
FEINER (François), 1re classe; 15 ans de services, 14 campagnes.
LONGHI (Alfredo), caporal-chef; 17 ans de services, 13 campagnes.
RUZIC (Jokov), caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
MOJSIEJCZYK (Konstanty), 2e classe; 15 ans de services, 14 campagnes.
KUPPERS (Herbert), caporal; 15 ans de services, 13 campagnes.
ECKERT (Szyjc), 1re classe; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
BOLLE (Honoré), 2e classe; 14 ans de services, 13 campagnes.
SZOKE (Etienne), caporal-chef; 14 ans de services, 14 campagnes.
MIKOLAJEWSKI (François), 1re classe; 13 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
KLICHANITSCH (Yvan), caporal-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
GLADYS (Ignace), 1re classe; 17 ans de services, 12 campagnes.
SPRENGART (Guillaume), 1re classe; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
BLAUFUSS (Charles), 1re classe; 16 ans de services, 12 campagnes.
LE GUITTON (Jules), 1re classe; 16 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
SZTOLARCSIK (Erno), 2e classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
TOURTEAU (Roger), caporal; 16 ans de services, 13 campagnes.
DI BENEDETTO (Erpino), caporal; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
RUDNIEW (Théodore), 1re classe; 17 ans de services, 11 campagnes.
BEGUS (Ljubivej), 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
OHAYON (André), 1re classe; 16 ans de services, 13 campagnes.
VITSCHARD (Albert), 1re classe; 16 ans de services, 12 campagnes.
WEDLECHOWICZ (Waclaw), 1re classe; 17 ans de services, 12 campagnes.
DI NAPOLI (Luigi), caporal-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
WAILKE (Erwin), 1re classe; 14 ans de services, 12 campagnes.
DAL-PRA (Antonio), 1re classe; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
NOULET (Arthur), 2e classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
GIBILLINI (Aresto), 1re classe; 14 ans de services, 13 campagnes.
DE CORTE (Julius), caporal-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Sous-officiers.

MOHA OU MOHA, moqqadem; 16 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité.
KARAM-MANSOUR (Louis), adjudant-chef; 28 ans de services. A été blessé et cité.
MOHAMED BEN AHHMED, mle 3, moqqadem; 15 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.
ABDESSELEM OULD MELLALI, mle B. A. Taza, sergent; 17 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
EL KEBIR BEN LARBI, mle 109, moqqadem; 16 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
AOUACHE ALLAOUA, mle 1322, sergent; 18 ans de services, 7 campagnes.
ALI OU AHMED, mle 638, moqqadem, Aouel; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
LAHOUSSINE BEN BRAHIM, moqqadem, Aouel; 14 ans de services, 14 campagnes.
CHEIKH BEN AHMED, mle A. 608, maréchal des logis; 14 ans de services, 14 campagnes.
M'RAH AZZOUZ, mle L. M. 755, sergent; 20 ans de services, 8 campagnes.
AKKA ou AHMED, moqqadem; 14 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
S. N. P. ABDELKADER OULD LARBI, mle A 970, maréchal des logis; 14 ans de services, 14 campagnes.
ALI BEN MOHAMED, mle 6, moqqadem; 14 ans de services, 14 campagnes.
ABDESSELEM BEN HAMMOU, mle 500, moqqadem aouel; 14 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
MOHAMED BEL HADJ, mle 57, moqqadem aouel; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
DRISS BEN LHASSEN, mle 670, moqqadem; aouel; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
YOUSSEF ou MOHA, mle 338, moqqadem; 15 ans de services, 12 campagnes.
MOHA N'AIT BOUZID, mle A 399/35, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
ABDALLAH BEN M'HAMED, mle 38 moqqadem; 13 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
MOHA ou MOHAMED, mle M 1385, sergent; 16 ans de services, 11 campagnes.
AMOR BEN BACHIR, mle B 611/39, sergent; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
LAHOUSSINE N'AIT MOHAMED, moqqadem; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
S. N. P. MOHAMED BEN HADJ YAHIA, mle 1077, maréchal des logis; 13 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
SALAH ou KSOU, mle 108, moqqadem; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
LAHSSEN ou LAHBOUB, mle 794, moqqadem aouel; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
AOUAMERI MOHAMED, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
MOHA ou MOHELF, mle 84, moqqadem aouel; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
LADOUI MESSAOUD BEN ABDELLAH, mle 395 LM/S, sergent; 13 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
ABDALLAH BEN HOSSINE BEN SALAH, mle 30/L 34, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BOUHALI BEN ALI, mle A 330, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
ABDALLAH BEN KHELIFA BEN MOHAMED, mle A 288, sergent; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
CHERIFI KADDOUR, mle 548, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
SLIMAN BEN TAHAR, mle L 703, sergent; 18 ans de services, 6 campagnes.
SEKAKMIA LABIDI, mle 268, sergent; 19 ans de services, 6 campagnes.
KELLAMELDJEDIANE DJELLOUL, mle 0277, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
BELGUENOUNE SAAD BEN ABDEL, mle A. 640/32, sergent-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
BELKASMI MOHAMED BEN ZAOUI, mle 253, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.
ABDALLAH BEN THAMI, mle A. 374/28, sergent; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
TAHAR BEN SAAD BEN NASR, mle 6422/R 34, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BENCHOUALA MOHAMED SALAH, mle 131, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
DERRAR LARBI BEN MOHAMED, mle A. 493/33, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes.
OUCKENE LARBI BEN MOHAMED, mle 2-428, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.
HAMADI SAID, mle A. 224/32, sergent; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
RABAH BEN AMMAR BEN AMOR LABIDI, mle 1330/34, sergent; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
MELLAH MAMMAR BEN ALI, mle A-24, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
GUENAOUI AHMED BEN MOHAMED, mle A. 507/33, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
YAHIA BEN HASSAN, mle O-2238, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
BENARBA KHALED, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes.
MOHAMED BEN AHMED, mle 431, sergent; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
LHABIB BEN MOHAMED, mle A. 25/34, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
MOHAMED BEN ABDESSELEM, mle A/203/35, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
BECHIR BEN HELAL BEN AMEUR, mle A. 285/33, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.
ABDELKADER BEN DJILLALI, mle A/984/34, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
CHEMMI MOHAMED BEN AMAR, mle A-477, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
KEBIR BEN BRAHIM, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.
AHMED BEN DJILLALI, mle A. 335/35, sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
EL HADI FERHAT, mle 291 LM, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

HABAZA ALI, mle A-477, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

MOHAMED BEN BOUDARGA, mle A-572, sergent-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

LAHOUSSINE BEN MAATI BEN AHMED, mle A-1042, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes.

AMOURI DERADJI, mle A-181, adjudant, 15 ans de services, 9 campagnes.

MAATI BEN TAHAR, mle A-151/34, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

BENMEKIDECHE LAMRI, mle 391, sergent; 16 ans de services, 7 campagnes.

BENAYED ABDERRAHMANE, mle A-923, adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.

HARKAT HOCINE, mle 5229, sergent; 16 ans de services, 6 campagnes.

BIROUS ABDELKADER, mle 0537/34, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes.

ABDALLAH BEN AHMED, mle A-1015, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

ALI ou BEN ZANOUN, mle 666, moqqadem; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

MOKTAR BEN MOHAMED, mle 6199/R 34, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes.

OULD LAHOUCINE BELAID, mle A-86/35, adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

LHACEN ou ABDALLAH, moqqadem; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

AMARA BEN SALAH BEN MOHAMED, mle 916/L.35, sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

BRICK BEN LAHCEN, mle 1244/30, sergent; 16 ans de services, 4 campagnes

AHMED BEN M'HAMED, mle A-786/35, sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

CHELGUI MOHAMED, mle LM-24, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.

MELLAL ABDELKADER, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes.

AHMED BEN MOHAMED, mle 0838, sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.

NOUARI KHELIFA BEN AHMED, mle A-336, sergent; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

MOHAMED BEN SI OMAR, mle 0-7, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

MOHAMED BEN TCKIOUEN, mle A-253/30, sergent-chef; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

EL HADI BEN SALAH BEN BOU AFIA, mle 6463, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes.

SNP HOCINE BEN MEDJOUB, sergent; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

BOUTAHAR BEN SAOUD, mle A-806/35, sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes A été blessé et cité.

MOHAMED BEN ALI BEN GACEM, mle A-20/34, sergent; 14 ans de services 9 campagnes. A été cité

ALI BEN SAID, mle A. 906/36, sergent; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

SNP LARBI BEN LAMRI, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes.

SNP MOHAMED BEN DINE, mle A. 20, sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

HADJAB BELHOUT, mle 3166, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes.

HALI BEN EMBAREK, mle A. 900/34, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes.

MAATI BEN MAATI, mle O. 903, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.

SELLEM BEN MOHAMED BEN ABDELKADER, mle O. 561, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes.

MESSAOUD BEN ALI BEN BELGACEM, mle 496/35, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

AHMED BEN ABDELLOUAHAD, mle A. 331/34, sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

ZEBIRI MOHAMED BEN AHMED, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes.

MOHAMED BEN THAMI, mle A. 652/34, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

ABDESSELEM BEN SI HAMIDA, mle N/63, sergent; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

HAMOUDI MOUHOUB, mle LM 238, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

ABDALLAH BEN DRISS, mle A/100/34, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

BACHIR CHERIF MOHAMED, mle 243/33, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes.

LAHSSEN HAMOU OU ALI, moqqadem; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

SALAH BEN EL MOKDAD, mle 2112/R. 32, sergent chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

HAMRAOUI AHMED, mle A. 540, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.

BOUSBAA BELKACEM BEN TAHAR, mle LM A. 1126, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

MAZARI RABAH BEN ABDELKADER, mle A. 111/34, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

HAMIDA BEN HAMADI, mle 55/34, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

BELGACEM BEN AID BEN HADJ HAMMOUDA, mle 1350/32, sergent; 16 ans de services, 6 campagnes.

KOUACHE MOHAMED ALI, mle 1236, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

BENMEZIANE MOHAMED, mle A. 763, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

ABDALLAH BEN SAID, mle A. 91/34, sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

MOHAMED BEN MABROUCK, mle 060, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes.

BOKHARI AHMED, mle RM 64/M., sergent; 15 ans de services, 8 campagnes.

LAIFA ABDALLAH, mle 8 LM; sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.

BOURAHLA ABDELKADER, sergent; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

BOUAZZA MOHAMED, mle O. 774, sergent; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

ALI OU ASSOU, mle 516, moqqadem; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

LHACEN BEN AQQA, mle 02509, sergent; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

BOUZIANE BEN AISSA, mle A/962, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes.

BELAOUEDJ CHAREF BEN ABDELLAH, mle A/608, sergent-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

SLIMAN BEN HAMADI, mle A. 1321, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

MOHAMMEDI MOHAMED BEN BOUHALI, mle A. 972/34, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

NACEUR BEN MOHAMED, mle A 680, sergent-chef; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

MOUDJEB AHMED, sergent; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

MOUSSA BEN MOUSSE, mle A 422, sergent-chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

BOUDRIOU RABAH, mle LM 77, sergent, 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

BRAHIM BEN DRISS, mle A 264-34, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

M'HAMED BEN LAHOUCINE, mle A 146-35, sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

SAOULI SAID, mle 341 LM C, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

MOHAMED BEN KADDOUR, mle 0-1285, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes.

AHMED BEN BOUCHTA, mle A 109-35, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

LAHCEN BEN BOUHAMADI, mle 3058, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes.

MEKKI BEN MOUAD, mle A 1958, sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

DRISS BEN BARK, mle A 25-35, adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

MOHAMED BEN AHMED, mle A 218-24, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

LAHOUCINE BEN ADDOU, mle A 1620-35, sergent; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Hommes de troupe.

HAMMOUDI ABDELKADER BEN KADDOUR, mle A 488, 1re classe; 16 ans de services, 15 campagnes.

ALI BEN SALAH, mle 235, 2e classe; 16 ans de services, 16 campagnes.

KEBIR BEN MESSAD, mle 53, maoum; 17 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

MOHAMED BEN AHMED, mle 620, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.

MOHA ou BOUCHOUCH, mle 51, maoum; 15 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

MOHAMED ou MOHAMED, mle 258, maoum-aouel; 15 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.

SEGOU M'BAREK, 1re classe; 20 ans de services, 8 campagnes.

ABDEMBI BEN ALI, mle 48; 2e classe; 15 ans de services, 15 campagnes.

LAHCEN ou ALI N'AIT DAMA, mle 23, 2e classe; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

SNP BOUDJEMAA BEN ACHOUR, mle A 72/34, brigadier; 15 ans de services, 15 campagnes.

ALI ou MOHA, mle 700, 2e classe; 16 ans de services, 14 campagnes.

EL HADDI EL HADJ TAHAR, mle 2488/28, 1re classe; 20 ans de services, 8 campagnes.

BELGACEM BEN MOHAMED BEN AMARA, mle 3463, caporal; 15 ans de services, 12 campagnes.

ABDELLAH BEN AHMED, mle A 252, 1re classe; 16 ans de services, 10 campagnes.

MOHA ou LAHCEN, mle 263, maoum; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

MOHA ou HAMMOU N'AIT TALEB, mle 148, maoum; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

AHMED ou ALI N'AIT ou HAOUD, mle 115, 1re classe; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

SNP AHMED BEN MABROUK, mle A 462, brigadier; 14 ans de services, 14 campagnes.

SNP EMBARCK BEN ABD-EL-KRIM, mle A-483, brigadier; 14 ans de services, 14 campagnes.

HASSEIN BEN MOHAMMED, mle 5, maoum-aouel; 14 ans de services, 14 campagnes.

MOHAMED BEN KHAMAR, maoum; 14 ans de services, 14 campagnes.

ALI OU JELLOUL, mle 214, maoum-aouel; 14 ans de services, 14 campagnes.

ADDI OU HAMMOU, mle 170; 2e classe; 14 ans de services, 14 campagnes.

MOHA OU LAHOUCINE, mle 218, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
MOHAMED BEN KOUIDER, mle LM-651, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
HAMIDA BEN ABDESSELEM, mle A-161, 2e classe; 19 ans de services, 10 campagnes.
AHMED BEN MAHJOUB, 2e classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
MOHAMED BEN MOHAMED, maoum; 14 ans de services, 14 campagnes.
LAHOUCINE BEN MOHAMED, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
BRAHIM BEN TAHAR BEN AOMAR, mle A. 1421, caporal; 18 ans de services, 9 campagnes.
ALI OU ASSOU, mle 736, 2e classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
MOHAND OU AHMED, mle 151, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
MOHAMED EL KETTANI, mle 209, 1re classe; 13 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
ADDOU OU HAMMOU, mle 68, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
ALI OU LHACEN, mle 627, maoum; 16 ans de services, 11 campagnes.
DERRI AMAR, mle LM 252, caporal-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
AMOR BEN AKERMI BEN SALAH BEN DEKKIB, mle 4884/33, 2e classe; 15 ans de services, 10 campagnes.
ZARDOUB BRAHIM, mle 242, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
SERAA AISSA, caporal-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
HAMED BEN RAOUCH, mle 521, 2e classe; 16 ans de services, 11 campagnes.
EL-MEKKI BEN ABDESSLEM BEN NEHILI, mle 886/46, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
CHEKKAB MOHAMED, mle 3241/29, 1re classe; 19 ans de services, 7 campagnes.
MOHAMED BEN BOUCHAIB, mle A/338, 1re classe; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
DRISS BEN DJILLALI, mle O-836, caporal; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
SAHRAOUI TAYEB, caporal; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
BOUZEKRI ALI, mle LM-961, 1re classe; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
AHMED BEN LARBI, mle A. 266/35, 1re classe; 13 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
HAMADI BEN AHMED, mle A. 317, caporal-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
KADI LAKDAR, caporal; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
BEN ACHOUR BEN BRAHIM, mle 188, 2e classe; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
BEN KHALDI MOKTAR, 1re classe; 17 ans de services, 8 campagnes.
SLIMANI MOHAMED, caporal; 15 ans de services, 10 campagnes.
AMOR BEN ABID BEN HADJ EL BAHRI, mle A. 304/34, caporal; 15 ans de services, 9 campagnes.
BENZAAMA MAAZOUZ BEN MOHAMED, mle 4161, 1re classe; 21 ans de services, 3 campagnes.
MUSTAPHA BEN ABDALLAH, mle A/1036, 1re classe; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
MOHAMED BEN BELGACEM BEN SALAH, mle A. 84/33, 2e classe; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
SASSI BEN MOHAMED BEN AHMED, mle 5515 R. 31, 1re classe; 17 ans de services, 8 campagnes.
SALAH BEN ALI BEN EL-HADJ MOHAMED, mle 1690, caporal-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
SNP M'HAMED BEN AMAR, mle A. 839, caporal-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
AMAR OU AHMED, mle 777, 2e classe; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
AHMED BEN AYAD, mle A-34, 1re classe; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
YAHIAOUI GAYA, mle 0159, caporal; 16 ans de services, 9 campagnes.
MESSABIS MABROUK, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
MOHAMED BEN HAMMOU, 2e classe; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
KACEM BEN KEGRAGHI, mle 0.289, caporal; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
BELKACEMI MOSTEPHA, mle 961, caporal; 19 ans de services, 6 campagnes.
EL HABIB BEN HAMED, mle 292, maoum; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
AMMAR BEN AHMED MEGALE EL HARI, mle 3110/R. 33, 2e classe; 15 ans de services, 9 campagnes.
SNP SABKRAOUI BEN BAIZID, mle A-575, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes.
ROMDHANE MOHAMED BEN EL KNANI, mle 326, 1re classe; 14 ans de services, 11 campagnes.
KHELIFA AHMED, mle 0229, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
BOUKHATEM ABDELKADER BEN BEGHDAD, mle A.-461, 1re classe; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
LAHCEN BEN KSSOU, mli A. 222/33, 2e classe; 16 ans de services, 7 campagnes.
AMIRECHE LOUZINE BEN LAKDAR, mle A.1233, 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
MOHAMED BEN HADDOU, mle A.1008/34, caporal; 15 ans de services, 10 campagnes.
MOHAMED BEN BRAHIM BEN MESSAOUD, mle 5977/30, 1re classe; 18 ans de services, 6 campagnes.
ALLAL BEN LAHOUCINE, mle 0.1076, 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
SALAH BEN HAMADI, caporal-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
MOHAMED BEN MADJOUB, mle A.278/33, caporal; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
LALLA SALAH, mle 319, caporal; 15 ans de services, 10 campagnes.
BOUCHTA BEN TAYEB, mle A 959/34, 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
SNP ATTIA BEN AISSA, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
BOUCHRAB MOHAMED BEN ALI, mle A-134, caporal; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
SNP SLIMANE OULD TAYEB, mle 0-510, 1re classe; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
ABDOUN HOCINE, mle 631, caporal; 17 ans de services, 7 campagnes.
M'BAREK BEN ALEYA LABIDI, mle 154/L.34, caporal-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
KHEDDAOUI KOUIDER BEN MOHAMED, mle A. 9/32, caporal-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
S. N. P. AMAR BEN AHMED, mle A. 88, caporal; 16 ans de services, 7 campagnes.
S. N. P. ALI BEN LAID, mle LM. 116, 2e classe; 20 ans de services, 4 campagnes.
LARBI BEN KADDOUR, mle A. 594/32, 2e classe; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
RAMDANI RABAN, caporal; 15 ans de services, 6 campagnes.
MOHAMED SALAH BEN AMOR BEN BELGACEM BEN AHMED, mle 5619/R-34, caporal-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
ALLAL BEN MAATI, mle A. 1125, 2e classe; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
MOULOUDJ ALI, caporal-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
ABBAS ABDELKADER, mle 1887, 2e classe; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
MAHFOUD BEN HADJ DJEDE, mle 3221/31, 1re classe; 14 ans de services, 10 campagnes.
YERKEL MILOUD, mle 0650, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes.
HAOUAS ABDELKADER, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
AKKA BEN NACEUR, mle 105, 2e classe; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
BELKEDJTAT MOHAMED, mle 362, caporal; 15 ans de services, 9 campagnes.
S. N. P. KORIBA BEN CHERIF, mle 335, caporal-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
MADOUI ABBOUT BEN AMAR, mle A. 613, caporal-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
HACHIR BEN MOUSSA, mle O-85, caporal; 15 ans de services, 9 campagnes.
SLIMAN BEN CHERKI, mle O-1140, caporal; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
MEZAOUGH MAHEIDDINE BEN KADDOUR, mle 1183, caporal; 15 ans de services, 9 campagnes.
CHALIH ABDELHA BEN EMBAREK, mle A-475, caporal-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
MOHAMED BEN YOUSSEF BEN MOHAMED, mle A. 1892/35, caporal; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
BENTEBRIA MOHAMED, mle LM 351, 1re classe; 14 ans de services, 9 campagnes.
SAADI ABDELKADER, mle LM 872, caporal-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
LAHCEN BEN MOHAMED, mle A. 98/34, caporal; 15 ans de services, 9 campagnes.
YOUNES BELGACEM, mle 229, caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
AMMAR BEN BOUTELDJA, mle A-247, caporal-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
SHALI SAID, mle 109, caporal; 18 ans de services, 3 campagnes.
AHMED ABDELKADER OULD BELGACEM, mle 3287, caporal-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
ALI BEN SALAH BEN ALI, mle 2390/R. 34, 2e classe; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
KABRI ALI BEN MOHAMED CHERIF, mle A. 320-34, caporal-chef; 15 ans de services 8 campagnes. A été blessé et cité.
AHMED ou MOHA, mle A. 1729, caporal; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
BOUABDELLAH MOHAMED BEN MOHAMED, mle A. 631/32, caporal; 16 ans de services, 7 campagnes.
MOHAMED BEN MOHAMED, mle A. 499/32, 1re classe; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
BOUKEBIOU MOHAMED, 2e classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
BOUSSAID ABDALLAH, mle 385, caporal; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
MOHAMED BEN ALLAL, mle A. 958/34, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes.
MOHAMED EL HADJ, mle 25, maoum; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
KADI AISSA BEN RABAH, mle A/933, 2e classe; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BOUHDID MOHAMED BEN MESSAOUD, mle A. 389, 1re classe; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
BOUZIDI BOUZID BEN MEBAREK, mle A. 1115 caporal-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

BEGHDADI BANAMIA, mle A. 70/34, caporal; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
EL BAROUD MEFTAH, mle A. 1200, 1re classe; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
HASSOUNA BEN ALI BEN BELGACEM, mle A. 86/33, 2e classe; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
ALI BEN MOHAMED CHAABI EL HADHGUI, mle A. 330/34, caporal; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
SEKOUNE MOHAMED BEN AMED, mle 1900, caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
MAAMAR BEN MOHAMED, mle 1931 X LM 165, 1re classe; 18 ans de services, 6 campagnes.
MOHAMED BEN DJILALI BEN M'BAREK, mle A-940, caporal; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
ABDELKADER BEN ABDALLAH, mle 915/34, 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
ABDERRAHMAN BEN NACER BEN ALI, mle A. 78/34, caporal; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
ALI BEN MOHALED BEN AHMED, mle 903/34, caporal; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
DEKOUCHE MESSAOUD BEN AHMED, mle 1136, 1re classe; 14 ans de services, 8 campagnes.
SNP MOHAMMED BEN HADJ AMMAR HAMMA, mle A. 512-32, caporal-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
FREDJ BEN SALAH BRAHIM, mle A. 280/33, caporal; 15 ans de services, 7 campagnes.
BERROU SAID, mle 4625, caporal; 15 ans de services, 9 campagnes.
HOMMAD BEN M'HAMED, caporal; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Arme blindée et cavalerie.

EUROPÉENS

Sous-officiers.

GARCIA (René-Aimé), maréchal des logis major; 17 ans de services, 16 campagnes.
FLANT (Gustave-Eugène), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
AUCLAIN (Pierre), adjudant-chef; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
MOTTE (Marcel), maréchal des logis; 15 ans de services, 15 campagnes.
GAMIN (Alfred), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
BARRE (Auguste-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
GOUTHERUT (René-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
BUGSEN (Paul-Joseph), maréchal des logis, 15 ans de services, 13 campagnes.
SAUTENET (Raymond-Léon), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
DECOMBLE (Jean-Emile), adjudant-chef, 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
BORDES (Léonce-Jean), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
ROUSSEL (Roger), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
LOZANO (Antiago), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
HUSSON (Emile-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé
GALLOIS (Pierre-Guy), maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
COLONNA (Georges-André), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
INFRAY (Gaston-Edmond), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
ROUTIER (Roger-René), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
TOUMEROULLE (Guy-René), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
MASAGUE (José), maréchal des logis; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
BOISSAVY (Camille-Gaston), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
CORVAISIER (Pierre-Léon), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
DOUILLET (Michel), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
LANUSSE (Jean-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BERTIN (Georges), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
MANDON (Pierre-Marie-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
SALMON (René-Félix), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
HUSSON (André-Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
HENRY (Armand-Julien), maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes.
VERLET (Lucien-Georges), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
BRISSARD (Gaston-Léon), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
FASEAU (Joseph-Macdonald), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
SALLOT (Léon), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
MULLER (Julien), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
JEANDEAU (Joseph-René), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
DAUDIN (Antoine-Joseph), maréchal des logis-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
GYPRIEN (Léon), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
MIZZI (Raymond), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
DELEUZE (Victorin-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes.
LAGARDE (Rémy-Henri), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
PIGEOT (Bernard-Gaston), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
SAILLARD (Georges-André), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
NARBONNE (Maurice), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
FILLETEAU (Jean), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
NAEGELEN (Paul-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
DEFRANCE (René-Louis), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
GIOVANELLI (Georges-Henri), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
DORAT (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
RODART (Elzéan-Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
MARAIS (Louis Maurice), maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
VIOLETTE (Fernand), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
TARILLON (Augustin-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
LEDAIN (Jean-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
PERALDI (Dominique), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
LACROIX (François-Constant), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
ZUBLER (Ernest-Henri), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
ANDRE (Hubert Marcel), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
DARDENNE (Georges-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
DESQUEYROUX (Gilbert), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
HUMBERT (Fernand), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
SARAZIN (Hippolyte-Joseph), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
BIGOT (Jean-René), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
COLIN (René-Claude), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
HOUILLON (Marcel-Henri), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
PAGET (Pierre-Alexandre), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
VASCHES (Louis-Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
BARRIOS (José-Antonio), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
BOTTINI (Nicolas-Sébastien), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
BUGE (Alphonse), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
SEBASTIANI (Antoine-François), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
ROUX (René-Benoît), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
DUWEZ (Boniface-Jules), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
LAGEAT (Yves-Marie), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
CHABRIEL (Charles-André), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
PARENTINI (Louis-Alfred), maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
BUELY (Gaston), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
BECKER (Lucien), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
PERRIN (André), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
HAUDRY (Fernand-Roger), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
BAYLOU (Georges-Joseph), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
VIGNES (Jean-Marie), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
FONTAINE (André-Lucien), maréchal des logis major; 15 ans de services, 7 campagnes.
GUILLEMIN (Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
PERSECQ (Daniel-Julien), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
GRENOUILLET (Eugène-Valentin), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
GIREAUD (Robert-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
DELECOLLE (René-Adolphe), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
DURAIN (Lucien), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
CAZENAVE (Marcel), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
LONGEVILLE (Paul-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
GSCHWIND (Maurice-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
GENSE (Raymond-Henri), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
PAGNON (Louis-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
CRENEGUY (André), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
BONNARD (Ferdinand), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
MASSE (Gaston-Ferdinand), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
SABIAUX (Félix-Guislaine), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.

Hommes de troupe.

WIRTH (Alfons), 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
LEHOUCK (Maurice), 2e classe; 14 ans de services, 12 campagnes.
KUNTZ (Joseph), 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes.
ARCHELAY (Paul), palefrenier; 19 ans de services, 6 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Sous-officiers.

BERNAOUI BEN ALLAL, mle 378/33, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
BOUBAKEUR ALMED BEN BOUZID, mle A. 1108, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
S. N. P. BAHOUSM BEN MOUSSA, mle A. 2007, maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
S. N. P. MOHAMED BEN LAMEDJ, mle A. 281, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
MOHAMED BEN SI M'HAMED, mle A. 454/34, maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes.
S. N. P. FAGHDAD BEN AISSA, mle A. 315, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
MILOUDI BEN KACEM, mle A. 139, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
ZEROUKI LARSI BEN BAIZID, mle A. 9/35, maréchal des logis; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
S. N. P. ABDELKADER BEN AHMED, mle A. 217, maréchal des logis; 15 ans de services, 7 campagnes.
TIKOURT RABAH BEN ALI, mle A. 53, maréchal des logis; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
ARRIBI MOHAMED, mle A. 139, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
S. N. P. MOHAMED BEN AHMED, mle A. 1044/34, maréchal des logis; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
HAMADI BEN HADDON, mle A. 508/34, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
GUENDOUZ SLIMANE, maréchal des logis; 15 ans de services, 6 campagnes.
SOUALI MADJID BEN RASAL, mle 802, adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes.
DJILLALI BEN HACEM, mle 2827, maréchal des logis; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Hommes de troupe.

S. N. P. ABDERRAHMANE OULD AHMED, mle N. M. 0715, 1re classe; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
DERRADJI AMAR BEN YAHIA, mle A. 631, 1re classe; 18 ans de services, 8 campagnes.
MOHAMED BEN HENIA, mle A. 81, 1re classe; 20 ans de services, 5 campagnes.
KHELLADI ABDENEZAH, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé
REDJEB BEN SALAH, mle 3.182, brigadier-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
S. N. P. MOHAMED BEN MOHAMED, mle 0931, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes.
S. N. P. MABROUK OULD KADDOUR, mle A. 910, brigadier; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité
DELBI NENOUER BEN ABDELKADER, mle A. 691/34, 1re classe; 14 ans de services, 1 campagne.
AZAZIA MAAMAY, mle 3161, brigadier; 17 ans de services, 6 campagnes.
REGRAG ABDELKADER, mle 0499, brigadier; 15 ans de services, 7 campagnes.
S. N. P. MOHAMED BEN AHMED BEN MILOUD, mle 227, brigadier; 16 ans de services, 3 campagnes.
HAMADI BEN HADJ, mle A. 1099/35, 1re classe; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
TAIEBI M'BARK BEN TAIES, mle A. 373/33, 2e classe; 15 ans de services, 7 campagnes.
MEGHARBI AHMED BEN MOHAMED, mle A. 1122/34, brigadier; 15 ans de services, 6 campagnes.

Artillerie.

EUROPÉENS

Sous-officiers.

BAZILLE (Jean-Marie), maréchal des logis; 17 ans de services, 12 campagnes.
GRANDIDIER (Maurice-Marie), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
JOFFART (Gilbert-Charles), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
LEVAUFFRE (Victor-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
CLAUDE (Pierre), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
RINGEVAL (René-Henri), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
PORCHEROT (Jean), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
BONREPEAUX (Paul-Victor), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
BLANCHARD (Raymond), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
FERRAND (Aimé-Albert), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
FISSABRE (Othon), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
FRET (Maurice-Henri), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
SCHER (Maurice), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
CORDIER (Henri-Emile), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
TRUMEAU (Yves), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
PAULHE (Elie-Gaston), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
BEAUDOUX (Georges-Robert), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
LOUET (Joseph), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
LAVIGNE (Germain), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
DUCRET (Maurice), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
PRENEY (Maurice-Jean), maréchal des logis-major; 18 ans de services, 7 campagnes.
LENTIEZ (René-Alphonse), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
BENSEBAINI (Mejdoub), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
BOUGARELLE (Maurice-Emile), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité
BOYON (Albert-Nicolas), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
LEBEAU (Daniel-Jean), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
FOURRES (Ulisse-Marius), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
ZUDAIRE (François), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
BENAD (Hubert), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
BELIN (Robert-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
HONDERMARCK (Martial-Léonard), adjudant-chef, 19 ans de services, 5 campagnes.
VELLY (Henri-Guillaume), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
FARDOUX (Albert-Edouard), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
JACQUEMIN (Georges-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
GODARD (Denis-Roger), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
MENER (Yves), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
URECH (Joseph), maréchal des logis; 17 ans de services, 7 campagnes.
PAUWELS (Robert-César), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
CHEVALIER (Maurice), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
PIBOT (Marcel), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
PAGANON (René-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
KRIBOVSECK (François), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
GARGALO (Raymond-Emile), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
FALGARONNE (Jacques), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
VIENET (Georges), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
PONZIO (Edmond-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
LAPEYRE (Roger-François), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
JACQUOT (Maurice-Germain), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
MAILLARY (Roger), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
DURAND (René-Omer), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
ARGIOT (Louis-Sauveur), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
CASTELLANO (Fernand-Michel), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
POULAIN (Pierre-Fernand), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
HERMANT (Léon-Léopold), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
ROUSSY (Maurice), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
LEPAGE (Gaston-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
HERVE (Jean-Jacques), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
GOUSSET (Paul-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
NOIR (Jules-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
CARDON (Victor-Ferdinand), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
FOURGEAUD (René-Louis), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
PROSPERT (René-Abel), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
RENAUD (Henri-Louis), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
FARINEAU (Raymond), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
CLOTES (Paul-Gabriel), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
LAIR (Auguste-Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
ADNOT (Paul-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
LALANNE (Jean-Guillaume), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
COHIC (Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
SEGELKE (Louis), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
FALGON (Pierre-André), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BEAUMONT (Maurice-Adrien), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
CHUPIN (Pierre), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

DUCOURANT (Paul-Robert), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BARGEAT (Maurice-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
VASLIN (Jean-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
DANIEL (Pierre-Marie), maréchal des logis; 16 ans de services; 6 campagnes.

Hommes de troupe.

JACOB (Jean-Pierre), brigadier-chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
MOREAU (René-Marie), brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Sous-officiers.

S. N. ABDELKADER OULD AYED, mle 1338, maréchal des logis; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
BEDROUCH MEBARCK BEN HAMMA, mle A 1213, maréchal des logis; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
MOHAMED B'BOUR KEUR BEN MAJOUB, mle O 1784, maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes.
HASSEN BEN DJILALI, mle A 1233/35, maréchal des logis; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
ABDESSELAM BEN BELGACEM BEN HASSEM EL KHETIRI, mle A 125, maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes.
ABDELKADER BEN ADJ, mle 1283, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
SOURKHAL TAIEB BEN MAAMAR, mle 713, maréchal des logis; 15 ans de services, 4 campagnes.

Hommes de troupe.

CHIHA MOHAMED BEN BEN ADMED, mle LM 454, brigadier-chef; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
BOUDJERDA FERNAT, mle 42 LM, brigadier-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
AHMED BEN ABDESSELEM BEN ATHMAUX, mle A. 1005/34, 1re classe; 14 ans de services, 9 campagnes.
MOHAMED BEN AAMED, mle 1661, 1re classe; 14 ans de services, 9 campagnes.
ZARKOUNI BEN MOHAMED, mle A. 1604/34, brigadier-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
KHAROUBI MOHAMMED, mle 96, 2e classe; 16 ans de services, 5 campagnes.
MOHAMED BEN MOHAMED, mle A. 1003/34, brigadier-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
MOHAMED BEN MOHAMED, mle O 948, 2e classe; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
MOHAMED BEN ABDALLAH, mle 8318, 2e classe; 14 ans de services, 8 campagnes.

Train.

EUROPÉENS

CHAMARET (Antoine), adjudant-chef; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
BAGNOST (Lucien), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
VIVENT (Eloi-Théodore), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
CHEVASSU (Raymond), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
DESSEIN (Fernand-Jules), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
MARTINEZ (Jean-Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
LOMBARD (Yves-Paul), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
SCHNEIDER (Alphonse), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
FERRAND (Claudius), maréchal des logis; 16 ans de services, 11 campagnes.
DARRAS (Georges-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
BOBENRIETH (Antoine-Albert), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
COSQUER (Robert-Jean), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BELLEC (Jean), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
VOIRAND (René-Léon), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
ROUHARD (James), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
DUBOST (Eugène), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
GENESTAR (François-Marie), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
DUFIN (René-Maurice), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
MIGUET (Roger-Pierre), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
MIRABEL (Maurice-Paul), maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
OTTOMANI (Baptiste), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
TROUILLET (Robert-Léonard), adjudant-chef; 13 ans de services; 11 campagnes. A été cité.
NEBOUT (Robert-Guy), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
BENEUVILLERS (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
FOUGEROUX (Emile), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
MARTIN (Louis-Bernard), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
GRAMOND (Maurice-Francis), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
BOSQUE (René), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
BERTHIN (Maurice-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
LAMOUR (Pierre-Michel), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
GRIMALDI (Ange-Antoine), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
BERNARD (Gaston), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
TURREL (Armand-Alexis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
ZICAVO (Barthélémy), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
HECKMANN (Marcel-Antoine), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
ROBINET (Jacques-Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
FERRAGNE (Jean-Gabriel), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
BAUDET (Amédée-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Hommes de troupe.

FULGENT (Georges), brigadier-chef; 22 ans de services, 6 campagnes.
RAVELLO (Antoine-Nicolas), brigadier-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.

NORD-AFRICAINS

Sous-officiers.

BEN NACEUR BEN LAANI, mle A. 172/33, maréchal des logis; 16 ans de services, 10 campagnes.
MOHAMED BEN ABDESSELEM, mle A. 557/34, maréchal des logis; 15 ans de services, 11 campagnes.
AYAD BEN TAIBI, mle 561/34, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
DJILALI BEN MOHAMED, mle 687, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
KHEMAIS BEN MOHAMED BEN ALI BEN SALIN, mle ACA 7 3189/32, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
ABDESSELEM BEN ABBAU, mle 153/33, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
AHMED BEN HAMOU, mle 2 475/31, adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
ABDELKADER BEN MELLALI, mle A 173/33, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.

Hommes de troupe.

BEN ZIANE MOHAMED, mle 1508, 1re classe; 16 ans de services, 11 campagnes.
BOUIH BEN BOUCHAID BEN RAHAL, mle 9631, 2e classe; 18 ans de services, 9 campagnes.
MOHAMED BEN HADDOU BEN KHALLOK, mle L. 1751, 2e classe, 17 ans de services, 9 campagnes.
MOHAMED BEN AHMED BEN LAYACHI, mle H. 915, 1re classe; 19 ans de services, 7 campagnes.
AHMED BEN BELGACEM BEN HADJ SALAK EL KASNI, mle 4061/30, 1re classe; 18 ans de services, 7 campagnes.
NACEUR BEN LAHOUSSINE, mle 427, 1re classe; 16 ans de services, 9 campagnes.
SALAH BEN MOHAMED BEN BELGACEM, mle 1759 L. 30, 1re classe; 19 ans de services, 5 campagnes.
MOHAMED OUAKKA, mle 1577, 1re classe; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
TOUMI BEN YOUCEF BEN BELGACEM, 1re classe; 17 ans de services, 7 campagnes.
ADMAR BEN BARK, mle 1516, brigadier; 18 ans de services, 5 campagnes.
MOHAMED OULD SELEM, mle A 911/34, brigadier; 15 ans de services, 8 campagnes.

Transmissions.

WINANT (Juste), adjudant-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
LANIO (Louis-Jean), sergent-chef; 19 ans de services, 11 campagnes.
ALLARD (Pierre), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
LE GOFF (François), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BELLOCQ (René), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
GUEYFFIER (Gaston-Florimond), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
WOLF (Joseph-Martin), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
BARRIERE (Joseph), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
SAMPAREZ (Marcel-Louis), sergent-chef; 13 ans de services, 13 campagnes.
SOLNON (Raymond-Paul), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
MOLLET (Jean-Georges), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
MINGAT (Jean-Paul), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
BESSONE (Victorien-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
WOELH (Rodolphe-Emile), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
SCHAEFFER (Joseph-Charles), sergent-major; 13 ans de services, 12 campagnes.
GUEGUEN (Laurent-Henri), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
BONNET (Jean-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
CLAUDE (Georges-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
GARCIN (Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.

LANTERI-MINET (Paul-Jean-Baptiste), sergent-major; 17 ans de services, 9 campgnes.
DORNEL (Pierre-René), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
LOTH (Gustave), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
CLAUDON (Maxime-Germain), adudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
KŒHLE (Jean-Pierre), alias LEBARS, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
PARAGE (Jean-Léo), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
RIGOREAU (Charles), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
RIOU (Louis), sergent-chef; 13 ans de services, 13 campagnes.
LIEBERT (André-Louis), sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes.
ABDON (Lucien-Fernand), adjudant-chef ; 18 ans de services, 8 campagnes.
MOUSQUEY (Marcel), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
ALABEDRA (Gilbert), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
BROUILLAUD (André), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
LEROUX (Georges-Emile), adjudant-chef : 17 ans de services, 9 campagnes.
BILQUEZ (Robert-Eugène), adjudant-chef ; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
LARUELLE (Albert-Antoine), sergent-chef ; 14 ans de services, 11 campagnes.
GAUFFRIER (Henri-Robert), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
ALAMAGNY (André), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
DURRAND (Raymond-Gaston), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
HOUBE (Marcel-Denis), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
HANEL (Pierre-Ernest), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
RENARD (Raymond-Paul), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
MAIRE (Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
VERDIER (Jules-André), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
BRUNEL (Pierre-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
MARTINEAU (Jean-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
FAURE (André-Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
HERMAND (Arthur), sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes.
CUFFI (Michel-Félix), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
BARTALUCCI (Elie), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
CHEYROUX (Georges-Roger), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
RAISSEGUIER (Jacques), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
FOUCAULT (Gabriel-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
MARTIN (Jean-Marie), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
JEANNEAU (André-Léon), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
DEPIERRE (Roland-Gustave), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Service des transmissions.

PLOYEZ (André-Louis), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
DISSART (Paul), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
MAILLARD (Gaston-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
COUSIN (Gabriel-Simon), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
PELTIER (Marcel), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
CAVAILLEZ (Joseph-Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
GHISGAND (Charles), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
GERARD (Robert-Henri), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
GAUDIN (Henri-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
JACQUET (André-Roger), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
ESTEVE (Pierre-Etienne), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
WAGNER (Jean-Constant), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
MERCERON (Marcel-Daniel), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
GORET (Jean-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
DELOISY (Georges-Henri), sergent-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
MARLAND (Roland-Raoul), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
GRIESEMER (Nicolas), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
MATRIEU (Jean-Léon), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
CROS (Danton-Auguste), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Sous-officiers.

S. N. P. NACEUR BEN MEKKI, mle 07, sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
MOHAMED BEN LAHOUSSINE, mle A 296/35, sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
SAID BEN MOHAMED BEN BRAHIM, mle 2658, adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Hommes de troupe.

ABDELKADER OULD MAAMAR, mle 01046, soldat de 1re classe; 14 ans de services, 12 campagnes.
BOUDJEMA BEN ABDALLAH, mle 0978, soldat de 1re classe; 14 ans de services, 12 campagnes.

Cadre des agents de chancellerie.

LE DOZE (Arthur-Valentin), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
CHAILLOU (André-Paul), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
JEANTET (Edmond-Paul), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes.
CARIOU (François-Marie), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
MAGNIN (Georges), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
PAULIN (Joseph-Marie), adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes.
MEUR (Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
BOUVERET (Maurice), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
GUILLARMOU (Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
ALESTRA (Antoine), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
VERMEILLE (Roger-Louis), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
LUTHRINGER (Charles), sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
SERVIAN (Sylvain-Paul), sergent-major; 18 ans de services, 8 campagnes.
ROUSSELLE (Fernand-Gustave Pérégrin), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
CHANAUD (Marius-Jean), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
ROULIN (Serge-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
LAHEURTE (Joseph-Roger), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
SEILLER (Georges-Adolphe), 18 ans de services, 6 campagnes.
MARTINI (Louis-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
GAUCHER (Paul-François), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
FREMY (Roger-Rénold), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.
DUFOUR (Léon-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
LOPEZ (Eugène-Antoine), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
KLEIN (Guillaume), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
BOGAIS (Raymond-Roger), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
POUTHIER (Paul-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
ARMAYAN (Charles), sergent; 15 ans de services, 10 campagnes.
FAUCHARD (Emmanuel-Robert), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
SICAUD (Jean-Alfred), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
LISSIGNOL (Pierre-Eugène), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
PERETTE (Louis-Victor), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
POQUE (Valère), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
BRU (Pierre-Georges), sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
SODARO (François-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
BECUS (Maurice-Paul), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
PUYOL (Alphonse-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
ROUX (Jean-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
DUCHER (Antoine-Georges), adjudant, 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
DELHAYE (Maurice), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
CARRIERE (René), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
VIAL (Lucien-Antoine), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
LOURDE (François-Ferdinand), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
EDOUARD (Marcel-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
CHAPALAIN (René-François), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
ROUSSEAU (Yvan-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
BURGAN (Charles-Eugène), sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
ANTONA (Vincent), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
LOUBIER (Pierre), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
MAGNE (Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
DELPOUX (Marcel-Elie), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
ARNAL (Kléber-Edouard), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
POTENS (Georges), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
GUIN (Jean-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
COLSON (René-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
DAGUERRE (Jean-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
GUINJARD (Robert-Frédéric), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
LE NEDELEC (Claude), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
CANE (François), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
DUBOIS (Louis-Jean), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
TACQUARD (Roger-Eugène), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

RABIER (Marc-Victor), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
SAGET (Joseph), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
BARBEAUX (Paul-Marc), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
VASSEUR (Albert-Auguste), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
SEIGNERT (Edgard), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
GUERIN (Emile), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
SALLES (Joseph-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
COLONEL (Elysée), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
HANQUET (Louis-Honoré), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
GRAZIANI (Pierre-Paul), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
BOUGUES (Jean-Louis), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
PY (Lucien-Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
REVOL (Jean), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
DELPORTE (Lucien-Arthur), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
LATZ (Fernand-Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
MOUGEL (André-Lucien), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
MOREL (Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
DELCAMBRE (André-Victor), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
NICOLAS (Maurice-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
BRETON (Pierre-Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
LARDIN (André-Jules), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
DROUIN (Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
RAGEUL (Pierre-Eugène), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
FERNANDEZ (Antoine-Emmanuel), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
DECHOSAL (Georges-Michel), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
BLUTEAU (Albert), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
DECARPIGNY (Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
HUGUENIN (André-Paul), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
DE MEDERE (Arthur-Georges), sergent-major; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
CASSAIGNE (Jacques-Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
ROOS (Jules-Jacques), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
PARICKMILER (André), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
LEVRA (Raymond), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
LAXAGUE (Jean-Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
BALLESTER (Lucien), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
LE GUEN (Eugène-Léon), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
HEMERY (Gilbert-Aurélien), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
CASALTA (François-Marc), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
LENGAGNE (Auguste), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
ALBERT (François), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
SCHROTZ (Aloïse-Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
DUSSEUX (Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
BERGEZ-LAPLACE (Bernard-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
CARPENTIER (Léon-Clovis), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
BAROU (Joseph-Noé), sergent-major; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
MONDORY (Serge-René), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
GOUESNOU (Jean-Auguste), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
MOUTARDE (André), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
BELLOT (Henri-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
DURONDEAU (Maurice-François), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
ROLLET (René), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
LAURENT (Alexandre), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.

Cadre des agents des corps de troupe.

SEGONDS (Alphonse), adjudant; 21 ans de services, 15 campagnes.
ALMECIJA (Didier-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
UNTRAU (Joseph-Marie), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
SUTY (Emile-Albert), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
GARRICO (Fernand-Jean), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
RUIZ (Etienne-Joachim), sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
DESCAMPS (René), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
REYNAUD (Albert-Jean), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
RICHARD (André-Jean), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
PARREAULT (René), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
RICHELLE (Jean-Armand), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
SEGUY (Antoine), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
MAUFFREY (Louis-Alfred), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
GILBERT (Pierre-François), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
THEVENIN (Marcel-Léon), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
RIBAUD (Paul-Emile), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
BRET (Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
FRANÇOIS (Robert-Clément), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
GUIGNARD (Robert-Emilien), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 campagne.
FEKAR ALI, adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
CATELLA (Jean-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 campagne.
OBELLIANNE (Charles-Louis), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
POINSIGNON (Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
LECLER (Michel-Georges), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
FERRENBACH (Charles), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
LECOMTE (Maurice), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
CARRE (Camille-René), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
JEUNESSE (Albert-Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
CROUVOISIER (Eugène), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
BOURGOIN (Roger-Charles), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
LIPPI (Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
TARDY (René-Maurice), sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
MORESTIN (André-Georges), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
GAUVILLE (Charles-Marc), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
TISSIER (Gilbert), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.

Forces auxiliaires du Maroc.

LARBI BEN KHADIR, mle 7, Mokhazeni; 33 ans de services, 33 campagnes.
LAHOUSSINE BEN MOHAMED, mle 825, Mokhazeni; 33 ans de services, 28 campagnes. A été blessé.
SI LAREDJ BEN MOULAY KADDOUR, Mokhazeni; 33 ans de services, 25 campagnes.
LAHOUSSINE BEN AOMAR, chef de Makhzen; 26 ans de services, 26 campagnes.
MOHAMED BEN BOUAZZA, mle 7253, Mokhazeni; 27 ans de services, 23 campagnes. A été cité.
SALEM BEN EMBARK, mle 469, Mokhazeni; 25 ans de services, 25 campagnes.
BOU AMALA BEN SAID, chef de Makhzen; 24 ans de services, 24 campagnes. A été blessé et cité.
HAMOU BEN BOUAZZA, mle 160, chef de Makhzen; 26 ans de services, 22 campagnes. A été cité.
MOULAY EL HACHEMI MOHAMED, mle 7191, Mokhazeni; 34 ans de services, 13 campagnes.
BACHIR BEN M'BAREK, Mokhazeni; 28 ans de services, 19 campagnes.
LAHCEN BEN LAHOUCINE BEN LHADJ, Mokhazeni; 23 ans de services, 23 campagnes.
AOMAR BEN SAID, mle 246, Mokhazeni; 23 ans de services, 23 campagnes.
MOHAMED BEN ABBES BEN ALI, Mokhazeni; 29 ans de services, 16 campagnes.
BOUJEMAA BEN BELLAL, mle 750, Mokhazeni; 22 ans de services, 22 campagnes.
MOHAMED BEN BRAHIM OU SALLAH, mle 395, Mokhazeni; 22 ans de services, 22 campagnes.
ALI BEN LHASSEN, Mokhazeni; 24 ans de services, 20 campagnes.
LAHCEN BEN SAID BEN BIHI, Mokhazeni; 22 ans de services, 21 campagnes. A été cité.
ALISSA BEN LAHCEN, mle 6, Mokhazeni; 30 ans de services, 13 campagnes.
MOHAMED BEN MOUSSA, mle 823, Mokhazeni; 22 ans de services, 21 campagnes.
ABDERRAHMAN BEN ALLAL LOUDIY, mle 118, chef de Makhzen; 33 ans de services, 9 campagnes.
M'BARK BEN JILALI, mle 7021, Mokhazeni; 30 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
LHASSEN BEN ABDALLAH, mle 870, Mokhazeni; 23 ans de services, 19 campagnes.
AOMAR BEN MOHAMED, mle 201, chef de Makhzen; 21 ans de services, 21 campagnes.
LAHOUCINE BEN MOHAMED BEN AHMED, Mokhazeni; 21 ans de services, 21 campagnes.
ALLAL BEL HADJ AMARA, Mokhazeni; 27 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
MILOUDI BEN SELLAM, mle 54, Mokhazeni; 25 ans de services, 17 campagnes. A été cité.
ABDESLEM BEN MOHAMED, mle 729, Mokhazeni; 21 ans de services, 21 campagnes. A été cité.
M'BARK BEN ABDALLAH BEN M'BARK, Mokhazeni; 25 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

MOHAMED BEN HAMOU, mle 812, Mokhazeni; 20 ans de services, 20 campagnes.
LARBI BEN SALAMI, mle 531, Mokhazeni; 23 ans de services, 17 campagnes.
ABDERRAMAN BEN M'BARK, mle 273, chef de Makhzen; 20 ans de services, 20 campagnes.
BRAHIM BEN ABDELKRIM, Mokhazeni; 30 ans de services, 10 campagnes.
HADJ BEN MOHAMED, mle 135, Mokhazeni; 25 ans de services, 15 campagnes.
AOMAR BEN DAHAN, Mokhazeni; 24 ans de services, 16 campagnes.
ABDESLEM BEN SALEM, dit FIGUIGUI, mle 96, Mokhazeni; 29 ans de services, 11 campagnes.
ALLAL BEN DRISS, Mokhazeni; 24 ans de services, 16 campagnes.
AHMED BEN ALLAL, mle 1330, Mokhazeni; 36 ans de services, 3 campagnes.
LHASSEN BEN MOHAMED, mle 209, Mokhazeni. 20 ans de services, 20 campagnes.
MOHAMED BEN OAMAR, mle 585, Mokhazeni; 20 ans de services, 20 campagnes.
AHMED BEN TAHAR, mle 159, Mokhazeni; 24 ans de services, 16 campagnes.
LAHOUSSINE BEN ALI, mle 747, Mokhazeni; 20 ans de services, 20 campagnes.
HAMADI BEN DJILALI, Mokhazeni; 26 ans de services, 14 campagnes.
AHMED BEN MOHAMED BEN BRAHIM, mle 20, Mokhazeni; 22 ans de services, 18 campagnes.
MOHAMED BEN EL MEKKI, mle 7, Mokhazeni; 27 ans de services, 12 campagnes.
SAID OU KHELLA, Mokhazeni; 21 ans de services, 18 campagnes.
TAIEB BEN FATMI, chef de Makhzen; 21 ans de services, 18 campagnes.
MOHAMED BEN MOHAMED EL MASMOUDI, Mokhazeni; 29 ans de services, 10 campagnes.
MOHA OU BOUAZZA, Mokhazeni; 27 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
M'BARK BEN BOUAZZA, mle 289, Mokhazeni; 19 ans de services, 19 campagnes. A été blessé.
ABDALLAH BEN SALAH, chef de Makhzen; 28 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
MOHAMED BEN MAATI, mle 110, Mokhazeni; 21 ans de services, 17 campagnes.
AOMAR BEN MOHAMED, Mokhazeni; 24 ans de services, 14 campagnes.
MESSAOUD BEN BELLAL, mle 796, Mokhazeni; 19 ans de services, 19 campagnes.
ALI BEN HOMAD EL HADJI, Mokhazeni; 35 ans de services, 3 campagnes.
AHMED BEN CHAYEL, chef de Makhzen, 23 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
ABDELLHAQ BEN DAHAD, brigadier; 22 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.
MOHAMED BEN LAGUID, Mokhazeni; 19 ans de services, 19 campagnes.
MOHAMED OU BIHI EL HADJ, chef de Makhzen; 19 ans de services, 19 campagnes.
MOHAMED BEN SLIMANE, brigadier; 28 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
ALI BEN BARCK, mle 1051, Mokhazeni; 19 ans de services, 19 campagnes.
SALAH BEN M'BARK, Mokhazeni; 27 ans de services, 10 campagnes.
BOUCHTA OULD HAMODA, Mokhazeni; 29 ans de services, 8 campagnes.
ABBOU OU SAID, Mokhazeni; 19 ans de services, 19 campagnes.
BOUCHTA BEN TAYEB, mle 85, brigadier; 22 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
MOHAMED BEN RAHAL, Mokhazeni; 28 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
EL MAHJOUB BEN MOHAMED, Mokhazeni; 25 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
MOHAMED BEN MOKKADEM, Mokhazeni; 31 ans de services, 6 campagnes.
LAHOUSSINE BEN AHMED, mle 82; 21 ans de services, 16 campagnes.
LAHCEN BEN AISSA dit EL FAKIR, Mokhazeni; 28 ans de services, 8 campagnes.
AHMED BEN THAMI, Mokhazeni; 21 ans de services, 16 campagnes. A été cité.
M'HAMED BEN BRAHIM, mle 306, Mokhazeni; 27 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
DRISS BEL MAHI, Mokhazeni; 24 ans de services, 12 campagnes.
DJILLALI BEN MOHAMED ZEMRANI, Mokhazeni; 33 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
SAID BEN AOMAR, Mokhazeni; 28 ans de services, 8 campagnes.
LAHOUCINE BEN AHMED, mle 179, Mokhazeni; 18 ans de services, 18 campagnes.
ALLAL BEN MOHAMED, mle 818, Mokhazeni; 18 ans de services, 18 campagnes.
DRISS BEN RAHAL, Mokhazeni; 33 ans de services, 3 campagnes.

Recrutement et statistique.

LEMONNIER (Roger-Maurice), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
GIACOMINI (Joseph), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
TROUVE (Marcel-Edmond), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
DAURAT (Serge), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
MERCURI (Félix), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
BENETEAU (Caude Maurice), sergent-major; 19 ans de services, 6 campagnes.
SANSA (Antoine-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
LEGRAND (Joseph-Laurent), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
FEUVRIER (Paul-Henri), sergent-major; 13 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
SENS (Paul-Eugène), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
GERARD (André), sergent major; 16 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
BRICOUT (René-Gaston), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
SILLIAU (Henri-François), sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
RODIER (Marcel-Albert), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
GOLFIER (Marius Joseph), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
DAIX (Bernard-Modeste), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
CHRISTOL (Germain-Joseph), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
BARBERET (Georges-Gaston), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
VIVIER (Joseph-Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
BARBIER (Charles-Louis), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.
BAUDIS (André-Pierre), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
CARLIER (Georges), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 campagne.
LANNAUD (Joseph-Paul), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 campagne.
DRUNET (Auguste-Marie), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

Génie.

EUROPÉENS

Sous-officiers.

BIRABENT (Julien-Louis), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
BOERRIES (Frédéric-Lucien), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
DUPUY (Gabriel), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes.
GAUDAN (Robert-Charles), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
MELLE (Henri-Noël), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
GIRDAL (Ladislas), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
FLOCH (Edouard), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
FOUBERT (René-Augustin), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
FOURNIER (Pierre), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
SABOURIN (Fernand-Louis), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
BANCOURT (Albert), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
POLI (Alexandre), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
DUCASSE (André), adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes.
RIDES (Lucien-François), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
LOBRY (Gustave-Marcel), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
REYNA (Jean), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
PILARD (Marcel), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
LAVOCAT (Benoît), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
JEAN MARIE-FRANÇOIS (Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
DUCROCQ (Bernard), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
LESCARRET (René), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
MILNE (Bernard-Edouard), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
GUIHENEUF (Henri-Roger), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
GARNIER (Marcel-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
GENNETAY (Maurice), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
ANDRIEU (Gabriel-Henri), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
LEPLAT (Adrien-Ernest), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
ROUVIAIRE (Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
LABART (Pierre), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
BOUHABEN (André-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
BECHIR (Louis-René), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
MILLET (Guy-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
HUBERT (Albert), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
BACHELET (Jean), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
SERAN (Marcel-Ernest), sergent-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
COLLOT (Alfred-Marie), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
GARNIER (Gabriel), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
BINDNER (André), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
ENGEAMMET (Georges), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
LAURIDAN (Florimond-Clothaire)†, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
MOSNA (Antoine), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
HANNECART (Robert-Fernand), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
MICHEL (Georges-Marius), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
BERNARD (André), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
BIBARD (Joël), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
MOREAU (Fernand-Louis), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
ALLARD (Jean-Guillaume), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

VIEVILLE (Georges-Vincent), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
LLEU (François), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
BRISSAUD (Jean-Marie), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
LARCHER (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
POINTURIER (André-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
BIGNON (Paul-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
AGGERY (Lucien), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
LAJOINIE (Marcel-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
ROQUES (Marcel-Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
BLANCHARD (Roger-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
LE SARAZEC (Michel-Jacques), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
PABST (Robert-Adrien), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
AUSADES (Emile), adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
LA BARRIERE (Pierre-Alexis), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
CANIVET (Emile-Raymond), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
FILLODEAU (Gustave-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
GHESQUIERE (Arsène-Maurice), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
SWYNGEDAUW (Pierre-Henri), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
GUILLEUX (Roger-Gabriel), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
VISTORKY (Charles-Paul), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
MINERY (Marcel-Raymond), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
BOYER (Henri-Louis), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
ANTOINE (Pierre-Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
NURY (Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
CABALLERO (J.-B.), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
CIVET (Maurice-Jules), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
GIUDICELLI (Jean-Marcel), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
MAMET (André-François), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
FERON (François-Alexandre), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
ANOT (Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
DUPLAT (Gaston-André), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
VAN HAZEBROUCK (Georges-Camille), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
DUBRAY (André-Adrien), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
COUPERY (Henri), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
ROUSSEAU (Serge), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
MAITRE (Camille-Eugène), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
RAFED (Arezki), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
HEDON (Maurice-Adonis), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
THIBAULT (Gustave-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
GIAPPESI (René-Alphonse), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes.
THABOURIN (Henri-Paul), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
SEGUELA (Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
ALBERT (Raymond-Noël), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
GACHELIN (Lucien), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
JUAN (Eugène), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
SCHUMACHER (Albert-Emile), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
S.N.P. EMBARKI (Embareck), mle A. 218, sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
MARTIN (Camille-Martial), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BENCE (Adrien-Julien), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
DUMONT (Robert), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
BOURDONNEC (Jean-Marie), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
BEAUDUN (Albert), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
BONHOMME (Pierre-Georges), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
ARNAUD (Albert-Victor), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
BOUTILLER (Paul-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
DEMANNY (Georges-Léon), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
MASTIN (Ernest-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
BREUIL (Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
PAULIARD (Angel), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
ESCOMEL (Robert-Paul), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
PIESSET (Roger), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes.
BERNARD (Paul-Louis), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
BRUNET (Dominique), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
THIRION (Jean-Victor), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
BISVAL (Jean-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
TRUSSON (Georges-Prosper), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
CHASSELOUP (René), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
LEBAS (Léopold-Charles), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
FUSIL (Raoul), adjudant-chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
LE BECHEC (Pierre), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
BERGER (Xavier-Victor), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
HENRY (Félix-Emmanuel), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BRACHET (Maurice-Louis), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
TRICART (Jean-Alfred), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
HERIAUD (René), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
FELIX (Roger-Charles), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
CONSCIENCE (Maurice-Robert), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
GOSSARE (Cahrles-Victor), adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes.
ROBERT (Victor-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
BERNIER (Gilbert-Marcel), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
KRINER (Marceau-Maurice), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
LAVOCAT (Fernand-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
BASSET (Paul-Georges), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
GARAUD (Jean), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
HANS (Lucien), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
BESSIERE (Benjamin - André), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
DOMENACH (René-Lucien), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
TOUSSAINT (Pierre-Marie), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
THALER (Armand), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
PICHARD (Roger-Gaston), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
AMIELH (Paul-Emile), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
HEURTEBISE (Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
BUSSEROLLE (Henri - Claude), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
DA GAI (Archangelo-Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
RIGGIO (Pierre), adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes.
TARGUES (Vincent), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
LE DOZE (Marcel-Pierre), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.
LABENERE (René), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
DAGNICOURT (Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
COCU (Marcel - Espérance), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
FORGUES (Adrien-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
LAPLANCHE (Gaston-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
PARAT (Georges-André), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.

Homme de troupe.

BARBIERI (Joseph), caporal-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Sous-officiers.

MOUSSAOUI AMARANE, mle 3286, sergent-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
MOUSSA DIARRA, mle 93167, sergent-chef, 14 ans de services, 13 campagnes.
KOUNDIAM HEMA, mle 93686, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
AHMED BEN ABDESSELEM, mle L. 175, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité
MOHAMED BEN LHASSEN, mle A. 58, sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
SI MOHAMED BEN MOHAMED, sergent; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
AITSAID MOUSSA, mle A. 410, sergent; 15 ans de services, 5 campagnes.
DRISS BEN ALI, mle A. 499/34, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Hommes de troupe.

BROU BI BOUA, mle 91457, premier sapeur; 14 ans de services, 12 campagnes.
KARFAZA NIDIMA, mle 83551, premier sapeur; 15 ans de services, 10 campagnes.
OUANZA BICABA, mle 83466, premier sapeur; 15 ans de services, 10 campagnes.
AHMED BEN ABDELKADER, mle J. 2730, maître ouvrier; 19 ans de services, 5 campagnes.
KAYABA SAVADOGO, mle 83741, premier sapeur; 15 ans de services, 9 campagnes.
ABDALLAH BEN ASSEN, mle 925, caporal, 18 ans de services, 6 campagnes.
ALI BEN MOHAMED, mle N. 707, caporal; 15 ans de services, 8 campagnes.
KEBIR BEN AHMED, premier sapeur; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
KOUDOU BRELOU, mle 81181, caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.

Matériel.

EUROPÉENS

VERNEUIL (André), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 11 campagnes.
PROUX (Michel), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
LISEE (Jean-Charles), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
GOUZY (Paul-Fernand-René), adjudant; 23 ans de services, 6 campagnes.
VARIN (Jean-Eugène-Désiré), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
YVART (Roger-Léon-Antoine), maréchal des logis major; 15 ans de services, 13 campagnes.
CONTOUX (Robert-André), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
NICOLAS (Adrien), adjudant; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
FROISSARD (Roger-Auguste-Xavier), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
BRUNEL (Pierre-Albert), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
MONNA (Jean-Marius), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.
NICOLAS (Louis-Albert), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
BIANCHI (Joseph-Lucien), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
BARTHEL (Henri-Paul), aspirant; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
REY (Edmond-Marius), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
MARGUERIN (André-Clément-Armand), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
DUCHET (André), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
BLENNER (Ernest-Camille), adjudant; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
THIEBLIN (Raymond), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
THEVENOT (Louis), maréchal des logis major; 18 ans de services, 8 campagnes.
OBRECHT (Marcel), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
BERTRAND (Jean), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
ADJAOUD MOUSSA, adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes
BERTHET (Paul-Marcel-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
BALLAIRE (Henri-Robert), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
THORAVAL (François), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
USEO (Robert), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
GOAVEC (Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
AUZELLE (Roger-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
BERTILLET (Roger-Jean-Eugène), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
MOURARET (Maurice-Henri-Eugène), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
REYES (Simon-Henri), adjudant; 24 ans de services, 2 campagnes.
SONNET (René-Charles-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
BERNDT (Charles-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
OPITZ (Georges), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
BRAYARD (Charles-Hippolyte), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
GOULET (Roger-Raymond), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
JOLY (Raoul-Marcel), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
COURTADE (Charles-Henri), adjudant-chef; 24 ans de services, 1 campagne.
SCHUE (Alfred-Louis), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
CASANOVAS (Jean-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
BAILLY (Albert-Paul), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
ROUX (Rémy-Auguste-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
GUILLEMET (Marcel-Louis-Jean-Baptiste), maréchal des logis-major; 19 ans de services, 6 campagnes.
PROLHAC (Léon-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
SEMPERE (François), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
HANNS (Marcel), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.
POPIN (France-Louis-Edouard), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
LUTZ (Maurice-Joseph-Alphonse), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
GALAUP (Elie-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
SAUVAGET (Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
ARON (Alfred), maréchal des logis-major; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
EZANNIC (Louis-Mathurin), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
CASSE (Emile-Jean), maréchal des logis major; 18 ans de services, 7 campagnes.
BORJA (Christophe), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
DEMASY (Jean-Georges-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
BLACHERE (Léonce-Paul-Albert), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
ACKER (Frédéric), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
SOUCAILLE (Robert-Emile-Victorin), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
RIOLS (Marcel-Eloi-Marie), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
JOSSELIN (Roger-Henri-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
FINOT (Jean-François), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
JENN (Emile-Albert-Jules), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
FRICEAU (Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
CHARPENTIER (Camille-Adrien), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
DUCHENE (Léon-Louis-Jean), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
DEVEAUX (Roger-Clovis), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
GAMBARO (Louis-Gabriel), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
DAMS (Paul-Arthur-Ferdinand), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
DELUMEAU (Marcel-Jean-Louis), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
PIFERINI (Antoine), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
ANDRE (Ernest-Henri), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
LEBRUN (Jean-Charles), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
ANGLADE (Paul-Louis), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
GICQUEL (Lucien-Amateur), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
THOMAS (Emile-Lucien), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
DESMONS (Marcel-Léon), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
LABAT (Paul-Prosper), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.
BONACHERA (Bruno-Honoré), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
BOR (Osmir-Aurélien), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
GUILLEMOT (Hubert-Alfred), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.
LEBRUN (André-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
BONNET (René-Jean), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
GRAZIANI (Pierre-Marie-Victor), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
RODRIGUEZ (Edouard), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
FAUCHEZ (Paul-Cyrille), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
ROUSSILLON (Pélrus-Thomas), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
NADAUD (Henri-François-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
BOUDINOT (Jean-Eugène-Emile), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
COURTEBRAS (André), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
BARRERE (Edmond), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
QUEMERAIS (Henri-Adolphe), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
LEROUX (Auguste-Jules-Octave), adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes.
CHABBERT (Charles-Louis-Paul), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
TAUDUS (Prosper-Louis), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
SAUBOUA (Gilbert-Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
TOST (Raoul-Charles-Louis), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
ICART (Jean-Joseph), adjudant; 23 ans de services, 1 campagne.
DHAL (Robert-Léon), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
RAYMOND (Pierre-Auguste), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
VIDAL (Fernand), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
LOUVEL DE MONCEAUX (Jean-Bonaventure), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
SPEHNER (Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
CAUMEIL (François-Antoine-Alphonse), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
DELAHAYE (Marcel-René), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
MARFAING (Jean-André), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
KOHLER (André-Denis-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
SEEIWEGER (Maurice-Léon-Eugène), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
MOLLET (Lucien-Adolphe), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
VOGT (Eugène-Jacques), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
SEYFRITZ (Georges-Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
PIERRARD (Georges-Henri), adjudant-chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
ROUBENNE (Jean-Robert), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
CENDRIER (René-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
TACHON (Edgar), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
LEMAIRE (Pierre-Alexis), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
SIMONETTI (Emile-Louis-Léon), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
PRED'HOMME (Marcel-Paul-Théophile), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BOURE (Raymond-Marc), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
MALINE (Raymond-André), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
LEROCH (Louis-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
FUCHS (Jean-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
LABAT (François-Claude), adjudant-chef; 12 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
CHEVRE (Jean-Marcel-Auguste), adjudant, 16 ans de services, 6 campagnes.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

BAUTE (Louis-Joseph), adjudant-chef, 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
LACUES (Marcel-Jean-Eugène), adjudant-chef, 16 ans de services, 7 campagnes.
CHATUT (Joannès-Claudius-Marius), maréchal des logis major, 18 ans de services, 6 campagnes.
SOULET (Marie-Maurice-Hubert), adjudant, 16 ans de services, 8 campagnes.
DAYDE (Georges-Jean-Joseph), adjudant-chef, 17 ans de services, 6 campagnes.
GIACOBBI (Dominique-Alexis), adjudant, 19 ans de services, 5 campagnes.
DRUON (Marius-Jules-Michel), adjudant, 19 ans de services, 5 campagnes.
GAZZO (Marcel-Blaise), adjudant, 17 ans de services, 7 campagnes.
KNODERER (Frédéric-Charles), adjudant-chef, 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
VAQUER (Julien-François-Joseph), adjudant, 15 ans de services, 9 campagnes.
BRECHENIER (Marcel-Louis), adjudant, 15 ans de services, 8 campagnes.
STEVAUX (Roger-Joseph), adjudant, 15 ans de services, 8 campagnes.
BOURDONNEAU (Yves), adjudant-chef, 17 ans de services, 2 campagnes.
BERTHON (Edmond-Marcel), adjudant, 15 ans de services, 6 campagnes.
CAMINADE (Antoine-Jules), adjudant-chef, 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
BERICHARD (Charles-Antoine), adjudant-chef, 20 ans de services, 4 campagnes.
PALLIER (Pierre), adjudant, 17 ans de services, 6 campagnes.
GENY (Henri-Georges-Marie-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
PINEAU (Paul-Georges-Emile), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
AUDRAIN (Simon-Henri), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
BIENFAIT (Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
DURAND (René-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
PIETRI (Antoine-François), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
ROUSSEL (Henri-Paul-Léon), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
GENESTE (Guy-Etienne), adjudant-chef, 17 ans de services, 7 campagnes.
DORGE (Louis-René-Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
CASQUET (Jaime), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
MOREAU (Marcel-Camille), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
POTVIN (Gaston-Louis), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
LACASSIN (Maurice), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
LONGUETEAU (André-Gabriel), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
LAMM (Jean-Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
DELPHIS (Maurice-Marcel-Jules), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
MICHAUD (Fernand), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
PLUMART (Firmin-Jean-Baptiste), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
GLORIOD (Joseph-Louis-Marie), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
CROISILLE (Alfred-Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
GEHL (Jean-Auguste-Valentin), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
BALZEL (Philippe), maréchal des logis major; 18 ans de services, 6 campagnes.
POISSON (René-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
TAMINAU (Guy-Frédéric), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
DUFOUR (Jules), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
JEANNIN (André-Georges-Elie), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
TOUZAA (Maurice-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
PAULY (Roland-Gaston-Charles), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
CHATON (Robert-Emile-Louis-Alexandre), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
GOUZY (Léopold-Alexis-Joseph), adjudant-chef; 5 campagnes.
GIBOIRE (Roger-Alexandre), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
FIRPO (Charles-Félix), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
CAMUSEAU (Francis), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
FOSSET (André-Jean), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
FAIVRE (Gabriel-Jules-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
LEMAIRE (Fernand), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
PERRET (Guy-Raymond), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
RENEVIER (Clément-Germain), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
GUIRAN (Joseph-François-Marie), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
CHAUDERLOT (André-Albert-Gaston), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BONNEAU (Auguste), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
GAU (Julien-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
LE PART (Vincent-André), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
GILIS (Adolphe-Paul), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
HAUSSY (Gaston-Edouard), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
WIRT (Albert-Olivier), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
DELPECH (René), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
DUPUY (Pierre-Henry), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
BLANIC (Marceau-Simon-Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
SATGE (Pierre-Guillaume), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
ROMAIN (Louis-Lucien), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
VANCASSEL (André-Jules), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
BOUTIN (Gaston), adjudant-chef, 17 ans de services, 6 campagnes.
SARRON (André-Jean-Antoine), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
CROUZET (Narcisse-Armand), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
DEPARDAY (Pierre-Henri-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
BENETAUD (Aimé-Bernard-Alexandre), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
MENAGER (Jean-Marie), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
BELLEC (André), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
DESISLES (Edmé-Max-Louis), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
DOMENACH (Maurice-Joseph-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
GUICHARD (Louis-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.

NORD-AFRICAINS

BRICK BEN FARADJI, mle 1207, soldat; 21 ans de services, 8 campagnes.
MAHJOUB BEN ABDELKADER, mle L 701, soldat; 18 ans de services, 10 campagnes.
HASSINE BEN MOHAMED BEN LAID, mle 1158/L32, brigadier; 17 ans de services, 7 campagnes.
SI MOHAMED BEN CHERQUI BEN L'HADJ, mle A 629, soldat de 1re classe; 16 ans de services, 8 campagnes.
KASSEN BEN MOHAMED, mle 6610/R 31, maréchal des logis; 17 ans de services, 7 campagnes.
FREDJ BEN MOHAMED BEN MOHAMED, mle 3860/R 34, adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
ABDESSELEM BEN TAHAR, mle A 293/33, brigadier; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
AZMAN KHOLEFF, mle LM 99, maréchal des logis-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Intendance

EUROPÉENS

Sous-officiers

GIUDICELLI (Jean), sergent-major; 14 ans de services, 13 campagnes.
BOLLE (Joseph), adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
BIDALOU (Armand), sergent-major; 14 ans de services, 13 campagnes.
FONTAINE (Henri), sergent-major; 15 ans de services, 12 campagnes.
NEGRINAT (Raymond), sergent-chef; 17 ans de services 11 campagnes.
PROU (Pierre), sergent-major); 15 ans de services, 11 campagnes.
SAUMONNEAU (André), sergent-major), 16 ans de services, 10 campagnes.
ROUSSEAUX (Francis), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
LAPORTE (Maurice), sergent-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
MARINI (Charles), sergent; 17 ans de services, 9 campagnes.
CANELLAS (Roger), sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
LEMAIRE (Robert), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
MINOUFLET (Huberl), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
GUISSANI (André), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
CHAUVIN (Henri), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
LUCAS (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
NICAISE (René), adjudant-chef. 15 ans de services, 10 campagnes.
PIERRE (Emile), sergent-major, 15 ans de services, 10 campagnes.
LAMBERT (Pierre), sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
LEPEYTRE (Robert), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
GRANGE (Albert), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
SOUQUET (Fernand), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
EVIEUX (Jules), sergent-major), 15 ans de services, 10 campagnes.
MEZIANE (Fernand), sergent; 15 ans de services, 8 campages. A été cité.
GIROD (René), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
JEROME (Marcel), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
MOREL (Jean-Pierre), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes.
ROUDIER (Jean), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes.
RELIN (Jean), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
LE MENTEC (Joseph), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
SOMME (Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
SEELWEGER (Raymond), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
VERLE (Edmond), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
DUBOIS (Emile), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
WILLIG (Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.

FONTAINE (René), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
VASCHALDE (Lucien), sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
BLONDEL (Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
PARMENTIER (Ernest), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
DUMONT (Joseph), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
BOUDAIRE (Ssimon), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
VASSEUR (Raymond), adjudant; 15 ans de services 8 campagnes.
BOCCHESANI (Antoine), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
LASSEUR (André), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
MAESTRONI (Marcel), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
POUX (Robert), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
BITTE (Raymond), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
LE DANTEC (Yves), sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
DUBOIS (Gervais), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
ESPARBES, (Emile), sergent-major; 16 ans de services, 7 campagnes.
MAGNIN (Denis), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
CORDONNIER (Maurice), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
CLAUDE (Albert), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
MARTIN (Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
GUIGNARD (Pierre), sergent-major; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
COIC (André), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
BRANCATO (Albert), sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
TISSIER (Léon), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
JEANNOT (Léon), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
MENEGAUX (Robert), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
MEILLERAY (Pierre), sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
BRUNAULT (Jean), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
NOGUES (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
BRISSE (Hubert), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
BENOIT (Jules), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
SABATE (Gaston), sergent-major; 17 ans de services, 5 campagnes.
GUILLEMIN (Jean), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
DESCHEUX (Roger), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
VALION (Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
LHERITIER (Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
PLANCHER (René), adjudant; 17 ans de services, 1 campagne.

Maîtres ouvriers.

CASTEL (Joseph), sergent-chef, tailleur; 18 ans de services, 13 campagnes.
MARECHAL (Maurice), sergent-chef, cordonnier; 22 ans de services, 6 campagnes.
CHENIN (Léon), sergent-chef, tailleur; 18 ans de services, 13 campagnes.
SACHET (Armand), sergent-chef, cordonnier; 27 ans de services, 4 campagnes.
DELOR (Georges), sergent-chef, tailleur; 23 ans de services, 8 campagnes.
PERRIER (Emile), sergent-chef cordonnier ; 26 ans de services, 2 campagnes.
CAZENEUVE (Guy), sergent-major, tailleur ; 19 ans de services, 11 campagnes.
CASSAING (Auguste), sergent-chef, cordonnier; 23 ans de services, 6 campagnes.
MARY (Alphonse), sergent-chef, cordonnier ; 22 ans de services, 5 campagnes.
MULLER (François), sergent-chef, cordonnier; 22 ans de services, 6 campagnes.
DE BUCK (Roger), sergent-chef, tailleur ; 25 ans de services, 3 campagnes.
LIEGEOIS (Joseph), sergent-chef, tailleur ; 22 ans de services, 6 campagnes.
DLVOUCOUX (Pierre), sergent-major, cordonnier; 26 ans de services, 2 campagnes.
BEROUD (Maurice), sergent, cordonnier ; 23 ans de services, 3 campagnes.
VEYREINC (Marcel), sergent-chef, tailleur ; 25 ans de services, 2 campagnes.

SOUD-AFRICAINS

Sous-officiers.

MOHAMED BEN AMOR BEN FEKI AHMED, sergent-chef, mle 595 L 34; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
SALHI HOCINE BEN ABDELKADER, sergent-chef, mle A 212; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
TARFA HADJ BEN BELKACEM, sergent-major; mle A 2082 RAMC; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
MOHAMED BEN AHMED BEN MESSAOUD, sergent-major; mle 506 L 34; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hommes de troupe.

MOHAMED BEN ALI, soldat, mle E 2657; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
DRIDI MAOMED BEN TAHAR, caporal-chef; mle A 78-34; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé

Etat-major de l'armee.

POSTE AUX ARMÉES

CHARRIER (Gabriel-Joseph), adjudant-chef ; 27 ans de services, 5 campagnes.
DASSY (Bernard-François), adjudant-chef ; 22 ans de services, 9 campagnes.
BEAULIEU (Louis-Nicolas-Marie), adjudant-chef; 26 ans de services, 3 campagnes.
DESVIGNES (Sylvain), adjudant-chef; 27 ans de services, 3 campagnes.
GELLY (Aimé-Blaise), adjudant-chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
VERMELIN (Désiré-Albert), adjudant-chef ; 23 ans de services, 4 campagnes .

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

EUROPÉENS

DUJOURDY (Gustave), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
HELLEU (Henri), caporal; 22 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
PROM (Nicolas), 2e classe; 18 ans de services, 15 campagnes.
PERDRIANO (Guy-Paul), sergent; 19 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
FOLCHER (Charles-Nicolas), sergent; 17 ans de services, 13 campagnes.
CAPPY (Henri-André), adjudant-chef; 17 ans de services, 14 campagnes.
MEGRET (Michel-Alphonse-Gérard), adjudant; 18 ans de services, 13 campagnes.
BRAUNER (Alfred), sergent-chef; 19 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
COULON (Pierre), sergent; 18 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
FORGET (Lucien), adjudant; 20 ans de services, 11 campagnes.
EDON (Eugène), adjudant-chef; 22 ans de services, 8 campagnes.
CARLOMUSTO (Joseph), caporal-chef; 18 ans de services, 12 campagnes.
TRANI (Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services ,12 campagnes.
L'HER (Jean-François-Marie), caporal-chef ; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
CHATEAUVIEUX (Henri-Maurice), caporal-chef; 19 ans de services, 11 campagnes.
REDELSPERGER (Robert), sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
BLONDEAU (Pierre-Henri-Jules-Eugène), sergent-chef; 18 ans de services, 12 campagnes.
CAPEILLE (Marcel), sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
BLANCHARD (Jean), caporal-chef; 18 ans de services, 11 campagnes.
LACROIX (François), 1re classe;; 18 ans de services, 11 campagnes.
POLOSSE (Germain), sergent; 18 ans de services, 11 campagnes.
CISSE (Adama), sergent-chef; 17 ans de services, 13 campagnes.
DAY (Paul-Léon), sergent; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
FILLION (Joseph-Marie), sergent; 17 ans de services, 12 campagnes.
DEMOULE (Marcel-Auguste), caporal-chef ; 15 ans de services; 12 campagnes. A été blessé et cité.
BELGODERE (Antoine-Marie), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
LESTEL (François-Marius), sergent; 17 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
CAZABON (Roger-Charles-Bernard), sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité
JAFFRE (Jacques-Louis), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
BARRIT (Armand), sergent-chef; 18 ans de services, 11 campagnes.
DIALLO SOULEYMANE, sergent; 17 ans de services, 12 campagnes.
CHANEMOUGA AROMMOUGAM, caporal; 17 ans de services, 12 campagnes.
BOUTIN (Marcel-Louis), sergent; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
VERSINI (Pierre-Jean), sergent-chef; 18 ans de services, 11 campagnes A été cité.
THEPOT (René-Jacques-Marie), 1re classe ; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
BELLEGARDE (Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
RUFIN (Marceau-Amédée), sergent-chef ; 17 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
LACHENAUD (Alexandre), adjudant-chef ; 17 ans de services, 11 campagnes.
THOMAS (Isidore), 1re classe; 16 ans de services, 13 campagnes.
BOUZIGON (Georges-Augustin), adjudant ; 20 ans de services, 9 campagnes.
GOUBARD (René-Henri), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
BAJART (Henri), 1re classe; 18 ans de services, 10 campagnes.
VERBRUGGHE (Robert), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
LUCIANI (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été blessé
VARETTE (Pierre-Auguste), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes.
LARSAY (Jacques), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
TOULON (Marcellin), caporal-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
DELABOT (Roland-Marceau), adjudant-chef ; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
MARTIN (Charles), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

CASAUS (Louis-Emile), sergent-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
RIVIERE (Gabriel), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
TAVERNIER (Roland Jules), 1re classe; 16 ans de services, 12 campagnes.
DAHMAM (Aroui), caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
MICHAUD (Jean-Hugues), sergent; 18 ans de services, 10 campagnes.
ARZAL (Richeville-André-Yves), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
LACOMME (Marcel), sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
WONE (Médor), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
CABANES (Aimé-Richard), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
HARDIEU (Emile), 1re classe; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
MENGUY EFFLAM, 2e classe; 16 ans de services, 11 campagnes.
LACRESSIONNIERE (Aniceł), sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
GAY (Frédéric), caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
EYCKERMANS (Raymond), 2e classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
DUNKE (Eugène), sergent; 18 ans de services, 10 campagnes.
JANVIER (Savary), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
ALEGRIA (Emile-Louis), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
BOURHIS (Nicolas), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
FONTET (Maurice), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
PIFFARELLY (Léonel), caporal; 17 ans de services, 10 campagnes.
LEFEVRE (Robert-Adolphe), sergent-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
ALBERT (Henry), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
SIMONET (Marcel-Joseph), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
CERVETTI (Charles-Dominique), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
MESSEGUE (René), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes.
HALLEY (Henri), caporal-chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
DIOP (Moussa-Françoie), sergent-major; 17 ans de services, 11 campagnes.
PIETRI (Joseph), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
LABOUP (Alfred-Jean-Marie), caporal-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
REQUIER (Pierre-Raoul), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
MOZE (Pierre), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
LANDUCCI (Etienne), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
LUCCHESI (Omar), 2e classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
CHARPENTIER (Roger-Albert), 1re classe; 17 ans de services, 10 campagnes.
PHILOUZE (Raymond-Pierre), 1re classe; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
AUTHIER (Robert-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
ROBINSON (Constantin), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
NIELLES (René-Auguste), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
CACHEUX (Lucien), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
AUBRY (Jean), sergent; 16 ans de services, 11 campagnes.
MIRANDELLE (Jean), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
BONVINI (Etienne), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
BOYARD (Paul-Henri-Etienne), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessés et cité.
GIRAUD (Fernand), sergent; 16 ans de services, 11 campagnes.
SANI (Marc-Aurèle-Marie), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
BISSANTZ (Edouard), sergent-chef; 18 ans de de services, 9 campagnes. A été cité.
BORREL (Henri), caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
PAHIN (Louis), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
MOREAU (Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
CARRIERE (Léon-François), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
JACQUET (Emile), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
REBOUL (Marius-Marcel-Aimé), sergent-chef; 14 ans de services; 13 campagnes.
BRY (Charles-Georges), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
BOUSSO (Amadou), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
TOURISSAUD (Alfred), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
MARCHAL (Maurice-Ernest), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
BICHEYRE (Georges), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
CAPRINI (Louis-Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
TISSEDRE (René-Guillaume), sergent-major; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
MERLEY (Louis), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
BLAS (Charles), sergent; 17 ans de services, 10 campagnes.
HERVAUD (Eugène-Henri), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
BERTEAUX (Georges-Edouard), sergent; 18 ans de services, 9 campagnes.
CHATILLON (Georges), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité
BORDES (Guy), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
XAINTE (Gaston), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
GARCIA (Alvarez-Michel), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
SIGAUT (Tirous), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
CONGIO (Raymond), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
BUTIN (Gilbert), caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
SCHMITT (André), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
ELOI (Andonissamy), 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes.
DELAINE (Marcel-Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
FLORENT (Wilfrid-Modéran), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
NGUYEN VAN GAM (Thomas), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
DUPONT (Georges), sergent; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
CARLI (Don-Jacques), sergent-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
ROCHET (Pierre-Louis), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
FAVIER (Célestin), sergent clairon; 17 ans de services, 10 campagnes.
KLINGLER (Marcel-Henri), adjudant-chef de fanfare; 19 ans de services, 8 campagnes.
BOUCHER (René-Emile), sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
SCHEIDLER (Roger-Nicolas), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
COLAS (Robert-Marcel), sergent; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
FORT (Roger), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
BEAUFILS (Louis-Benjamin), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
SCHEER (Pierre), sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
BLACLARD (François-Léon), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
GUEYE M'BAYE, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
KERVINIO (Joseph), 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
CAS (Emile-Marcel-Louis), sergent-major; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
WALCH (Edouard), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
NGUYEN VAN TAT (Alphonse-Camille-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
BEAU (Fernand-Georges), 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
GREGOIRE (Joseph), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
MONTIGGIANI (Joachim), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
FERNANDEZ (Raoul-Fernand), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
HAINET (Marcel-Alexandre), caporal-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
MERDY (Maximilien), sergent; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
PINAUD (Maurice-Marcel-Clément), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
PONTENS (Emile), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
MANIQUAND (Paul), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
LACOMBE (Maurice-Henri), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
ROUSSEAU (Adalbert-Alfred-Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
PONSICH (Sylvain), sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
BALLY (René), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
RIMLINGER (Emile-Léon), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
GROS (Ismaël-Daniel), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
HUBERT (Louis), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
LECURIEUX (Clairville-Léo-Erosier), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
BERES (Raymond-Pierre), adjudant-chef; 11 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
LE VAN THO (Paul), caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
APPASSAMY (Antoine-Georges), caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
LE GALL (Jean-Baptiste), sergent-major; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
ANTHOUARD (Eugène), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
MILLET (Charles), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
MATTHES (Frédéric), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
THIEBAUT (Henri-Gilbert), sergent; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
DEROOST (Jean), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
KARST (Christophe-Joseph), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
MALLEAPPA (Robert), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
LE GOFF (Pierre), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
PECHIN (Maurice), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
GRIFFON (Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
FREY (Emile), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

CANIONI (Louis), sergent-major; 17 ans de services, 9 campagnes.
BERTHE (Pierre-Emile), sergent musicien; 15 ans de services, 11 campagnes.
NICOLAI (Denis), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Médaille de la Résistance. A été blessé et cité.
COLNEL (Maurice-Gabriel), adjudant - chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
CORIZZI (Elie-René), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
GESLOT (Armand), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
METAYER (Elie-Léon-Robert), caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
BORMANN (Armand), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
POINSTEAU (Robert), sergent musicien, 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
SECCO (Eugène), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
MAMELI (Pierre), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
PHILIPPE (André-Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
CORVISIER (René), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
DOUMBIA (Mathieu), sergent; 16 ans de services, 10 campagnes.
LALLEMENT (Eugène-Marcel), caporal-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
GIRARD (Paul), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
ATLAN (Emmanuel), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
BEGUIN (Pierre), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
GRANDIN (Fernand), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
VARLET (Victor), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
TOMASI (Raphaël), sergent; 16 ans de services, 10 campagnes.
LACORDAIRE (Etienne), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
MESCAM (Jean-Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
SAILLY (Marcel-Jules), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
TREBOUVILLE (Constant-Joseph), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
JOACHIM (Jacques-Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
DUPONT (Lucien-Paul), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
DEROCK (Victor-Henri), caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
MENET (Raymond), sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
SUZZONI (Don-Jean), sergent-chef); 14 ans de services, 12 campagnes.
JACQUET (Paul-Joseph), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes.
PORTE (Louis-Emile), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
BOUCHER (François-Georges), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
KALTAGIAN (Yves-Yessaï), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
FICHTER (Auguste), sergent; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
HARTZ (Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
SALVANEZ (Paul-Charles), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
GERARDIN (Georges-Paul), caporal; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
LE DORZE (Benoni-Désiré), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
JOHNSON (Ernest-Armand-Florent), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
LE OUE (Jean-Eugène-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
FRAISSE (Jean), sergent; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
TABARY (André-Jules), caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
CIRONNEAU (Maurice-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
SAMPIERI (Joseph-Antoine), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
BLANC (Gabriel-Robert), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
BINET (Fortuné), caporal-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
HERBACH (René-Joseph), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
CANIVET (Raymond), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
MESSAGER (Henri - Emile), adjudant-chef; 14 ans de services; 12 campagnes.
PAQUET (Jean-Pierre), 1re classe; 15 ans de services; 9 campagnes. A été blessé.
SCHMITZ (Xavier-Joseph), sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes.
MOLL (Emile), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
SIMONARD (Rosevall), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
MARTIN (Joseph - Edouard), sergent-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
BUFKENS (Raymond-Ernest), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
DE SYLVA (Paul), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
ARHANEGOITY (Pierre-Alexandre), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
PLANTY (René), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes.
NEUTER (Georges), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
COZ (François), caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
SAUDINOS (Zacharie), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
ANTONI (Marc), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes.
MAESTRALI (Dominique), sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
LE GUICHER (Yves-Noël), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
KWIATKOWSKI (Joseph), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
DEFENIN (Daniel), sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
ROTH (Albert-Jacques), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
LAMARCHE (Lucien), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
HAMIEZ (Ulysse), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
ROUX (Roger), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
ADAM (Yvon-Edmond), sergent; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
SINIBALDI (Dominique), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
SIMONI (Ange), caporal-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
BATTESTI (Antoine-Félix), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
CHIROL (Claude), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
LALOUETTE (Bernard-François-Marcel), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
ROUCHON (Paul), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
BOHEC (André-Léon), sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
LENE (François), 1re classe; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
CHEMENT (André), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
L'HERMITE (René), sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
RODRIGUE (Henri-Pierre-Valentin), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
LACHMANN (Ernest - André), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
PHILIPPE (Jules-Léon), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
SALVIN (Gabriel), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
GRISMAYER (Louis), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
ROSSI (Maxime - Augustin), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
AUDIC (Mathurin), caporal-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
NGUYEN DINH QUANG, mle 308, adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
BOUCHEZ (René - Paul - Fénelon), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
BIANCARDINI (Jean), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
MARIANI (Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
MULHMANN (Henri), caporal-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
GOURMELEN (Henri - Yves), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
GRIMALDI (Georges), sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes.
MAHI (André-Arthur), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
BARRETIERI (Robert-Nonce-Charles-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
BOURDIER (Marcel-Henri), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
DUBARD (Toussaint-Renaud), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
FOUCAULT (Jean-Gabriel), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
FLAMANT (Henri-Jules), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
CHIOTTI (Jean-Baptiste), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
ACQUAVIVA (Jean), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
BARTOLI (Raoul-Adolphe), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
RAMONET (Jean), sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

AUTOCHTONES

HAI NGUYEN NHU, mle 8479, sergent; 20 ans de services, 20 campagnes. A été cité.
LE XUAN HUONG, mle 11621, sergent; 18 ans de services, 11 campagnes.
HO SI ICH, mle 3140, sergent; 25 ans de services, 13 campagnes.
TRAN TRI, mle 5718, 1re classe; 22 ans de services, 16 campagnes.
LAI VAN HO, mle 8244, sergent; 21 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
HOANG BA DIEN, mle 3838, adjudant; 24 ans de services, 12 campagnes.
HOANG VAN DAN, mle 8810, caporal-chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
CHAU VAN BUU, mle 1008, adjudant-chef; 25 ans de services, 9 campagnes.
DANG KUONG, mle 6443, caporal-chef; 22 ans de services, 12 campagnes.
TRAN SENH SOI, mle 1913, caporal; 22 ans de services, 11 campagnes.
VU VAN DO, mle 4429, caporal; 23 ans de services, 11 campagnes.
TRAN SEN, mle 2825, sergent; 22 ans de services, 10 campagnes.
NGUYEN HUY, mle 5772, 1re classe; 22 ans de services, 11 campagnes.
NGUYEN VAN NGHIEN, mle 5772, adjudant; 22 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

NGUYEN THAC, mle 8666, sergent; 21 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
INFANTE INTAMOS, mle 1029, 1re classe; 22 ans de services, 10 campagnes.
YANI DRABO, mle 26968, 1re classe; 19 ans de services, 12 campagnes.
TRANH DINH KINH, mle 6992, sergent; 22 ans de services, 9 campagnes.
HOAN VAN TINH, mle 8170, caporal-chef; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
MAI DANH DANG, mle 6716, caporal; 22 ans de services, 9 campagnes.
DUONG VAN DUYEN, mle 5194, caporal-chef; 23 ans de services, 8 campagnes.
NGUYEN VAN LUOC, mle 6950, sergent-chef; 21 ans de services, 10 campagnes.
PHAM KIEM, mle sans, adjudant; 21 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
CHIEU NGUYEN VAN, mle 3820, adjudant; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
NHO NGUYEN VAN, mle 7912, sergent-chef; 21 ans de services, 10 campagnes.
DO QUY, mle 7386, sergent; 21 ans de services, 9 campagnes.
LE SOAN, mle 10722, adjudant-chef; 16 ans de services, 14 campagnes.
BUI HAU, mle 7220, caporal; 20 ans de services, 10 campagnes.
NGUYEN HUONG LIEN, mle 61995, sergent-chef; 21 ans de services, 9 campagnes.
TRAN VAN TRUONG, mle 5328, sergent, 22 ans de services, 7 campagnes.
DINH VAN HOAN, mle 9742, sergent; 20 ans de services, 10 campagnes.
ASSOUMAN, mle 9660, 1re classe; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
RATSIMBAZAFY (Martin-Daniel), mle 10528, sergent; 20 ans de services, 9 campagnes.
TRAN VAN CHIEM, mle 19486; caporal-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
NGUYEN VAN TIEN, mle 9984, adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes.
PHAN HUU PHI, sans Mle, adjudant; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
DAM VAN VIET, mle 10821, caporal; 19 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
MOUSSA AHMED, mle 27088, 2e classe; 17 ans de services, 12 campagnes.
NGO UNG, mle 9151, caporal; 20 ans de services, 10 campagnes.
NGUYEN VAN LUNG, mle 7014, sergent; 21 ans de services, 8 campagnes.
TINH NGUYEN VAN, mle 7403, sergent; 21 ans de services, 8 campagnes.
DINH VAN CHUNG, mle 7042, caporal; 21 ans de services, 8 campagnes.
DAM VAN TIN, mle 9863, caporal-chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
DOMIKO PODDAR, mle 68854, 1re classe; 18 ans de services, 11 campagnes.
FASSA KAMARA, mle 42211, caporal; 15 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
THAI NGUYEN VAN, mle 16551, caporal-chef; 15 ans de services, 14 campagnes.
DAO VAN THI, mle 1554, sergent; 17 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
MOUMOUNI SEBOU, mle 30735, 1re classe; 15 ans de services, 14 campagnes.
KOANG VAN LIEU, mle 10155, caporal; 19 ans de services, 10 campagnes.
TRAN VAN CUU, mle 6968, caporal; 21 ans de services, 8 campagnes.
KOANG VAN CHAI, mle 10953, sergent, 19 ans de services, 10 campagnes.
LE VAN KOA, mle 10919, caporal-chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
DABO TARAORE, mle 9942, 1re classe; 15 ans de services, 14 campagnes.
DUONG DUC LU, mle 8218, sergent-chef; 21 ans de services, 8 campagnes.
TRAN NGOG DU, mle 11932, adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes.
NGUYEN DINH THONG, mle 13236, sergent-chef; 18 ans de services, 11 campagnes.
PHUNG VAN TAI, mle 14981, adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
NGUYEN VAN DAN, mle 2064, 1re classe; 19 ans de services, 10 campagnes.
MAMOUROU (Kelfa), mle 41021, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
YARGINGA (Yamoego), mle 81262, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
NGUYEN DINH CHIEU, mle 8204, adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes.
ISSA, mle 41748, sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
TSAN KIN PAN, mle 1954, sergent-chef; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
DU NGUYEN TRONG, mle 15962, sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
DIARRA (Sékou), mle 94803, caporal-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
KONG PROM, mle 8094, sergent; 20 ans de services, 9 campagnes.
ALDIOUMA (Tamboura), mle 8190, 1re classe, 15 ans de services, 13 campagnes.
MOUSSA (I.), mle 6341, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
KLANIA (Niaré), mle 7937, sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
ALHADIEYE, mle 41893, caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
MOUSSA (I.-I.), mle 4046, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
LE VAN DAY, mle 6287, sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
TANOU (Sylla), mle 41296, caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
SECH VAN VAN, mle 11295, caporal-chef; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
NGUYEN VAN BUONG, mle 9222, caporal-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
MASSA BEAVOGUI, mle 40986, caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
NGUYEN HONG AN, mle 65, adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes.
FARA KOUROUMA, mle 42227, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
TEHIMITE DA, mle 82998, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
TIEBA SIRIMA, mle 83020, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
DIATTA (Bernard), mle 33941, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
SIBY GUEYDA, mle 70054, 1re classe; 18 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
SELIDJOUBE, mle 4244, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
NORAOGO ILBOUDO, mle 83660, caporal; 15 ans de services, 13 campagnes.
SOGO SANOU, mle 74887, 1re classe; 16 ans de services, 12 campagnes.
TALA DIALLO, mle 27739, caporal; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
YAGOUNGO GOITA, mle 2489, 1re classe; 16 ans de services, 12 campagnes.
BACARI KONDE, mle 42702, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
SOMA HIE, mle 83032, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
MOUSSA DIALLO, mle 41706, 1re classe; 15 ans de services 13 campagnes.
SALIOU CAMARA, mle 41700, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
DIAKIRO, mle 6192, sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
MAMADOU BA, mle 41179, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
DENGA MANSARE, mle 42206, sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
THUAN LE, mle 15667, caporal-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
HA VAN DAI, mle 15116, adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
TOUMBAYE BIMBIO, mle 92581, caporal; 14 ans de services, 14 campagnes.
NAMORATIRA, mle 84259, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
SENIDOU MEDA, mle 83387, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
SOU IV., mle 1994, 1re classe; 19 ans de services, 9 campagnes.
KALIFA TOLNO, mle 42388, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
HAU PHUN GIENG, mle 14140, adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
TRUONG A THO, mle 14199, sergent; 18 ans de services, 10 campagnes.
SINH TO TRIEU, mle 14139, caporal; 18 ans de services, 10 campagnes.
LONG LY MAU, mle 14193, caporal-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
FILA WOUNDE, mle 41767, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
MAMADY KAMARA, mle 42470, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
TAMBA TONGUINO, mle 42398, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
TAOU DIDO, mle 81978, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
ZABIRI, mle 4150, 1re classe; 14 ans de services, 13 campagnes.
TAMBA LENO, mle 42195, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
TAN HOANG VAN, mle 14277, caporal; 17 ans de services, 10 campagnes.
TONO BOEDOUNO, mle 42386, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
ABOU CAMARA, mle 45472, sergent; 14 ans de services, 13 campagnes.
LIOPOU KOLY, mle 42273, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
KOBA, mle 6378, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
LOUGOURI POUYA, mle 85895, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
GNETO (Gaston), mle 81019, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
KEONE KONE, mle 40995, adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
TOKON, mle 42227, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité et blessé.
MAMMA, mle 31084, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
BOMBIRI, mle 42310, 1re classe, 15 ans de services, 12 campagnes.
SABOU DIALLO, mle 41869, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
NGUYEN VAN THAN, mle 3534, sergent; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
PADORO DIALLO, mle 38744, 1re classe; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
N'FA TRAORE, mle 10229, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
KOHENTE KAMBOU, mle 92366, sergent; 14 ans de services, 13 campagnes.
ISSOUFA GUIRI, mle 9769, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
N'GARO, mle 3982, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
HEBBY, mle 41875, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
BOUKAR, mle 6335, 2e classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
NOAGA BELLA, mle 93396, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
FODE COULIBALY, mle 9314, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
ZAIBI DJUI, mle 81540, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
FAYA KOUNDOUNO, mle 46486, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
FODE DIARRA, mle 42223, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
VU VAN HIEU, mle 9708, sergent-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
FAMOUROU KEITA, mle 40971, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
KAROUNA BELEME, mle 15827, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
NGUYEN VAN MOC, mle 12814, sergent; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

BIBI, mle 4188, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
YERO KOROMA, mle 42031, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
TAPLEI IVA, mle 81853, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
OURKIELIE HIENN, mle 92363, caporal; 14 ans de services, 13 campagnes.
SAMBA BENTE, mle 41788, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
DAMPLEH ON, mle 81906, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
KELEOLO NOLAMOU, mle 40990, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
BINGOU DIABATE, mle 74920, caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
TIMBILA BANCE, mle 82819, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
DAOUDA TRAORE, mle 95147, adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
FARA KAMANO, mle 42435, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
GUERI SIA (Paul), mle 81221, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
DOROUM, mle 3797, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
MUSTAPHA, mle 4073, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
ISSA BORO, mle 10668, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
PHI LUU DINH, mle 15985, sergent; 17 ans de service, 10 campagnes.
SHAI PHAM VAN, mle 14891, caporal-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
LEMORO BORO, mle 3522, caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
CHU VAN YET, mle 12449, caporal; 18 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
NGO VAN KHAN, mle 15468, caporal; 17 ans de services, 10 campagnes.
HA VAN MINH, mle 1194, sergent; 17 ans de services, 10 campagnes.
DAM N'GUYEN, mle 15966, caporal-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
TANGOBO OUEDRAOGO, mle 9788, sergent; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
N'GUYEN VANTRONG, mle 8967, caporal-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
OURY (Agnan), mle 41888, caporal; 15 ans de services, 12 campagnes.

MILITAIRES AVEXANTAIRES

ANDRAOUS MANSOUR, sergent; 23 ans de services, 18 campagnes.
DAOUD MOHAMED, adjudant; 28 ans de services, 6 campagnes.
HAMID DACHAR, mle 504, sergent-chef; 27 ans de services, 3 campagnes.

Artillerie.

EUROPÉENS

COLLOMB (Raymond-Max), adjudant; 18 ans de services, 16 campagnes.
CAMUS (Maurice-Fernand), adjudant; 20 ans de services, 12 campagnes.
LEGUET (Marcel-Henri), brigadier-chef; 19 ans de services, 12 campagnes.
GALLYOT (Paulin), brigadier-chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
GUINET (Marie-Olivier-Albert), maréchal des logis; 17 ans de services, 14 campagnes.
GREUEZ (Turenne-Léopold), maréchal des logis; 16 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
PENAVAYRE (Marcel), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
BOURQUIN (Paul), maréchal des logis; 18 ans de services, 11 campagnes.
MOURAULT (Roger-Jean-Maurice), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
LE COSSEC (Jean-Yves), adjudant-chef; 18 ans de services, 11 campagnes.
BARBOZA DE LIMA (José), brigadier-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
WEBER (François), maréchal des logis; 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
FOESSEL (Albert-Léon), adjudant-chef; maître maréchal-ferrant; 17 ans de services, 11 campagnes.
DUZAN (André), maréchal des logis; 16 ans de services, 12 campagnes.
UNTEREINER (Victor), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
MAROT (André), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
JOLY (François-Henri), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
SCHANDELMEYER (Joseph), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
TRAMONI (Angelin), maréchal des logis; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
MATHIEU (Emile-Auguste), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes.
LE CAER (Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
SCHICKELE (Eugène), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
CWIDAK (Edouard), brigadier-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
ERREAULT (Léon-Henri), maréchal des logis major; 17 ans de services, 10 campagnes.
LABRIERE (Antoine-François-Hippolite), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
COUDRAY (Jean-Baptiste-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
BASTIANELLI (Philippe), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
ROUX (Félix-Marins), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
MURATI (Pierre-Marie), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
BRAS (Henri-Yves-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
QUERE (Jean-Sébastien-Marie), maréchal des logis chef; 1 an de services, 11 campagnes.
LAPORTE (Marc), adjudant; 1er maître maréchal ferrant; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
CUER (Régis), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
TAYE YOUSSOUF, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
GRUBISSICH (Marius), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
LUCIANI (Paul-Xavier), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
CHEVALLIER (Gaston-Louis), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
SOIGNOT (Camille-Aristide), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
ACHILLI (Charles), maréchal des logis; 15 ans de services, 11 campagnes.
MOUSSION (André), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
VUILLEMOT (Maurice), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
CHOLLIER (Lucien-Denis), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
PAUL (François-Joseph), 1er canonnier; 15 ans de services, 11 campagnes.
COLLARD (Robert), brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
AUFFRET (François), 2e canonnier; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
SISOIX (Carmes), brigadier; 16 ans de services, 10 campagnes.
LUCIANI (Xavier-Antoine-Louis), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
GORREL (René-Louis-Léon), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BIALEK (Joseph), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.
ROCKMER (Gilbert), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
BAUER (Charles), maréchal des logis; 16 ans de services, 10 campagnes.
LEDUC (Manicam), brigadier-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
COULIOU (Casimir-Louis), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
FAUGLAS (Alexandre), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
PETITGAND (Robert), maréchal des logis; 14 ans de services, 12 campagnes.
RENARD (Marcel-Lucien), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
MATHE (Louis-Georges-Alexis), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
VERNHETTES (André-Marius), adjudant-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
QUETRON (Gaston-Pierre), maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes.
POGGI (Antoine-Robert), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
MASCRE (Paul-Alfred-Constant), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
TELLIER (Albert), maréchal des logis; 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
LEFLEM (Edmond), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
BOUTEMLER (Roger-Louis), maréchal des logis, 14 ans de services, 11 campagnes.
PARISEL (Jean), brigadier-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
ANDREI (François-Antoine), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
CHALLAND (Henri-Marie-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
RAKOTONDRABE (Jean-Louis), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
CAZADE (Jean-Roger), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
PONTOIZEAU (Jean-Pierre-Marie), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
HUMBLOT (Georges-Louis), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
CHOPPIN (Pierre-Théobald), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.

AUTOCHTONES

TRAN VAN HUYNH, mle 6796, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 10 campagnes.
TAHOVEMA, mle 22469, 1er canonnier; 19 ans de services, 12 campagnes.
BOMBIRI MIDIOUR, mle 63451, 1er canonnier; 19 ans de services, 11 campagnes.
MALIGUI DIAKITE, mle 93425, brigadier-chef; 17 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
KAFFA KONATE, mle 42.634, 1er canonnier; 15 ans de services, 14 campagnes.
KOMOKO KAMARA, mle 42581, 1er canonnier; 15 ans de services, 13 campagnes.
YERO OURY, mle 42641, 1er canonnier, 15 ans de services, 13 campagnes.
SOUMAILA SANKARE, mle 8284, 1er canonnier; 15 ans de services, 13 campagnes.
VALY KOUROUMA, mle 42820, 1er canonnier; 15 ans de services, 13 campagnes.
OUEMENETE SAVADOGO, mle 63783, brigadier; 15 ans de services, 13 campagnes.
YAGBAPE SAGNO, mle 46215, 1er canonnier; 14 ans de services, 11 campagnes.
SOMA FARAMA, mle 75290, 1er canonnier; 17 ans de services, 11 campagnes.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

FASSELI MANSARE, mle 42706, 1er canonnier; 15 ans de services, 13 campagnes.
LAMINE KONDE, mle 42711, brigadier; 15 ans de services, 13 campagnes.
FASSA LENO, mle 45967, brigadier-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
BABA SIDIBE, mle 8310, maréchal des logis; 15 ans de services, 12 campagnes.
TENNI KOURA, mle 83230, maréchal des logis; 15 ans de services, 13 campagnes.
ALFA-YORAN, mle 41350, 1er canonnier; 15 ans de services, 13 campagnes.
TAMBA KADOUNO, mle 46187, adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
TIEMOKO KAMARA, mle 46168, adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
DIALLO AMADOU, mle 42644, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
KAKE, mle 42815, maréchal des logis; 15 ans de services, 12 campagnes.
SORY MANSARE, mle 46321, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
DIAGUI DIAVARA, mle 34872, 1er canonnier; 15 ans de services, 11 campagnes.
HAMMA MOUSSA, mle 6078, maréchal des logis; 15 ans de services, 12 campagnes.
YARA KAMARA, mle 42757, brigadier-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
PABOUENDE KINDA, mle 83782, brigadier; 15 ans de services, 12 campagnes.
NIOU BE, mle 81985, 1er canonnier; 15 ans de services, 12 campagnes.
KOUKOUBI ZANGO, mle 84440, brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
BATO DIXO, mle 9040, 1er canonnier; 15 ans de services, 12 campagnes.
BALOU BI ZANBLE, mle 81516, 1er canonnier; 15 ans de services, 12 campagnes.
BA BOYE, mle 41597, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.

Transmissions.

EUROPÉENS

N'DIAYE ALPHA (Saidou), sergent; 16 ans de services, 13 campagnes.
JOUNINET (André-Pierre-Roger), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
KANNENGIESSER (Waldemar-Victor), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
LEMONNIER (Albert-Emile-Henri), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
HERZBERG (Georges-Gustave), sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
PONEL (Edouard-Marie), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
HANFS (Marcel-Auguste-Marie), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
PONNELLE (Alphonse), 1re classe; 17 ans de services, 10 campagnes.
MAIRE (Jean-Louis), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
MARTINAT (Emile-Alexandre), sergent; 13 ans de services, 13 campagnes.
SCHOOS (Robert), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
BLANCHARD (Louis-Edgard), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
BLONDEL (Albert-Paul), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
NICOLI (Don-André), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
ROESLIN (Frédéric), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
PERROT (Henri-Frédéric), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

AUTOCHTONES

NGAN VAN MONG, mle 333, caporal-chef; 18 ans de services, 11 campagnes.
BANGOURA (Gérôme), mle 41195; sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.

Service des matériels et bâtiments.

ORVOEN (Joseph-Marie-Julien), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
DUPONT (Gérard-Henri), adjudant; 21 ans de services, 9 campagnes.
MAITRE (Robert-Joseph-Charles), adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes.
ADELBRECHT (Robert), adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
PERRIN (Lucien-Maurice-François), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
BLANCHET (Victor-Louis), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
VERRIER (Roger-Prosper), maréchal des logis major; 17 ans de services, 11 campagnes.
LETOMBE (Joseph-Ramulphe-Adulphe), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
MASUREL (Armand), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
ALENOT (Louis-Alain-Marie), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
BAUX (Emile-Jean-Camille-Jules), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes.
DEVOREST (René), adjudant armurier; 17 ans de services, 11 campagnes.
BEDOUET (Yves-Charles-Philippe), maréchal des logis major; 15 ans de services; 12 campagnes. A été cité.
BERNARD (Paul), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
PENAUD (Octave-Célestin), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
FILIPPI (Jean-Etienne), maréchal des logis; 16 ans de services, 11 campagnes.
CORSAIRE (Marc-Emma), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
WISS (André-Augustin), maréchal des logis; 17 ans de services, 10 campagnes.
ECHARD (André-Clément), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
BELLIOT (Marcel), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
LAMBERET (Jules), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
GARNIER (Maurice), maréchal des logis major; 17 ans de services, 10 campagnes.
WEBER (Othon-Louis), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
LOUINEAU (Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
FOURNIER (Jean-Marie-Bernard), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
DREAU (Jean-René-Corentin, adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
LAYMOND (Robert), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
BOUTY (Amédée-Jean-François), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
DEREY (Germain), brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
DUPONT (Jean-Edmond), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
LECARPENTIER (Charles-Henri-Marius), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 13 campagnes.
FERRAGU (Robert-Henri), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
LE DORZE (Joseph), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
DESANGES (Albert-Jules), maréchal des logis major; 15 ans de services, 10 campagnes.
HERBET (André-Paul), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
SALLES (Albert - Marius), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
PERRET (Désiré-Guillaume), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Intendance.

EUROPÉENS

DELNORD (Gabriel), sergent-major; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
TREHET (Adrien-Victor), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
PADOVANI (Charles-André), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
BAJADA (Louis), sergent; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
PAGIER (Jean-Aimé), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
BERTHIER (Jean-Louis - Marie), adjudant; 16 ans de services, 16 campagnes.

AUTOCHTONES

KOUTANA (Soura), mle 83028, caporal; 15 ans de services, 12 campagnes.
TOKE (Palmo), mle 83406, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes.
MONABA (Bambara), mle 82837, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes.

MAITRES OUVRIERS

BRUNA (Jean-Emile), sergent-chef maître ouvrier tailleur; 20 ans de services, 14 campagnes.
OTTAVI (Xavier), sergent cordonnier; 17 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
N'DIR (Abdoulaye), sergent tailleur; 17 ans de services, 12 campagnes.
MORAZZANI (Ours-Jean), sergent-chef maître ouvrier cordonnier; 19 ans de services, 10 campagnes.
BATTESTI (Ours-François), sergent-chef cordonnier; 18 ans de services, 9 campagnes.

Santé.

EUROPÉENS

RENATEAU (Pierre-André), adjudant; 21 ans de services, 9 campagnes.
BIANCONI (Jean-Baptiste), sergent; 18 ans de services, 10 campagnes.
DAUNASSANS (Pierre-Marie - Antonin-Léon), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
GONTHIER (Louis-René-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
VIN (Jules-Jean-Albert), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
BOSSI (Paul-Gustave), adjudant; 16 ans de services 10 campagnes.
MARTIN (Henri), sergent major; 14 ans de services, 12 campagnes.
DIOP BASSIROU (Mouhamadou), sergent major; 17 ans de services, 8 campagnes.
STUBER (Robert), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

AUTOCHTONES

MAMADOU CAMARA, mle 42160, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
MAMADOU BILLA, mle 41596, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
MORY SOUMAOGO, mle 41015, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
RANDRIANARISOA, mle 20833, sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
SIE TRAORE, mle 92436, 1re classe; 14 ans de services, 13 campagnes.
SOUA SERYBE, mle 81937, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.

Chancellerie.

AUGUSTIN (Albert-Guy-André), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
DIERAERT (André), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
DIALO ABDOULVAHAB, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes.

COUTELLIER (Robert-Eugène-Armand), 13 ans de services, 12 campagnes.
MORANDINI (Jean), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
BRZYCHEY (Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Services administratifs des corps de troupe.

PEREZ (Joseph), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
DIETRICH (François), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes.
GONSALVI (Pierre-Jean), sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
SUBERVILLE (Emile-Frédéric), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
HAGUET (Yves), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
QUEVILLY (Louis-Raymond), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
NAVAL (Georges-Gustave-Adrien), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
BRUZON (Bernard-Maurice-Adrien), sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
GUICHON (Fernand-Paul), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
DEBERNARDI (Auguste-Félix), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
MIN (Maurice-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.

Sapeur.

CAPDEVILLE (Paul-Etienne), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Decret n° 49-1394 du 5 octobre 1949 fixant la liste des emplois d'officiers généraux du corps des ingénieurs hydrographes de la marine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-1480 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret n° 48-1434 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret du 7 décembre 1948 relatif à l'emploi des officiers généraux, et notamment l'article 1er dudit décret;

Après avis du conseil supérieur de la marine et du comité de la défense nationale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — En vue de l'application du décret du 7 décembre 1948, relatif à l'emploi des officiers généraux, les ingénieurs hydrographes généraux de la marine ne peuvent occuper que l'emploi figurant ci-après:

Directeur du service central hydrographique.

Art. 2. — En outre, un ingénieur hydrographe général peut être laissé, en situation d'activité, à la disposition du ministre de la défense nationale ou du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine).

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de la défense nationale par intérim:

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
JOANNÈS DUPRAZ.

Décret n° 49-1378 fixant le statut des agents sur contrat du ministère de la défense nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 octobre 1949:

Page 10072, article 1er, 1er alinéa, 14e ligne, au lieu de: « régis par les décrets des 26 février 1897 », lire: « régis par les décrets des 26 février 1897 »; 3e colonne, article 8, dernier alinéa, au lieu de: « Ces années ne comptant, dans l'un et l'autre cas, qu'après l'âge de dix-huit ans », lire: « Ces années ne comptent, dans l'un et l'autre cas, qu'après l'âge de dix-huit ans ».

Page 10073, 1re colonne, article 10, 2e catégorie A, au lieu de: « 6e échelon — 35 ans — 296.000 F », lire: « 6e échelon — 33 ans — 296.000 F »; 2e colonne, article 11, 1re catégorie B, au lieu de: « Chef d'atelier, dessinateurs principaux, chefs de groupe, chimistes », lire: « Chef d'atelier, dessinateurs principaux chefs de groupe, chimistes »; 3e colonne, article 14, 1er alinéa, au lieu de: « Pendant la durée de leur engagement provisoire de trois mois », lire: « Pendant la durée de leur engagement provisoire de six mois ».

Page 10074, 2e colonne, article 26, 1er alinéa, au lieu de: « pour les emplois de catégorie spéciale, de hors catégorie, de catégorie A et de la catégorie B », lire: « pour les emplois de catégorie spéciale, de hors catégorie, de catégorie A et de la 1re catégorie B ».

Décret portant promotions dans les réserves des services de santé des armées (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 octobre 1949:

Page 10015, 2e colonne, au lieu de: « Par décret en date du 1er septembre 1949, sont promus pour prendre rang du 1er octobre 1949 », lire: « Par décret en date du 1er septembre 1949, sont promus pour prendre rang du 1er septembre 1949 ».

Page 10021, 3e colonne, 7e ligne avant la fin, au lieu de: « Les officiers ainsi promus, qui prennent rang dans leur nouveau grade à la date du 1er octobre 1949 », lire: « Les officiers ainsi promus, qui prennent rang dans leur nouveau grade à la date du 1er septembre 1949 ».

Décret portant affectation d'un officier général de l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 octobre 1949, page 10070, 2e colonne, aux signatures:

Au lieu de:

« *Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),*
« MAX LEJEUNE »,

Lire:

« *Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),*
« JEAN-MOREAU. »

Attributions des généraux inspecteurs des armes.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret n° 49-521 du 15 avril 1949 fixant la liste des emplois d'officiers généraux,

Arrête:

Art. 1er. — L'inspection de l'infanterie, de l'artillerie, de l'arme blindée et de la cavalerie et du génie est assurée par des officiers généraux portant les titres de:

Général inspecteur de l'infanterie;
Général inspecteur de l'artillerie;
Général inspecteur de l'arme blindée et de la cavalerie;
Général inspecteur du génie.

Art. 2. — Les généraux inspecteurs relèvent du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

Ils ont pour mission de le renseigner sur la situation générale et les besoins de l'arme qu'ils sont chargés d'inspecter et sur le sens de l'évolution qui doit s'accomplir dans les domaines:

De l'instruction des cadres et de la troupe (technique et tactique de l'arme);

De l'organisation (encadrement, effectifs et moyens matériels de toutes sortes);

Du recrutement et de la mobilisation.

Ils soumettent au secrétaire d'Etat toutes études et propositions ayant trait aux différents problèmes particuliers à leur arme. Ils lui adressent en fin d'année un rapport d'ensemble.

Art. 3. — A cet effet, ils ont délégation permanente pour inspecter:

Les corps de troupe et formations de leur arme, y compris, le cas échéant, ceux des troupes coloniales et de légion étrangère stationnés dans la métropole, l'Afrique du Nord et les territoires occupés;

Les unités et formations appartenant aux troupes aéroportées, sauf en ce qui concerne leur transport par voie aérienne;

Les écoles, cours, stages ou centres d'instruction relevant de leur arme.

Ils pourront, en liaison avec le général inspecteur des forces terrestres d'outre-mer ou sur sa demande, inspecter les unités de leur arme et de la légion étrangère en service sur les territoires d'outre-mer et en particulier les théâtres d'opérations extérieure, sous réserve de l'approbation préalable du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

Ces inspections peuvent avoir un caractère inopiné, sous réserve que le commandant régional en soit avisé dès leur déclenchement.

Art. 4. — Les généraux inspecteurs des armes peuvent en outre procéder à toute étude ou mission particulière qui leur est confiée directement par le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) ou, dans les domaines qui ressortissent à sa responsabilité propre, par le général chef d'état-major général de l'armée.

Ils reçoivent alors de l'autorité qui a prescrit lesdites inspections ou études un ordre de mission particulier.

Art. 5. — Les généraux inspecteurs des armes agissent en liaison avec le général chef d'état-major général de l'armée de terre, notamment à l'occasion de l'élaboration des programmes d'inspection qu'ils soumettent à l'approbation du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre). Ils adressent au général chef d'état-major général copie:

Des programmes d'inspection approuvés par le secrétaire d'Etat;

Des rapports d'inspection établis à la suite de celles-ci, ainsi que des études, propositions et rapports visés au dernier alinéa de l'article 2 ci-dessus.

Lorsqu'il y a lieu, copie de ces rapports est, en outre, adressée:

Au général commandant désigné du théâtre d'opérations de l'A. F. N.;

Au général chargé de l'inspection des forces terrestres d'outre-mer pour les troupes coloniales;

Au général inspecteur de la légion étrangère pour la légion étrangère.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Art. 6. — Les généraux inspecteurs sont, d'autre part, consultés sur tout projet de modification aux tableaux d'effectifs et de dotation (de guerre et de paix) et sur l'organisation et le stationnement des unités de leur arme.

Ils participent aux travaux des commissions ou organismes chargés des études ou règlements se rapportant à leur arme, les conclusions de ceux-ci étant soumises à leur avis.

Ils suivent en liaison avec les organismes intéressés de l'administration centrale les questions concernant les programmes, les expérimentations et l'entretien des matériels destinés à armer ou équiper les formations de leur arme. Ils sont habilités à recevoir de ces organismes la documentation qui leur est nécessaire pour suivre les études en cours.

Art. 7. — Ils reçoivent communication, sous le timbre de l'état-major général des forces armées (guerre) et des directions intéressées, des mesures prises pour assurer la mise en vigueur des lois, décrets, règlements et instructions concernant leur arme, ainsi que les rapports et études nécessaires à leur documentation.

Art. 8. — Les généraux inspecteurs des armes sont appelés à donner leur avis sur l'affectation des chefs de corps, commandants des armes ou directeurs régionaux et du personnel instructeur de leur arme dans les écoles.

Ils participent au travail d'avancement dans des conditions qui feront l'objet d'une instruction particulière.

Art. 9. — Outre les missions dévolues à l'article 3 ci-dessus, le général inspecteur de l'infanterie a délégation permanente pour inspecter les écoles ressortissant plus particulièrement à l'arme de l'infanterie, à savoir:

L'école spéciale militaire interarmes;
Les écoles militaires préparatoires;
Les écoles d'entraînement physique militaire et les écoles de tir.

Art. 10. — Le général inspecteur du génie est en outre chargé de l'inspection technique des services du génie et de la fortification. Il est assisté à cet effet de deux officiers supérieurs inspecteurs techniques, l'un des bâtiments et travaux, l'autre des matériels du génie.

Les attributions de ces officiers supérieurs sont fixées par une instruction particulière.

Art. 11. — Les attributions du général inspecteur de l'artillerie à l'égard des forces terrestres antiaériennes, ainsi que ses relations avec le général inspecteur de cette subdivision d'arme, sont définies par un arrêté particulier.

Fait à Paris, le 3 octobre 1949.

MAX LEJEUNE.

Attributions du commandement supérieur des transmissions de l'armée de terre.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret en forme de règlement d'administration publique en date du 7 décembre 1948 relatif à l'emploi des officiers généraux, et notamment l'article 1er dudit décret;

Vu le décret n° 49-524 du 15 avril 1949 pris pour l'application du décret du 7 décembre 1948 fixant la liste des emplois d'officiers généraux des armes de l'armée de terre;

Vu l'arrêté du 16 avril 1948 portant réorganisation des services des transmissions de l'armée de terre et de la poste aux armées,

Arrête:

TITRE Ier

Art. 1er. — Le commandement supérieur des transmissions de l'armée de terre, organisme extérieur à l'administration centrale, est placé sous les ordres d'un officier général qui relève du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) par l'intermédiaire du général chef d'état-major général des forces armées (guerre) et porte le titre de commandant supérieur des transmissions de l'armée de terre.

Cet officier général a, en outre, toutes les attributions dévolues à un inspecteur d'une arme à l'égard de l'arme et des services des transmissions dans les conditions fixées au titre III.

TITRE II

Attribution de commandement.

Art. 2. — Le général commandant supérieur des transmissions de l'armée de terre assure le fonctionnement des transmissions territoriales de l'armée de terre et exerce à cet effet son autorité sur:

Le service technique des installations et de l'exploitation des transmissions qui lui est directement subordonné;

Les sections régionales d'exploitation des transmissions territoriales placées, pour l'emploi, à la disposition des commandants des transmissions des régions et territoires agissant par délégation des généraux commandants de région, du territoire ou commandants supérieurs des troupes.

Art. 3. — Il établit les ordres et instructions techniques concernant la mise en œuvre des transmissions, les soumet à l'approbation du général chef d'état-major général des forces armées (guerre) et les transmet par la voie du commandement aux échelons subordonnés.

Art. 4. — Il participe à la rédaction des règlements toutes armes concernant l'emploi des transmissions et l'instruction des personnels des transmissions conformément à la réglementation en vigueur relative aux documents des transmissions.

Art. 5. — Il est le conseiller technique du général chef d'état-major général des forces armées (guerre) en matière de transmissions.

Il donne son avis et présente toutes suggestions sur les questions de principe concernant l'organisation, l'articulation, l'équipement des formations des transmissions et la formation technique des personnels concourant à leur mise en œuvre.

Art. 6. — Il peut être désigné pour représenter le général chef d'état-major général des forces armées (guerre) auprès des organismes et commissions ministériels et interministériels traitant des transmissions.

Il est membre de droit des commissions militaires traitant de transmissions.

Art. 7. — Le général commandant supérieur des transmissions de l'armée de terre reçoit communication, de l'état-major de l'armée, de tous les rapports et études nécessaires à sa documentation.

TITRE III

Attributions d'inspection.

Art. 8. — Le général commandant supérieur des transmissions de l'armée de terre détient toutes les attributions d'un inspecteur d'une arme telles qu'elles sont fixées par l'arrêté en date du 3 octobre 1949 à l'égard des formations suivantes:

Unités de l'arme des transmissions;
Formations et établissements du service du matériel des transmissions;
Corps de troupe et écoles de toutes armes et services pour toutes les questions intéressant les transmissions.

TITRE IV

Dispositions diverses.

Art. 9. — Il dispose d'un état-major, d'un secrétariat et des moyens de transport dont les effectifs et les dotations sont fixés par un tableau d'effectif et de dotation particulier.

Art. 10. — Sont abrogées:

La décision du 16 avril 1948 relative au commandement supérieur des transmissions de l'armée de terre;

La décision n° 2409/SEFAG/CAB/EMP/OE du 11 décembre 1948 relative aux inspections des transmissions.

Fait à Paris, le 13 octobre 1949.

MAX LEJEUNE.

Attributions du commandement supérieur du train.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret en forme de règlement d'administration publique en date du 7 décembre 1948 relatif à l'emploi des officiers généraux, et notamment l'article 1er dudit décret;

Vu le décret n° 49-524 du 15 avril 1949, pris pour l'application du décret du 7 décembre 1948, fixant la liste des emplois d'officiers généraux des armes de l'armée de terre;

Vu le décret n° 49-430 du 25 mars 1949 portant création d'un commandement supérieur du train,

Arrête:

TITRE Ier

Art. 1er. — Le commandement supérieur du train, organisme extérieur à l'administration centrale, est placé sous les ordres d'un officier général qui relève du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) par l'intermédiaire du général chef d'état-major général des forces armées (guerre) et porte le titre de commandant supérieur du train.

Cet officier général a, en outre, toutes les attributions dévolues à l'inspecteur d'une arme.

TITRE II

Attributions de commandement.

Art. 2. — Le général commandant supérieur du train a sous ses ordres directs, pour l'emploi, les formations du train de réserve générale (transports routiers et circulation).

A ce titre:

Il est responsable de l'exécution des transports par voie de terre qui lui sont directement ordonnés par le haut commandement;

Il veille au maintien du potentiel des formations du train de réserve générale. Il adresse au général chef d'état-major général des forces armées (guerre) toutes propositions tendant à accroître leur rendement. Après accord, il est habilité à donner directement toutes instructions utiles aux commandants desdites formations.

Art. 3. — En exécution des directives du général chef d'état-major général des forces armées (guerre), il élabore les ordres et instructions techniques qu'il transmet:

Directement aux unités de réserve générale;
Sous couvert des généraux commandants de régions ou de territoires aux directions régionales de transport.

Il en contrôle l'exécution,

Art. 4. — Il participe:

a) A la rédaction des règlements concernant les mouvements, les transports sur routes et la circulation;

b) En liaison avec la commission centrale des chemins de fer et d'après les directives du général chef d'état-major général des forces armées (guerre) à l'instruction des officiers spécialistes des transports;

c) Aux exercices des cadres au cours desquels sont traitées les questions d'arrières et de communications;

d) Aux études concernant:

L'équipement du réseau routier en temps de guerre;
Le tracé des itinéraires de manœuvres;
La préparation du plan de concentration.

Art. 5. — Il est le conseiller technique du général chef d'état-major général des forces armées (guerre) en matière de transport V. T.

Il donne son avis et présente toutes suggestions sur les questions de principe concernant l'organisation, l'articulation, l'équipement des formations du train et la formation technique des personnels concourant à leur mise en œuvre.

Art. 6. — Il peut être désigné pour représenter le général chef d'état-major général des forces armées (guerre) auprès des organismes et commissions ministériels ou interministériels traitant de transport.

Il est membre de droit des commissions militaires traitant de transport V. T.

(*Supplément.*)

Art. 7. — Le général commandant supérieur du train reçoit, de l'état-major de l'armée, communication de tous les rapports et études nécessaires à sa documentation.

TITRE III

Attributions d'inspection.

Art. 8. — Sous réserve des liens de subordination définis par le décret n° 49-430 du 25 mars 1949, le général commandant supérieur du train détient toutes les attributions d'un inspecteur d'une arme, fixées par l'arrêté en date du 3 octobre 1949.

TITRE IV

Dispositions diverses.

Art. 9. — Il dispose d'un état-major, d'un secrétariat et des moyens de transport dont les effectifs et les dotations sont fixés par un tableau d'effectif et de dotation particulier.

Fait à Paris, le 3 octobre 1949.

MAX LEJEUNE.

Attributions de l'officier général, inspecteur de la légion étrangere.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret du 7 mai 1947 fixant les attributions de l'inspecteur général des forces terrestres d'outre-mer;

Vu l'arrêté du 8 février 1948 fixant les attributions de l'officier général chargé d'une mission permanente d'information auprès de la légion étrangère, modifié par l'arrêté du 28 mai 1948;

Vu le décret en forme de règlement d'administration publique en date du 7 décembre 1948 relatif à l'emploi des officiers généraux, et notamment l'article 1er dudit décret;

Vu le décret n° 49-524 du 15 avril 1949, pris pour l'application du décret du 7 décembre 1948 et fixant la liste des emplois de généraux des armes de l'armée de terre,

Arrête:

Art. 1er. — L'inspection de la légion étrangère est assurée par un officier général portant le titre de général inspecteur de la légion étrangère.

Art. 2. — Le général inspecteur de la légion étrangère relève du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

Il a pour mission de renseigner le ministre sur la situation générale de la légion étrangère, sur les besoins de cette subdivision d'armes et sur le sens de l'évolution qui doit s'accomplir dans les domaines suivants:

a) L'organisation du recrutement, le fonctionnement des relèves T. O. E., l'utilisation des légionnaires mis à la disposition des armes, et services techniques;

b) Le fonctionnement du service social de la légion étrangère et des œuvres d'aide et de reclassement des anciens légionnaires.

Il inspecte toutes les formations de la légion étrangère en vue de rendre compte de leur moral et de leurs besoins généraux.

Art. 3. — Le général inspecteur de la légion étrangère peut être chargé directement par le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) ou par le général chef d'état-major général dans le domaine de ses attributions propres, de missions et d'études particulières. Les rapports et comptes rendus de mission ou les études demandées sont adressés à l'autorité qui a prescrit la mission.

Art. 4. — Le général chargé de l'inspection de la légion étrangère soumet à l'approbation du secrétaire d'Etat un programme annuel fixant les grandes lignes et par trimestre les inspections qu'il se propose d'effectuer.

Les rapports d'inspection sont adressés au secrétaire d'Etat à titre de compte rendu. Une copie est adressée, sous couvert du secrétaire d'Etat:

Au général chef d'état-major général de l'armée de terre;

Au général inspecteur d'arme, de qui relève l'unité inspectée, et selon le cas;

Au général inspecteur des forces d'outre-mer pour les unités stationnées outre-mer;

Au général commandant désigné du théâtre d'opérations d'A. F. N. pour les unités qui y sont stationnées.

Art. 5. — Il soumet au secrétaire d'Etat toutes études et propositions ayant trait aux différents problèmes particuliers de la légion étrangère, notamment en ce qui concerne la coordination des mesures propres au statut civil et militaire des légionnaires. Il lui adresse en fin d'année un rapport d'ensemble. Il est consulté sur les questions générales se rapportant à l'organisation et au stationnement des unités et à la mise à la disposition d'armes et de services autres que l'infanterie et l'arme blindée et la cavalerie d'unités de légion étrangère.

S'il n'assure pas lui-même la présidence des commissions ou organismes chargés des études sur la légion étrangère, il fait suivre obligatoirement leurs travaux, dont les conclusions sont soumises à son approbation.

Il est appelé à donner son avis sur l'affectation des commandants de demi-brigade, ou de régiments d'infanterie et de cavalerie et des chefs de corps d'unités de toutes armes, appartenant à la légion étrangère.

Art. 6. — Il reçoit en communication sous le timbre de l'état-major des forces armées (guerre) et des directions intéressées, des mesures prises pour assurer la mise en vigueur des lois, décrets, règlements ou instructions concernant la légion étrangère, ainsi que les rapports et études nécessaires à sa documentation.

Art. 7. — Il participe au travail d'avancement dans des conditions qui feront l'objet d'une instruction particulière.

Art. 8. — La résidence du général inspecteur de la légion étrangère est fixée à Alger. La composition de son état-major sera fixée par le secrétaire d'Etat aux forces armées, sur proposition de l'état-major général des forces armées (guerre).

Art. 9. — Est abrogé l'arrêté du 8 février 1948 fixant les attributions de l'officier général chargé d'une mission permanente d'information auprès de la légion étrangère.

Fait à Paris, le 3 octobre 1949.

MAX LEJEUNE.

Attributions du général inspecteur du matériel.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret n° 46-2227 du 10 octobre 1946, portant création d'une inspection technique du matériel;

Vu le décret n° 49-524 du 15 avril 1949, fixant la liste d'emploi d'officiers généraux des armes de l'armée de terre,

Arrête:

Art. 1er. — Le général inspecteur du matériel est placé sous l'autorité directe du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

Il a pour mission de renseigner celui-ci sur la situation du matériel, sur l'instruction des cadres et de la troupe des formations, corps et établissements de l'arme et service du matériel, sur les possibilités de réparation, d'approvisionnement et de stockage dont l'armée de terre dispose en temps de paix et en temps de guerre.

Art. 2. — Il inspecte personnellement les écoles, centres d'instruction, unités et établissements du matériel, afin de porter un jugement sur la valeur du personnel, des programmes, des méthodes et des résultats obtenus. Il propose, le cas échéant, toute modification utile

Il inspecte et fait inspecter par le personnel de l'inspection technique, qui lui est subordonné, tous les organes de l'armée de terre, afin de fournir au secrétaire d'Etat tous les éléments de décision indispensables relatifs à la réparation, l'approvisionnement, l'entretien et le stockage de tous les matériels ressortissant au service du matériel, et les renseignements relatifs à la valeur technique des cadres et du personnel chargés de l'entretien.

Il fait toutes propositions qui lui paraissent nécessaires pour corriger les faiblesses ou les anomalies qui apparaîtraient dans l'approvisionnement, l'entretien, la réparation du matériel, ainsi que les irrégularités ou les abus constatés dans son utilisation.

Art. 3. — En matière d'administration du personnel militaire, il est consulté pour l'attribution des postes supérieurs du service

Il participe au travail d'avancement dans des conditions qui seront fixées ultérieurement.

Il suggère au secrétaire d'Etat (direction centrale du matériel) toute modification qui lui paraîtrait intéressante en vue de l'amélioration du rendement dans les établissements et ateliers propres du matériel.

Art. 4. — Indépendamment des instructions que lui donne le secrétaire d'Etat, le général inspecteur du matériel peut recevoir, sous le timbre de la direction centrale du matériel, des demandes d'inspections portant sur des sujets importants ou urgents.

Il est, suivant les directives qu'il reçoit du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) (direction centrale du matériel), chargé de l'impulsion à donner et du contrôle de l'instruction des unités du matériel.

Chaque inspection fait l'objet d'un rapport accompagné de propositions adressé au secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en quatre exemplaires, dont un sous le timbre de la direction centrale du matériel.

Le mode d'exploitation des rapports fera l'objet d'une instruction particulière.

Un rapport d'ensemble est fourni annuellement, avant le 1er mars, qui résume l'activité de l'inspection du matériel, telle qu'elle apparaît définie aux articles précédents.

Art. 5. — L'autorité du général inspecteur du matériel s'étend à l'ensemble de la métropole, des territoires occupés en Allemagne et en Autriche, de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

Art. 6. — Le général inspecteur du matériel assure la constitution et, si possible, la présidence des commissions chargées de la rédaction des règlements et directives relatifs à l'instruction et aux principes d'emploi, en paix et en guerre, des cadres et de la troupe de l'arme et service du matériel. Le secrétaire d'Etat (direction centrale du matériel) sera représenté ou entendu dans chacune des commissions précitées.

Fait à Paris, le 3 octobre 1949.

MAX LEJEUNE.

Attributions du général inspecteur des forces terrestres antiaériennes.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret n° 49-524 du 15 avril 1949 fixant la liste des emplois d'officiers généraux;

Vu l'arrêté du 3 octobre 1949 relatif aux attributions des généraux inspecteurs des armes,

Arrête:

Art. 1er. — Sous les réserves exprimées aux articles 2 et 4 ci-dessous, le général inspecteur des forces terrestres antiaériennes reçoit à l'égard des forces terrestres antiaériennes les attributions d'un général inspecteur d'une arme.

Art. 2. — Lorsque l'objet de la mission ou de l'étude intéresse à la fois l'artillerie et les forces terrestres antiaériennes, le général inspecteur des F. T. A. agit en liaison avec le général inspecteur de l'artillerie. Ce dernier est alors chargé de coordonner les tra-

(Supplément. — Fin.)

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

vaux et de présenter un rapport commun. En cas de désaccord, l'avis du général inspecteur des F. T. A. est annexé à ce rapport.

Pour toute autre mission ou étude relative aux forces terrestres antiaériennes, le général inspecteur des F. T. A. exerce la plénitude des attributions d'un général inspecteur d'une arme.

Art. 3. — Le général inspecteur des F. T. A. est chargé d'étudier les problèmes relatifs à la lutte et à la protection antiaérienne pour l'ensemble des armes et services de l'armée de terre. A ce titre, il peut être habilité à procéder aux inspections nécessaires. Dans ce cas, il agit en liaison avec les autres généraux inspecteurs des armes ou autorités intéressées et leur fait connaître le résultat de ses missions particulières.

Art. 4. — En ce qui concerne les questions de personnels des forces terrestres antiaériennes, le général inspecteur des F. T. A. donne son avis sur les affectations des chefs de corps d'officiers instructeurs des écoles. Il assiste le général inspecteur de l'artillerie dans les travaux d'avancement.

Fait à Paris, le 3 octobre 1949.

MAX LEJEUNE.

Armée de terre, active.

Par arrêté du 1er octobre 1949, l'arrêté du 28 mai 1946 portant dégagement des cadres, est à titre de régularisation, modifié comme suit :

Article 2, justice militaire, au titre de l'article 6, au lieu de : « Sous-lieutenant Javel (Pierre) », lire : « Lieutenant Javel (Pierre) ».

Homologation de grade au titre de la Résistance intérieure française.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945 portant application aux membres de la résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret n° 47-1956 du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu l'I. M. n° 437 CAB/CIV/C.C. du 17 octobre 1947 fixant les conditions de reconnaissance des mouvements de la résistance clandestine et de l'homologation de leurs membres;

Vu l'I. M. n° 449 CAB/CIV/C.C. du 21 octobre 1947 fixant les conditions d'application du décret du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu la C. M. n° 235 CAB/FA/FFCI du 5 février 1948 fixant les modalités de règlement des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance;

Vu l'I. M. n° 1230 CAB/FA/FFCI du 28 mai 1948 et son modificatif n° 93.518 PM/6 du 16 juin 1949 relatifs aux dossiers de demandes de pension des membres des ex-forces françaises combattantes de l'intérieur et de la Résistance intérieure française, militaires de carrière ou non, et de leurs ayants cause;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-1120 du 16 septembre 1948 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret n° 48-1434 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Arrête :

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume les personels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)

Marnet (Gustave), né le 4 août 1875.

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Vitrat (Roger), né le 19 février 1885.

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)

Pecker (Marc), né le 22 novembre 1891.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)

Planchais (Jacques), né le 12 mai 1893.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Oudin (Jacques), né le 18 mai 1921.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Pontremoli (Michel), né le 20 février 1908.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Lhoste (Jean), né le 26 avril 1889.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)

Pitard (Georges), né le 3 septembre 1897.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)

Mirande (Roger), né le 4 mars 1897.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)

Megevand (Emile), né le 25 août 1902.

Plancon (Gabriel), né le 10 juillet 1916.

(Pour prendre rang du 1er avril 1945.)

Lidureau (Joseph), né le 2 octobre 1897.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)

Marc (Georges), né le 31 mars 1902.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)

Limousin (René), né le 6 juillet 1892.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Lafontan (Paul), né le 22 juillet 1891.

Pilet (Robert), né le 14 juillet 1899.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Mially (Paul), né le 21 octobre 1909.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Pelletier (Willy), né le 6 août 1913.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Letellier (Louis), né le 27 janvier 1894.

Levy de Souza (Gilles), né le 2 avril 1922.

Pinon (Raymond), né le 4 août 1907.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)

Picot (Henri), né le 19 septembre 1904.

(Pour prendre rang du 1er février 1942.)

Meras (Joseph), né le 9 novembre 1914.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)

Labre (Ernest), né le 27 mars 1924.

Moreteaux (Joachim), né le 1er novembre 1867.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)

Laudouze (Eugène), né le 16 avril 1886.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)

Mantez (Pierre), né le 4 novembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)

Mourioux (Amédée), né le 21 février 1910.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)

Lefebvre (Charles), né le 8 décembre 1897.

Mark (Lejb), né le 5 mai 1908.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

Massiot (Raymond), né le 16 juin 1902.

Perard (Raymond), né le 21 décembre 1895.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)

Morin (René), né le 8 janvier 1913.

Ollivier (Spartacus), né le 26 août 1908.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Moynat (Joseph), né le 18 septembre 1888.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Lafontan (Juliette), née le 30 décembre 1894.

Lion (Maurice), né le 27 décembre 1879.

Pointieux (François), né le 4 mars 1892.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Mathieu (Maurice), né le 3 novembre 1922.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Lemoine (Léon), né le 22 juillet 1886.

Lesprit (René), né le 3 janvier 1908.

Lestrez (Jean), né le 4 avril 1902.

Margaine (Jean), né le 31 juillet 1901.

Martignon (Eugène), né le 17 mai 1913.

Mondamey (Léon), né le 7 janvier 1879.

Peltier (Pierre), né le 27 juillet 1901.

Peras (Roger), né le 28 décembre 1923.

Perreau (Raymond), né le 14 février 1925.

Piednoir (Alexis), né le 20 décembre 1897.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Lasserre (Marie), né le 3 juin 1918.

Peupion (Félix), né le 19 avril 1882.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Laneyrie (Paul), né le 17 mai 1890.

Ménard (Charles), né le 28 septembre 1896.

Obozian (Ezekiel), né le 8 septembre 1911.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Lachoque (Maurice), né le 1er août 1905.

Lahuec (Joseph), né le 25 février 1904.

Laisney (René), né le 24 décembre 1898.

Laurance (Roger), né le 15 décembre 1906.

Le Collen (Jean), né le 13 décembre 1920.

Le Guennec (Louis), né le 12 août 1910.

Malaguise (Pierre), né le 12 mars 1896.

Marssin (René), né le 10 février 1914.

Mercier (Emile), né le 22 septembre 1884.

Metges (Hélène), née le 28 septembre 1905.

Molière (Paul), né le 6 mars 1922.

Nadar (René), né le 17 avril 1907.

Palaprat (Pierre), né le 26 octobre 1927.

Perrot (André), né le 24 juillet 1923.

Pinagot (Albert), né le 26 mars 1883.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Perry (Auguste), né le 17 janvier 1898.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)

Nadan (Joseph), né le 6 février 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)

Montes (Louis), né le 8 février 1920.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)

Macaire (Pierre), né le 3 février 1923.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)

Lavigne (Eugène), né le 16 août 1910.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)

Plaud (René), né le 6 août 1921.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)

Proust (Omer), né le 1er avril 1903.

(Pour prendre rang du 1er mars 1920.)

Lecluze (Roger), né le 7 mars 1920.
Ozere (Pierre), né le 1er janvier 1910.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)

Le Maître (Constant), né le 26 décembre 1922.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

De Lamper (François), né le 22 janvier 1896.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Laurent (Roger), né le 26 décembre 1894.
Meligne (Gustave), né le 7 mai 1894.
D'Ornhjelm (Gustave), né le 5 mai 1882.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Minet (Nicolas), né le 18 avril 1888 .

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Millet (Gaston), né le 31 juillet 1901.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Lechat (Roger), né le 15 mai 1905.
Marga (Louis), né le 28 décembre 1898.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Lechevalier (Louis), né le 3 mars 1896.
Madelrieu (Pierre), né le 7 avril 1892.
Mayeur (Léon), né le 11 août 1895.
Muriot (Reine), né le 19 mars 1900.
Petit (Eugène), né le 21-2-1903.
Pontal (Maurice), né le 26 septembre 1891.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er août 1940.)

Lechevallier (Maurice), né le 26 octobre 1902.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1940.)

Marotaux (René), né le 27 janvier 1922.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)

Le Bihan (Alex), né le 6 juillet 1892.
Mapataud (Georges), né le 9 juin 1922.
Mari (Paul), né le 24 octobre 1897.
Pillet (Pierre), né le 13 novembre 1902.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1940.)

Paupy (Jean), né le 13 avril 1921.

Art. 2. — Sont homologués, à titre posthume, les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1941.)

Levache (Roger), né le 5 septembre 1908.
Pierron (Pierre), né le 30 juin 1901.
Poirier (Marin), né le 9 avril 1903.

(Pour prendre rang du 1er février 1941.)

Leroy (Louis), né le 28 septembre 1902.
Patrière (Lucien), né le 14 décembre 1897.

(Pour prendre rang du 1er avril 1941.)

Lemoine (Jean), né le 8 juin 1911.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)

Peschard (Pierre), né le 12 octobre 1906.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)

Lesourd (Roger), né le 13 février 1895.
Limousin (Charles), né le 27 juillet 1906.
Mahon (Jean), né le 9 mai 1905.
Marteau (Serge), né le 2 janvier 1913.
Medrano (Pierre), né le 6 décembre 1892.
Moussu (Robert), né le 9 novembre 1912.
Petitjean (Georges), né le 21 juillet 1911.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)

Linard (Marcel), né le 31 juillet 1920.
Mariel (Albert), né le 10 mai 1894
Mikilichansky (Abram), né le 5 mai 1910.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1941.)

Perriot (Lucien), né le 7 janvier 1896.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)

Ligneul (Robert), né le 20 décembre 1914.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1941.)

Laval (Ernest), né le 24 février 1901.
Planche (Pierre), né le 12 mars 1907.
Poiternot (Charles), né le 29 décembre 1904.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)

Levenson (Srül), né le 4 mai 1905.
Peron (Auguste), né le 22 mars 1885.

(Pour prendre rang du 1er février 1942.)

Lamy (Joseph), né le 10 février 1908.
Naudet (Raoul), né le 4 février 1908.
Prevoteaux (Albert), né le 11 décembre 1901.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)

Le Clech (Alexandre), né le 7 novembre 1911.
Lenoir (René), né le 7 octobre 1900.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)

Labour (Gabriel), né le 21 juillet 1908.
Millet (Anna), né le 24 septembre 1885.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)

Mac Leod (Mackay), né le 31 juillet 1886.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)

Lacan (Aimé), né le 28 juin 1896.
Lantos (André), né le 20 janvier 1901.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)

Marie (Georges), né le 20 décembre 1901.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)

Lejarre (Yves), né le 11 octobre 1897.
Letienne (Jean), né le 22 mars 1910.
Lucas (Paul), né le 12 novembre 1906.
Massuard (Pierre), né le 15 janvier 1907.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)

Le Pogam (Eugène), né le 25 juillet 1892.
Munier (Georges), né le 11 novembre 1897.
Oddos (Jean), né le 10 avril 1900.
Perriaud (Claude), né le 6 mars 1888.
Philippe (Desiré), né le 2 mai 1890.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)

Peyer (Auguste), né le 6 janvier 1909.
Proux (Edouard), né le 7 avril 1880.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)

Mercier (Pierre), né le 16 mai 1884.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)

Lichty (Fernand), né le 31 octobre 1910.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)

Langlade (Jean), né le 23 mai 1900.
Lété (Rosa), née le 14 juin 1905.
Marchand (Raymond), né le 29 janvier 1907.
Meillat (Raymond), né le 31 mai 1877.
Moreau (Camille), né le 3 mars 1891.
Mounier (Roger), né le 13 novembre 1910.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)

Passaret (Jean), né le 16 janvier 1897.
Peureux (Jules), né le 20 mai 1894.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)

Le Blanc (Paul), né le 14 août 1922.
Legrand (Raoul), né le 15 mai 1914.
Poidevin (Joseph), né le 13 janvier 1889.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)

Marchand (Edmond), né le 24 avril 1921.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)

Louis (Georges), né le 27 mars 1899.
Mercier (Maurice), né le 13 avril 1902.
Moret (Alfred), né le 7 septembre 1886.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)

Malfois (Noël), né le 8 juin 1900.
Mango (Léon), né le 21 octobre 1901.
Marcadon (Paul), né le 2 août 1897.
Mennel (Jean), né le 30 juin 1892.
Paya (Louis), né le 3 novembre 1908.
Pesant (Raymond), né le 7 novembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

Leautier (Henri), né le 6 septembre 1914.
Lievin (Paul), né le 26 juin 1885.
Ljoult (Pierre), né le 22 mai 1920.
Lumia (Diego), né le 29 septembre 1886.
Morel (Albert), né le 2 septembre 1905.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)

Labrosse (Jean), né le 2 juillet 1876.
Leyssene (Pierre), né le 13 décembre 1902.
Matthieu (André), né le 27 septembre 1923.
Merlane (Fernand), né le 21 mai 1900.
Pouchoy (Lucien), né le 24 mars 1910.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Monnet (Marcel), né le 6 avril 1909.
Pasquier (Raymond), né le 18 juillet 1882.
Pradeau (Hubert), né le 31 janvier 1921.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Lamouche (Gilbert), né le 12 juin 1923.
Leray (Pierre), né le 8 février 1904.
Luquet (Jean), né le 28 juillet 1919.
Mailhebuau (André), né le 29 décembre 1911.
Maillard (Henri), né le 1er octobre 1900.
Piau (André), né le 9 février 1903.
Piau (Pierre), né le 26 décembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Laine (André), né le 9 mai 1903.
Mesonnial (André), né le 20 mai 1906.
Monier (Emile), né le 6 octobre 1907.
Muteau (Virgile), né le 17 août 1921.
Paillex (Roger), né le 12 juin 1924.
Picq (Lucien), né le 28 juillet 1895.
Plana (Louis), né le 26 novembre 1909.
Proux (Lucienne), née le 14 mars 1891.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Langlet (René), né le 24 novembre 1924.
Larue (François), né le 24 décembre 1888.
Martin (André), né le 22 avril 1924.
Mossiere (Marius), né le 18 janvier 1891.
Mouls (René), né le 19 juin 1916.
Pelletier (François), né le 23 mai 1901.
Piron (Pierre), né le 4 avril 1914.
Plaud (Georges), né le 26 janvier 1895.

Art. 3. — Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Lafage (Victor), né le 28 janvier 1880.
Lavergne (Louis), né le 24 août 1908.
Louaze (Louis), né le 31 août 1892.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Marguerite (Maurice), né le 12 février 1918.
Molière (Max), né le 11 janvier 1923.
Moreau (Léon), né le 13 mars 1888.
Moussinet (Raymond), né le 9 février 1886.
Noblecourt (François), né le 10 mai 1899.
Palier (Charles), né le 3 juin 1909.
Pignier (François), né le 8 août 1921.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Le Droff (Julien), né le 22 janvier 1895.
Le Fur (Joseph), né le 21 janvier 1920.
Le Gac (Noël), né le 3 décembre 1902.
Le Gall (Jean), né le 11 janvier 1895.
Lepage (René), né le 13 décembre 1909.
Maitrot (Raymond), né le 25 août 1900.
Meynial (René), né le 30 juin 1926.
Moulene (Maurice), né le 31 mars 1894.
Nadel (Isaac), né le 19 novembre 1886.
Oyon (Gontran), né le 26 avril 1914.
Perret (Louis), né le 24 janvier 1900.
Peyronel (Jean), né le 20 mars 1914.
Philippe (Yves), né le 10 juillet 1923.
Pinneterre (Gérard), né le 17 novembre 1921.
Plonéis (Daniel), né le 30 janvier 1926.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Labat (Gaston), né le 17 octobre 1896.
Laissy (Antoine), né le 11 octobre 1894.
Lajeunie (Robert), né le 25 juin 1924.
Lavigne (Henri), né le 20 août 1923.
Lechardeur (Daniel), né le 9 juillet 1920.
Lefèvre (André), né le 2 décembre 1899.
Lefèvre (Aimé), né le 24 novembre 1918
Legarlantezeck (Bernard), né le 14 août 1921.
Legros (Alfred), né le 26 janvier 1920.
Le Jeune (François), né le 7 janvier 1892.
Le Moal (Anna), née le 11 février 1898.
Lusson (Louis), né le 14 septembre 1898.
Mandin (Henri), né le 15 juillet 1889.
Marchal (Louis), né le 20 février 1910.
Martin (Joseph), né le 24 avril 1902.
Martin (Jean), né le 22 mai 1907.
Martin (André), né le 11 août 1908.
Masse (Gabriel), né le 15 avril 1905.
Maurel (Guy), né le 8 décembre 1922.
Menoux (Paul), né le 3 mai 1891.
Mestre (Henri), né le 21 juillet 1912.
Molinero (Dominique), né le 18 novembre 1901.
Montelimard (Francisque), né le 19 août 1925.
Morant (Alexandre), né le 7 décembre 1901.
Mottot (François), né le 3 août 1919.
Mourlevat (Robert), né le 30 avril 1923.
Nedellec (Jean), né le 13 octobre 1908.
Pansin (Georges), né le 17 juin 1920.
Paris (Paul), né le 12 août 1900.
Paumel (Raoul), né le 4 mai 1922.
Peillon (Renée), née le 24 avril 1921.
Pelletier (Henri), né le 18 avril 1923.
Pesant (Henri), né le 27 mai 1923.
Phelep (Pierre), né le 6 août 1922.
Philippe (Joseph), né le 25 février 1901.
Philips (Joubert), né le 1er mars 1910.
Pol (Jean), né le 15 juin 1923.
Portenart (Auguste), né le 28 mars 1922.
Potier (Narcisse), né le 20 décembre 1907.
Prevost (André), né le 3 mai 1909.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Poupe (Robert), né le 11 mai 1906.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)
Lutienauer (Louis), né le 21 juillet 1908.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1940.)
Lopes (Richard), né le 8 octobre 1888

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Perrault (René), né le 21 octobre 1919.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Larget (Marcel), né le 12 septembre 1905.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
Maquaire (Emilien), né le 17 février 1894.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Picard (André), né le 8 août 1908.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Longuemare (Marcel), né le 29 août 1909.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Marienne (Edmond), né le 29 janvier 1905.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er février 1941.)
Lepetit (Arthur), né le 2 mars 1907.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)
Le Bras (Roger), né le 4 mai 1906.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Le Gal (Eugène), né le 10 juillet 1889.
Le Gall (Henri), né le 23 février 1907.
Ménielle (Maurice), né le 14 novembre 1892.
Monin (Ferdinand), né le 27 mai 1896.
Nau (Jean), né le 7 mai 1879.
Perrau (Hippolyte), né le 19 février 1890.
Perrin (André), né le 20 juillet 1907.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)
Marraillac (Etienne), né le 11 juin 1905.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1941.)
Morizet (Armand), né le 23 octobre 1910.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)
Meynard (Gaëtan), né le 20 novembre 1907.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1942.)
Lannoy (Robert), né le 10 mai 1900.

(Pour prendre rang du 1er février 1942.)
Letondu (Gaston), né le 3 février 1898.
Lhote (Armand), né le 23 mai 1908.
Mazein (Jacques), né le 16 novembre 1920.
Pelletier (Maurice), né le 23 juillet 1905.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
Marrot (Joseph), né le 20 février 1916.
Pasquelin (Gabriel), né le 30 novembre 1893.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Morel (Roger), né le 17 avril 1922.
Radiszczew (Cyrille), né le 19 novembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Naviaux (Emile), né le 26 août 1913.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Perrigot (Victor), né le 24 novembre 1893.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
Lasalle (Louis), né le 23 janvier 1896.
Le Bideau (Georges), né le 1er mai 1918.
Lebrun (Jacques), né le 19 février 1923.

Art. 4. — Sont homologués, à titre posthume, les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
Lassague (Noël), né le 26 décembre 1916.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1942.)
Mercklen (Armand), né le 16 novembre 1891.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
Lesteven (Jean), né le 14 octobre 1877.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Loyen (Armand), né le 18 novembre 1901.
Martin (Lucien), né le 6 juillet 1920.
Mazan (Vincent), né le 16 janvier 1905.
Pineau (Ernest), né le 10 avril 1900.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Odouard (Raymond), né le 3 février 1897.
Patissier (Jean), né le 2 août 1895.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Montazaud (Pierre), né le 2 novembre 1895.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
Petit (Serge), né le 21 février 1924.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Lamory (Clotaire), né le 19 mars 1922.
Mathieu (Robert), né le 20 juillet 1902.
Maurice (Henri), né le 9 février 1919.
Pascal (Maurice), né le 25 octobre 1921.
Prempain (Christian), né le 9 octobre 1921.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Labeyrie (Henri), né le 8 février 1921.
Lebrun (Henri), né le 16 février 1913.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Meurisse (Jean), né le 16 novembre 1902.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Lepinay (Marcel), né le 2 novembre 1903.
May (Alexandre), né le 12 décembre 1881.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Moraud (Charles), né le 27 août 1894.
Paume (André), né le 14 mars 1923.
Pierrard (Marcel), né le 11 avril 1894.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Labrosse (Jeanne), née le 7 février 1883.
Levi (Julien), né le 15 octobre 1901.
Martin (Gaston), né le 27 octobre 1920.
Pegard (Marie-Jean), né le 16 juin 1903.
Pelatan (Victor), né le 29 mai 1924.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Manseau (Robert), né le 26 février 1914.
Marie (Ernest), né le 30 mars 1924.
Nicolas (Félix), né le 11 novembre 1888.
Perras (Louis), né le 8 décembre 1920.
Petit (Léon), né le 26 avril 1903.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Lenoir (Georges), né le 15 novembre 1902.
Mermillod-Poensi (Roger), né le 29 août 1925.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Lagorce (Edmond), né le 17 novembre 1924.
Lescure (Claude), né le 19 avril 1917.
Lohner (Léon), né le 17 octobre 1895.
Madronnet (Pierre), né le 1er janvier 1921.
Maissiat (François), né le 24 juin 1910.
Mandonnaud (Adolphe), né le 20 février 1885
Mathieu (René), né le 21 décembre 1895.
Monnet (Eugène), né le 26 juin 1902.
Plait (Henri), né le 8 avril 1922.
Pourchot (Albert), né le 26 avril 1887.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Landauer (Georges), né le 22 juillet 1898.
Léopold (André), né le 24 mai 1882.
Million (Ferdinand), né le 3 septembre 1928.
Pelletier (Daniel), né le 25 août 1925.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Maisonneuve (Georges), né le 3 juin 1907.
Moreau (Auguste), né le 19 juin 1924.
Perassi (Gaston), né le 17 août 1912.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Paragot (Charles), né le 19 mars 1919.
Perault (Jean), né le 31 août 1927.
Prat (Jean), né le 13 juin 1886.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Laurent (Marcel), né le 25 août 1913.
Lavergne (André), né le 14 août 1922.
Lebas (Raymond), né le 11 mai 1907.
Leroy (Léon), né le 14 avril 1898.
Le Stanguennec (Jean), né le 1er juillet 1915.
Lewy (Robert), né le 24 avril 1909.
Luguern (Yves), né le 25 mai 1912.
Maes (Eugène), né le 22 janvier 1903.
Magisson (Robert), né le 28 juin 1925.
Maitrejean (Fernand), né le 18 août 1907.
Malpart (Georges), né le 22 juillet 1929.
Maroteau (Roger), né le 25 décembre 1921.
Mary (André), né le 4 avril 1922.
Metz (Georges), ne 21 juin 1919.
Meunier (Albert), né le 10 décembre 1897.
Moreau (Edouard), né le 20 octobre 1899.
Nerdig (Jean), né le 18 avril 1909.
Nicot (Joseph), né le 25 juin 1895.
Perraud (Yvonne), née le 19 novembre 1908.
Pelitdemange (René), né le 7 juillet 1894.
Philippon (Alfred), né le 21 décembre 1890.
Pinagot (Clément), né le 20 mai 1920.
Platel (Jules), né le 2 février 1907.
Poilvert (Georges), né le 18 mai 1901.
Prévot (Louis), né le 26 juin 1898.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Marsac (Jules), né le 8 janvier 1888.
Perchat (Guy), né le 5 décembre 1926.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Lopez (Louis), né le 1er septembre 1908.

Dans le grade decaporal.
(Pour prendre rang du 1er janvier 1942.)
Plaziat (Marcel), né 21 avril 1904.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
Lannier (Marcel), né le 20 août 1899.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
Le Luyer (Marcel), né le 29 août 1898.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
Oriol (Jean), né le 6 septembre 1925.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Lagarde (Serge), né le 4 juillet 1923.
Mangin (Georges), né le 18 novembre 1922.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Louin (Gaston), né le 21 mars 1897.
Maumy (Georges), né le 8 octobre 1919.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
Pauwels (Gérard), né le 3 septembre 1919.
Pedot (Richard), né le 12 février 1900.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Peyssel (Jacques), né le 18 avril 1922.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Manach (Yves), né le 22 octobre 1906.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Maison (Gilbert), né le 13 décembre 1906.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Philibert (Eugène), né le 21 février 1901.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Margeridon (André), né le 23 août 1901.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Laubert (Jean), né le 16 janvier 1889.
Martinato (Jean), né le 27 août 1904.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Le Maguer (Paul), né le 10 août 1921.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Lafarge (Emile), né le 9 novembre 1890.
Pflug (Jean), né le 3 avril 1892.
Prevaut (Paul), né le 28 août 1911.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Noël (Francis), né le 28 août 1920.

Art. 5 — Sont homologués à titre fictif les personnels de la Résistance intérieure française ci-après, justiciables de la législation des pensions en application de l'article 10 de l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945:

Dans le grade de lieutenant-colonel.
(Pour prendre rang du 1er juin 1944)
Le Signor (Alain), né le 28 septembre 1905.

Dans le grade de commandant.
(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Camaille (Aimé), né le 23 mars 1888.

Dans le grade de capitaine.
(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Chassagnon (Paul), né le 25 avril 1890.
François (Andrée), née le 25 novembre 1905.
Villon (Jean-Marie), né le 19 septembre 1888.
Lestrade (Henri), né le 3 mars 1894.

Dans le grade de lieutenant.
(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Berger (Roger), né le 2 avril 1902.
Pigeau (Jean), né le 12 mars 1903.
Saby (Henri), né le 2 septembre 1912.

Dans le grade de sous-lieutenant.
(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Alcaras (François), né le 26 juin 1918.
Caron (Fernand), né le 7 juillet 1885.
Casanova (Etienne), né le 22 juillet 1921.
Claeys (Alphonse-Emile), né le 21 mai 1889.
Claustrat (Francis), né le 9 octobre 1891.
Kremer (Emile), né le 23 novembre 1912.
L'Ollivier (Eugène), né le 31 janvier 1915.
Loustau (Jean), né le 3 juillet 1921.
Polet (Emile), né le 15 janvier 1893.
Pouilloux (Aristide), né le 9 février 1899.
Raveau (Raymond), né le 1er avril 1912.
Richer (Roger), né le 28 mars 1917.

Dans le grade d'adjudant-chef.
(Pour prendre rang du 1er juin 1944)
Bouin (Alfred), né le 13 juin 1894.
Strohl (Charles), né le 24 août 1901.
Perrot (Francis), né le 29 novembre 1921.

Dans le grade d'adjudant.
(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Acker (Alfred), né le 15 février 1899.
Atriel (Michel), né le 22 février 1904.
Bidault (Robert), né le 16 novembre 1914.
Blanc (Marthe), née le 13 décembre 1899.
Dappe (Alfred), né le 6 août 1897.
Fautrel (Berthe), née le 2 juin 1893.
Franquelin (Jean-Baptiste), né le 6 avril 1898.
Gallard (Roger), né le 4 janvier 1923.
Heilbronner (Henri), né le 28 mars 1905.
Heracle (Louis), né le 15 février 1908.
Jacquinot (Marcel), né le 28 septembre 1893.
Moinard (Raymond), né le 18 septembre 1903.
Ottelard (Irène), née le 5 février 1922.
Penchenatt (Louis), né le 17 juin 1887.
Rossenthal (Albert), né le 18 décembre 1905.
Verniengeat (Henri), né le 6 février 1893.
Von Gunten (Paul), né le 9 novembre 1923.

Dans le grade de sergent-chef.
(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Clermentine (André), né le 5 février 1922.
Coudry (Pierre), né le 20 mars 1895.
Delavois (Alphonse), né le 4 novembre 1898.
Feuga (Léonie), née le 20 octobre 1913.
Rousseau (Marcel), né le 25 mai 1904.

Dans le grade de sergent.
(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Alvarez (Julio), né le 1er juillet 1915.
André (Francisque), né le 13 juin 1922.
Armeno (Louis), né le 10 avril 1897.
Barbier (Paul), né le 24 décembre 1907.
Baulard (René), né le 29 août 1883.
Bierjon (Aimé), né le 23 juillet 1886.
Breham (Ferdinand), né le 22 juillet 1900
Brelier (Louis), né le 5 mai 1905.
Caer (Raymond), né le 28 mars 1924.
Carbonnet (Roger), né le 6 février 1915.
Cerceau (Louis), né le 29 août 1908.
Chevallier (Maurice), né le 10 octobre 1910.
Collin (Adrienne), née le 31 octobre 1912.
Convers (Eugène), né le 28 décembre 1924.
Corbin (Norbert), né le 24 septembre 1925.
Courbières (Louis), né le 15 mars 1897.
Daouze (André), né le 27 août 1924.
Decœur (Paul), né le 3 avril 1908.
Diou (Louis), né le 24 octobre 1914.
Donadille (Augustine), née le 19 juillet 1884.
Dupont (Pierre), né le 3 novembre 1921.
Estrade (François), né le 4 juin 1902.
Fernandez (Pierre), né le 4 mars 1923.
Heinemann (André), né le 10 août 1901.
Henner (Auguste), né le 9 mars 1917.
Javel (Marcel), né le 25 mai 1899.
Jeanmougin (René), né le 12 avril 1900.
Lapics (Roger), né le 12 juin 1922.
Lecointe (Georges), né le 13 janvier 1919.
Lorin (Marcel), né le 8 juillet 1920.
Marquet (Guy), né le 4 mars 1923.
Martin-Clausier (Andrée), née le 7 avril 1914.
Matyszynski (Maximilien), né le 25 novembre 1889.
Moïse (Louis), né le 21 juin 1884.
Paga (Roger), né le 22 décembre 1895.
Perraudin (Pierre), né le 25 mai 1901.
Perret (Louis), né le 4 septembre 1920.
Rackelboom (Gustave), né le 25 décembre 1898.
Roussière (Georges), né le 14 mars 1913.
Sephar (Albert), né le 6 avril 1913.
Strohl (Marie), née le 2 septembre 1906.

Dans le grade de caporal.
(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Beaudenuit (Henri), né le 12 décembre 1904.
Dupiers (Guy), né le 22 octobre 1921.
Entine (Germaine), née le 1er août 1911.
Favier (Jean), né le 10 janvier 1919.
Girard (Louis), né le 26 septembre 1883.
Marien (Aimée), née le 14 novembre 1897.
Pennetier (Aristide), né le 17 septembre 1916.
Schneer (Denise), née le 15 juillet 1926.
Unger (Julien), né le 23 novembre 1895.
Veygalier (Paul), né le 11 avril 1911.

Dans le grade de soldat.
(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Bastian (Jean-Jacques), né le 10 juillet 1924.
Beze (Louis), né le 27 mai 1906.
Cayla (Louis), né le 19 avril 1925.
Hoen (Jean-Marie), né le 7 décembre 1884.
Paris (Robert), né le 11 août 1923.
Schoen (Frédéric), né le 31 juillet 1896.
Verdier (André), né le 11 mai 1917.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

MAX LEJEUNE.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 août 1949: page 8745, 1re colonne, dernière ligne, 5e région, au lieu de « Joly (Albert), agent de bureau de 5e classe », lire: « Joly (Albert), agent de bureau de 4e classe ».

TABLEAU D'AVANCEMENT EXCEPTIONNEL 1949

Vu l'article 16 du décret du 9 janvier 1900 relatif à certaines parties de l'établissement annuel des tableaux d'avancement, sont inscrits au tableau d'avancement exceptionnel de 1949:

TROUPES METROPOLITAINES

ARMÉE ACTIVE

Infanterie.

Pour le grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel de Belenet (François-Henri-Marie-Fernand).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:
Blanche (Marcel-Eugène).
Héritier (Georges-Jules-Victor).
Pothier (Marcel-Bernard).
Raberin (Jean-Henri).

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:
Lallemand (Pierre-Joseph-Emile).
Bastouil (André-Louis-Charles).
Lafontaine (Jacques).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:
Girard (Jean).
Faury (Yves-Marie-Louis-André).
Marchetti (Noël).
Franceschini (Roch-Clément-Paul).
Met (Charles-Marie).
Clément (Germain).
De Bodard du Rousseau de Ferrières (Ghislain-Alain).
Bechet (François-Robert).
De Barbot (Guy-Marie-Joseph).
Taddei (Dominique).

Pour le grade de lieutenant.

M. le sous-lieutenant Thomas (Clément-Georges).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:
Mathieu (Pierre).
Buttin (Ernest).
Lassalle (Bernard).
Varo (Antoine).

Arme blindée et cavalerie.

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:
Delepierre (Christian).
De Mace de Gastines (Hubert-Pierre-Marie-Raymond).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le chef d'escadrons Mollat (François-Rogation-Marie).

Pour le grade de chef d'escadrons.

M. le capitaine Bouchard (Robert-Marie-Marcel).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:
Solard (André-Jean-François).
Casati (Robert-Marie-Louis).
Olie (Gabriel-René).

Artillerie.

Pour le grade de chef d'escadron.

MM. les capitaines:
Laporte-Many (Raymond-Marie-Joseph-Henri).
Berenger (Jean-Charles-Marie-Paul).

Pour le grade de capitaine.

M. le lieutenant Olivie (Raymond-Gaston-Louis).

Pour le grade de sous-lieutenant.

M. l'adjudant-chef Gabier (Eugène-Paul).

Train.

Pour le grade de capitaine.

M. le lieutenant Serramoune (Alfred).

Pour le grade de lieutenant.

MM. les sous-lieutenants:
Muet (René-Augustin).
Lefebure (Fernand-Guy).

Transmissions.

Pour le grade de sous-lieutenant.

M. l'aspirant Montagnier (Louis-André).

Génie.

I. — ARME

Pour le grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Brison (Pierre-Antoine).

Pour le grade de chef de bataillon.

M. le capitaine Genies (Eugène-Marie).

Pour le grade de sous-lieutenant.

M. l'adjudant-chef Egler (Pierre-Paul).

II. — SERVICE DES BATIMENTS

CADRE DES ADJOINTS

Pour le grade de sous-lieutenant.

M. l'adjudant-chef Bourguet (Roger-Yvan).

Matériel.

I. — CADRE DES INGÉNIEURS

Pour le grade de capitaine.

M. le lieutenant Establie (Yves-Emile-Octave).

II. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Pour le grade de capitaine.

M. le lieutenant Labre (Roger).

Pour le grade de sous-lieutenant.

M. l'adjudant-chef Bernadet (Joanès-René).

Service de santé.

Pour le grade de médecin-colonel.

M. le médecin lieutenant-colonel Passager (Paul-François-Michel).

Pour le grade de médecin lieutenant-colonel.

M. le médecin commandant Evrard (Henri-Louis-Marie-Jules).

Pour le grade de médecin commandant.

M. le médecin capitaine Jean-Louis (Jules-Edouard).

Pour le grade de médecin capitaine.

M. le médecin lieutenant Pierre (Serge-Jean-Albert).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:
Capber (Pierre).
Tausherr (Joseph-Louis-Henri).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillons:
Chavonin (Pierre-Georges-René).
Sockeel (Jacques-Léon-Joseph).

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:
Vaudrey (Roland-Scipion-Annibal).
Cuq (Henry-Noël).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:
Macchieraldo (Henri-Joseph-Pierre).
Marchadier (Paul-Henri-Edmond).
Teisseire (Aimé-Louis-Albert).
Chomette (Louis-Jean-Marie-Léon).
Suacot (Joseph).
Loustau (Henry-Jean).

Pour le grade de lieutenant.

MM. les sous-lieutenants:
Francesio (Jean-Joseph).
Hovette (Pierre-Ernest).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:
Ricard (Francis).
Dias (José).
Piquet (Paul-Marie-Georges).
Picot (Gaston-Casimir).
Rusconi (Charles).

AUTOCHTONES

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:
Nguyen Van Thinh.
Vu Quang Tai.
Bui Van Tran.

Artillerie.

Pour le grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Fray (Maurice-Lucien).

Pour le grade de chef d'escadron.

M. le capitaine Caron (Denis-César-Bertin).

Pour le grade de capitaine.

M. le lieutenant Marziou (Jean-Pierre-Marie).

Service de santé.

Pour le grade de médecin lieutenant-colonel.

MM. les médecins commandants:
Letac (Roger).
Lafleur (Charles).

Pour le grade de médecin commandant.

MM. les médecins capitaines:
Gary (Félix-Jean).
Carayon (André-Eugène).
Ricard (Emile-Paul-Alphonse).

Pour le grade de médecin capitaine.

MM. les médecins lieutenants:
Clement (Guy-Louis).
Asquasciati (Félix-Roger).
Bersihand (Alain-Marie).
Carras (Jean-Marcel-Louis).

RÉSERVES

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

AUTOCHTONES

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:
Nong Ngoc Tu.
Bui Dac Ngo.
Pham Van Binh.
Dinh Xuan Tai.
Phan Ngoc Ton.

Tableau de concours pour la Légion d'honneur (année 1949, armée active).

Additif au tableau de concours pour la Légion d'honneur publié au *Journal officiel* du 28 septembre 1949:

Pour chevalier.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

69 Barbet (Eugène-Antoine-Charles), chef de bataillon.

Arme blindée et cavalerie.

20 Volpert (André-Victor), chef d'escadrons.
21 Tameur Ben Ahmed, capitaine.

Tableau de concours pour la médaille militaire.

Additif au tableau de concours pour la médaille militaire (année 1949, armée active) publié au *Journal officiel* du 9 septembre 1949:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

705 Audoin (Jean-André), adjudant.

Arme blindée et cavalerie.

197 Hermant (Charles-Léon), adjudant-chef.

Cadre des agents de chancellerie.

224 Corsyn (Marcel-François), adjudant.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Mises en position de mission auprès de l'institut français d'archéologie orientale du Caire.

Par arrêté du 19 septembre 1949, sont chargés de mission auprès de l'institut français d'archéologie orientale du Caire, pendant l'année scolaire 1949-1950:

M. Piankoff (somme forfaitaire: 600 livres égyptiennes).

M. Posener (somme forfaitaire: 300 livres égyptiennes).

M. Cerny (somme forfaitaire: 300 livres égyptiennes).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 4 octobre 1949:

Est nommé en qualité de surveillant chef adjoint (2e classe) à la maison d'arrêt de Lyon: M. Lucchini (Franco), surveillant chef adjoint (2e classe) à la prison de Lyon « Montluc ».

Est nommé, par nécessité de service, en qualité de surveillant chef adjoint (3e classe) à la prison Montluc, à Lyon: M. Fontanel (Roger), surveillant chef adjoint (3e classe) à maison d'arrêt de Chambéry.

Par arrêté du 4 octobre 1949:

Est nommé, par nécessité de service, surveillant chef (1re classe) à la maison de correction de Versailles: M. Geoffroy (Louis), surveillant chef (1re classe) du centre pénitentiaire des « Hauts-Clos », à Troyes.

Est nommée, par nécessité de service, surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison de correction de Versailles: Mme Geoffroy (Lucie), surveillante de grand effectif (4e classe) du centre pénitentiaire des « Hauts-Clos », à Troyes.

Education surveillée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 septembre 1949: page 9347, 2e colonne, au lieu de: « Par arrêté du 13 septembre 1949, est nommé, par nécessité de service, en la même qualité, au centre d'observation de Marseille: M. Gargadennec (Guillaume), sous-directeur (3e classe) au centre d'observation de Paris », lire: « Par arrêté du 13 septembre 1949 est nommé, par nécessité de service, en la même qualité, au centre d'observation de Marseille: M. Gargadennec (Guillaume), sous-directeur (2e classe) au centre d'observation de Paris ».

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret portant promotions dans le personnel des administrateurs des colonies.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 septembre 1949: page 9656, 2e colonne, au lieu de: « Elisse (Léon-Paul) », lire: « Elisee (Léon-Paul) »; 3e colonne, au lieu de: « Lalhuie (Jean-Paul-Pierre) », lire: « Ladhule (Jean-Paul-Pierre) »; au lieu de: « De Somer d'Assendy (Lucien-Henrique) », lire: « De Somer d'Assenoy (Henrique-Lucien) ».

Décret portant reclassement d'administrateurs des colonies.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 septembre 1949: page 9657, 2e colonne, au lieu de: « Vu l'avis émis le 23 août 1949 », lire: « Vu l'avis émis le 22 août 1949 ».

Décret portant reclassement dans le personnel des administrateurs des services civils de l'Indochine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 septembre 1949: page 9657, 3e colonne, au lieu de: « M. Piraud (Henri-Michel), précédemment administrateur adjoint de 2e classe, à compter du 1er janvier 1946 », lire: « précédemment administrateur adjoint de 2e classe, à compter du 1er janvier 1943 ».

Décret portant nomination d'administrateurs adjoints de 3e classe des services civils de l'Indochine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 septembre 1949: page 9658, 3e colonne, au lieu de: « M. Abitbol (Georges-Henri-Joseph) », lire: « M. Abitbol (Georges-Henri-Joseph) ».

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Administration centrale.

Par arrêté en date du 12 août 1949, l'ancienneté des secrétaires d'administration de l'administration centrale des travaux publics dont les noms suivent, titularisés par arrêté du 1er juillet 1949, a été fixée ainsi qu'il suit, compte tenu du temps de stage et en ce qui concerne MM. Flaud, Harrburger et Jaffrez, des bonifications pour services militaires prévues par la loi du 31 mars 1928 et le décret du 1er septembre 1939, savoir:

Mlle Degoix (Gilberte), 2e classe, 1er échelon, à dater du 20 septembre 1948.

Mlle Lesteven (Anès), 2e classe, 1er échelon, à dater du 20 septembre 1948.

M. Flaud (Camille), 2e classe, 1er échelon du 19 janvier 1945, 2e échelon du 19 janvier 1947, 3e échelon du 19 janvier 1949.

M. Harrburger (Maurice), 2e classe, 1er échelon du 18 décembre 1942, 2e échelon du 18 décembre 1944, 3e échelon du 18 décembre 1946.

M. Jaffrez (Paul), 2e classe, 1er échelon du 12 avril 1947, 2e échelon du 12 avril 1949.

La présente décision ne comporte pas de rappels pécuniaires pour la période antérieure au 20 septembre 1948.

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Réglementation de l'emploi du gangui à poissons dans les eaux de la prud'homie de Marseille.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret-loi du 9 janvier 1852 sur la pêche maritime côtière;

Vu le décret du 19 novembre 1859 sur la police de la pêche côtière dans le 5e arrondissement maritime, et notamment son article 66 modifié par le décret du 21 avril 1923;

Vu le décret du 10 mai 1862 sur la pêche côtière dans les cinq arrondissements maritimes, et notamment son article 6;

Vu l'arrêté du 9 octobre 1890 relatif à l'emploi de divers engins de pêche dans le quartier de Marseille;

Vu l'arrêté du 29 avril 1939 réglementant le gangui dans les eaux de la prud'homie de Marseille;

Sur la proposition du directeur de l'inscription maritime à Marseille,

Arrête:

Art. 1er. — A compter du 1er octobre 1949, l'emploi du filet dit « gangui à poissons » est formellement prohibé, de jour et de nuit, dans les eaux de la prud'homie de Marseille tant sur les bateaux de pêche à voiles que sur les bateaux à propulsion mécanique.

Art. 2. — Toutes dispositions contraires à cette prohibition, et notamment les mesures transitoires édictées par l'article 3 de l'arrêté du 29 avril 1939 sont et demeurent abrogées.

Art. 3. — Le directeur et l'administrateur de l'inscription maritime à Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel* de la marine marchande.

Fait à Paris, le 1er octobre 1949.

ANDRÉ COLIN.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 30 septembre 1949 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABBA (Jean), Busca (Italie), 12-08-07. — 15627 × 49—06.

ABBA, née LERDA, Centallo (Italie), 01-04-19. — 15627 × 49—06.

ABELOVIC (Jan), Nahac (Tchécoslovaquie), 01-10-20. — 11235 × 49—30.

ACOSTA (Francisco), Malaga (Espagne), 28-12-23. — 11913 × 49—15.

ADAM (Henri), Sarrebruck (Sarre), 04-03-01 — 28630 × 36—51.

ADLER (Antony), le Caire (Egypte), 18-12-23. — 2999 × 49—75

ADLERFLIGEL (Markus), Czeladz (Pologne), 14-10-18. — 20220 × 18—59.

AGHAZARIAN, née NAZARIAN, Tchinichgadzak (Turquie), 14-05-08 — 36189 × 36—13.

AGHAZARIAN (Manouk), Karpout (Turquie), 18-05-05. — 36189 × 36-13.

AICARDI (Louis), Magliolo (Italie), 02-07-06 —12370 × 49—06.

AIMAR (Marianne), Verzuolo (Italie), 06-02-79. 19051 × 18—06.

ALARCON (Diego), Lubrin (Pologne), 13-04-11. — 20233 × 18—13.

ALCARAZ, née MEDINA, Alquife (Espagne), 13-05-07. — 15867 × 49—12.

ALCARAZ (Emile), Cuevas (Espagne), 28-07-05. — 15867 × 49—12.

ALCARAZ (José), Alicante (Espagne), 16-08-28. — 11122 × 49—92.

ALDEGHERI (Ricardo), Badia Calavena (Italie), 07-02-93. — 46639 × 36—57.

ALESSANDRI (Belisario), Venise (Italie), 25-04-13. — 23508 × 18—08.

ALESSI (Domenico), Rotzo (Italie), 02-10-19. — 15416 × 49—78.

ALEXANIAN (Agop), Brousse (Turquie), 15-03-91. — 8419 × 49—26.

ALEXANIAN, née OHANIAN, Brousse (Asie-Mineure), 07-08-06 — 8419 × 49—26.

ALLYNS (Gilbrecht), Courtrai (Belgique), 21-08-09. — 15135 × 49—59.

ALTOBELLI (Loreto), Isola del Liri (Italie), 29-09-01 — 27191 × 39—69.

ALTOBELLI, née PISTILLI Isola del Liri (Italie), 20-10-06. — 27191 × 39—69.

AMON (Enrico), Constantinople (Turquie), 15-01-01. — 8322 × 39—75.

AMON, née Avigdor, Constantinople (Turquie), 17-10-18. — 8322 × 39—75.

ANASTASSIADES (Marie), Constantinople (Turquie). 03-08-29. — 11989 × 49—75.

ANDREOTTI (Joseph), Saviano (Italie), 27-07-27. — 15418 × 49—01.

ANDREOTTI, née PICCIOLI, Zocca (Italie), 04-05-02. — 15417 × 49—01.

ANGELOTTI (Eustache), Massa (Italie), 21-02-23. — 15517 × 49 - 20.

ANTOS (Théophile), Zarzekowice (Pologne), 07-12 11. — 15230 × 49—12.

ANTOS, née PRZISTAL, Bachowice (Pologne), 29-01-23. — 15230 × 49—12.

ARABIAN (Garabed), Brousse (Turquie), 21-05-07. — 20311 × 31—13.

ARAKELIAN, née ZAKARDJIAN, Bagdad (Irak), 00-00-23. — 15490 × 49—75.

ARLOTTO (Pierre), Vinadio (Italie), 29-06-27. — 13159 × 49—83.

ARMENIAN (Léon), Erzindjan (Asie-Mineure), 00-00-08. — 11985 × 49—75.

ARMENIAN, née BOYADJIAN, Stanos (Asie-Mineure), 11-09-20. — 11985 × 49—75.

ARNAUD (Jean), Casteldelfino (Italie), 12-01-05. — 12313 × 49—13.

ASARA (Giovanni), Arzachena (Italie), 19-03-97. — 15336 × 49—13.

ATZORI, née ROSATI, Mondolfo (Italie), 16-12-97. — 13087 × 49—13.

AUCHAIRE, née PEDRAZ, Santander (Espagne), 23-06-19. — 11983 × 49—21.

AUDISIO (Eugenio), Bernezzo (Italie), 16-07-26. — 15121 × 49—83.

AVANDETTO (Secondo), Turin (Italie), 31-05-09. — 15120 × 49—83.

AVANDETTO, née RIPAMONTI, Bâle (Suisse), 09-10-10. — 15120 × 49—83.

BALONGA (Joseph), San Roman (Espagne), 02-11-02. — 13801 × 49—30.

BALONGA, née APARICI, Mora de Ebro (Espagne), 13-06-08 — 13801 × 49—30.

BARBARA (José), Faro (Portugal), 07-12-98. — 15326 × 49—78.

BARBARA, née DE SOUSA, Loule (Portugal), 02-11-97. — 15326 × 49—78.

BARRIO Antoine), Pozan de Vero (Espagne), 21-07-15. — 15668 × 49—50.

BARTOZZI (Jean), Rome (Italie), 03-12-98. — 56961 × 38—83.

BARTOZZI, née FILONZI, Jesi Ancona (Italie), 12-07-96. — 56961 × 38—83.

BASMADJIAN (Grégoire), Constantinople (Turquie), 18-03-01 — 29835 × 37—13.

BASSIGNANI (Louis), Bagnone (Italie), 31-10-78. — 15136 × 49—13.

BASSIGNANI, née BERTINI, Bagnone (Italie), 03-02-87. — 15136 × 49—13.

BATICON (Joaquim), Valladolid (Espagne), 22-08-09. — 48771 × 49—31.

BELLAROSA, née BOTTERO, Luguia, Tanaro (Italie), 16-12-18. — 16012 × 18—06.

BELLAROSA Jean), Umbertide (Italie), 22-10-08. — 16012 × 18—06.

BELTRAN (Joseph), Monforte (Espagne), 25-09-05. — 15080 × 49—13.

BENGIT, née VILALTA, San Martin de Torruella (Espagne), 16-01-17. — 15189 × 49—26.

BENSOAM (Sabetay), Salonique (Grèce), 15-05-00. — 10281 × 49—75.

BERGAR (Gregorio), Nava del Rey (Espagne), 12-03-97. — 16721 × 39—14.

BERTONI, née MAFFEIS, Nembro (Italie), 30-08-19. — 18050 × 38—25.

BERTORELLO, née DARO, Buriasco (Italie), 10-09-99. — 3223 × 10—31.

BERTORELLO (Bartolomeo), Revello (Italie), 23-06-01. 3223 × 10—31.

BERTORELLO (Maria), Paesana (Italie), 31-12-26. — 16891 × 18—38.

BERTUGLIA (Jean), Ferryville (Tunisie), 15-11-03. — 9148 × 39—92.

BERTUGLIA, née GENNA, Trapani (Italie), 14-01-09. — 9148 × 39—92

BESTIALE (Jean), Monasterolo (Italie), 01-02-92. — 14971 × 18—06

BESTIALE, née PRETTE, Monasterolo (Italie), 21-07-00. — 14971 × 18—06.

BETTIOL, née CARNIO, Trévise (Italie), 02-06-05. — 21256 × 18—81.

BETTIOL (Ermanno), Trévise (Italie), 30-04-01. — 21256 × 18—81.

BEUCLAIR (Louis), Reclere (Suisse), 02-03-88. — 19074 × 18—25.

BEUTLER (Arthur), Adelnau (Pologne), 14-05-17. — 1992 × 17—26.

BIALAS (Pierre), Wierzbie (Pologne), 27-01-18. — 15117 × 49—08.

BIALAS, née EITZINGER, Sirnach (Suisse), 21-11-21. — 15117 × 49—68.

BILBAO (Natividad), Bilbao (Espagne), 25-02-15. — 11903 × 49—46.

BINEK (Joachim), Castrop (Allemagne), 28-01-17. — 15816 × 49—39.

BINKOWSKI, née Polny, Michalow (Pologne), 29-12-07. — 15629 × 49—62.

BIZZO (Alfred), Megliadino (Italie), 24-12-19, — 5336 × 49—39.

BOCCA, née TRUCCO, Monaco (Principauté), 18-09-97. — 11598 × 49—06.

BOCCA (Jean), Monaco (Principauté), 26-06-90. — 11598 × 49—06.

BODOURIAN (Haroutioum), Tokat (Asie Mineure), 11-05-05. — 15003 × 17—13.

BOKAN (Aloïse), Dolitch (Yougoslavie), 19-08-08. — 11762 × 49—67.

BONVINI (Primo), Carrara (Italie), 05-01-29, — 11975 × 49—93.

BORGHESI (Delfina), Arezzo (Italie), 26-01-25, — 19327 × 17—06.

BOUCQUEZ (Emile), Westkerke (Belgique), 15-08-99. — 19111 × 18—80.

BOYADJIAN, née TACHODJIAN, Amassia (Asie Mineure), 00-00-01. — 13662 × 49—75.

BOYADJIAN (Haigazoun), Amassia (Asie Mineure), 00-00-06. — 13662 × 49—75.

BRONZINI (Angel), Calasca Castiglione (Italie), 09-01-24. — 31891 × 18—39.

BRUMER, née JASTRZEMBSKA, Lowicz (Pologne), 14-04-93. — 23101 × 29—51.

BRUMER (Szyja), Nowo Miasto (Pologne), 18-05-98. — 23101 × 29—51.

BUGAJSKI (Grégoire), Piaski Druzkow (Pologne), 02-03-22. — 11285 × 46—60

BUJ (José), Cintorres (Espagne), 11-01-02. — 25822 × 31- 13.

BUKOWSKI (Pierre), Kalisz (Pologne), 08-10-19 — 15707 × 49—59.

BUSI (Attilius), Lenna (Italie), 11-08-98. — 15261 × 49—83.

BUSI, née GOZZI, Lenna (Italie), 02-09-07. — 15261 × 49—83.

BUSQUETS (Pedro), San-Felin de-Buxallen (Espagne), 10-01-02. — 12332 × 49—77.

BYDON (Joseph), Pobiedz (Pologne), 19-05-02, — 15319 × 49—78.

CALA (Carmelo), Serradifalco (Italie), 03-12-28, — 11680 × 49—30.

CALEGARI (Thérèse), Albino (Italie), 02-05-29, — 12651 × 49—78.

CANDIO (Jean), Poiana (Italie), 19-07-22. — 15610 × 49—75.

CANTARELLA (Victor), Moasca (Italie), 02-04-93. — 26131 × 48—83.

CANTARELLA, née CIRIOTTI, Calosso-d'Asti (Italie), 12-03-99. — 26131 × 48—83.

CANTARELLA (Louis), Moasca (Italie), 04-01-22, — 21668 × 48—83.

CAO, née RINALDO, Assolo (Italie), 28-12-09. — 10951 × 10—33.

CAO, née RINALDO, Assolo (Italie), 18-12-09. — 10951 × 10—33.

CAPDEVILA (Magin), Valls-Tarragone (Espagne), 06-03-99. — 19835 × 18—71.

CAPPA (Louis), Paesana (Italie), 27-08-08. — 33918 × 17—06.

CARETTI (Joseph), Aurano (Italie), 26-08-03. — 14517 × 49—25.

CARETTI, née GAGLIARDI, Lausanne (Suisse) 16-03-12. — 14517 × 49—25.

CARMONA (Joseph), Alora (Espagne), 09-09-92 — 11973 × 49—38.

CARRUZZO (André), Chamoson (Suisse), 07-12 81. — 22963 × 18—78.

CASTAGNA (Riccardo), Crispadoro (Italie), 10-09-19. — 15649 × 49—16.

CASTAGNA, née BUORO, Pasiano (Italie), 16-02-23. — 15649 × 49—16.

CASTILLO, née SANCHEZ, Carthagène (Espagne), 12-02-09. — 22991 × 18—13.

CAVACIOCCHI, née CERBAI, Castiglione (Italie), 17-06-96. — 25863×48—57.

CAVACIOCCHI (Ireneo), Castiglione-dei-Pepoli (Italie), 05-07-93. — 25868×48—57.

CAZEPIDES (Elie), Kirk-Agatz (Asie Mineure), 09-05-95. — 6521×48—75.

CEBOLLERO (Raymond), Secorum (Espagne), 21-04-96. — 21188×48—64.

CHABBEY (Adolphe), Ayent (Suisse), 04-03-00. — 44334×38—75.

CHIMINELLI, née ABONDIO, Darfo (Italie), 12-04-92. — 26059×37—46.

CHIMINELLI (Carlo), Ponte-Nossa (Italie), 21-05-91. — 26059×37—46.

CIAN (Franco), Hiesfeld (Allemagne), 28-11-15. — 15596×49—44.

CLAEYS (Ivonna), Loo-Ten-Hulle (Belgique), 05-06-18. — 15317×49—59.

CLARET (Bernado), San-Esteban-de-Clot (Espagne), 26-05-06. — 25717×37—34.

CLEENEWERCK (Paul), Watou (Belgique), 05-05-01. — 15325×49—59.

COCITO (Louis), Casale-Monferrato (Italie), 20-09-09. — 49618×35—78.

COCITO, née GAMBINI, Milan (Italie), 21-11-11. — 49168×35—78.

COLOMBO (Riccardo), Appiano-Gentile (Italie), 30-09-19. — 32599×44—68.

COLOMBO, née MICHELON, Maroslica (Italie), 08-05-18. — 32599×44—68.

COMBA (Marius), Sanfront (Italie), 28-10-25. — 448×46—66

CONTE (Antoine), Santopadre (Italie), 29-11-29. — 15254×49—69.

COPPERMANN, née MOKRAVER, Katowice (Pologne), 09-05-87. — 6302×49—75.

CORCHIA, née GRASSI, New-York (U. S. A.), 24-02-17. — 10397×49—75.

CORDIER, née BIANCO, Roccabruna (Italie), 24-03-14. — 15200×49—75.

CORTES (Etienne), Abejuela (Espagne), 28-12-19. — 11938×49—89.

CORTI (Luisa), Bagni-de-Saint-Giuliano (Italie), 28-11-05. — 15200×49—81.

CRAUSAZ (Edmond), Gil'y (Suisse), 04-03-89. — 21958×39—78.

CRAUSAZ, née GYSIN, Birsfelden (Suisse), 29-07-95. — 21958×39—78.

CREMADES (Joseph), Ayora (Espagne), 24-06-06. — 15876×49—13.

CREMADES, née NAVARRO, Mazarron (Espagne), 03-03-16. — 15876×49—13.

CREMMER (Jules), Dippach (Luxembourg), 04-10-15. — 485×48—51.

CREMMER, née LUX, Romeldange (Luxembourg), 06-06-15. — 485×48—51.

CUCCHI, née MARTINELLI, Calino (Italie), 10-02-06. — 15005×49—38.

CURTO (Irwin), Moyeuvre-Grande (Moselle), 20-06-11. — 10090×33—57.

CYKTOR (François), Osiek (Pologne), 15-12-20. — 11995×49—59.

CZAPLA (Bronislawa), Rodochonce (Pologne), 10-05-25. — 15568×49—36.

CZARNUCH (Heinrich), Koln-Mulheim (Allemagne), 19-08-26. — 7883×49—57.

CZYCHARIWSKYJ (Stéphanie), Husakiw (Pologne), 10-09-25. — 11166×49—57.

DA ROCHA (Joao), Cancieiro (Portugal), 18-07-93 — 15106×49—57.

DA ROCHA, née DETAMBEL, Dillingen (Sarre), 09-02-02. — 151061×49—57.

DAL MASO (Pierre), Zane (Italie), 16-11-25. — 15199×49—75.

DALMAU (Joseph), Guils (Espagne), 19-01-90. — 8978×48—66.

DALMAU, née MITJANE, Tahus (Espagne), 08-06-97. — 8978×48—66.

DAMMAN (Julius), Meigem (Belgique), 30-06-88. — 11670×49—60.

DAMMAN, née DE POORTER, Aalter (Belgique), 26-05-98. — 11670×49—60.

DAYAN (Kamer), Ismidt (Turquie), 02-02-05. — 15299×49—13.

DE BACKER (Firmin), Rooborst (Belgique), 21-09-01. — 9643×49—80.

DE BACKER, née MEERSCHMAN, Essche (Belgique), 04-04-03. — 9643×49—80.

DE BONI (Antoine), Schelklingen (Allemagne), 15-02-06. — 15597×49—83.

DE BONI (Alexandre), Bucarest (Roumanie), 24-01-15. — 166×49—78.

DE BONI, née BODART, Frailure (Belgique), 09-07-12. — 166×49—78.

DE BORTOLI, née ZULIAN, Portogruaro (Italie), 31-10-00. — 11271×49—32.

DE BORTOLI (Antonio), San Stino di Livenza (Italie), 18-09-99. — 11271×49—32.

DE CONTI, née MARIOTTO, Sernaglia (Italie), 13-10-99. — 13815×49—38

DE CONTI (Pietro), Mariago (Italie), 26-04-94. — 13815×49—38.

DE GASPERI (Evio), Trambilleno (Italie), 27-04-23. — 667×49—57.

DE MUYNCK (Auguste), Knesselaere (Belgique), 29-07-82. — 9251×49—78.

DE NONI (Joseph), Miane (Italie), 19-08-22. — 19865×48—21.

DE SOUZA (José), Sao Martinho de Dume (Portugal), 24-06-98. — 8818×37—57.

DE ZANET, née BASSOLER, Cison di Valmarino (Italie), 18-07-84. — 28665×37—74.

DE ZANET (santo), Tarzo (Italie), 24-06-80 — 28665×37—74.

DELLA VEDOVE (Mario), Premariacco (Italie), 12-05-04. — 16161×48—32.

DELLA VEDOVE, née MARZI, Premariacco (Italie), 11-02-08. — 16161×48—32.

DEPOOVER (Jérôme), Kelem (Belgique), 07-03-13. — 13191×49—78.

DEUTSCH (Laszlo), Miskolc (Hongrie), 11-08-05. — 31336×37—75.

DEUTSCH, née MOLHO, Salonique (Grèce), 22-11-13. — 31396×37—75.

DEVAI (Adalbert), Miskolcz (Hongrie), 04-02-97 — 19165×40—75.

DEVAI, née OLLIK, Borsodnadasd (Hongrie), 05-11-01. — 19165×40—75.

DI CENZO (Donato), Montesilvano (Italie), 19-01-01. — 15237×49—13.

DI CENZO, née DI TECCO, Atri (Italie), 12-05-97. — 15237×49—13.

DIAZ (Pierre), la Linea (Espagne), 07-11-27. — 11343×49—92.

DIDIER (César), Bousson (Italie), 07-03-08. — 12163×49—13.

DJARAIANZ (Grégoire), Elisabethpol (Russie), 27-12-83. — 3930×11—83.

DOMANSKI (Stanislas), Kowanaciska (Pologne), 02-12-16. — 15832×48—62.

DOMBROWSKI, née KUBIK, Pabjanice (Pologne), 25-08-20. — 11757×49—59.

DONABEDIAN (Krikor), Kharpout (Asie Mineure), 22-01-06. — 12151×49—13.

DONIKIAN, née CARACACHIAN, Constantinople (Turquie), 25-06-19. — 11945×49—13.

DONIKIAN (Dieran), Yozgat (Turquie), 13-08-08. — 11945×49—13.

DOSE (Antonio), St Daniele del Friuli (Italie), 13-08-00. — 15300×49—75.

DOVERI, née PANICO, Corciano (Italie), 07-01-12. — 13986×49—06.

DRUART (Raymond), Laplaigne (Belgique), 19-05-94. — 35277×45—59.

DUL (Czeslaw), Lagieza (Pologne), 18-06-13. — 8531×48—59.

DUMOULIN, née BERALDINI, Villeneuve (Suisse), 30-05-08. — 19985×46—38.

DUPONT (Robert), Liège (Belgique), 13-03-18. — 32257×48—80.

DURCZEWSKI (Stéphan), Boltrop (Allemagne), 01-01-15. — 4475×48—62.

DZIESIETNIK (Szmul), Przysucha (Pologne), 00-06-28. — 9188×49—75.

ECKHAUS (Sali), Radautz (Roumanie), 31-10-07. — 15550×49—75.

EICHHORN (Robert), Amsterdam (Hollande), 20-03-99. — 30269×30—78.

EICHHORN, née CHARAOUI, Alep (Syrie), 00-04-09. — 30269×38—78.

ELMAN (Moïse), Galatz (Roumanie), 24-12-12. — 6113×48—87.

ENRICI (Virginio), Boves (Italie), 29-07-11. — 13798×49—06.

ENRICI, née GHIBAUDO, Boves (Italie), 28-08-11. — 13798×49—06.

ERBA (Fiorendo), Strozza (Italie), 28-11-84. — 435×48—68.

ERBA, née GOTTI, Almenno San Salvatore (Italie), 27-11-92. — 435×48—68.

FABER (Joseph), Skzynno (Pologne), 14-11-21. — 15271×49—59.

FABER, née PIOVESAN, Spercenigo (Italie), 09-07-23. — 15271×49—59.

FABER (Chastel), Jasma (Pologne), 23-06-89. — 4965×48—81.

FABRIS (Giuseppe), Montecchio (Italie), 05-07-81. — 19088×48—73.

FADDA (Raphaël), Quartu Sant Elena (Italie), 18-01-03. — 11911×49—13.

FADDA, née LAI, Quartu Sant Elena (Italie), 01-03-09. — 11911×49—13.

FAKIEL (Boruch), Varsovie (Pologne), 09-01-30. — 15569×49—75.

FALK (Hermann), Ronsdorf (Allemagne), 16-06-11. — 21618×48—42.

FALLABRINO (Joseph), Bordighera (Italie), 20-07-32. — 4382×49—83.

FALUDI (Alfred), Strasbourg (Bas-Rhin), 16-03-30. — 15413×49—67.

FAORO (Rino), Arsie (Italie), 20-10-24. — 15408×49—57.

FAORO (Attilio), Arsie (Italie), 28-11-88. — 15407×49—57.

FAORO, née TURRA, Arsie (Italie), 17-07-02. — 15407×49—57.

FARRE (José), Lerida (Espagne), 07-06-97. — 9092×49—78.

FAVRE (Marin), Nus (Italie), 17-06-18. — — 14311×49—51.

FEIGL (Robert), Vienne (Autriche), 26-06-04. — 11898×49—91.

FERNANDEZ (François), Taza (Maroc), 14-06-22. — 10056×49—62.

FERNANDEZ (Louis), Saint-Sébastien (Espagne), 21-10-25. — 11301×49—64.

FERNANDES (Antoine), Vinisio (Portugal), 10-11-07. — 15170×49—54.

FERNANDES, née PRANZONI, Matelica (Italie), 26-12-22. — 15170×49—54.

FERRARIO, née BALDO, Galzignano (Italie), 18-08-95. — 13018×49—90.

FERRATO (Giacomo), Sanfront (Italie), 17-03-91. — 115×48—13.

FERRO (Jean), Pedavina (Italie), 16-04-07. — 15001×49—08.

FILOTTO (Paul), Castelgoniberto (Italie), 25-07-98. — 20218×49—65.

FILOTTO, née CABIANCA, Brogliano (Italie), 21-12-03. — 20218×49—65.

FINKELEZTEJN, née ZASK, Zeluck (Pologne), 03-02-09. — 15368×49—81.

FINOTTO (Igino), Torrazzo (Italie), 21-10-11. — 8951×49—74.

FINOTTO, née FINOTTO, Torrazzo (Italie), 13-11-22. — 8951×49—74.

FIORE (Jean), Roccasparvera (Italie), 12-06-88. — 22552×47—83.

FIORE, née AIME, Cervasca (Italie), 13-07-93. — 22552×47—83.

FIRLEJ (Tadeusz), Wanne (Allemagne), 14-01-16. — 15770×37—06.

FLASCHNER (Jules), Mocenok (Tchécoslovaquie), 30-05-08. — 10776×49—36.

FLASCHNER, née FISCHER, Hanovre (Allemagne), 23-09-13. — 10776×49—36.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

FONTAN (Francisco), Saint-Vincent-de-Tavora (Portugal), 26-04-06. — 2487×47—54.

FORNASIER (Marcello), Breda de Piave (Italie), 10-01-13. — 15099×49—47.

FORNASIER, née BUOSI, Breda de Piave (Italie), 11-11-20. — 15099×49—47.

FOURSOV (Yvan), Grodno (Pologne), 17-12-20. — 11175×49—80.

FRENTZEL (André), Trulben (Allemagne), 07-11-04. — 15565×45—57.

FREQUELIN, née SCHMUR, Lewkoromadan (Russie), 25-02-23. — 11708×49—52.

FROMMING (Charles), Strasbourg (Bas-Rhin), 04-12-11. — 16982×36—52.

FRUSCALZO (Alessandro), Caerano San Marco (Italie), 24-06-07. — 36383×47—24.

FRUSCALZO (Maria), Caerano San Marco (Italie), 08-09-13. — 25297×48—24.

FRUSCALZO (Lorenzo), Caerano San Marco (Italie), 23-10-77. — 11301×48—24.

FRUSCALZO, née TISSER, Caerano San Marco (Italie), 21-05-81. — 11301×48—24.

FURLANI (Joseph), Duislaken (Allemagne), 04-08-17. — 18647×37—54.

FUSS (Franciszek), Stare Siolo (Pologne), 28-07-13. — 14444×49—63.

GABAY (Jacques), Aydine (Turquie), 00-00-04. — 15272×49—75.

GAETTI (Joseph), Lama (Italie), 05-03-23. — 17514×48—06.

GALANTER (Oizer), Balti (Roumanie), 17-02-05. — 9685×49—75.

GALASSO (Fidalma), San Daniele Del Friuli (Italie), 28-01-12. — 14898×49—50.

GALAZZI (Ezio), Turin (Italie), 16-02-15. — 15410×49—54.

GALLIANO (Ermelindo), Pinasca (Italie), 26-09-98. — 2015×48—58.

GALLINARO (René), Istrana (Italie), 01-03-23. — 15137×49—75.

GALVE (Miguel), Calanda (Espagne), 17-09-22. — 15618×49—15.

GAMBETTA (Pietro), Novara (Italie), 26-09-07. — 5854×49—75.

GAMBINI (Carlino), Campegine (Italie), 23-10-28. — 14991×49—83.

GARABEDIAN (Jeremie), Brousse (Asie Mineure), 13-02-06. — 15135×49—69.

GARCIA (José), Quiros (Espagne), 15-12-24. — 14990×49—59.

GARCIA (Francisco), Robliza (Espagne), 01-06-26. — 12880×49—33.

GARCZYNSKI (Stanislas), Wlonzczow (Pologne), 15-11-95. — 7340×49—78.

GARCZYNSKI, née RATKOVSKY, Vondrisel (Tchécoslovaquie), 15-08-09. — 7340×49—78.

GARINO (Luigi), Bernezzo (Italie), 20-12-96. — 10051×49—04.

GARINO, née OGGELLI, Rittana (Italie), 22-03-98. — 10051×49—04.

GASPAROTTO (Osvaldo), San Giovanni di Cavazza (Italie), 15-10-19. — 14772×49—31.

GAUDENZI (Attilio), Gualdo Tadimo (Italie), 19-09-04 — 24248×38—54.

GAUDRON, née SZABO, Dobrovnik (Yougoslavie), 01-08-09. — 22469×48—58.

GAZAROSSIAN (Nevart), Bourgas (Bulgarie), 28-04-24. — 14949×49—13.

GELBLAT (Rafael), Pulawy (Pologne), 00-00-09. — 11430×49—75.

GELBLAT, née RAPEL, Varsovie (Pologne), 16-05-05. — 11430×49—75.

GENRE (Armendina), Perrero (Italie), 12-06-94. — 22510×48—05.

GERVAISE THUILLIER (Antoine), Bruxelles (Belgique), 11-01-23. — 30436×44—45.

GIFREU (Juan), Port Bou (Espagne), 04-10-29. — 14918×49—34.

GIODANO (Marie), Limone (Italie), 13-05-99. — 14714×49—06.

GIULIANO (François), Carru (Italie), 15-02-05. — 17715×35—06.

GLINSKI (Stanislas), Zbijewo (Pologne), 13-10-98. — 17484×48—60.

GLINSKI, née TANCULA, Radjanice (Tchécoslovaquie), 07-02-02. — 17484×48—60.

GLOSTER (Evelyn), Bristol (Angleterre), 02-09-19. — 15180×49—80.

GNORRA (René), Vex (Suisse), 27-01-14. — 16928×40—74.

GOLZNIACK (Wadislaus), Grodeck (Pologne), 31-12-17. — 14233×49—57.

GORCHKOF (Grégoire), Kolovskaia (Russie), 30-10-00. — 15411×49—57.

GORCHKOFF, née KNOPAITE, Sakolupial (Lituanie), 17-10-03. — 15411×49—57.

GRADOWEZYK, née TREPERMAN, Varsovie (Pologne), 28-08-08. — 16627×48—75.

GRANDI, née BAGNI, Vevey (Suisse), 23-07-12. — 15859×49—69.

GRANDI (Ermanno), Modena (Italie), 02-07-14. — 15859×49—69.

GRISO, née PELLIZZARI, Nogarole (Italie), 14-09-02. — 11901×48—25.

GRODZKA (Barbara), Golina (Pologne), 02-12-27. — 11013×49—42.

GUIRAGOSSIAN (Léon), Constantinople (Turquie), 21-06-96. — 17206×29—13.

GURDJIAN (Kevork), le Caire (Egypte), 06-01-99. — 2019×48—75.

GUTIERREZ (Bienvenido), Villaramiel (Espagne), 11-07-24. — 15185×49—69.

GUTMANN, née LEDO (Sonio), Puenteareas (Espagne), 12-06-10. — 15540×49—75.

HADJINICOLAOU (Jen), Thira (Asie Mineure), 01-01-12. — 6400×49—69.

HADJINICOLAOU, née TSELEPIS, Baindir (Asie Mineure), 18-03-16. — 6400×49—69.

HALPERN (Gustav), Stanislawow (Autriche), 08-01-13. — 12006×49—69.

HALPERN, née ROSENSTEIN, Vienne (Autriche), 28-04-21. — 12006×49—69.

HANCEWIEZ, née SUCHODOLSKA, Wiechin (Pologne), 22-05-08. — 14001×49—31.

HANCEWIEZ (Stanislas), Luminec (Pologne), 10-10-21. — 14001×49—31.

HAUSSEN (Pierre), Bisping (Moselle), 04-05-14. — 15399×49—67.

HEUSICOM (Jean), Etterberck (Belgique), 26-01-26. — 15256×49—45.

HODYK (Michel), Paniszczow (Pologne), 27-11-06. — 15105×49—55.

HODYK, née SWIONC, Cykarzew (Pologne), 01-10-10. — 15105×49—55.

HOVANANIAN, née GOUGASSIAN, Kharpout (Asie Mineure), 00-00-09. — 12195×49—13.

HOVNANIAN (Krikor), Malatia (Asie Mineure), 01-01-06. — 12195×49—13.

IMBALZANO (Antonino, Montebello (Italie), 25-05-25. — 252×42—83.

IMOWICZ (Nachman), Varsovie (Pologne), 00-00-03. — 7458×48—75.

IMOWICZ, née FELDMAN, Siedlce (Pologne), 25-07-10. — 7458×48—75.

INNOCENTINI (Louis), Citta di Castello (Italie), 18-10-95. — 14647×48—06.

INNOCENTINI, née CALDERINI, Citta di Castello (Italie), 03-08-00. — 14647×48—06.

INSA (Joseph), Saragosse (Espagne), 23-10-91. — 23712×47—81.

JAECQUES (Aloysius), Klerken (Belgique), 14-11-89. — 11709×49—59.

JARA (Basilio), Casatejada (Espagne), 15-04-96. — 15307×49—75.

JARA, née DELGADO, Casatejada (Espagne), 20-09-95. — 15307×49—75.

JELENIEWICZ, née GOLDMAN, Lublin (Pologne), 15-07-02. — 14618×49—75.

JELENIEWICZ (Jacob), Turka (Pologne), 30-01-05. — 14618×49—75.

KALUZNY (Louis), Ickern (Allemagne), 18-08-20. — 12558×46—59.

KARABOGHOSSIAN (Sarkis), Afion Karahissar (Turquie), 19-06-09. — 15225×49—75.

KARAS (François), Grebroszow (Pologne), 15-12-10. — 14321×48—54.

KAZMIERCZAK (Casimir), Zaniemysl (Pologne), 21-02-24. — 15224×49—57.

KAZMIERCZAK, née RYBCZYNSKA, Grzymiszew (Pologne), 17-02-27. — 15224×49—57.

KIEFER (Charles), Haguenau (Bas-Rhin), 23-06-00. — 28988×48—67.

KISS (Jules), Budapest (Hongrie), 01-05-10. — 21750×48—16.

KLINGER (Lucien), Varsovie (Pologne), 22-12-02. — 15429×49—78.

KLINGER, née WAWRZYNIAK, Strachocice (Pologne), 21-12-07. — 15429×49—78.

KLUCZNY (Jerzy), Maczki (Pologne), 09-05-27. — 14289×49—38.

KNOLL (Kurt), Vienne (Autriche), 10-03-24. — 15460×49—75.

KOBOYAN (Agop), Karpouth (Asie Mineure), 18-12-22. — 23507×48—38.

KOMAR (Aba), Siedlce (Pologne), 17-05-13. — 15457×49—59.

KOPLOWICZ (Hersz), Brzeziny (Pologne), 25-07-02. — 11775×48—75.

KOPLOWICZ, née ELIASEWICZ, Varsovie (Pologne), 15-05-10. — 11775×48—75.

KORNFELD, née KRASSILCHIKOFF, Kief (Russie), 17-05-05. — 15143×49—75.

KOT (Mathias), Osielec (Pologne), 08-02-02. — 15657×49—71.

KOT, née MAKA, Wolka Rodzchowska (Pologne), 28-09-22. — 15657×49—71.

KOULAYAN (Jacques), Athènes (Grèce), 11-11-28. — 15306×49—13.

KOZELI (Aloyse), Bremberg (Autriche), 29-04-97. — 15259×49—57.

KOZELI, née ZAPP, Altenkessel (Sarre), 05-11-03. — 15259×49—57.

KOZIENICKI (Boruch), Siedlec (Pologne), 13-12-94. — 1533×49—75.

KOZIENICKI, née SILBERSTEIN, Siedlec (Pologne), 12-12-94. — 1533×49—75.

KOZLOWSKI (Marthe), Rollinghausen (Allemagne), 17-06-18. — 15716×49—62.

KRAJECKI (Romain), Bruckhausen (Allemagne), 20-10-01. — 15648×49—57.

KRAJECKI, née FRISCH, Schifflange (Luxembourg), 05-02-05. — 15648×49—57.

KRAUSZ (Eugène), Budapest (Hongrie), 31-12-12. — 47944×38—75.

KREUZER (Marie), Zlin (Tchécoslovaquie), 15-04-27. — 14729×49—95.

KUNSTLER, née ZYSMAN, Aleksandrow (Pologne), 16-01-08. — 13482×49—75.

KUPERMAN, née MENDELSON, Lipko (Pologne), 22-08-11. — 19081×48—57.

KURDA (Jean), Trezuruska (Pologne), 21-02-17. — 11728×49—70.

KURDA, née POPILZAK, Bartne (Pologne), 12-03-22. — 11728×49—70.

KYRIACOPOULOS (Alexandre), Jaffa (Palestine), 10-02-14. — 739×49—74.

LAGORCE, née PIETRANTONI, Berceto (Italie), 11-10-22. — 23030×48—75.

LAMBRYCZAK (Jean), Wanne (Allemagne), 15-11-08. — 14960×49—42.

LAMBRYCZAK, née GASZKOWIAK, Reklinghausen (Allemagne), 08-10-12. — 14960×49-42.

LAMPARSKI (Mieczyslas), Michalowo (Pologne), 14-10-25. — 15478×49—57.

LAMPRECHT (Paul), Johanneskirchen (Allemagne), 03-12-90. — 1658×22—78.

LANG (Gustave), Huningue (Haut-Rhin), 17-05-04. — 20165×34—68.

LANTERMINO, née SAFONT, Ginestar (Espagne), 27-07-10. — 15258×49—66.

LASER (Israël), Kolomyja (Hongrie), 15-08-89. — 8582×48—75.

LASER, née ROSNER, Kolomyja (Hongrie), 10-06-93. — 8582×48—75.

LAURI (Giovanni), Palina-Campania (Italie), 22-01-27. — 15244×49—13.

LAVIN (Louis), Carranza (Espagne), 03-04-09. — 14305×49—75.

LAX (Antonio), Fraga (Espagne), 28-09-08. — — 15608×49—81.

LAX, née Lapena, Fraga (Espagne), 01-02-12. — 15608×49—81.

LEBACQ (Henriette), Bruxelles (Belgique), 06-01-00. — 30877×18—75.

LECCA (Alberigo), Cagliari (Italie), 12-12-24. — 15065×49—59.

LEONCELLI (Primo), Arsie (Italie), 21-07-20. — 10796×40—75.

LEPRA (Pierre), Mioglia (Italie), 04-04-21. — 15101×49—83.

LERUTH (Gaston), Grivegnee (Belgique), 14-01-08. — 38685×38—75.

LETKI (Stanislawa), Olchowce (Pologne), 30-09-26. — 9496×47—14.

LEVY, née DJIVRE, Demotica (Grèce), 08-02-05. — 12391×49—06.

LINARES (Pedro), Carthagène (Espagne), 23-01-11. — 15243×49—13.

LINARES, née RIOS, Mazarron (Espagne), 27-12-15. — 15243×49—13.

LIVELLA (Joseph), Serina (Italie), 04-10-02. — 20263×18—26.

LOBERA (Martial), Benasque (Espagne), 21-03-01. — 15479×49—33.

LOCANDRO (Salvatore), Cittanova (Italie), 07-12-07. — 15496×49—20.

LONGHI (Jacques), Calusco-d'Adda (Italie), 10-01-24. — 21210×18—81.

LORENZONI, née SEPIO, Magione (Italie), 15-11-21. — 15239×49—13.

LOT (Bruno), Orsago (Italie), 07-08-23. — 11813×49—33.

LOT, née TRENTIN, la Réole (Gironde), 12-01-30. — 11813×49—33.

LOWENTHAL (Mali), Berlin (Allemagne), 27-08-28. — 15497×49—75.

LUCCHINO (Esprit), Nice (Alpes-Maritimes), 21-05-22. — 319253×46—06.

LUKASIEWICZ (Zygmunt), Friemerscheim (Allemagne), 14-01-19. — 12651×49—62.

LUQUE, née MONTOYA, Dalias (Espagne), 28-08-13. — 15866×49—69.

LUQUES (Francisco), Almadovar (Espagne), 01-01-16. — 9855×48—78.

LUSOLI (Ero), Villa-Codomondo (Italie), 15-05-21. — 11285×49—47.

LUSOLI, née DAPPEN, Koniz-Niederwaugen (Suisse), 22-04-21. — 11285×49—47.

MACKOSZ (Witold), Wawrzenczyce (Pologne), 23-12-11. — 475×48—75.

MACKOWIAK (Mieczyslaw), Poznan (Pologne), 12-11-29. — 13921×49—57.

MAGNANELLI (Irio), Roccastrada (Italie), 12-11-22. — 15280×49—78.

MAJDA (Joseph), Jaroszewice (Pologne), 30-07-93. — 11206×49—78.

MAJDA, née NUSKIEWIEZ, Lozdech (Pologne), 26-07-98. — 11206×49—78.

MAJDA (Joseph), Grabowa (Pologne), 22-07-23. — 21717×48—78.

MADJA, née WIECZOREK, Graniczki (Pologne), 17-03-23. — 21717×48—78.

MALEMEZIAN (Vahan), Kharpout (Turquie), 12-08-00. — 11728×49—13.

MAMPRESO (Aldo), le Caire (Egypte), 07-10-01. — 5300×49—75.

MANGO (Giovanna), au Kef (Tunisie), 04-02-30. — 14850×49—93.

MANIAS (Elias), Cimi (Grèce), 27-07-97. — 28549×33—33.

MANKA (Ceslas), Kammerich (Allemagne), 19-07-15. — 2461×46—62.

MANKA, née SOMMERFELD, Wanne (Allemagne), 26-06-20. — 2461×46—62.

MANOUKIAN (Boghos), Palou (Turquie), 00-00-04. — 15279×49—13.

MANOUKIAN, née KRIKORIAN, Tiflis (Caucase), 06-02-10. — 15279×49—13.

MANSUTTI (Luigi), Tricesimo (Italie), 08-09-89. — 15430×49—78.

MANSUTTI, née PERSELLO, Colloredo (Italie), 05-10-00. — 15430×49—78.

MANZONI (Sempliciano), Plesio (Italie), 05-07-15. — 15352×49—68.

MARCHESI (César), Albano Sant Allessandro (Italie), 28-11-06. — 15499×49—54.

MARCHESI, née SANGALLI, Ranzanico (Italie), 07-09-22. — 15499×49—54.

MARENCO (Matteo), Ponti (Italie), 06-03-25. — 16631×48—83.

MARICS (Joseph), Siklos (Hongrie), 17-03-24. —15488×49—91.

MARTENSTRASS (Salomon), Varsovie (Pologne), 15-10-96. — 79778×28—75.

MARINO (Joseph), Vinadio (Italie), 2-02-24. — 15749×47—83.

MARKARIAN (Garabed), Panderma (Turquie), 16-04-98. — 31381×38—13.

MARKARIAN, née BEDROSSIAN, Panderma (Turquie), 10-02-03. — 31381×38—13.

MARKARIAN, née DANELIAN, Afion kara issar, 15-08-07. — 16167×48—13.

MARQUEZ (Miguel), Ohanes (Espagne), 30-09-05. — 12101×48—92.

MARRO (Antoine), Limone (Italie), 01-06-06. — 12671×30—06.

MARRO, née DALMASSO, Limone (Italie), 29-05-94. — 12671×30—06.

MARTINEZ (Michel), la Union (Espagne), 23-09-00. — 6977×36—66.

MARTINOA (Marius), Bouillon (Belgique), 05-03-04. — 16355×48—06.

MARZLIN (Guillaume), Quierschied (Allemagne), 04-02-96. — 9513×19—57.

MASEGOSA (Juan), Castril (Espagne), 12-05-21. — 20216×18—38.

MASOERO (Melchior), Cerano (Italie), 22-11-29. — 23379×48—73.

MASONI (Louis), Cascina (Italie), 10-01-99. — 13681×49—06.

MASSA (Dominique), Llessuy (Espagne), 31-08-89. — 10926×39—33.

MASSA, née CADENA, Ars (Espagne), 16-09-91. — 10926×39—33.

MATIVA (Jean), Elisabethville (Congo belge), 02-12-28. — 11551×49—59.

MATTHYS (Guillaume), Asschede (Belgique), 21-07-99. — 19131×48—75.

MATTIUZZO (Serge), Carbonera (Italie), 16-07-25. — 15238×49—32.

MATYSIAK (Ignace), Castrop Rauxel (Allemagne, 22-07-09. — 12310×49—62.

MATYSIAK, née WOJTCZAK, Castrop Rauxel (Allemagne), 26-07-16. — 12310×49—62.

MAZZA, née RONZONI, Gênes (Italie), 04-04-93. — 6769×36—06.

MEDETIAN (Roupen), Afion Kara Hissar (Turquie), 28-08-98. — 15687×49—13.

MEDETIAN, née PAPAZIAN, Afion Kara Hissar (Turquie), 00-00-03. — 15687×49—13.

MELKONIAN (Manouk), Kharpout (Turquie), 00-00-06. — 15387×49—13.

MELKONIAN, née ANTOYAN, Kharpout (Turquie), 00-00-08. — 15387×49—13.

MENGUAL, née SALLAN, Graus (Espagne), 30-01-06. — 15228×49—11.

MICHALAK (Kasimir), Osterfeld (Allemagne), 30-01-14. — 15298×49—62.

MICHALAK, née URBANIAK, Oberhausen (Allemagne), 20-10-19. — 15298×49—62.

MIKOLAJCZYK (Czeslaw), Pogorzela (Pologne), 06-05-29. — 12090×49—59.

MILA (Ernest), Mazze (Italie), 11-11-09. — 15257×49—89.

MILLOTTE, née DREWNOWIEZ, Brambauer (Pologne), 10-03-20. — 15630×49—70.

MIRA, née VERA, Barcelone (Espagne), 12-12-22. — 1513×48—69.

MISIAK (Stanislas), Wadowice Gorne (Pologne), 02-10-14. — 16158×45—19.

MISIAK, née STRYCHARZ, Wadowice (Pologne), 27-01-14. — 16158×45—19.

MISIAK (Léon), Hurth (Allemagne), 21-03-20, 15232×49—57.

MISSERLIAN, née APCARIAN, Nerdlgueux Ismidi, 05-08-13. — 15296×49—13.

MISSERLIAN (Mihran), Cesarée (Turquie), 10-02-07. — 15296×49—13.

MISZEWSKI, née KOLACKI, Walsum-sur-Rhin (Allemagne), 11-07-21. — 9109×39—57.

MISZEWSKI (Alyse), Dinslaken Hiesfeld (Allemagne), 26-01-21. — 9109×39—57.

MLYNAREZYK (Félix), Zabrice (Pologne), 20-10-95. — 15719×49—21.

MOLINS (Jose), Pont de Suert (Espagne), 12-09-93. — 11215×49—11.

MOLLA (Justo), Ontenienie (Espagne), 14-12-05. — 13111×49—11.

MONDRAGON (Antoine), Manresa (Espagne), 30-04-10. — 15291×49—13.

MONTANER, née MONTANER, Espierba (Espagne), 22-01-11. — 15220×49—65.

MONTANARI (Joseph), Pennabilli (Italie), 12-03-04. — 27573×18—54.

MONTANARI, née CEDRINI, Pennabilli (Italie), 09-03-14. — 27573×18—54.

MONZO (Benjamin), Dumbria (Espagne), 23-11-01 — 27815×47—75.

MORABITO, née CARIDI, San Lorenzo (Italie), 02-05-24. — 13582×49—06.

MORABITO (Paul), Bagaladi (Italie), 14-03-12. — 13582×49—06.

MOREY (Gaston), Merken (Belgique), 12-01-98. — 15350×49—60.

MORGANTI (Aladino), Castel di Casto (Italie), 18-03-22. — 16775×18—06.

MORI (Otello), San Giovanni (Italie), 07-02-27. — 15297×49—13.

MOROTTI (Lazzaro), Tavullia (Italie), 03-03-00. — 3950×35—11.

MUR (Emilio), Pallarnello (Espagne), 09-02-95. — 13628×49—81.

NACIUK (Stéphane), Kulkowce (Pologne), 13-12-98. — 15075×49—75.

NACIUK, née SOLTYS, Buffalo (Etats-Unis), 20-03-10. — 15075×49—75.

NAVARRO (Antonio), Cuevas (Espagne), 11-02-96. — 13971×40—12.

NAZAROWSKI (Joseph), Janow (Pologne), 29-09-27. — 15073×49—89

NAZON, née MARCO, Bellreguart (Espagne), 04-12-12. — 13129×49—31.

NERIN, née CHIMENO, Pepieux (Aude), 11-11-81. — 30211×47—65.

NERIN (Miguel), Tricas et Ginuavel (Espagne), 11-05-81. — 30211×47—65.

NESTI (Dante), San Marcello (Italie), 17-05-16. — 13679×46—19.

NICOLETTO (Luigi), Fonzaso (Italie), 25-10-28, — 11215×49—47.

NICOLINI (Dominique), Granaglione (Italie), 29-04-04. — 33112×11—20.

NIEMCZUK (Wladyslaw), Siennica Rozana (Pologne), 17-08-06. — 12127×35—58.

NIEMCZUK, née NIEWIADOWSKA, Piasky (Pologne), 05-01-29. — 12127×35—58.

NIKOYAN (Véronique), Adabazar (Asie Mineure), 03-03-15. — 15115×49—83.

NIKOYAN, née VARAKOURIAN, Adabazar (Asie Mineure), 00-00-90. — 15111×49—83.

NOVI (Bruno), Santa Maria A Monte (Italie), 14-10-24. — 17002×18—13.

NOWACKI (Zygmunt), Marchwacz (Pologne), 15-11-29. — 11679×49—51.

NOWAK (Joseph), Ciazen (Pologne), 15-03-24. 11863×49—78.

NOWAK (Ladislas), Herten (Allemagne), 11-01-07. — 8989×49—59.

NOWAK, née PIECZYNSKI, Suderwich (Allemagne), 19-05-15. — 8989×49—59.

NOWAKOWSKI (Joseph), Chicago (U. S. A.), 14-07-00. — 15070×49—14.

NUSIM (Idel), Targeil (Roumanie), 30-06-97. — 35275×47—75.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

NUSSBAUMER, née MATERAK, Ruda (Pologne), 18-09-17. — 13899×49—67.

OBORSKI (Nicolas), Stara Huta (Pologne), 08-12-05. — 9950×38—75.

OCCELLI (Mathieu), Rittana (Italie), 28-07-00. 22503×47—83.

OCCELLI, née CESANA, Rittana (Italie), 25-06-10. — 22503×47—83.

OLCHOWY (Jean), Kosienice (Pologne), 26-12-02. — 15246×49—89.

OLCHOWY, née KOPEC, Dobrowica (Pologne), 19-12-07. — 15246×49—89.

OLIVER (François), Orba (Espagne), 01-11-21. — 15137×49—64.

ORTORE (Michel), Paris, 17-03-01. — 3597×25—06

OSTORERO (Fortunato), San Ambrogio di Torino (Italie), 11-03-95. — 45677×36—75.

PAGANO, née GARGIULO, Roccapiemonte (Italie), 02-01-09. — 15286×49—13.

PAGANO (Ange), Roccapiemonte (Italie), 25-02-09. — 15286×49—13.

PAGNIEZ, née LONGFILS, Stree (Belgique), 13-02-03. — 556×39—75.

PAKOSSIAN (Dikran), Diarbekir (Asie Mineure), 18-08-04. — 8828×36—69.

PALENCIA (José), Juanilla (Espagne), 29-01-09 — 37201×45—09.

PANAK (Joseph), Nevidzany (Tchécoslovaquie), 19-04-30. — 11275×49—78.

PANFIL (Michel), Wergierce (Pologne), 12-09-95. — 24961×48—13.

PAPA (Jean), Mareno di Piave (Italie), 24-11-15. — 15136×49—32.

PARMAKSIZIAN, née YAGUBIAN, Ankara (Turquie), 15-05-11. — 1313×48—13.

PAMAKSIZIAN (Guillaume), Angora (Turquie), 10-05-01. — 1313×48—13.

PEDROTTI (Mario), Mori (Italie), 13-07-07. — 19102×48—78

PEDROTTI, née MOLENA, Marco (Italie), 10-12-02. — 19102×48—78.

PEDZIWIATR (Jozef), Aleksandrja (Pologne), 10-01-06 — 8387×49—76.

PELLEGRINO (Michel), Boves (Italie), 20-09-01. — 15576×49—06.

PELLEGRINO, née CERATO, Hyères (Var), 01-08-07. — 15576×49—06.

PELLEGRINI (Armando), Serravalle (Italie), 29-03-07. — 21098×48—86.

PENETRO (François), Vilamos (Espagne), 18-01-29. — 14878×49—47.

PEREZ (José), Minas de Rio Tinto (Espagne), 16-07-00. — 15035×49—65.

PEREZ, née VAZQUEZ, Minas de Rio Tinto (Espagne), 01-10-02. — 15035×49—65.

PERNAL (François), Lubatowa (Pologne), 19-05-20. — 15383×49—59.

PETERS (Wilhem), Millingen (Hollande), 01-06-01. — 15439×49—59.

PETTAVINO, née BRAO, Valdieri (Italie), 14-12-05. — 11243×49—83.

PIERACCINI, née CARDELLI, Uzzano (Italie), 20-05-99. — 13861×48—20.

PIERACCINI (Sereno), Uzzano (Italie), 28-08-00. — 13861×48—20.

PIERRE (Eugène), Chimay (Belgique), 12-07-81. — 21017×48—59.

PIERRON, née STAHL, Dummerfitz (Allemagne), 02-02-93. — 15349×49—57.

PIESYK (Alexandre), Pogedow (Allemagne), 30-01-22. — 15269×49—89.

PIETRYGA (Adalbert), Nienadowka (Pologne), 25-01-96. — 13651×49—28.

PIGAGLIO, née BORGHINO, Samfront (Italie), 17-07-86. — 4066×49—06.

PINOS, née GASPAROTTO, S. Vito al Tagliamento (Italie), 01-07-16. — 3617×49—32.

PINOS (Erminio), Sesto al Reghena (Italie), 13-11-08 — 3617×49—32.

PISTILLI (Albert), Isola del Liri (Italie), 21-11-07. — 19654×48—69.

PISTRIN (Attilio), Latisana (Italie), 11-01-24. — 28057×47—33.

PLOS (Adolphe), Majano (Italie), 19-06-16. — 21244×36—78.

POLESEL (Pierre), Motta di Livenza (Italie), 17-10-21. — 21839×48—32.

POLLASTRO (Albert), Narni (Italie), 20-01-15. — 25428×46—78.

POLOVIC (Petar), Evcaj (Yougoslavie), 22-05-02. — 21110×48—19.

POLTZ (Ladislas), Miskolc (Hongrie), 31-07-03. — 15749×49—75.

POLTZ, née KAJOS, Belisce (Yougoslavie), 17-04-05. — 15749×49—75.

POPRAWA (Roman), Sterakowec (Pologne), 17-02-18. — 15248×49—69.

PORTOUKALIAN (Nigoghos), Bolou (Turquie), 09-01-09. — 15086×49—69.

PORTOUKALIAN, née TCHALIKIAN, Brousse (Turquie), 12-07-20. — 15086×49—69.

POTAPOFF (Georges), Llady (Russie), 01-03-13. — 30659×48—62.

PUYOL (Ramon), Benaique (Espagne), 16-03-24. — 16516×48—75.

QUERCIOLI (Felix), Firenzuola (Italie), 01-06-89. — 15556×49—20.

QUERCIOLI, née SANTINI, Pistoia (Italie), 26-07-95. — 15556×49—20.

RAFAL (Roger), Siedlce (Pologne), 23-02-23. — 14929×49—75.

RAGLIA (Antoine), San Francesco al Campo (Italie), 13-01-91. — 11265×49—82.

RAGLIA, née DEMARIA, San Francesco al Campo (Italie), 23-09-97. — 11265×49—82.

RAKOV (Marika), Stara Zagora (Bulgarie), 25-10-05. — 7186×48—75

RAPPEZ (Gaston), Morlamvelz (Belgique), 20-10-08. — 32288×46—62.

RAPPEZ, née DESTAIN, Anderlues (Belgique), 11-02-10. — 32288×46—62.

RATSCH (François), Ruhlheim (Pologne), 19-08-94. — 17317×30—57.

REGNIER, née WOJCIK, Boleslav (Pologne), 12-05-18. — 22552×43—62.

REIMAN (Alexandre), Constantinople (Turquie), 27-07-20. — 32721×48—75.

RESZEL, née LAWNICZAK, Gladbeck (Allemagne), 26-09-13. — 15369×49—59

RESZEL (Joseph), Wattenscheid (Allemagne), 04-02-08. — 15369×49—59.

RICCO (Silvio), Montecchio Emilia (Italie), 18-03-20. — 15362×49—57.

RIGOLLET (Fortuné), Chamois (Italie), 02-02-08. — 36671×47—60.

RIGOLLET, née GENOUD, Neuchâtel (Suisse), 01-04-12. — 36671×47—60.

ROBRES (Antoine), Benacque (Espagne), 25-05-93. — 14652×49—31.

ROCCHIA (Esprit), Pietraporzio (Italie), 21-04-94. — 16101×48—13.

ROCCHIA, née TROPINI, Sambuco (Italie), 02-05-03. — 16101×48—13.

ROCCO (Ugo), Vigevano (Italie), 18-06-01. — 35325×47—75.

RODIEL (Fréderico), Madrigueras (Espagne), 13-04-17. — 21311×46—13.

RODINO (François), Dego (Italie), 12-08-81. — 18911×48—83.

RODINO, née BELTRAMO, Dego (Italie), 10-02-89. — 18911×48—83.

RODRIGUEZ (Manuel), Alhama de Almeria (Espagne), 08-05-05. — 14922×49—75.

RODRIGUEZ, née ANDRES, Pedralba (Espagne), 06-11-13. — 14922×49—75.

RODRIGUEZ (Lorenzo), Cantoria (Espagne), 31-03-15. — 15606×49—85.

RODRIGUES (Joao), Penascaes (Portugal), 20-03-87. — 14353×49—62.

RODRIGUES, née RASTOS, Soutelo (Portugal), 05-01-87. — 14353×49—62.

ROS (André), Velez Blanco (Espagne), 25-01-25. — 15587×49—81.

ROSA (Antonio), Pero Soares (Portugal), 15-12-96. — 21351×40—62.

ROSOLEN (Pierre), Cinto Comaggiore (Italie), 29-06-04. — 15260×49—78.

ROSOLEN, née MASCARIN, Azzano Decimo (Italie), 30-03-03. — 15260×49—78.

RUBEN (Yako), Istanbul (Turquie), 19-05-28. — 8118×49—75.

RUSIG, née BIDINOTTO, Fossalta di Portograuro (Italie), 22-06-06. — 19815×48—82.

RUSIG (Angelo), Begliano (Italie), 02-03-04. — 19815×48—82.

SANCHEZ (Emile), Monovar (Espagne), 07-06-09. — 5473×48—34.

SANTACREU (Sébastien), Denia (Espagne), 16-12-99. — 11458×39—91.

SANTOLARIA (Benjamin), Salillas (Espagne), 08-07-16. — 15170×49—50.

SASSY (Pietro), Fornovo (Italie), 18-04-21 — 12804×49—47.

SCHAAL (Gustave), Neunkirchen (Sarre), 05-04-96. — 15706×49—57.

SCHIAVO (Ofelio), Castel Gomberto (Italie), 24-02-23. — 15413×48—38.

SCHONBERG (Elsa), Munich (Allemagne), 30-09-01. — 14591×49—75.

SCHUSTER (Henri), Stuttgart (Allemagne), 26-10-30. — 12633×49—67.

SCIANCA (Joseph), Sezzadio (Italie), 23-04-02. — 8886×35—83.

SCIANCA, née CANESTRI, Sezzadio (Italie), 06-04-01. — 8886×35—83.

SCIANCA (Teresa), Pezzadio (Italie), 03-08-27. — 1426×49—83.

SECCHIUTTI (Honoré), Torreano (Italie), 16-03-20 — 14255×49—32.

SELUY (Manuel), Sopeira (Espagne), 20-12-94 — 15211×49—64.

SELUY, née NAVARRO, Araguas (Espagne), 11-05-99. — 15211×49—64.

SEMERDJIAN (Hagop), Ada Pazar (Asie Mineure), 10-02-98. — 37150×35—78.

SEMERDJIAN, née BAHTIARIAN, Cesaree (Asie Mineure), 00-00-15. — 37150×35—78.

SERASI (Angelo), Goito (Italie), 23-06-95. — 47303×45—87.

SERCHIA (Santi), Celano (Italie), 14-03-05. — 20263×48—75.

SERRA (Ramon), Gerona (Espagne), 30-10-17. — 15265×49—79.

SERRA (Pauline), Siniscola (Italie), 26-01-15. — 18991×48—20.

SIMON (Tatiana), Panichevo (Yougoslavie), 27-02-23. — 14932×49—75.

SIMON (Frédéric), Berlin (Allemagne), 08-06-97. — 22706×37—96.

SIMON, née RAITZYNE, Varsovie (Pologne), 04-11-04. — 22706×37—96.

SIMONATO (Maxime), San Giorgio (Italie), 28-03-98. — 15359×49—57.

SIMONATO, née MADALON, San Giorgio (Italie), 03-07-98. — 15359×49—57.

SIMONUTTI (Ambrogio), Buja (Italie), 10-12-26. — 2695×48—17.

SIODA (Pierre), Charzewice (Pologne), 06-08-98. — 15518×49—86.

SIRACUSA (François), Oppido Mamertina (Italie), 29-01-00. — 22719×34—06.

SIRACUSA, née RUSSO, Oppido Mamertina (Italie), 26-03-01. — 22719×34—06.

SIRI (Jean), Tiglieto (Italie), 17-11-90. — 15249×49—04.

SIRI (Secondo), Tiglieto (Italie), 15-12-20. — 15250×49—04.

SKRZYPEK (Wladyslava), Rzezawa (Pologne), 10-02-17. — 15023×49—80

SMAGGHE (Roger), Roesebrugge (Belgique), 22-01-16. — 15517×49—59.

SMILOVICI (Joseph), Vaslui (Roumanie), 28-02-19. — 33519×47—30.

STARK (Ludwig), Niémen (Lithuanie), 16-01-06. — 21250×48—74.

STEFANACCI (Jean), Vernio (Italie), 03-10-07. — 15558×49—20.

STEMPKOWSKI (Théodore), Czersk (Pologne), 20-04-86. — 23758—48—63.

STEMPKOWSKI, née CZARNECKA, Szadek (Pologne), 19-03-88. — 23758 x 48—63.

STEPHAN VON SEEGER (Anne), Zihau (Allemagne), 08-12-24. — 20827 x 48—67.

STRASZAK, née DOROSZ, Baworow (Tchécoslovaquie), 18-07-07. — 52978 x 38—75.

STRASZAK (Rodolphe), Trunee (Tchécoslovaquie), 04-01-03. — 52978 x 38—75.

SZILDERGIMEN, née SZRAGER, Luboml (Pologne), 15-01-00. — 19101 x 48—75.

SZILDERGIMEN (Hirsz), Luboml (Pologne), 05-08-99. — 19104 x 48—75.

SZOSTAK (Joseph), Ligota (Pologne), 07-03-27. — 14732 x 49—42.

SZPECKTOR (Srul), Wohym (Pologne), 05-11-94. — 651 x 49—75.

SZTYKMAN, née BRAUN, Varsovie (Pologne), 24-12-99. — 24965 x 47—75.

TALAROWICZ, née ALTERWAJN, Varsovie (Pologne), 16-11-93. — 10619 x 49—75.

TALAROWICZ (Szmul), Varsovie (Pologne), 17-01-94. — 10619 x 49—75.

TCHATALIAN (Ohannes), Ourfa (Turquie), 04-06-05. — 29781 x 46—38.

TCHATALIAN, née KASBARIAN, Bolow (Asie Mineure), 05-10-10. — 29781 x 46—38.

TEPSIC (Rade), Pjescanica (Yougoslavie), 10-02-15. — 15174 x 49—15.

TERTZAGUIAN (Vahe), Biledjik (Turquie), 14-07-97. — 33055 x 47—75.

TORMEN (Ferruccio), Belluno (Italie), 09-01-25. — 15251 x 49—69.

TORRENTE (Toribio), Huerto (Espagne), 31-03-85. — 14823 x 49—11.

TOUGOUCHT (Charles), Ozourguety (U. R. S. S.), 14-05-03. — 3055 x 48—38.

TRENTIN (Mario), San Biagio (Italie), 21-03-25. — 20384 x 48—24.

TRENTIN (Aleandro), San Biagio (Italie), 21-09-92. — 19775 x 48—24.

TRENTIN, née TRENTIN, San Biagio (Italie), 22-07-01. — 19775 x 48—24.

TREVES (Vincent), Chatillon (Italie), 13-09-22. — 5100 x 49—75.

TSCHOBANIAN (Sahag), Hadjin (Silicie), 12-05-02. — 11705 x 49—75.

TSCHOBANIAN, née KEHIAYAN, Eski Chehir (Asie Mineure), 12.06-07. — 11705 x 49—75.

URBANIAK (Wladyslaw), Leszno (Pologne), 20-03-22. — 1235 x 48—62.

URLI (Aristide), Magnano in Priviera (Italie), 20-10-02. — 10112 x 48—42.

URLI, née URLI, Tarcento (Italie), 09-08-04. — 10112 x 48—42.

VALASKA (Jean), Chtelnica (Tchécoslovaquie), 01-06-27. — 15580 x 49—58.

VALDIVIA (José), Valence (Espagne), 14-09-26. — 1851 x 47—92.

VALVO (Vincenzo), Feria (Italie), 28-01-93. — 21817 x 48—38.

VALVO, née BARBAGALLO, Palazzola (Italie), 04-01-05. — 21817 x 48—38.

VANBELLEGHEM (Charles), Compiègne (Oise), 04-01-12. — 7219 x 48—59.

VANHOUTTE (Marcel), Herstert (Belgique), 17-02-06. — 5553 x 49—27.

VARRONE, née LIBOIS, Peveragno (Italie), 31-01-11. — 23668 x 34—06.

VARRONE (Antoine), Boves (Italie), 17-07-03. — 23668 x 34—06.

VARTANIAN (Artin), Keskine (Turquie), 00-00-03. — 13589 x 49—13.

VARTANIAN, née SEYISSIAN, Brousse (Asie Mineure), 04-02-18. — 13589 x 49—13.

VECCHI (Cesaire), Grizzanna (Italie), 01-08 98 — 15025 x 49—23.

VECCHI, née VIGLIETTI, Grizzana (Italie), 13-11-99. — 15025 x 49—23.

VERELST (Victor), Liége (Belgique), 27-10-00. — 16510 x 32—75.

VERVACKE (Georges), Menin (Belgique), 14-09-06. — 20180 x 48—59.

VIRAG (Michel), Batar (Hongrie), 23-11-19. — 14312 x 49—25.

VISENTIN (Lino), Fontanelle (Italie), 16-09-19. — 16036 x 40—31.

VOGA (François), Gorica (Yougoslavie), 01-02-00. — 15372 x 49—57.

VOGA, née WOLF, Saint-Ingbert (Sarre), 05-08-09. — 15372 x 49—57.

VOLDMAN (Josef), Briceva (Russie), 01-07-09. — 19103 x 48—75.

VOLDMAN, née SWARTER, Rascani (Bessarabie), 26-10-12. — 19103 x 48—75.

VOORZANGER (Joseph), Amsterdam (Hollande), 22-01-88. — 7398 x 46—75.

WASOWICZ (Anata), Wejcherowo (Pologne), 04-09-24. — 14208 x 49—59.

WISZNIAK (Aron), Jadnieszowka (Pologne), 06-08-01. — 14833 x 49—75.

WISZNIAK, née ROTEMBERG, Powoloczysko (Pologne), 08-07-09. — 14833 x 49—75.

WLODARCZYK (Thade), Lodz (Pologne), 13-12-21. — 15309 x 49—59.

WYNSDAU (Henry), Forest (Belgique), 15-06-97. — 15471 x 47—75.

YACK (Edward), Yedrewon (Pologne), 01-10-24. — 8421 x 48—02.

ZABLOCKI (Gertrude), Nette (Allemagne), 28-02-15. — 15468 x 49—59.

ZABOITSEFF, née DEVOS, Gribanichi (Russie), 09-02-89. — 15467 x 49—59.

ZABOITSEFF, née DEVOS, Iseghem (Belgique), 01-03-01 — 15467 x 49—59.

ZAJDEL (Stephan), Lipem (Pologne), 13-07-22. — 19614 x 48—08.

ZAMBONI (Félix), Songavazzo (Italie), 22-02-22. — 21871 x 43—06.

ZAMEK, née POSNANSKI, Lodz (Pologne), 22-12-93. — 13060 x 49—67.

ZANONI (Guido), Moyeuvre-Grande (Moselle), 06-08-02. — 15209 x 49—57.

ZEMLIC (Jean), Dobrownick (Yougoslavie), 02-11-15. — 15354 x 49—57.

ZIEGLER (Bruno), Dresde (Allemagne), 14-06-00. — 6935 x 30—75

ZIEMIANIN, née BERETA, Wismir-Stary (Pologne), 15-01-92. — 13504 x 48—54.

ZONFRILLO (Clément), Piedimonte (Italie), 06-03-02. — 31299 x 39—69.

ZONFRILLO, née SCARDONE, Piedimonte (Italie), 02-09-00. — 31299 x 39—69.

ZOPPARDO (Michel), Casablanca (Maroc), 12-02-29. — 1138 x 49—75.

ZORZI (Gio), Lauco (Italie), 31-10-98. — 21026 x 48—03.

ZORZI, née SCLISIZZO, Lauco (Italie), 21-03-05. — 21026 x 48—03.

ZOZOWSKI (Motel), Zarnow (Pologne), 00-00-97. — 14820 x 49—75.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

ANDRADE, née GIL, Rio Salado (Oran), 11-11-98. — 14988 x 49—92.

BERGAR, née JOUENNE, Athis (Orne), 10-12-97. — 16721 x 39—14.

BEUCLAIR, née CHOCHARD, Glay (Doubs), 16-01-95. — 19071 x 48—25.

CAPPELLI, née TRIMAILLE, Pont-de-Roide (Doubs), 07-03-02. — 12439 x 49—90.

CARRUZZO, née POPINEAU, Romorantin (Loir et-Cher), 06-02-96. — 22963 x 48—78.

CHATTEN, née LOUSTEAU, Irun (Espagne), 17-12-93. — 8527 x 48—33.

DE MUYNCK, née GILLES, Creil (Oise), 25-02-87. — 9251 x 49—78.

DE SOUZA, née HELSTROFFER, Helstroff (Moselle), 07-08-99. — 8848 x 37—57.

DU LAC (Emmanuel), Saint-Maurice-de-Lignon (Haute-Loire), 21-02-96. — 6308 x 49—75.

FARRIS, née COLLOMB, Ornon (Isère), 23-03-86. — 19688 x 48—78.

FAURE (Jeanne), Saint-Martin-des-Olmes (Puy-de-Dôme), 04-01-94. — 15507 x 49—75.

GALLIANO, née VIGNERON, La Machine (Nièvre), 19-05-96. — 2015 x 48—58.

LAMBERT, née DEVAVRY, Grauves (Marne), 02-10-77. — 15098 x 49—51.

LORERA, née SALAN, Sainte-Croix-du-Mont (Gironde), 19-03-96. — 15479 x 49—33.

MARTINOA, née PIGNAUT, Madelincourt (Ardennes), 28-05-07. — 16335 x 48—08.

MARZLIN, née MATHON, le Petit-Maubeuge (Nord), 05-01-98. — 9515 x 49—57.

MATTHYS, née LECOQ, Croutles (Orne), 11-12-95. — 19131 x 48—75.

MORET, née SEMONIN, Montbéliard (Doubs), 13-01-97. — 15290 x 49—13.

MORROTI, née MARIE, Caen (Calvados), 11-07-06. — 3950 x 55—14.

NAVARRO, née ROSSARY, Saint-Etienne (Loire), 21-09-03. — 13974 x 40—42.

PALENCIA, née ARTIGUES, la Grand'-Combe (Gard), 11-01-10. — 37201 x 45—09.

PIERRE, née PLANTAIN, Soire-le-Château (Nord), 07-06-91. — 21047 x 48—59.

REYTER, née VILLE, Hermonville (Marne), 21-02-95. — 1847 x 42—75

ROBRES, née PEYROULET, Bachos-Binos (Haute-Garonne), 06-10-93. — 14652 x 49—31.

RODD, née KRINER, Rouen (Seine-Inférieure), 13-01-03. — 22608 x 48—75.

VOORZANGER, née PLAIS, Paris (Seine), 24-03-94. — 7398 x 46—75.

WOOD, née WINTERS, Lys (Nord), 25-08-24. — 25175 x 48—59.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française :

ABBA (Adrienne), Villar San Constanzo (Italie), 06-02-36. — 15627 x 49—06.

ALARCON (Diego), Lubrin (Pologne), 16-09-35. — 20233 x 48—13.

ALTOBELLI (Michel), Lyon (Rhône), 01-03-16. — 27191 x 39—69.

ANTOS (Danièle), Cransac (Aveyron), 17-03-44. — 15230 x 49—12.

AVANDETTO (Jacquie), Lamastre (Ardèche), 11-10-43 — 15129 x 49—83.

BALONGA (Joséphine), Mora la Nueva (Espagne), 01-10-31. — 13801 x 49—30.

BALONGA (Germaine), Saint-Chaptes (Gard), 09-01-29. — 13801 x 49—30.

BERTORELLO (Maria), Macello (Italie), 02-01-29. — 3223 x 40—31.

BERTORELLO (Giuseppe), Pinerolo (Italie), 21-06-31.— 3223 x 40—31.

BERTORELLO (Barthelémy), Canens (Haute-Garonne), 10-02-36. — 3223 x 40—31.

BETTIOL (Angelo), Carcassonne (Tarn), 15-01-30. — 21256 x 48—81.

BETTIOL (Serile), Carcassonne (Tarn), 08-01-32. — 21256 x 48—81.

BETTIOL (Robert), Mazamet (Tarn), 19-03-39. — 21256 x 48—81.

BIALAS (Monique), Kingersheim (Haut-Rhin), 01-03-47. — 15447 x 49—68.

BIALAS (Marguerite), Kingersheim (Haut-Rhin), 16-02-46. — 15447 x 49—68.

BUSI (Elena), Bordighera (Italie), 12-12-29. — 15261 x 49—83.

BUSI (Silvio), Bordighera (Italie), 25-02-33. — 15261 x 49—83.

CASTAGNA (Claudine), le Pizou (Dordogne), 16-06-43. — 15619 x 49—16.

CASTAGNA (Jeannette), le Pizou (Dordogne), 15-09-41. — 15619 x 49—16.

CASTAGNA (Rosi), Bonnes (Charente), 26-06-46. — 15619 x 49—16.

CRAUSAZ (Jacqueline), Bouray-sur-Juine (Seine-et-Oise), 04-11-31. — 21958 x 39—78.

CRAUSAZ (Jacques), Bretigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), 17-09-34. — 21958 x 39—78.

CUCCHI (Nelli), Pallazollo (Italie), 27-12-30. — 15005 x 49—38.

DE BACKER (Alex), Fignières (Somme), 13-08-39. — 9643 x 49—80.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

DE BORTOLI (Elia), Portogruaro (Italie), 08-06-29. — 14271 x 49—32.

DE BORTOLI (Dino), Lannes (Lot-et-Garonne), 14-03-35. — 14271 x 49—32.

DE BORTOLI (Françoise), Caussens (Gers), 19-08-43. — 14271 x 49—32.

DE CONTI (Pierrina), Bourgoin (Isère), 02-03-31. — 13815 x 49—38.

DE CONTI (Albina), Bourgoin (Isère), 01-10-28. — 13815 x 49—38

DE BACKER (Godelieve), Marquéglise (Oise), 02-01-30. — 9643 x 49—80.

DI CENZO (Ginette), Gréasque (Bouches-du-Rhône), 16-05-30 — 15237 x 49—13.

DI CENZO (Aline), Gréasque (Bouches-du-Rhône), 26-05-32. — 15237 x 49—13.

DI CENZO (Fifi), Gréasque (Bouches-du-Rhône), 07-01-35. — 15237 x 49—13.

EICHHORN (Daniel), Henrichemont (Cher), 16-02-40. — 36269 x 38—78.

ENRICI (Jeannine), Saint-Auban (Alpes-Maritimes), 12-01-49. — 13798 x 49—06.

FADDA (Antoinette), Quarto S. Elena (Italie), 27-06-31. — 14911 x 49—13.

FADDA (Jean-Pierre), Marseille (Bouches-du-Rhône), 23-06-48. — 14911 x 49—13.

FAORO (Tullia), Arsie (Italie), 19-10-30. — 15107 x 49—57.

FERNANDES (Josette), Daubeze (Gironde), 18-01-40 — 15470 x 49—54.

FERNANDES (Jacques), Bordeaux (Gironde), 19-06-41. — 15470 x 49—54.

FERNANDES (Robert), Bordeaux (Gironde), 23-01-47. — 15470 x 49—54.

FILOTTO (Aladino), Broghiano (Italie), 07-05-31 — 20248 x 40—65.

FORNASIER (Marie), Marmande (Lot-et-Garonne), 25-01-47. — 15000 x 49—47.

FORNASIER (Jean), Lagupie (Lot-et-Garonne), 03-11-40. — 15000 x 49—47.

GARCZYNSKI (Robert), Paris, 28-05-37. — 7340 x 49—78.

GRISO (Gilbert), Montbéliard (Doubs), 01-08-29. — 11904 x 48—25.

HANCEWIEZ (Jean), Fourquevaux (Haute-Garonne), 01-09-43. — 14001 x 49—31.

HANCEWIEZ (Michel), Baziège (Haute-Garonne), 21-09-42. — 14001 x 49—31.

HANCEWIEZ (Eugène), Cornebarrieu (Haute-Garonne), 07-05-45. — 14001 x 49—31.

HANCEWIEZ (Robert), Cornebarrieu (Haute-Garonne), 12-09-48. — 14001 x 49—31.

HODYK (Jeanne), Bar-le-Duc (Meuse), 24-06-39. — 15105 x 49—55.

KOT (Georges), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 01-03-44. — 15657 x 49—71.

KURDA (Jean), Ormenans (Haute-Saône), 15-02-49. — 14728 x 49—70.

LAMBRYCZAK (Gisèle), Chambon, (Loire), 21-05-45. — 14960 x 49—42.

LAMBRYCZAK (Danielle), Chambon (Loire), 21-07-48. — 14960 x 49—42.

LASER (Georges), Bruxelles (Belgique), 03-03-38. — 8582 x 48—75.

LAX (Antonia), Fraga (Espagne), 28-11-38. — 15608 x 49—81.

LAX (Maria), Fraga (Espagne), 27-02-36. — 15608 x 49—81.

LUSOLA (Ginette), Monségur (Gironde), 09-01-45. — 14285 x 49—47.

MADJA (Michel), les Mureaux (Seine-et-Oise), 08-05-41. — 24717 x 48—78.

MAMPRESO (Mario), Varasse (Italie), 20-08-37. — 5300 x 49—75.

MAMPRESO (Liliana), Milan (Italie), 08-12-39. — 5300 x 49—75.

MANKA (Czesław), Lens (Pas-de-Calais), 03-12-37. — 2461 x 46—62.

MANKA (Anne-Marie), Lievin (Pas-de-Calais), 28-01-48. — 2461 x 46—62.

MARCHESI (Jean-Pierre), Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 06-05-43. — 15499 x 49—54.

MARCHESI (Yolande), Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 18-03-48. — 15499 x 49—54.

MARZLIN (Jean), Homburg (Sarre), 16-03-31. — 9513 x 49—57.

MATYSIAK (Aline), Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais), 27-07-44. — 12340 x 49—62.

MENGUAL (Joachim), Zeralda (Algérie), 02-08-35. — 15228 x 49—11.

MICHALAK (Daniel), Lens (Pas-de-Calais), 13-07-43. — 15298 x 49—62.

MICHALAK (Claudie), Lens (Pas-de-Calais), 21-05-49. — 15298 x 49—62.

MISIAK (Marie), Vigeois (Corrèze), 01-01-10. — 46158 x 45—19.

MISIAK (Anna), Perpezac (Corrèze), 05-04-46. — 46158 x 45—19.

MISIAK (Monique), Saint-Bonnet-l'Enfantier (Corrèze), 12-07-49. — 46158 x 45—19.

MISZEWSKI (Marianne), Creutzwald (Moselle), 13-10-48. — 9109 x 39—57.

MONTANER (Georgette), Sassis (Hautes-Pyrénées), 10-11-42. — 15220 x 49—65.

MONTANER (Roger), Arreau (Hautes-Pyrénées), 06-12-36. — 15220 x 49—65.

NIEMCZUK (Henryk), Nevers (Nièvre), 29-07-48. — 42127 x 35—58.

NOWAK (Jean-Pierre), Waziers (Nord), 23-06-45. — 8989 x 49—59.

NOWAK (Alfred), Waziers (Nord), 10-05-35. — 8989 x 49—59.

NOWAK (Hedwige), Waziers (Nord), 05-12-36. — 8989 x 49—59.

NOWAK (Jeannine), Waziers (Nord), 04-09-39. — 8989 x 49—59.

NOWAK (Léon), Waziers (Nord), 11-12-40. — 8989 x 49—59.

OCCELLI (Jeanne), Hyères (Var), 03-09-37. — 22503 x 47—83.

OLCHOWY (Marie), Rigny-le-Ferron (Aube), 28-12-30. — 15246 x 49—89.

OLCHOWY (Jeannine), Villeneuve-l'Archevêque (Yonne), 08-10-33. — 15246 x 49—89.

OLCHOWY (Joseph), Villeneuve-l'Archevêque (Yonne), 31-03-36. — 15246 x 49—89.

OLCHOWY (Hélène), Villiers-Louis (Yonne), 03-03-38. — 15246 x 49—89.

OLCHOWY (Stanie), Villiers-Louis (Yonne), 07-07-40. — 15246 x 49—89.

OLCHOWY (Bernadette), Vareilles (Yonne), 24-04-46. — 15246 x 49—89

PAGANO (Amédée), Marseille (Bouches-du-Rhône), 21-04-45. — 15286 x 49—13

PALENCIA (Camille), Badalona (Espagne), 12-05-31. — 37201 x 45—09.

PARMAKSIZIAN (Vincent), Rome (Italie), 20-07-40. — 1313 x 48—13.

PIERACCINI (Emile), Bastia (Corse), 16-11-35. — 13861 x 48—20.

PIERACCINI (René), Bastia (Corse), 01-03-33. — 13861 x 48—20.

PIERACCINI (Noémie), Uzzano (Italie), 28-04-29. — 13861 x 48—20.

PIERACCINI (Francis), Bastia (Corse), 20-09-41. — 14861 x 48—20.

PINOS (Clovis), Puycasquier, 21-10-39. — 3617 x 49—32.

BINKOWSKI (Zdzislaw), Lievin (Pas-de-Calais), 20-06-39. — 15629 x 49—62.

BINKOWSKI (Aline), Lievin (Pas-de-Calais), 11-04-36. — 15629 x 49—62.

QUERCIOLI (François), Cauro (Corse), 09-07-42. — 15556 x 49—20.

RAPPEZ (Gaston), Morlamvelz (Belgique), 04-07-30 — 32288 x 46—62.

RAPPEZ (Marins), Morlamvelz (Belgique), 19-02-32. — 32288 x 46—62.

RATSCH (Irène), Freyming (Moselle), 31-03-33. — 17317 x 30—57.

RESZEL (Jean), Waziers (Nord), 08-07-48. — 15369 x 49—59.

RIGOLLET (Marinette), Boubiers (Oise), 13-04-41. — 36671 x 47—60.

RIGOLLET (Pierre), Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), 18-01-37. — 36671 x 47—60.

RIGOLLET (Hubert), Chaumont-en-Vexin (Oise), 06-02-45. — 36671 x 47—60.

RODRIGUEZ (Sylvia), Villecresnes (Seine-et-Oise), 04-09-44. — 14922 x 49—75.

RODRIGUEZ (Marie), Montauban (Tarn-et-Garonne), 05-04-43. — 14922 x 49—75.

RODRIGUEZ (Manuel), Paris, 17-04-46. — 14922 x 49—75

RODRIGUEZ (Emile), Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), 09-07-48. — 14922 x 49—75.

ROSOLEN (Jacqueline), Maisse (Seine-et-Oise), 10-01-39. — 15260 x 49—78.

ROSOLEN (Monique), Maisse (Seine-et-Oise), 30-09-43. — 15260 x 49—78.

SCIANCA (Thérèse), Toulon (Var), 01-09-39. —8886 x 35—83.

SIMON (Hélène), Paris, 20-09-35. — 22706 x 37—96.

SIMON (Franck), Tunis, 14-12-38. — 22706 x 37—96.

SIODA (Michel), Poitiers (Vienne), 16-11-31. — 15518 x 49—86.

SKRZYPEK (Janine), Amiens (Somme), 29-01-45. — 15023 x 49—80.

TRENTIN (Gilde), Barsac (Gironde), 09-03-30. — 19775 x 48—24.

TRENTIN (Roger), Saint-Seurin-de-Prats (Dordogne), 13-07-39. — 19775 x 48—24.

VECCHI (Antoine), Saint-Léger-le-Guéretois (Creuse), 30-03-35. — 15025 x 49—23.

VOGA (Elfriede), Forbach (Moselle), 26-09-42. — 15372 x 49—57.

VOGA (Joseph), Stiring-Wendel (Moselle), 16-03-34. — 15372 x 49—57.

VOGA (Rodolphe), Stiring-Wendel (Moselle), 09-11-29. — 15372 x 49—57.

VOLDMAN (Jean), Montluçon (Allier), 30-06-41. — 19103 x 48—75.

VOLDMAN (Sylvie), Paris, 20-03-48. — 19103 x 48—75.

WISZNIAK (Marc), Lausanne (Suisse), 20-12-43. — 14833 x 49—75.

ZORZI (Arthur), Lauco (Italie), 20-02-32. — 21026 x 48—03.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PIERRE SCHNEITER.

Décret du 7 octobre 1949 portant naturalisation, reintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française, francisation de noms, libération des liens d'allégeance et admission au statut métropolitain.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité, ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés, et l'attribution du statut métropolitain,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

AFKERIAN, née KAROGHLANIAN, Smyrne (Turquie), 10-05-12. — 14953 x 49—13.

AFKERIAN (Joachin), Angora (Turquie), 13-03-02. — 14953 x 49—13.

AGNESINA (Guarino), Piode (Italie), 01-06-10. — 31425×39—69.

AGUILAR (Joséphine), Liria (Espagne), 27-03-26. — 15415×49—84.

AIMAR (Giuseppe), Busca (Italie), 28-05-15. — 20429×48—31.

AIMAR, née POLI, Brestine (Italie), 16-09-16. — 20429×48—31.

AIME (Georges), Roaschia (Italie), 01-03-99. — 15414×49—83.

AIME, née GHIBAUDO, Roaschia (Italie), 25-06-09. — 15414×49—83.

ALAREK, née PALAMAR, Poznanka (Pologne), 04-07-22. — 14971×49—78.

ALAREK (Félix), Schiffbek (Allemagne), 02-05-20. — 14971×49—78.

ALBASINI (Gaspard), Monthey (Suisse), 05-12-21. — 21796×48—75.

ALLOIS (Louis), Ulce (Italie), 27-10-12. — 15134×49—69.

ALONSO (François), Antas (Espagne), 01-10-96. — 13821×49—38.

ALONSO, née RAMOS, Lubrin (Espagne), 15-07-01. — 13821×49—38.

ALONZO (Antonio), Melilla (Maroc espagnol), 13-10-29. — 11423×49—92.

ALVARADO (Manuel), Santander (Espagne), 14-10-29. — 15572×49—69.

ALVEZ (Alvaro), Vignais (Portugal), 14-03-06. — 8113×49—51.

AMADOR (Jean), Buenos Aires (Argentine), 06-04-14. — 6659×49—82.

ANDRIEUX, née LAWER, Kozuszne Wysoczany (Pologne), 13-01-08. — 15788×49—80.

ANDRZEJAK (Julienne), Oberhausen Altstaden (Allemagne), 01-04-22. — 10927×49—57.

ARAMIAN, née GARMIRIAN, Eski Chehir (Asie Mineure), 01-01-21. — 15492×49—13.

ARAMIAN (Hamasasp), Kutahia (Asie Mineure), 08-03-11. — 15492×49—13.

ARDENTI (Jean), la Tour de Treme (Suisse), 27-08-10. — 14929×40—01.

ARLOTTO (Joseph), Vinadio (Italie), 25-04-96. — 18185×47—83.

ARLOTTO, née PIGAGLIO, Vinaglio (Italie), 12-08-09. — 18185×47—83.

ARNAUDO (Marius), Dronero (Italie), 16-01-16. — 15899×49—83.

ATTI, née MAHIAUX, Erquelinnes (Belgique), 06-01-06. — 17815×37—75.

ATTINETTI (Pierre), Knutange (Moselle), 24-09-02. — 29811×34—57.

BACHERGIAN (Garabed), Adana (Asie Mineure), 02-08-14. — 29010×47—42.

BACHERGIAN, née GHAZARIAN, Kangri (Turquie), 10-03-22. — 29010×47—42.

BAECHLER (Léon), Villarsel (Suisse), 04-05-95. — 21635×24—27.

BAILLIU (Kamiel), Ichtegem (Belgique), 06-01-22. — 15940×49—02.

BAILLU, née ELYASZINSKI, Dhuizel (Aisne), 10-07-29. — 15940×49—02.

BANASZAK (Antoni), Chwalkowo (Pologne), 17-05-28. — 15997×49—34.

BARTHOD, née POLOSKA, Zadowice (Pologne), 17-01-18. — 15853×49—25.

BARTOLUCCI (Armano), Winznau (Suisse), 26-02-14. — 15493×49—90.

BATER (Jan), Nagymanyok (Hongrie), 01-01-01. — 16019×49—57.

BATER, née SAUDER, l'Hôpital (Moselle), 26-04-07. — 16019×49—57.

BAUDOUR (François), Angre (Belgique), 01-02-23. — 16018×49—59.

BELGE (Albert), Arlon (Belgique), 20-02-15. — 16017×49—57.

BELGE, née DEBAIN, Anthisnes (Belgique), 29-06-20. — 16017×49—57.

BENIFEI (Vincent), Campiglia Vecchia (Italie), 28-08-22. — 15740×49—59.

BENTELE (Robert), Zurich (Suisse), 19-02-21. — 130219×47—06.

BERALDO, née CERANTOLA, Melma (Italie), 15-08-11. — 15571×49—26.

BERALDO (Zanario), Melma (Italie), 07-12-06. — 15571×49—26.

BERNAD, née PUERTOLAS, Bestue (Espagne), 22-11-07. — 15595×49—65.

BERNAD (Joseph), Puertolas (Espagne), 10-03-94. — 15595×49—65.

BERTORELLO (Maria), Sanfront (Italie), 21-10-27. — 8313×49—13.

BERTORELLO (Chiaffredo), Sanfront (Italie), 08-10-89. — 12262×48—13.

BETRAN, née MARIA DEL CARMEN, Manresa (Espagne), 01-06-88. — 6378×33—64.

BIAGINI, née FALOCI, Montone (Italie), 18-07-96. — 49335×35—06.

BIANCHI (Isabelle), Morhange (Moselle), 23-09-08. — 45893×36—57.

BIASIA (Mariano), San Pietro (Italie), 28-08-90. — 6252×49—55.

BIASIA, née ZANON, Vicenza (Italie), 17-12-11. — 6252×49—55.

BIONDI (Orlando), Marliana (Italie), 16-03-22. — 19476×48—20.

BIRSZTEJN (Vera), Brzesc (Pologne), 14-10-98. — 23645×48—75.

BLASZKIEWICZ (Joseph), Sosnowiec (Pologne), 01-12-25. — 8688×49—14.

BOBULSKI, née PRZYGODA, Pstragowa (Pologne), 08-02-97. — 12855×49—54.

BOGHOSSIAN (Gueghmes), Stanos (Turquie), 00-00-15. — 15128×49—13.

BOGHOSSIAN, née MADADJIAN, Damas (Syrie), 00-00-25. — 15128×49—13.

BONOMI (Giuseppe), Nembro (Italie), 27-02-93. — 13242×49—75.

BORRULL (Juan), Cervello (Espagne), 19-02-28. — 13915×49—12.

BORRUT (Clément), Castelnau (Hautes-Pyrénées), 05-05-86. — 16260×40—32.

BORRUT, née GEROTINA, Berros (Espagne), 23-01-87. — 16260×40—32.

BOURNAZIAN (Dikranouhi), Chahpour (Iran), 27-12-16. — 14954×49—13.

BOZADJIAN (Kalousi), Brousse (Asie Mineure), 14-10-00. — 15432×49—69.

BOZADJIAN née KECHICHIAN, Marache (Asie Mineure), 12-05-10. — 15432×49—69.

BRAVAGLIERI (Ugo), Bergantino (Italie), 18-07-11. — 1795×49—47.

BRECL (Ivan), Locab (Yougoslavie), 08-12-04. — 16130×49—12.

BROCCA CARTA née ARIZZI, Piazzolo (Italie), 26-03-11. — 15422×49—54.

BROCCA CARTA (Antonio), Dorgali (Italie), 08-11-99. — 15422×49—54.

BRUNO (Florentin), Chianoc (Italie), 02-09-94. — 25793×37—69.

BRUNO née RICCHETTO, Chianoc (Italie), 12-03-95. — 25793×37—69.

BRUSETTI née BRUSETTI, Ghevio (Italie), 20-09-00. — 15333×49—78.

BUISAN (Francisco), Caspe (Espagne), 19-07-12. — 15838×49—34.

BURDAJEWICZ (Edmond), Schmidthorst (Allemagne), 30-10-06. — 3339×40—62.

BURSZTYN (Moszek), Piaski (Pologne), 21-10-19. — 5916×40—75.

BURSZTYN (Szmul), Biskupice (Pologne), 26-02-95. — 25736×33—75.

BURSZTYN née BRONSZTEJN, Piaski (Pologne), 13-02-95. — 25736×33—75.

BUTKOW née AVERBUH, Kichenieff (Russie), 01-09-09. — 34146×48—75.

BUTKOW (Aron), Vilno (Pologne), 17-12-05. — 343146×48—75.

BZDYRA (Pierre), Huta Krczszowska (Pologne), 24-07-20. — 10740×49—42.

CALVENE (Giuseppe), Foiatubo (Brésil), 12-09-01. — 4123×36—50.

CAMILLI (Primo), Pesaro (Italie), 08-01-14. — 15401×49—54.

CAMORANI (Aldo), Casina (Italie), 06-10-02. — 3182×47—75.

CANTKIER (Julien), Stanislawov (Pologne), 21-12-07. — 16010×49—69.

CAPELLI (Dominique), San Omobono Imagna (Italie), 08-08-14. — 21036×48—01.

CAPELLI née RONCALLI, San Omobono Imagna (Italie), 27-08-14. — 21036×48—01.

CARCERERI (Germain), Cerro Veronese (Italie), 03-12-18. — 15201×49—57.

CARSETTI née PODUTI, Matelica (Italie), 01-06-01. — 15701×49—54.

CARSETTI (Nicolas), Esanatoglia (Italie), 08-03-96. — 15701×49—54.

CASTELLOTTI (André), Pontremoli (Italie), 27-05-15. — 15761×49—80.

CASTELLANETA (Vito), Gioia dal Colle (Italie), 05-09-30. — 14375×49—75.

CECCHINI (Giulio), Sogliano (Italie), 08-12-00. — 861×46—54.

CECCHINI, née MANCINI, Talamello (Italie), 07-01-01. — 861×46—54.

CECHET (Ermenegildo), Forgliano (Italie), 25-07-01. — 22338×48—78.

CEREZAL (Severin), Villanua (Espagne), 12-03-99. — 22049×48—64.

CHEHIGUIAN (Aram), Panderma (Asie Mineure), 17-08-18. — 15872×49—13.

CHIAPERO, née RENNA, Alliste (Italie), 09-02-25. — 15757×49—03.

CHMIELEWSKI (Stephan), Lodz (Pologne), 25-12-21. — 13125×48—80.

CHOJNACKI (Henryk), Biala (Pologne), 06-03-24. — 12788×49—03.

CHWALEK (Stephane), Ozarow (Pologne), 28-03-05. — 11896×49—59.

CHYPESKI (Alexandre), Alexandrovka (Russie), 01-08-01. — 15871×49—13.

CIEPLIK (Joseph), Drozdzyn (Pologne), 17-05-95. — 22516×48—77.

CIEPLIK, née SZELUGA, Sadlow (Pologne), 03-04-02. — 22516×48—77.

CODACCI (Enna), Grosseto (Italie), 04-03-20. — 15906×49—13.

CONFALONIERI (Mario), Gossolengo (Italie), 10-02-20. — 15184×46—34.

COPPALONI (Eugenio), Piacenza (Italie), 15-02-99. — 24150×37—13.

COPPALONI, née BALSAMO, Popoli (Italie), 04-01-05. — 24150×37—13.

COSTA (Vito), Calatafini (Italie), 22-10-09. — 15019×40—93.

COSTA, née RUSSO, Castellamare del Golfo (Italie), 15-01-88. — 15019×40—93.

COZZANI (Adante), Follo (Italie), 22-06-98. — 15494×49—14.

CRESPOS, née MARTIN, El Barraco (Espagne), 10-08-11. — 14383×49—17.

CRESPOS (Benigno), El Barraco (Espagne), 31-10-12. — 14383×49—17.

CUESTA (Francisco), Totana (Espagne), 21-07-00. — 13831×49—34.

CUESTA, née HERNANDEZ, Totana (Espagne), 15-01-03. — 13831×49—34.

CUESTA (Maria), Totana (Espagne), 29-04-26. — 27513×48—34.

CUMER (Tullio), Vallarsa (Italie), 03-03-25 — 15323×49—69.

CUMER (Dino), Vallarsa (Italie), 17-08-22. — 15322×49—69.

CUMER (Bruno), Vallarsa (Italie), 18-12-26 — 15324×49—69.

CUSNATI (Enrico), Busana (Italie), 22-12-99 — 11857×40—10.

CZEKALA, née MAZURKIEWICZ, Nowe Miasto (Pologne), 06-08-01. — 12710×49—57.

CZEKALA (Léon), Tarnowko (Pologne), 09-04-00. — 12710×49—57.

DA SILVA, née PEREIRA, VERMOIN (Portugal), 21-03-07. — 15713×49—04.

DA SILVA (Julio), Vermoin (Portugal), 17-10-04. — 15713×49—04.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

DABROWSKI (Henri), Bunzik (Pologne), 15-02-22. — 15594×49—43.

DANDRES, née MODENA, Rovereto (Italie), 10-02-13. — 15950×49—74.

DANDRES (Louis), Issime (Italie), 23-03-05. — 15950×49—74.

DANESI (Saturno), Vicopisano (Italie), 19-06-95. — 15198×49—41.

DANESI, née SIBAU, San Leonardo (Italie), 23-10-02. — 15198×49—41.

DAWIDOWICZ (David), Lodz (Pologne), 17-07-24. — 14551×48—75.

DAWIDOWICZ, née DAWIDOWICZ, Klobusk (Pologne), 03-05-95. — 4850×49—75.

DAWIDOWICZ (Israel), Lodz (Pologne), 07-05-92. — 4850×49—75.

DE KEYSER (Albert), Russeignies (Belgique), 20-05-06. — 11739×49—80.

DE KEYSER, née BRUGGE, Nukerke (Belgique), 09-07-09. — 11739×49—80.

DE VOS (Marcel), Grammont (Belgique), 13-12-12. — 15959×49—80.

DECKER (Charles), Steinbach (Sarre), 04-05-24. — 15126×49—50.

DECONINCK (Emile), Wytschaete (Belgique), 24-07-95. — 11577×40—78.

DEGOLA (Louis), Nice (Alpes-Maritimes), 02-01-98. — 20966×48—78.

DEL MISSIER (Pietro), Buja (Italie), 27-10-22. — 13980×49—78.

DENIS (Robert), Auderlecht-Bruxelles (Belgique), 06-01-14. — 2446×49—49.

DERWICH (Stephan), Kirchlinde (Allemagne), 10-12-12. — 22265×48—55.

DIAZ (José), Barcelone (Espagne), 26-02-21. — 15585×49—75.

DIMINO (Gasparo), Kef (Tunisie), 08-05-15. — 15999×49—93.

DOBRASZCZYK (Stefan), Kalisz (Pologne), 10-09-16. — 30489×47—75.

DOMENE (José), Castelseras (Espagne), 12-03-28. — 21010×48—76.

DONAUDY, née LIMBECK, Trieste (Italie), 13-12-96. — 15302×49—75.

DRAG (Jacob), Rajbrot (Pologne), 04-06-90. — 15711×49—62.

DRAG, née KACZMARCZYK, Rajbrot (Pologne), 30-12-98. — 15711×49—62.

DRAGAN (Pierre), Ruda (Pologne), 15-06-25. — 16108×49—78.

DRAGOWSKI (Joseph), Dragi Sokoly (Pologne), 24-10-02. — 1611×46—57.

DRAGOWSKI, née MATYJASZCZYK, Herne (Allemagne), 08-06-08. — 1611×46—57.

DREUSSI (Marsilio), Majano (Italie), 26-02-21. — 16009×49—78.

DRZEWOSKI (Félix), Kuka (Pologne), 25-01-92. — 20653×46—63.

DUTKIEWICZ (Stefan), Holthausen (Allemagne), 31-08-13. — 13730×49—59.

ECCHER (Irma), Ton (Italie), 05-06-22. — 15123×49—90

EKSERDJIAN (Arama), Constantinople (Turquie), 00-00-95. — 15542×49—75.

EPIPHANOV (Stephan), Donska (Russie), 12-08-01. — 4791×40—32.

EPIPHANOV, née OLEJNYK, Kutzkarz (Russie), 01-08-09. — 4791×40—32.

ESSARAN (Ibraïm), Cos (Turquie), 04-02-96. — 13387×49—69.

ESTEVE (Maria), Alicante (Espagne), 24-11-26. — 12051×49—91.

FABBRO (Eugène), Codroipo (Italie), 27-11-17. — 15412×49—68.

FACCHINETTI, née BELLINI, Membro (Italie), 15-09-05 — 22279×48—78.

FACCHINETTI (Jean), Cappizone (Italie), 11-06-02. — 22279×49—78

FAJNZYLBER (Szulam), Varsovie (Pologne), 12-11-18. — 9620×49—78.

FALLABRINO (Bruno), Turin (Italie), 16-12-29. — 4381×49—83.

FANECA (Antoine), Benifallet (Espagne), 15-07-95. — 4776×49—11.

FANECA, née PANISELLO, Benifallet (Espagne), 27-09-01. — 4776×49—11.

FASI (Gaspard), Tatapfalva (Hongrie), 08-08-04. — 15737×49—59.

FERNANDEZ (Elviro), Oviedo (Espagne), 12-04-19. — 15673×49—15.

FIRLI, née GRZADZIEL, Zabrzeg (Pologne), 16-09-05. — 15178×49—57.

FIRLI (Edmond), Neumunster (Allemagne), 10-09-01. — 15178×49—57.

FRANCKELEMON (Constant), Louvain (Belgique), 15-01-03. — 15738×49—59.

FRANCO, née BELL LLOCH (Tarregrosse (Espagne), 31-08-19. — 15514×49—26.

FRERE (Armand), Montigny-sur-Sambre (Belgique), 06-07-98. — 9630×37—29.

FRERE, née DEDEN, Bressoux (Belgique), 12-09-01. — 9630×37—29.

FURST (Alexandre), Abony (Hongrie), 23-04-08. — 15152×49—51.

GALOUCHKA (Valentine), Alexandrow (Pologne), 26-06-21. — 15661×49—54.

GARABEDIAN (Nigder), Abadan (Iran), 01-12-26. — 15827×49—13.

GARCIA (Romain), Sarinena (Espagne), 28-02-27. — 15174×49—11.

GARNERO (Dominique), Sampeyre (Italie), 23-10-10. — 15936×49—75.

GARNERO, née GARNERO, Sampeyre (Italie), 09-06-10. — 15936×49—75.

GARRO, née FRIEDRICH, Zurich (Suisse), 30-03-17. — 15270×49—13.

GASOWSKI (Ladislas), Recklinghausen (Allemagne), 05-10-19. — 15711×49—62.

GASOWSKI, née KOZLOWSKI, Recklinghausen (Allemagne), 06-08-20. — 15711×49—62.

GASTALDI, née GIRAUDI, Chiusa Pesio (Italie), 30-05-16. — 15847×49—13.

GASTALDI (Giovanni), Chiusa Pesio (Italie), 05-10-04. — 15847×49—13.

GAZELLE, née MELIANI, Calcinaia (Italie), 14-09-19. — 15831×49—13.

GELSOMINI (Jean), Loveno Grumello (Italie), 03-09-99. — 15897×49—74.

GERLERO (Pietro), Piscina (Italie), 08-01-94. — 15896×49—69.

GERVASONE, née BOSSO, Paesana (Italie), 02-03-12. — 51013×38—13.

GERVASONE (Vincent), Paesana (Italie), 30-05-09. — 51013×38—13.

GIANNASSI, née DOMENICALE, Saint-Michel (Italie), 23-10-11. — 6809×46—13.

GIMENEZ, neé SANCHEZ, la Palma (Espagne), 04-02-07. — 15002×49—69.

GIMENEZ (François), la Union (Espagne), 14-05-02. — 15002×49—69.

GITMAN (Abram), Varsovie (Pologne), 24-05-22. — 18808×48—75.

GIUSTI (Elie), Aquileia (Italie), 26-07-30. — 14522×49—60.

GJIDEDE (Koste), Vuno (Albanie), 17-01-08. — 16614×48—42.

GLOGOWSKI (Stanislas), Babice (Pologne), 10-03-06. — 50120×45—71.

GLOGOWSKI, née GIEL, Weimar (Allemagne), 22-06-11. — 50120×45—71.

GLUSZAK (Cécile), Oberhausen (Allemagne), 17-03-23. — 14523×49—62.

GLUZICKI (Marjan), Star Podlesie (Russie), 10-09-26. — 7021×49—78.

GOCHKARIAN (Boghos), Kharpout (Asie Mineure), 12-01-00. — 21581×32—13.

GOCHKARIAN, née MANOUKIAN, Kharpout (Asie Mineure), 12-01-05. — 21581×32—13.

GODARD, née BACCHETTA, Paruzzazo (Italie), 06-09-21. — 32933×48—75.

GOMEZ (Maria), Torrelabad (Espagne), 21-05-11. — 15956×49—81.

GONCALVES (Augusto), Pega (Portugal), 29-03-05. — 15779×49—79.

GONZALEZ (Eulogio), Barcena (Espagne), 22-07-17. — 15957×49—27.

GONZALEZ (Cristobal), Martorell (Espagne), 04-04-24). — 32634×48—13.

GREMESE, née BERTOLI, Rivignano (Italie), 20-01-10. — 25066×38—57.

GREMESE (Dante), Udine (Italie), 29-03-04. — 25066×38—57.

GRUN, née MARDYKS, Varsovie (Pologne), 28-03-95. — 21463×47—75.

GRUN (Symcha), Varsovie (Pologne), 14-11-90. — 21463×47—75.

GRUNDMANN (Walter), Gladbeck (Allemagne), 10-06-23. — 6086×48—75.

GRZESKOWIAK, née STOZEK, Wilkovice (Pologne), 10-12-96. — 23415×47—42.

GRZESKOWIAK (Antoine), Poznan (Pologne), 05-06-98. — 23415×47—42.

HANSCH (Florian), Bystrzek (Pologne), 12-03-18. — 19453×48—59.

HECIAK (Boleslas), Bruckhausen (Allemagne), 05-01-07. — 15869×49—62.

HELLEMANS (Jean), Boom (Belgique), 23-10-88. — 5189×36—57.

HERCHUEL (Henri), Gaurain-Ramecroix (Belgique), 09-04-21. — 36604×45—59.

HIRYCZUK (Spiridon), Tudorow (Pologne), 12-12-92. — 5037×47—68.

HIRYCZUK, née LODYGA, Pawlowek (Pologne), 21-02-97. — 5037×47—68.

INCAGNOLI (Antonio), Isola del Liri (Italie), 12-07-04. — 31898×37—69.

INCAGNOLI, née ROSSINI, Isola del Liri (Italie), 16-10-07 — 31898×37—69.

IRHOLCI (Metr), Dulovo (Tchécoslovaquie), 26-09-04. — 4631×48—62.

IRHOCLI, née KOPCSA, Komjata (Tchécoslovaquie), 05-12-00. — 4631×48—62.

ISMAEL (Léon), Manissa (Asie Mineure), 05-05-11. — 26609×48—69.

JABLONSKY (Désirée), Tunis, 02-12-05. — 32770×41—96.

JACHYMCZYK, née KAROLEWSKI, Wreschen (Pologne), 03-09-07. — 36486×47—62.

JACHYMCZYK (Joseph), Porszewica (Pologne), 18-06-92. — 36486×47—62.

JAKIELA (Casimir), Lubatowa (Pologne), 06-08-24. — 16188×49—59.

JAMGOTCHIAN (Hagop), Erzeroum (Turquie), 02-08-01. — 8953×35—13.

JAMGOTCHIAN (Garabet), Constantinople (Turquie), 28-01-98. — 12650×49—50.

JAMGOTCHIAN, née KEURUKDJIAN, Samsoun (Turquie), 20-02-09. — 8953×35—13.

JAMROZIAK (Zofia), Kozminek (Pologne), 21-10-28. — 15183×49—08.

JANDA (Maurice), Wetteren (Belgique), 22-02-15. — 15455×49—59.

JANOWCZYK (Casimir), Champagnac-les-Mines (Cantal), 19-02-27. — 10876×49—15.

JEGOUX, née GLINA, Neukolln-Berlin (Allemagne), 15-02-22. — 16008×49—78.

JURCA (François), Durnkrut (Autriche), 24-09-05. — 15501×49—75.

KACZMAREK (Antoine), Recklinghausen (Allemagne), 13-04-15. — 10089×49—16.

KALLAS (Edouard), Altenessen (Allemagne), 25-09-08. — 15863×49—62.

KALLAS, née KRZYWIZNIAK, Altenessen (Allemagne), 15-08-13. — 15863×49×62.

KALUS (Stanislas), Szorki (Pologne), 08-05-99. — 16186×49×57.

KAMINSKI (Zozislaw), Zawiercie (Pologne), 15-08-23 — 23819×48×42.

KAZMIERCZAK (Félix), Recklinghausen (Allemagne), 29-10-11 — 11600×49×62.

KAZMIERCZAK, née GRZYWACZ, Suderwich (Allemagne), 03-08-11. — 11600×49×62.

KLEIN, née KLEIN, Secovce (Tchécoslovaquie), 18-07-11. — 15461×49×75.

KOHLER, née CERVENY, Prague (Tchécoslovaquie), 03-05-07. — 11150×49×75.

KOHLER (Augustin), Bily Ujezd (Tchécoslovaquie), 28-07-81. — 11450×49×75.

KOHN, née KAPLAN, Kalitch (Pologne), 14-07-90. — 18221×48×69.

KONIECZNY, née MAJCHRZAK, Gladbek (Allemagne), 27-09-10. — 15315×49×62.

KONIECZNY (Stanislas), Osiek (Pologne), 29-04-09. — 15315×49×62.

KONIG (Albert), Oberbetschdorf (Bas-Rhin), 30-01-06. — 8612×49×67.

KONKOL, née GARCZARCZYK, Chlina (Pologne), 09-11-07. — 16010×49×54.

KOSCIELNIAK (Joseph), Skomielna Biala (Pologne), 25-02-85. — 31008×47×02.

KOSCIELNIAK, née PLOCIENNICZACK, Teodorowo (Pologne), 02-08-01. — 31008×47×02.

KOSMIDER (Jean), Golens (Pologne), 23-06-16. — 31587×48×59.

KOVAKIS (Labos), Pozdivista (Grèce), 10-02-99. — 27673×48×05.

KOVAKIS, née VOUTCHKOWA, Sofia (Bulgarie), 17-01-96. — 27673×48×05.

KOZINSKI (Boleslaw), Zuzoly (Pologne), 30-01-20. — 15461×49×57.

KRAKOWSKI (Alexandre), Janina (Pologne), 06-07-03. — 14807×49×02.

KRAKOWSKI, née TAMA, Vegliska (Pologne), 09-06-16. — 14807×49×02.

KRASKA (Michaëla), Bojanow (Pologne), 27-09-05. — 13611×49×16.

KRSIAK (Joseph), Nitrianske Rudno (Tchécoslovaquie), 28-12-28. — 7775×49×78.

KRUSZCZYNSKI (Félix), Gniewkowo (Pologne), 24-07-01. — 11894×49×42.

KRUSZCZYNSKI, née GOZDZINSKA, Gniewkowo (Pologne), 08-09-01. — 11894×49×42.

KUBIAK (Stanislas), Monstschnik (Pologne), 19-09-08. — 15305×49—62.

KUBIAK, née MROWKA, Erkenschwick (Allemagne), 28-02-13. — 15305×49—62.

KURKDJIAN (Archag), Marache (Asie Mineure), 00-00-00. — 11612×49—75.

KURKDJIAN, née EKSERDJIAN, Constantinople (Turquie), 24-10-11—11612×49—75.

KURKDJIAN (Garabed), Andrinople (Turquie), 00-00-95. — 11781×49—75.

KUTAS (Jachwela), Strychowe (Pologne), 06-07-09. — 10260×49—75.

KUZMEC (Catherine), Grdovcak (Yougoslavie), 10-05-31. — 15159×49—03.

LACZNY, née SPORNY, Goreczki (Pologne), 10-05-96. — 12858×49—47.

LACZNY (Michel), Kielezewo (Pologne), 29-09-96. — 12858×49—47.

LAFOURCADE, née KOCH, Vienne (Autriche), 22-08-26. — 15222×49—64.

LAFUENTE, née OTAL, Barbenuta (Espagne), 18-02-11. — 15865×49—32.

LAFUENTE (Mariano), Biescas (Espagne), 06-10-08. — 15865×49—32.

LANNO, née GUZMAN, Valencia (Espagne), 01-09-04. — 15935×48—83.

LANNO (Alphonse), Ormea (Italie), 21-08-03. — 15935×48—83.

LAURENT (Max), Mons (Belgique), 29-07-11. — 17635×48—08.

LECIAK (Cyprien), Plawno (Pologne), 12-06-18. — 12541×49—63.

LEFEVRE, née PIERMARIA, Macerata (Italie), 30-09-21. — 15760×49—75.

LEONI (François), Rancio Valeuvia (Italie), 01-10-01. — 20259×48—61.

LICHTENSTEIN (Benzion), Lodz (Pologne), 23-11-97. — 30586×48—75.

LIPCHUTZ (Hermann, Sanerbrün (Autriche), 02-03-23. — 11695×49—75.

LIPOWSKI (Marie), Saint-Jean-Bonnefonds (Loire), 04-09-30. — 31302×47—42.

LODI (Albino), Novi Ligure (Italie), 23-02-92. — 15718×49—79.

LODI, née MUSU, Ortueri (Italie), 19-09-03. — 15718×49—79.

LOTCHIDES, née CONTOU, Metelin (Grèce), 02-03-99. — 11962×49—75.

LOLTCHIDES (Georges), Rodosto (Grèce), 26-01-93. — 11962×49—75.

LOPEZ (Emiliano), Vedon (Espagne), 11-08-96. — 15395×49—78.

LOVATI (Ernesto), Corbetta (Italie), 11-05-07. — 15385×49—10.

LUCZAK, née PRZYBYLSKI, Dortmund Eving (Allemagne), 01-12-22. — 22672×39—57.

LUXEMBURGER (Auguste), Sarrebruck (Sarre), 27-06-20. — 23272×26—57.

LUZI (Dante), Milan (Italie), 07-02-12. — 13171×48—78.

MAESTRI (Teresa), Papozze (Italie), 25-09-30. — 15102×49—72.

MAINO (Egidio), Maccio (Italie), 04-04-95. — 4596×49—78.

MAJCHER (Wladyslaw), Hurko (Pologne), 01-12-23. — 310×49—75.

MALASIEWICZ (Waclaw), Zozary (Pologne), 18-10-27. — 13156×49—57.

MALDONADO (Luis), Minas de Rio Tinto (Espagne), 14-04-96. — 15584×49—65.

MALDONADO, née CHARRO, Alosno (Espagne), 07-09-96. — 15584×49—65.

MANCASSOLA (Louis), San Bartolomeo (Italie), 04-11-01. — 13171×49—75.

MANCASSOLA, née BUGNA, San Bartolomeo (Italie), 16-08-01. — 13171×49—70.

MANIAK (Josef), Gerthe (Allemagne), 15-05-14. — 11113×49—59.

MANIAK, née FOJT, Jarocin (Pologne), 30-11-21. — 11113×49—59.

MANUEL (Joaquin), Bagueixe (Portugal), 07-09-89. — 22029×48—80.

MARCHAND (Victor), Marcinelle (Belgique), 28-06-97. — 16096×49—59.

MARCHESINI, née CANALI, Meldolf (Italie), 30-12-95. — 26436×48—83.

MARCHESINI (Vincent), Teodorano (Italie), 23-05-02. — 26436×48—83.

MARTYNIUK (Eugène), Mlawa (Pologne), 15-01-25. — 15285×49—75.

MASANTE (Guiseppe), Benevagienna (Italie), 15-05-92. — 7639×40—75.

MASER (Guillaume), Metz (Moselle), 14-07-01. — 16467×27—67.

MATEJKA (Jean), Starzawa (Pologne), 15-01-21. — 8396×40—57.

MAURIN (Baltasar), Polladuda del Valle 20-02-94. — 1539×49—13.

MAURIN (Baltasar), Polladura del Valle (Espagne), 01-08-93. — 19291×49—13.

MAUTES (Jean), Merzig (Sarre), 01-02-98. — 30679×34—57.

MAZMANIAN née SOGOYAN, Le Pirée (Grèce), 15-03-27. — 15392×49—13.

MAZMANIAN (Paramaz), Constantinople (Turquie), 18-02-21. — 15392×49-13.

MEANDRO (Delphino), Ormea (Italie), 26-11-99. — 6853×36—06.

MEANDRO née MORGANTE, Castel de Casio (Italie), 29-06-95. — 6853×36-06.

MELCHIODI née GHIGNATTI, Pontevico (Italie), 07-08-96. — 15402×49—83.

MEYER (Emile), Les Loges (Haute-Marne), 16-08-25. — 16869×48—52.

MEYER née KREPPERT, Metz (Moselle), 02-02-99. — 15691×49—57.

MICHELAIDES (Jean), Constantinople (Turquie), 14-09-06. — 15390×49—13.

MIKULCIC (Mijo), Pleso (Yougoslavie), 23-10-19. — 11708×49—70.

MILCZAREK née LEWANDOWSKI, Copenhague (Danemark), 24-03-17. — 11339×49—78.

MILCZAREK (Stanislaw), Glowno (Pologne), 17-09-11. — 11339×49—79.

MISSIRIAN née SINABIAN, Tokat (Turquie), 20-12-01. — 11804×49—13.

MISSIRIAN (Kevork), Tokat (Turquie), 10-02-92. — 11804×49—13.

MISTO (Luciana), Binago (Italie), 21-12-27. — 11668×49—75.

MOKRZYCKI (Stanislas), Swierczow (Pologne), 25-12-11. — 6162×49—14.

MOKRZYCKI née CHMIEL, Frampol (Pologne), 10-05-17. — 6162×49—14.

MOLAS (Jésus), Saint-Privat-du-Bas (Espagne), 19-11-89. — 23383×47—66.

MOLINARI (Candide), Bieno (Italie), 25-11-23. — 15656×49—88.

MOLTENI née GHIELMETTI, Gaggino (Italie), 19-08-95. — 15611×49—13.

MOLTENI (Adolfo), Olgiati Comasco (Italie), 16-06-93. — 15611×49—13.

MORALES (Luis), La Linea (Espagne), 01-03-23. — 15371×49—75.

MOSCA (Luciano), Lavis (Italie), 16-02-29. — 11611×49—31.

MOSLER (Jean), Imielin (Pologne), 29-01-05. — 22308×48—57.

MOSTACHETTI (Stefano), Caiolo (Italie), 02-03-09. — 15979×49—05.

MULER (Romaine), Bâle (Suisse), 17-08-30. — 11252×49—78.

NADJARIAN (Boghos), Beyrouth (Liban), 18-01-27. — 15071×49—13.

NATHAN, née KATZ, Berlin (Allemagne), 09-08-96. — 35674×47—75.

NATHAN (Peter), Grosstabarz (Allemagne), 03-08-91. — 35674×47—75.

NAZARI (Joepsh), Roccabruna (Italie), 15-02-02. — 21066×48—06.

NESS (Marian), East Keswick (Angleterre), 21-09-11. — 15681×49—54.

NESS (Marguerite), Garston Liverpool (Angleterre), 02-10-02. — 15683×49—54.

NEVOT (Angel), Salas Allas (Espagne), 01-01-19. — 33598×48—05.

NICOLOSO (Lodovico), Majano (Italie), 27-06-84. — 12597×49—12.

NICOLOSO, née SCAGNETTO, Majano (Italie), 30-06-87. — 12597×49—12.

NIPIOSSIAN (Annik), Corfou (Grèce), 15-04-24. — 15071×49—13.

NOVELLI (Louis), Bubbio (Italie), 23-06-30. — 11274×49—06.

NOWAK (Alfons), Biala Gorna (Pologne), 06-08-24. — 15978×49—87.

NOWAK (Czeslaw), Allenderne Oberbecker (Allemagne), 20-07-08. — 15977×49—62.

OBDRZALEK, née GERSTBERGROVA, Pisek (Tchécoslovaquie), 30-05-98. — 7955×49—57.

OBDRZALEK (Joseph), Pisek (Tchécoslovaquie), 14-06-98. — 7955×49—57.

OCHANDO, née GONZALEZ, Quentecedo (Espagne), 17-10-24. — 15112×49—75.

OCHANDO (Antonio), Hellin (Espagne), 08-04-20. — 15112×49—75.

OHANIAN (Mirhan), Césarée (Turquie), 00-00-05. — 13945×48—13.

OHANIAN, née SENEKDJIAN, Césarée (Turquie), 03-10-10. — 13945×48—13.

OLEYNIK, née KRAWCZYK, Bovinghausen (Allemagne), 12-10-12. — 13137×49—57.

OLEYNIK (Jean), Munsterdorf (Allemagne), 27-05-04. — 13137×49—57.

OLIVERO (Jacques), San Damiano (Italie), 23-07-02. — 15811×49—13.

OLIVERO, née OLIVERO, San Damiano (Italie), 21-03-05. — 15811×49—13.

OLSZEWSKI (Wincenty), Karwacz (Pologne), 16-08-12. — 7919×49—89.

OLSZEWSKI, née ROSINSKA, Galeivice (Pologne), 31-01-12. — 7919×49—89.

ORDENOVIC (Tanasko), Palikoura (Serbie), 14-04-99. — 15813×49—13.

OSTOJAK (Stanislas), Suchorzewko (Pologne), 24-04-86. — 15175×49—59.

OSTOJAK, née GESTY, Wojciechowo (Pologne), 23-12-90. — 15175×49—59.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

OWCZAREK (Edouard), Castrop (Allemagne), 19-09-20. —15382×49—59.

PAFFONI (Lorenzo), Pogno (Italie), 22-07-22. — 2187×48—55.

PAKULA (Jean), Wietchinin (Pologne), 10-05-19. — 15746×49—62.

PALANDJIAN (Antoine), Eski Chehir (Turquie), 11-03-22. — 8496×48—63.

PANTANELLA (Silvio), Isola dei Liri (Italie), 10-12-10. — 22101×40—69.

PANTANELLA, née DE MATTEIS, San Severo (Italie), 03-08-22. — 22101×40—69.

PAPAZIAN (Barkur), Brousse (Turquie), 21-03-14. — 20553×48—69.

PARZYNCZEWSKA (Romain), Orzeszkowa (Pologne), 28-07-95. — 1355×48—62.

PARZYNCZEWSKA, née STOCKI, Gabinghorst (Allemagne), 06-08-13. — 1355×48—62.

PASINI (Emilio), Abbiategrasso (Italie), 17-07-05. — 21109×48—92.

PASTOR (Remiro), Sarratella (Espagne), 01-02-23. — 15675×49—81.

PERDA (Waclaw), Orla (Pologne), 28-08-21. — 15976×49—62.

PEREIRA DA COSTA (José), Melgaco (Portugal), 11-08-06. — 13630×49—76.

PEREIRA (Abel), Sedielos (Portugal), 15-02-07. — 9420×40—69.

PERELLI (Isidoro), Calcinaia (Italie), 02-09-11. — 15061×49—13.

PEROZENI (Albert), Maizières-lès-Metz (Moselle), 11-10-12. — 16107×49—57.

PIASER (Arturo), Noventa di Piave (Italie), 16-05-09. — 15440×49—32.

PIAZZOLI, née MASCIADRI, Fribourg (Allemagne), 20-05-02. — 31936×37—68.

PILAREK (François), Wanne (Allemagne), 23-07-20. — 45385×45—57.

PIORKOWSKI (Wladyslaw), Grzegorzew (Pologne), 03-08-92. — 14210×49—80.

PIORKOWSKI, née JOZWIAK, Grzegorzew (Pologne), 12-10-96. — 14210×49—80.

PIZZUTTI (Virginio), Sacile (Italie), 30-10-07. — 15221×49—03.

PIZZUTTI, née TOMASELLA, Colle Umberto (Italie), 17-01-11. — 15221×49—03.

POL (Fernande), Caneva (Italie), 26-02-30. — 15287×49—78.

POLASZYK (Jean), Marten (Allemagne), 28-09-13. — 12710×49—59.

POSLEDNICZAK (Maria), Wanne (Allemagne), 26-01-15. — 16119×49—59

PRADEZYNSKI (Michel), Zelislaw (Pologne), 15-05-30. — 15112×49—55.

PRATS (Francisco), Benamer (Espagne), 21-07-94 — 44227×45—66.

PRECIADO (Cirilo), Campillo de Altobuey (Espagne), 09-07-91. — 9878×49—30.

PRETZFELDER (Ingeborg), Hambourg (Allemagne), 12-03-15. — 15814×49—75.

PRINI (Giovanni), Lesa (Italie), 08-01-93. — 14661×49—50.

PRZEDBORSKI (Fichel), Lodz (Pologne), 22-01-91. — 22029×30—75.

PRZYSZWA (Moszek), Kaluszyn (Pologne, 28-01-95. — 6976×49—75.

PRZYSZWA, née GRZEDA, Kaluszyn (Pologne), 01-07-96. — 6976×49—75.

RAJNER (Esther), Varsovie (Pologne), 10-07-06. — 15083×49—75.

RAMON (Alexandre), Paracuellos de Jiloca (Espagne), 26-02-11. — 15907×49—81.

RATAJCZAK (Jean) Koscian (Pologne), 10-12-05. — 11310×49—42.

RATAJCZAK, née DOLNY, Sodingen (Allemagne), 09-04-09. — 11310×49—42.

RATAJEZAK (Roch), Bolevice (Pologne), 19-10-01. — 13487×49—77.

RATAJEWSKI (Michel), Gogolewo (Pologne), 29-09-89. — 19955×45—57.

RATAJEWSKI, née KLEMCZAK, Zolednica (Pologne), 20-06-90. — 19955×45—57.

REBESCHINI (Hario), Roana (Italie), 30-10-29. — 15411×49—59.

REBUTTATO, née BIANCOTTO, Gassin (Var), 19-06-06. — 15065×48—06.

REBUTTATO (Joseph), Dolcedo (Italie), 25-02-03. — 15065×48—06.

RECZKOWICZ (Sigismond) Smykow (Pologne), 07-03-25. — 15381×49—68.

REGAZZI (Albin), Asiago (Italie), 17-08-14. — 20937×48—73.

REGAZZETTI (Paul), San Giovanni Bianco (Italie), 04-05-13. — 21877×48—83.

REIZER, née KUZNIAR, Gluchow (Pologne), 01-10-10. — 15034×49—14.

REIZER (Michel), Handzlowka (Pologne), 16-09-06. — 15034×49—14.

REJC (Marie), Essen Rellinghausen (Allemagne), 25-01-21. — 15033×49—75.

REVERSO PEILA (Adolphe), Ingria (Italie), 17-10-09. — 14923×49—75.

REVERSO PEILA, née ROSSI, Enemonzo (Italie), 09-04-12. — 14923×49—75.

RIMLER, née BURY, Baranow (Pologne), 07-11-16. — 10957×47—75.

RIMLER (Salomon), Sokolow (Pologne), 29-02-16. — 10957×47—75.

RINALDI (Pierre), Morozzo (Italie), 10-10-09 — 15211×49—32.

RINALDI, née BARONI, San Pellegrino (Italie), 08-10-06. — 10997×48—01.

RINALDI (Antoine), Brembilla (Italie), 08-08-03. — 10997×48—01.

RIVIERE (Baptiste), Vinaroz (Espagne), 05-02-90. — 3665×49—32.

ROCCO (Giovanni), Giaveno (Italie), 20-02-06. — 21835×40—69.

ROROT (Brunislaw), Brigof (Allemagne), 22-04-22. — 15819×49—80.

RUZZICA, née BALLARDIN, Malo (Italie), 04-10-98. — 14211×48—24.

SADECKI (Romain), Bydgoszcz (Pologne), 09-08-25. — 15551×49—59.

SALVADOR, née LOPEZ, Alhama (Espagne), 28-02-05. — 15031×49—13.

SALVADOR (Vicente), Castielfabib (Espagne), 24-12-01. — 15031×49—13.

SALVI (Filippo), Sedrina (Italie), 19-09-05. — 15817×49—47.

SALVI, née BERETTA, San Paolo d'Argon (Italie), 07-08-14. — 15847×49—47.

SANCHEZ (Cosme), Caudete (Espagne), 27-03-01. — 15574×49—34.

SANCHEZ, née GONZALEZ, Caudete (Espagne), 31-12-09. — 15574×49—34.

SANCHO, née NAVARRO, Estercuel (Espagne), 07-10-07. — 14581×49—81.

SARTORI (Arturo), Cambiasca (Italie), 17-10-11. — 15181×49—50.

SCARSI (Michele), Carpeneto (Italie), 08-01-12 — 15782×49—13.

SCHIMPF (Henri), Speyer (Allemagne), 05-11-00. — 35245×47—57.

SCHMIT (Pierre), Moyeuvre-Grande (Moselle), 26-03-98. — 38575×34—57.

SCHNEIDER (Max), Kasow (Pologne), 00-00-03 — 12682×48—75.

SEMPERE (Jacques), Elche (Espagne), 22-03-90. — 13450×49—11.

SEMPERE, née MOLLA, Elche (Espagne), 20-06-91. — 13450×49—11

SERAFIN (Henri), Poryby (Pologne), 20-09-29. — 14612×49—75.

SERRE (Chiaffredo), Oncino (Italie), 13-12-94. — 21395×39—83.

SEVIERI (Pietro), Capannori (Italie), 16-05-04. — 15752×49—13.

SEVIERI, née BERMOND, Pragelato (Italie), 25-03-14. — 15752×49—13.

SIDERIADES (Lefteri), Moscou (Russie), 29-11-26. — 15731×49—13.

SIMIONOV (Hélène), Barlad (Roumanie), 21-02-92. — 15029×49—75.

SIMOEN (Eric), Zonnebeke (Belgique), 17-08-06. — 13629×48—51.

SKOBERNE (Jean), Langenbochum (Allemagne), 02-07-10. — 15173×49—57.

SKRZYDLAK (Szlama), Garwolin (Pologne), 20-12-06. — 31918×47—75.

SKRZYPCZAK (Stanislas), Holsterhausen (Allemagne), 06-10-05. — 49890×45—57.

SKRZYPCZAK, née PLONKOWSKI, Habinghorst (Allemagne), 26-01-13. — 49890×45—57.

SLADEK (Jan), Kromeriz (Tchécoslovaquie), 02-10-97. — 31239×45—75.

SLADEK, née ZAPLETAL, Krasice (Tchécoslovaquie), 29-11-95. — 31239×45—75.

SOBOTKA (Ignace), Horst Emscher (Allemagne), 28-07-19. — 15282×49—59.

SOMMER (Charles), Bollewiller (Haut-Rhin), 06-07-99. — 13377×49—67.

SOSNOWSKI (Michel), Mannheim (Allemagne), 21-09-23. — 15021×49—06.

SPOLVERATO (Giovanni), Mestre (Italie), 22-07-08. — 15730×49—13.

SREBRNIK (Abraham), Viskitki (Pologne), 23-01-28. — 7380×48—75.

SRP (Georges), Rokycani (Tchécoslovaquie), 03-01-00. — 33028×41—37.

SULMON (André), Estaimbourg (Belgique), 02-11-21. — 15511×49—59.

SWIECZARCZYK (David), Chmielnik (Pologne), 22-06-99. — 35343×46—75.

SWIERCZ (Antoine), Ickern (Allemagne), 15-03-13. — 15551×49—59.

SZCZEBAK (Laurent), Zalipie (Pologne), 31-10-16. — 23289×48—37.

SZCZEPANEK (François), Brambauer (Allemagne), 05-04-22. — 30322×48—62.

SZCZEPANIAK (Jean), Modlica (Pologne), 03-08-97. — 1636×48—31.

SZCZEPANIAK, née GLAPINSKA, Pyzdry (Pologne), 28-12-02. — 1636×48—31.

SZCZESNIAK (Anne), Altenkliische (Allemagne), 29-03-20. — 14185×48—26.

SZKODYCZ (Paul), Lenina Mala (Pologne), 10-04-06. — 6100×49—67.

SZULIK (Nicolas), Bajkawa (Pologne), 08-06-11. — 20998×48—78.

SZULIK, née BARTOSIK, Stropieryn (Pologne), 21-02-20. — 20998×48—78.

SZULIMOWICZ (Munys), Radom (Pologne), 20-05-23. — 11387×49—75.

SZYDLOWSKI (Edmond), Recklinghausen (Allemagne), 15-07-21. — 11140×49—42.

SZYMANSKI, née KLIMCZAK, Swilcza (Pologne), 12-07-06. — 5109×49—51.

SZYMANSKI (Sergiej), Ostrowka (Pologne), 14-01-06. — 5109×49—51.

SZMANSKI, née PRZYBYL, Berlin (Allemagne), 22-11-09. — 19044×48—57.

SZYMANSKI (Michel), Godki (Pologne), 27-08-03. — 19044×48—57.

SZYMCZAK (Michel), Ling (Pologne), 16-09-09. — 11989×49—47.

SZYNDELMAN, née BRZOSTEK, Varsovie (Pologne), 03-07-07. — 11185×49—75.

SZYNDELMAN (Majer), Varsovie (Pologne), 21-01-06. — 11185×49—75.

SZYSZKA (Jahann), Wojkow (Pologne), 13-01-92. — 14481×48—57.

SZYSZKA, née SCHROEDER, Ottewelle r (Sarre), 09-02-05. — 14481×48—57.

TARPINIAN, née GOCHKARIAN, Kharpout (Asie), 26-08-23. — 491×39—57.

TATARA (Rozalia), Jasien (Pologne), 21-06-09. — 30642×47—15.

TCHERTCHIAN, née KHATCHERIAN, New Chkekir (Asie Mineure), 12-05-12. — 1564×49—75.

TCHERTCHIAN (Hoanes), Ourfa (Asie Mineure), 03-08-06. — 15644×49—75.

TCHESNAKOFF (Pierre), Berlin (Allemagne), 10-06-20. — 15172×49—75.

TERAI (Giovanni), Roccabianca (Italie), 07-01-28. — 15806×49—92.

TERDJANIAN (Haigazoum), Gurun (Arménie), 15-01-07. — 11208×47—33.

TERUEL (Manuel), Velez Rubio (Espagne), 07-03-24. — 15482×49—75

THIELEN (Jacques), Petite-Rosselle (Moselle), 15-11-13. — 15371×49—57.

TOMKIEWICZ (Thomas), Dortmund (Allemagne), 12-09-20. — 11098×49—59.

TORI, née FANTOZZI, Montecarlo (Italie), 19-01-05. — 15803×49—13.

TORI (Natale), Montcarlo (Italie), 18-12-05. — 15803×49—13.

TORRES (Juan), Abrucena (Espagne), 02-10-28. — 14805×49—92.

TORRI (Emilio), Spinou del Castelli (Italie), 01-06-10. — 15926×49—54.

TORZS (Ana), Timiscara (Roumanie), 15-01-08. — 29128×48—75.

TROUCHET LEYDIER, née ALONZI, Canistro (Italie), 12-12-21. — 15920×49—84.

TRZMIELEWSKI (Boleslaw), Norbeck (Allemagne), 24-02-20. — 21073×48—62.

TULLIO (Léonardo), Nimis (Italie), 29-07-06. — 21820×48—38.

TURCHINI (Louis), Nice (Alpes-Maritimes), 28-11-25. — 314043×45—06.

TZEISICK (Georges), Petrograd (Russie), 28-12-11. — 21718×34—78.

TZEISICK, née CARADOSSI, Florence (Italie), 23-07-11. — 21718×34—75.

UBBIALI, née BETTOLI, Azanno Decimo (Italie), 25-01-02. — 1256×37—47.

UNGERMAN (Slavomir), Varsovie (Pologne), 16-03-15. — 15790×49—92.

UNGERMAN, née EL ZORBA, Merdjayoum (Liban), 27-04-23. — 15790×49—92.

URBANIAK (Joseph), Dzierzbin (Pologne), 01-06-24. — 15512×49—58.

VAGIS (Hakki), Constantinople (Turquie), 19-11-96. — 53135×38—06

VALENTI (Mathieu), Bengasi (Italie), 07-02-17. — 15703×49—69.

VAN HAREN (Jean), Brockom (Belgique), 29-05-06. — 26662×38—02.

VARON (Joseph), Gallipoli (Turquie), 00-00-05 — 7946×34—13.

VARON, née PINSO (Doudoun), Dardanelles (Turquie), 00-00-01. — 7946×34—13.

VARSANO, née YACOEL, Salonique (Grèce), 20-02-84. — 15284×49—13.

VATANIAN (Krikor), Angora (Turquie), 01-06-23. — 11202×45—13.

VELOSO (Isidore), Aguas Santa (Portugal), 23-11-22. — 38051×45—54.

VERBEURGT (Léopold), Ettchove (Belgique), 14-10-09. — 15283×49—78.

VERDU (Antoine), Pinoso (Espagne), 23-11-28. — 21589×48—91.

VERGES, née ESPANA, Las Bordas (Espagne), 13-03-16. — 14731×49—31.

VERGES (Joaquin), Escunau (Espagne), 01-05-11. — 14731×49—31.

VERGUELEFF (Victor), Saratoff (Russie), 19-01-91. — 8383×34—74.

VIEIRA (Domingos), Santarem (Portugal), 04-01-00 — 22037×48—80.

VIRGILIO (Salvatore), Erice (Italie), 22-09-08. — 12807×46—93.

VISENTINI (Benjamino), Pozzuolo (Italie), 22-01-00. — 15503×48—25.

VISENTINI, née DUCA, Pozzuolo (Italie), 13-11-01. — 15503×48—25.

VISENTINI (Amelia), Pozzuolo del Friuli (Italie), 24-11-25. — 25180×48—25.

VITALI (Ernesto), Calusco del Adda (Italie), 04-06-22. — 16068×49—32.

VOLLWEILER (Siegbert), Schluchtern (Allemagne), 28-01-25. — 12603×48—75.

WAJNBERG (Aron), Lodz (Pologne), 21-03-28. — 15793×49—75.

WAJS (Ichok), Varsovie (Pologne), 22-08-97. — 12150×49—75.

WAJS (Ichok), Varsovie (Pologne), 22-08-97. — 12150×49—75.

WAJS, née GORKA, Minsk (Pologne), 11-01-93. — 12150×49—75.

WALCHLI (Walter), Butzberg (Suisse), 21-11-93. — 15172×49—70.

WALCZAK (Marian), Kobylin (Pologne), 07-03-20. — 16187×48—32.

WARMGES (Jean), Bruxelles (Belgique), 23-11-93. — 22392×47—60.

WAWRZYNIAK (Ignace), Gorzyczki (Pologne), 28-07-02. — 17022×48—57.

WAWRZYNIAK, née PRZYBYLSKI, Eving (Allemagne), 28-09-10. — 17022×48—57.

WAWRZYNIAK (Stanislas), Janowice (Pologne), 10-07-13. — 10119×49—58.

WAWRZYNIAK (Joseph), Jostynie (Pologne), 16-01-12. — 9178×49—62.

WAWRZYNIAK, née LUKOWSKI, Piaski (Pologne), 28-01-22. — 9178×49—62.

WEISZ (Madeleine), Satu Mare (Roumanie), 27-05-26. — 28356×48—75.

WOJCIECHOWSKI (Roman), Robaczyn (Pologne), 14-07-10. — 11225×49—44.

WOJCIECHOWSKI, née KOHYL Jaroslaw (Pologne), 15-03-20. — 11225×49—44.

WOJTASZEWSKI, née SUPEL, Lekaszyn (Pologne), 10-11-04. — 25567×47—55.

WOJTASZEWSKI (Szczepan), Brzozowska (Pologne), 60-12-00. — 25567×47—55.

WOLFF (Frédéric), Oberstein (Allemagne), 16-05-09. — 15473×49—69.

WRZESZCZYNSKI (François), Berlin (Allemagne), 08-03-00. — 16805×48—62.

WRZESZCZYNSKI, née ROGACKI, Castrop (Allemagne), 19-02-04. — 16805×48—62.

ZAJAC (Julien), Olszyny (Pologne), 01-01-02. — 15168×49—54.

ZAJAC, née SZOSTAKOWSKI, Berlin (Allemagne), 24-11-97. — 15168×49—54.

ZAJAC (Ladislas), Olszyny (Pologne), 21-03-09. — 21098×47—78.

ZANOLETTI (Léon), Ardesio (Italie), 30-10-10. — 15727×49—04.

ZDROJEWICZ (Lipa), Grodno (Pologne), 10-07-07. — 10318×49—75,

ZDROJEWICZ, née MELLINGER, Vienne (Autriche), 25-09-24. — 10318×49—75.

ZENONI, née BUCCELLONI, Castelletto (Italie), 06-09-98. — 31585×39—78.

ZOLNIERKIEWICZ (Kasimir), Wreschen (Allemagne), 13-10-88. — 24993×47—62.

ZOLNIERKIEWICZ, née ZIMNY Bickern (Allemagne), 14-12-95. — 24993×47—62.

Art. 2. — Sont réintégrées dans la nationalité française :

ALAREK, née PALAMAR, Poznanka (Pologne), 04-07-22. — 11971×49—78.

BAECHLER, née GONNEAU, Châtellerault (Vienne), 08-10-01. — 21635×24—27.

BERTORELLO, née BRONDINO, Marseille (Bouches-du-Rhône), 01-01-99. — 12252×48—13.

DECONINCK, née LALLOUEL, Paris, 31-01-01. — 11577×40—78.

DOSSETTO, née VIALF, Marseille (Bouches-du-Rhône), 27-06-82. — 11911×49—13.

DUFOUR, née MARINIER, Tours (Indre-et-Loire), 04-01-95. — 15176×49—37.

FLORIT, née SINTES, Fondouk (Alger), 04-10-83. —23100×30—91.

GERHARDS, née VIVIERE, Montrouge (Seine), 21-09-07. — 26221×26—57.

GREDIG, née MAYEUR, Sandaucourt (Vosges), 29-02-88. — 15965×49—50.

HALLA, née TURCK, Tunis, 27-10-81. — 1160×49—75.

MURARI, née CAILLAUD, Paris, 23-10-09. — 12985×45—75.

BREGER (Marthe), Mazé (Maine-et-Loire), 05-07-99. — 15068×45—75.

SANTA MARIA, née VITET, Péronne (Somme), 25-08-01. — 15625×49—75.

SCHNEIDER, née VIOLO, le Creusot (Saône-et-Loire), 21-08-06. — 12062×48—75.

SOMMER, née WENDLING, Hoenheim (Bas-Rhin), 23-09-00. — 13377×49—67.

SRP, née LECLERE, Witry-lès-Reims (Marne), 10-05-01. — 33028×41—37.

TETAZ, née PENELOUX, la Courtine (Creuse), 04-01-98. — 15725×49—75.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française :

AIMAR (Laurent), Villariès (Haute-Garonne), 14-12-38. — 20129×48—31.

AIMAR (Madeleine), Saint-Foy-de-Peyrolières (Haute-Garonne), 14-05-36. — 20129×48—31.

AIME (Antoine), Hyères (Var), 05-11-48. — 15411×49—83.

AIME (Giovanni), Roaschia (Italie), 16-03-30. — 15414×49—83.

AIME (Louis), Hyères (Var), 12-03-47. — 15411×49—83.

AIME (Lisane), Fréjus (Var), 27-03-11. — 15411×49—83.

ARLOTTO (Lucie), Vinadio (Italie), 01-12-28. — 18185×47—83.

ARLOTTO (Louise), Mandelieu (Alpes-Maritimes), 03-01-38. — 18185×47—83.

ARLOTTO (Jean), Pierrefeu (Var), 17-01-44. — 18185×47—83.

BACHERGIAN (Viviane), Saint-Etienne (Loire), 12-09-48. — 29010×47—12.

BERNAD (Marie), Bestue (Espagne), 01-10-33. 15595×49—65.

BERNAD (Carmen), Bestue (Espagne), 07-10-29. — 15595×49—65.

BERTORELLO (Vittorio), Sanfront (Italie), 29-07-29. — 12262×48—13.

BIASIA (François), Verdun (Meuse), 25-10-45. — 6252×49—55.

BIASIA (Liliana), Verdun (Meuse), 01-07-41. — 6252×49—55.

BIASIA (Giacomo), Verdun (Meuse), 28-02-40. — 6252×49—55.

BOZADJIAN (Armen), Lyon (Rhône), 28-08-47. — 15432×49—69.

BRAVAGLIERI (Ginette), Brax (Lot-et-Garonne), 13-02-37. — 1795×49—47.

CAPELLI (Dominique), Saint-Claude (Jura), 27-06-39. — 21036×48—01.

CAPELLI (Marie), Belleydoux (Ain), 05-01-42. — 21036×48—01.

CAPELLI (Gilbert), Saint-Claude (Jura), 05-07-40. — 21036×48—01.

CECCHINI (Dante), Marcalino (Italie), 15-10-28. — 861×46—54.

CIEPLIK (Stanislas), Péronne (Somme), 23-02-30. — 22516×48—77.

CIEPLIK (Edmond), Rethel (Ardennes), 06-11-36. — 22516×48—77

CRESPOS (Lucienne), Bordeaux (Gironde), 22-01-34. — 14983×49—17.

CUSNATI (Erio), Borzano (Italie), 08-03-31. — 11857×40—10.

DA SILVA (Jacques), Château-Arnoux (Basses-Alpes), 04-03-38. — 15713×49—04.

DANDRES (Flora), Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), 09-10-15. — 15950×49—74.

DANDRES (Liliane), Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), 11-08-43. — 15950×49—74.

DANESI (Marguerite), Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône), 31-03-10. — 15198×49—11.

DAWIDOWICZ (Abuva), Tel Aviv (Palestine), 01-08-30. — 1850×49—75.

DE KEYSER (Marie), Douilly (Somme), 29-03-48. — 11739×49—80.

DE KEYSER (Henri), Douilly (Somme), 07-07-44. — 11739×49—80.

DRAG (Bernadette), Château-Thierry (Aisne), 02-12-33. — 15711×49—02.

DRAG (Jeanine), Château-Thierry (Aisne), 04-11-36. — 15711×49—02.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

DRAG (Stephania), Château-Thierry, (Aisne), 14-02-10. — 15714 x 49—02.

DRAG (Theresia), Château-Thierry (Aisne), 28-02-32. — 15714 x 49—02.

FRERE Paule), Hasselt (Belgique), 03-02-29. — 9630 x 37—29.

GASOWSKI (Richard), Houdain (Pas-de-Calais), 24-03-16. — 15741 x 49—62.

GASOWSKI (Henri), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 24-10-18. — 15741 x 49—62.

GASTALDI (Antoine), Lambesc (Bouches-du-Rhône), 13-06-11. — 15817 x 49—13.

GIMENEZ (Fulgence), Vienne (Isère), 18-03-37. — 15002 x 49—69.

GLADYSZ (Joséphine), Saint-Bonnet (Cantal), 06-06-11. — 30612 x 47—15.

GLADYSZ(Jacqueline), Allanche (Cantal), 15-07-43. — 30612 x 47—15.

GLOGOWSKI (Lucie), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 02-01-39. — 50120 x 45—71.

GLOGOWSKI (Eliane), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 01-09-43. — 50120 x 45—71.

GLUZICKI (Edmond), Gonesse (Seine-et-Oise), 12-02-18. — 7024 x 49—78.

GREMESE (Luigina), Udine (Italie), 01-12-33. — 25066 x 38—57.

HELLEMANS (Marcel), Moyeuvre-Grande (Moselle), 09-01-35. — 5189 x 36—57.

HIRYCZUK (Jeanne), Staffelfelden (Haut-Rhin), 24-01-35. — 5037 x 47—68.

HIRYCZUZ (Rose), Staffelfelden (Haut-Rhin), 02-08-33. — 5037 x 47—68.

HIRYCZUK (Victor), Staffelfelden (Haut-Rhin), 30-10-30. — 5037 x 47—68.

HIRYCZUK (Marie), Staffelfelden (Haut-Rhin), 18-02-32. — 5037 x 47—68.

HIRYCZUK (Emilie), Mulhouse (Haut-Rhin), 26-06-39. — 5037 x 47—68.

IRHOLGI (Anna), Dulovo (Tchécoslovaquie), 14-11-28. — 4631 x 48—62.

JAMROZIAK (Marie), Mézières (Ardennes), 10-11-18. — 15183 x 49—08.

KALLAS (Bernard), Harnes (Pas-de-Calais), 15-05-49. — 15863 x 49—62.

KAZMIERCZAK (Emilienne), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 02-04-38. — 11600 x 49—62.

KOHLER (Roger), Paris, 17-01-14. — 11150 x 49—75.

KONIECZNY (Hélène), Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais), 14-06-37. — 15315 x 49—62.

KONIECZNY (Irène), Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais), 05-05-32. — 15315 x 49—62.

KOSCIELNIAK (Janine), Chevrésis-Monceau (Aisne), 20-06-35. — 31008 x 47—02.

KOSCIELNIAK (Pierre), Courbes (Aisne), 21-02-38. — 31008 x 47—02.

KRAKOWSKI (Jean), Laon (Aisne), 05-11-38. — 14807 x 49—02.

KRAKOWSKI (Jeannine), Omissy (Aisne), 18-01-40. — 14807 x 49—02.

KRAKOWSKI (Damila), Bourg-d'Oisans (Isère), 09-01-42. — 14807 x 49—02.

KRAKOWSKI (Hélène), Lesdins (Aisne), 09-03-46. — 14807 x 49—02.

KRAKOWSKI (Marie), Lesdins (Aisne), 15-02-48. — 14807 x 49—02.

KRASKA (Rachel), Angoulême (Charente), 08-03-29. — 13611 x 49—16.

KRASKA (Marie), Pillac (Charente), 07-12-33. — 13611 x 49—16.

KRUSZCZYNSKI (Anne), Gniewkowo (Pologne), 08-07-29. — 11894 x 49—42.

LAFUENTE (Maria), Biescas (Espagne), 03-05-33. — 15865 x 49—32.

LODI (Jeanne), Villerupt (Meurthe-et-Moselle), 04-08-39. — 15748 x 49—79.

LODI (Marcelle), Niort (Deux-Sèvres), 11-03-42. — 15748 x 49—79.

LUZI (Monique), Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise), 23-12-37. — 13171 x 48—78.

LUZI (Serge), Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise), 02-09-36. — 13171 x 48—78.

MANCASSOLA (Jean), San Bartolomeo (Italie), 05-12-34. — 13171 x 49—70.

MANCASSOLA (Agnès), Saint-Rémy (Haute-Saône), 16-05-38. — 13171 x 49—70.

MANCASSOLA (Daniel), Saint-Rémy (Haute-Saône), 21-08-44. — 13171 x 49—70.

MANIAK (Stanislask), Sin-le-Noble (Nord), 25-05-42. — 11413 x 49—59.

MANIAK (Miroslaw), Waziers (Nord), 17-04-45. — 11413 x 49—59.

MARCHESINI (Victor), la Seyne-sur-Mer (Var), 20-09-36. — 26136 x 48—83.

MAZMANIAN (Claudine), Marseille (Bouches-du-Rhône), 13-10-48. — 15392 x 49—13.

MAZMANIAN (Josiane), Marseille (Bouches-du-Rhône), 02-08-44. — 15392 x 49—13.

MOKRZYCKI (Christiane), Tilly-sur-Seulles (Calvados), 20-05-37. — 6162 x 49—14.

MOKRZYCKI (Jean), Caen (Calvados), 11-12-43. — 6162 x 49—14.

MOLINARI (Chantal), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 01-01-48. — 15656 x 49—88.

MOLTENI (Marie), Marvejols (Lozère), 02-03-36. — 15611 x 49—48.

MOLTENI (Joseph), Faloppio (Italie), 12-01-30. — 15611 x 49—48.

MOSLER (Jean), Houthalen (Belgique), 18-04-32. — 22308 x 48—57.

OBDRZALEK (Vera), Zlin (Tchécoslovaquie), 15-01-31. — 7955 x 49—57.

OBDRZALEK (Alexia), Zlin (Tchécoslovaquie), 21-10-28. — 7955 x 49—57.

OLEYNIK (Edmond), Merlebach (Moselle), 28-01-42. — 13137 x 49—57.

OLSZEWSKI (Geneviève), Toucy (Yonne), 02-04-16. — 7919 x 49—89.

PARZYNCZEWSKA (Edouard), Ruitz (Pas-de-Calais), 26-01-39. — 1355 x 48—62.

PARZYNCZEWSKA (Sophie), Ruitz (Pas-de-Calais), 25-07-37. — 1355 x 48—62.

PIZZUTTI (Remigio), Louroux-Hodement (Allier), 30-12-37. — 15221 x 49—03.

PIZZUTTI (Egidio), Sacile (Italie), 20-10-34. — 15221 x 49—03.

PIZZUTTI (Eugène), Louroux-Hodement (Allier), 11-09-41. — 15221 x 49—03.

RINALDI (Alfred), Bellegarde (Ain), 22-11-35. — 10997 x 48—01.

RINALDI (Joséphine), Arlod (Ain), 12-07-42. — 10997 x 48—01.

RINALDI (Irma), Bellegarde (Ain), 18-01-37. — 10997 x 48—01.

RINALDI (Guérino), Bellegarde (Ain), 21-01-34. — 10997 x 48—01.

RINALDI (Marie), Curdomo (Italie), 23-12-30. — 10997 x 48—01.

RINALDI (Jeannine), Bellegarde (Ain), 01-01-33. — 10997 x 48—01.

RUZZICA (Jeanne), Saint-Pierre-d'Eyraud (Dordogne), 05-12-30. — 14211 x 48—24.

RUZZICA (Antoine), Ribagnac (Dordogne), 05-03-29. — 14211 x 48—24.

SALVI (Baptiste), Carmaux (Tarn), 21-06-38. — 15817 x 49—17.

SANCEO (René), Bollène (Vaucluse), 17-02-44. — 14581 x 49—84.

SCHIMPF (Henri), Nilvange (Moselle), 13-03-30. — 35245 x 47—57.

SEVIERI (Robert), Marseille (Bouches-du-Rhône), 19-01-46. — 15752 x 49—13.

SKRZYPCZAK (Pauline), Merlebach (Moselle), 30-10-28. — 49890 x 45—57.

SKRZYPCZAK (Anne), Saint-Avold (Moselle), 28-05-31. — 49890 x 45—57.

SKRZYPCZAK (Edithe), Merlebach (Moselle), 17-08-45. — 49890 x 45—57.

SLADEK (Zdenek), Prague (Tchécoslovaquie), 07-01-30. — 34239 x 45—75.

SWIERCZ (Monique), Escrebieux (Nord), 16-09-42. — 15551 x 49—59.

SZCZEPANIAK (Joseph), Myszakowka (Pologne), 22-01-30. — 1636 x 48—34.

SZULIK (Nicole), les Mureaux (Seine-et-Oise), 15-10-43. — 20998 x 48—78.

SZYMANSKI (Jeanine), Sainte-Menehould (Marne), 22-06-36. — 5109 x 49—51.

SZYMANSKI (Hedwige), Moyeuvre-Grande (Moselle), 05-09-44. — 19044 x 48—57.

SZYMANSKI (Zenon), Moyeuvre-Grande (Moselle), 02-12-38. — 19044 x 48—57.

SZYMANSKI (Cécile), Moyeuvre-Grande (Moselle), 26-10-35. — 19044 x 48—57.

SZYMANSKI (Janina), Neustadt (Pologne), 24-12-28. — 19044 x 48—57.

SZYMANSKI (Emile), Sainte-Menehould (Marne), 10-07-38. — 5109 x 49—51.

SZYMANSKI (Marie-Thérèse), Moyeuvre-Grande (Moselle), 21-08-47. — 19044 x 48—57.

SZYMANSKI (Casimira), Nowe Miasto Nad Warta (Pologne), 12-02-30. — 19044 x 48—57.

SZYMANSKI (Christine), Moyeuvre-Grande (Moselle), 26-05-34. — 19044 x 48—57.

SZYSZKA (Gilbert), Knutange (Moselle), 19-01-38. — 11181 x 48—57.

TORI (Iva), Montecarlo (Italie), 01-11-30. — 15803 x 49—13.

VISENTINI (Roméo), Pozzuolo (Italie), 22-08-34. — 15503 x 48—25.

VISENTINI (Albert), Cluse-et-Mijoux (Doubs), 16-10-42. — 15503 x 48—25.

WAWRZYNIAK (Christiane), Challuy (Nièvre), 02-05-40. — 10119 x 49—58.

WAWRZYNIAK (François), Stiring-Wendel (Moselle), 02-04-34. — 17022 x 48—57.

WAWRZYNIAK (Edouard), Stiring-Wendel (Moselle), 22-10-36. — 17022 x 48—57.

WAWRZYNIAK (Thérèse), Nevers (Nièvre), 07-02-39. — 10119 x 49—58.

WOJCIECHOWSKI (Jean), Couéron (Loire-Inférieure), 06-06-40. — 11225 x 49—44.

WOJCIECHOWSKI (Czeslaw), Couéron (Loire-Inférieure), 18-11-12. — 11225 x 49—44.

ZAJAC (Marie-Thérèse), Vendegies-sur-Ecaillon (Nord), 26-06-32. — 15168 x 49—54.

ZAJAC (Jean), Vendegies-sur-Ecaillon (Nord), 31-08-34. — 15168 x 49—54.

ZAJAC (Lucie), Valenciennes (Nord), 25-03-36. — 15168 x 49—54.

ZANOLETTI (Sabine), Ardesio (Italie), 24-07-36. — 15727 x 49—04.

Art. 4. — Sont autorisés à porter à l'avenir les noms francisés suivants:

ANDREJAK:

ANDRZEJAK (Julienne), Oberhausen-Allstaden (Allemagne), 01-01-22 NAT. — 40927 x 49—57.

BIRSTEN:

BIRSZTEJN (Vera), Brzesc (Pologne), 11-10-98 NAT. — 23615 x 48—75.

BLASKEVIC:

BLASZKIEWICZ (Joseph), Sosnowiec (Pologne), 01-12-25 NAT. — 8688 x 49—11.

BURSTIN:

BURSZTYN (Moszek), Piaski (Pologne), 21-10-19 NAT. — 5916 x 40—75.

BURSTIN:

BURSZTYN (Szmul), Biskupice (Pologne), 26-02-95 NAT. — 25736 x 33—75.

BURSZTYN, née BRONSZTEIN, Piaski (Pologne), 13-02-95 NAT. — 25736 x 33—75.

BYRA:

BZDYRA (Pierre), Huta Krzeszowska (Pologne), 24-07-20 NAT. — 10740 x 49—42.

CHONAKI:

CHOJNACKI (Henryk), Biala (Pologne), 06-03-24 NAT. — 12788 x 49—03.

CHALEK:

CHWALEK (Stéphane), Ozarow (Pologne), 28-03-05 NAT. — 11896 x 49—59.

DAVIDOVIC:
DAWIDOWICZ (Israël), Lodz (Pologne), 07-05-92 NAT. — 4850×49—75.
DAWIDOWICZ, née DAWIDOWICZ, Klobusk (Pologne), 03-05-95 NAT. — 4850×49—75.
DAWIDOWICZ (Ahuva), Tel Aviv (Palestine), 01-08-30 EFF. — 4850×49—75.

DOBRAZIC:
DOBRASZCZYK (Stefan), Kalisz (Pologne), 10-09-16 NAT. — 30089×47—75.

DREVOSKI:
DRZEWOSKI (Félix), Kuka (Pologne), 25-01-92 NAT. — 26653×46—63.

FAINSILBER:
FAJNZYLBER (Szulam), Varsovie (Pologne, 12-11-18 NAT. — 9620×49—78.

JANOWZYK:
JANOWCZYK (Casimir), Champagnac-les-Mines (Cantal). — 19-02-27 NAT. — 10876×49—15.

KASMAREK:
KACZMAREK (Antoine), Recklinghausen (Allemagne), 13-04-15 NAT. — 10089×49—16.

KOCELNIAK:
KOSCIELNIAK (Joseph), Skomielna Biala (Pologne), 25-02-85 NAT. — 31008×47—02.
KOSCIELNIAK, née PLOCIENNICZACK, Teodorowo (Pologne), 02-08-01 NAT. — 31008×47—02.
KOSCIELNIAK (Janine), Chevresis-Monceau (Aisne), 20-06-35 EFF. — 31008×47—02.
KOSCIELNIAK (Pierre), Courbes (Aisne), 24-02-38 EFF. — 31008×47—02.

KERSIAK:
KRSIAK (Joseph), Nitrianske Rudno (Tchécoslovaquie), 28-12-28 NAT. — 7775×49—78.

KURJIAN:
KURKDJIAN (Archag), Marache (Asie-Mineure), 00-00-00 NAT. — 11612×49—75.
KURKDJIAN, née EKSERDJIAN, Constantinople (Turquie), 24-10-11 NAT. — 11612×49—75.

MAICHER:
MAJCHER (Wladyslaw), Hurko (Pologne), 01-12-23 NAT. — 316×49—75.

MALASEVIC:
MALASIEWICZ (Waclaw), Zdzary (Pologne), 18-10-27 NAT. — 13156×49—57.

MATEKA:
MATEJKA (Jean), Starzawa (Pologne), 15-01-21 NAT. — 8396×40—57.

MILZAREK:
MILCZAREK (Stanislaw), Glowno (Pologne, 17-09-11 NAT. — 11339×49—78.
MILCZAREK, née LEWANDOWSKI, Copenhague (Danemark), 24-08-17 NAT. — 11339×49—78.

MORZIKI:
MOKRZYCKI (Stanislas), Swierczow (Pologne), 25-12-11 NAT. — 6162×49—44.
MOKRZYCKI, née CHMIEL, Frampol (Pologne), 10-05-17 NAT. — 6162×49—44.
MOKRZYCKI (Chrisliane), Tilly-sur-Seulles (Calvados), 20-05-37 EFF. — 6162×49—44.
MOKRZYCKI (Jean), Caen (Calvados), 11-12-43 EFF. — 6162×49—14.

OLZESKI:
OLSZEWSKI (Wincenty), Karwacz (Pologne), 16-08-12 NAT. — 7919×49—89.
OLSZEWSKI, née ROSINSKA, Galelvice (Pologne), 31-01-12 NAT. — 7919×49—89.
OLSZEWSKI (Geneviève), Toucy (Yonne), 02-01-16 EFF. — 7919×49—89.

PALADIAN:
PALANDJIAN (Antoine), Eski Chehir, Turquie), 11-03-22 NAT. — 8496×48—63.

PARYNZEWSKI:
PARZYNCZEWSKA (Romain), Orzeszkowa (Pologne), 28-07-95 NAT. — 1355×48—62.
PARZYNCZEWSKA, née STOCKI, Habinghorst (Allemagne), 06-08-13 NAT. — 1355×48—62.
PARZYNCZEWSKA (Edouard), Ruitz (Pas-de-Calais, 26-04-39 EFF. — 1355×48—62.
PARZYNCZEWSKA (Sophie), Ruitz (Pas-de-Calais), 25-07-37 EFF. — 1355×48—62.

PIORSI:
PIORKOWSKI (Wladyslaw), Grzegorzem (Pologne), 03-06-92 NAT. — 11240×49—80.
PIORKOWSKI, née JOZWIAK, Grzegorzem (Pologne), 12-10-96 NAT. — 11240×49—80.

PREBOSKI:
PRZEDBORSKI (Fichel), Lodz (Pologne), 22-04-91 NAT. — 22020×30—75.

PRYWA:
PRZYSZWA (Moszek), Kaluszyn (Pologne), 28-01-95 NAT. — 6976×49—75.
PRZYSZWA, née GRZEDA, Kaluszyn (Pologne), 04-07-96 NAT. — 6976×49—75.

RATAJZAK:
RATAJCZAK (Jean), Koscian (Pologne), 10-12-05 NAT. — 11310×49—42.
RATAJCZAK, né DOLNY, Sodingen (Allemagne), 09-01-09 NAT. — 11310×49—42.

SKLAK:
SKRZYDLAK (Szlama), Garwolin (Pologne), 20-12-06 NAT. — 31948×47—75.

SKRYZAK:
SKRZYPCZAK (Stanislas), Holsterhausen (Allemagne), 06-10-05 NAT. — 49890×45—57.
SKRZYPCZAK, née PLONKOWSKI, Habinghorst (Allemagne), 26-04-13 NAT. — 49890×45—57.
SKRZYPCZAK (Pauline), Merlebach (Moselle), 30-10-28 EFF. — 49890×45—57.
SKRZYPCZAK (Anne), Saint-Avold (Moselle), 28-05-31 EFF. — 49890×45-57.
SKRZYPCZAK (Edithe), Merlebach (Moselle), 17-08-15 EFF. — 49890×45—57.

SERNIK:
SREBRNIK (Abraham), Viskitki (Pologne), 23-01-28 NAT. — 7380×48—75.

SERP:
SRP (Georges), Rokycani (Tchécoslovaquie), 03-01-00 NAT. — 33028×41—37.
SRP, née LECLERE, Witry-lès-Reims (Marne), 10-06-01 REI. — 33028×41—37.

SIEZARIC:
SWIECZARCZYK (David), Chmielnik (Pologne), 22-06-99 NAT. — 35343×40—75.

SEBAK:
SZCZEBAK (Laurent), Zalipie (Pologne), 31-10-16 NAT. — 23289×48—37.

SEPANIAK:
SZCZEPANIAK (Jean), Modlica (Pologne), 03-08-97 NAT. — 1636×48—31.
SZCZEPANIAK, née GLAPINSKA, Pyzdry (Pologne), 28-12-02 NAT. — 1636×48—31.
SZCZEPANIAK (Joseph), Myszakowka (Pologne), 22-01-30 EFF. — 1636×48—31.

SKODIC:
SZKODYCZ (Paul), Lenina Mala (Pologne), 10-04-06 NAT. — 6100×49—67.

SULIK:
SZULIK (Nicolas), Bajkawa (Pologne), 08-06-11 NAT. — 20998×48—78.
SZULIK, née BARTOSIK, Siropieryn (Pologne), 21-02-20 NAT. — 20998×48—78.
SZULIK (Nicole), Mureaux (Seine-et-Oise), 15-10-43 EFF. — 20998×48—78

SULIMOVIC:
SZULIMOWICZ (Munys), Radom (Pologne), 20-05-23 NAT. — 11387×49—75.

SIMEZAK:
SZYMCZAK (Michel), Ling (Pologne), 16-09-09 NAT. — 11989×49—47.

TERANIAN:
TERDJANIAN (Haigazoum), Gurun (Arménie), 15-01-07 NAT. — 14208×47—33.

TORZE:
TORZS (Ana), Timiscara (Roumanie), 15-01-08 NAT. — 29128×48—75.

TREMILESKI:
TRZMIELEWSKI (Boleslaw), Norbeck (Allemagne), 24-02-20 NAT. — 21073×48—62.

TEZIC:
TZEISICK (Georges), Pétrograd (Russie), 28-12-11 NAT. — 21718×34—78.
TZEISICK, née CARADOSSI, Florence (Italie), 25-07-11 NAT. — 21718×34—75.

WAIS:
WAJS (Iochok), Varsovie (Pologne), 22-08-97 NAT. — 12450×49—75.
WAJS, née GORKA, Minsk (Pologne), 14-01-93 NAT. — 12450×49—75.

WALZAC:
WALCZAK (Marian), Kobylin (Pologne), 07-03-20 NAT. — 16487×48—32.

VARZINIAK:
WAWRZYNIAK (Joseph), Jostynie (Pologne), 16-01-12 NAT. — 9178×49—62.
WAWRZYNIAK, née LUKOWSKI, Plaski (Pologne), 28-04-22 NAT. — 9178×49—62.

WARZINIAK:
WAWRZYNIAK (Stanislas), Janowice (Pologne), 10-07-13 NAT. — 10149×49—58.
WAWRZYNIAK (Christiane), Challuy (Nièvre), 02-05-40 EFF. — 10149×49—58.
WAWRZYNIAK (Thérèse), Nevers (Nièvre), 07-02-39 EFF. — 10149×49—58.

WREZYNSKI:
WRZESZCZYNSKI (François), Berlin (Allemagne), 08-03-00 NAT. — 16805×48—62.
WRZESZCZYNSKI, née ROGACKI, Castrop (Allemagne), 19-02-01 NAT. — 16805×48—62.

DROJEVIC:
ZDROJEWICZ (Lipa), Grodno (Pologne), 10-07-07 NAT. — 10318×49—75.
ZDROJEWICZ, née MELLINGER, Vienne (Autriche), 25-09-21 NAT. — 10318×49—75.

Art. 5. — Sont libérés de leurs liens d'allégeance à l'égard de la France:

AEBERLI (Jean), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 26-12-29. — 20716×48—99.

ALVISSE (Georges), la Longueville (Nord), 15-03-26. — 13289×48—99.

BERTHOD (Albert), Laconnex Genève (Suisse), 12-05-10. — 593×39—99.

BRASSART (Gérard), Grand Reng (Belgique), 06-04-30. — 33135×48—99.

DELMARQUETTE (Robert), Mortagne-du-Nord (Nord), 21-01-28. — 31550×45—99.

DESPRETZ (René), Paris, 06-06-27. — 23165×47—99.

GETLEIN (Jack), Neuilly-sur-Seine (Seine), 17-03-27. — 1710×48—99.

GOMMES (Odile), Londres (Grande-Bretagne), 27-08-13. — 8778×47—99.

GOMMES (Patrica), Londres (Grande-Bretagne), 28-03-48. — 8778×47—99.

GOMMES (Jean-Claude), Quimper (Finistère), 12-08-40. — 8778×47—99.

GOMMES (Jean), Paris, 04-12-10. — 8778×47—99.

GRIEDER (Rémi), Soulan (Ariège), 28-08-30. — 31185×48—99.

HAELEWYN (Léon), Wiers (Belgique), 25-03-28. — 33778×48—99.

KOTELKINE (René), Marseille (Bouches-du-Rhône), 31-01-32. — 13210×48—13.

KOTELKINE (Jeanne), Marseille (Bouches-du-Rhône), 07-11-33. — 13210×48—13.

LECLERCQ (Ernest), Anderlues (Belgique), 14-08-30. — 21377×48—99.

LESIEUR (Roger), Haine Saint-Paul (Belgique), 05-06-30. — 30613×48—99.

LOUX (Roger), Rossignol (Belgique), 05-05-27. — 10174×46—99.

MARTIN (Walter), Leymen (Haut-Rhin), 25-07-26. — 9974×47—68.

MASSON (Robert), New York (Etats-Unis), 11-07-16. — 14173×48—99.

MASSON (Jacques), Colombes (Seine), 01-06-16. — 14173×48—99.

MEUNIER (Maurice), Leeuw Saint-Pierre, 17-09-30. — 1707×49—99.

POLLET (Gilbert), Courcelles (Belgique), 30-05-30. — 30503×48—99.

POPPE (Henri), Courrières (Pas-de-Calais), 21-05-23. — 31027×45—99.

SCHNEIDER (Paul), Biella (Italie), 26-04-10. — 2833×48—99.

STREKER (Jacques), Etterbeek (Belgique), 07-08-27. — 25001×48—99.

TRATSAERT (Edouard), Tourcoing (Nord), 25-09-26. — 24713×47—99.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TRATSAERT (Fanny), Schaerbeek (Belgique), 15-10-17. — 21713×47—99.

TRATSAERT, née PASCAL, Schaerbeek (Belgique), 22-01-27. — 21713×47—99.

WILLE (Roger), Livarot (Calvados), 29-11-26. — 1971×48—99.

WUTHRICH (Pierre), Paris, 29-06-29. — 27349×48—99.

Art. 6. — Sont admis au statut métropolitain français:

BAH SOYLEYMANE, Gongore (Guinée), 00-00-18. — 14691×49—98.

ESSONGHE, née N'DANGO, Menghe Sika (Gabon), 12-05-15. — 12071×49—98.

ESSONGHE (Michel), Port-Gentil (Afrique équatoriale française), 09-01-11. — 12071×49—98.

ESSONGHE (Joseph), Saint-Martin (Gabon), 20-07-10. — 12071×49—98.

LABANI (Ali), Douar Dra Barrouta Palestro (Alger), 22-11-27. — 8556×49—91.

RANDRIANARIMANANA (Raymond), Tananarive, 30-12-26. — 12085×49—98.

RANDRIAMIHAMINA (Désiré), Tananarive, 10-06-27. — 12086×49—98.

Art. 7. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au décret de naturalisation du 31 décembre 1947 (*Journal officiel* du 11 janvier 1948): page 322, 1re colonne, au lieu de: « Dore (Marie-Itria), née le 2 avril 1917 », lire: « Dore (Hiri-Maria), née le 3 avril 1917 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 14 septembre 1948 (*Journal officiel* du 3 octobre 1948): page 9673, 1re colonne, au lieu de: « Varjabetian (Ohannes), Bolou (Asie Mineure), 05-01-14 », lire: « Varjabetian (Ohannes), Bolou (Asie Mineure), 10-03-07 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 15 octobre 1948 (*Journal officiel* du 17 octobre 1948): page 10166, 1re colonne, au lieu de: « Dawidziak (Thérèse), Saint-Avold (Moselle), 06-10-10 », lire: « Dawidziak (Irène) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 31 décembre 1948 (*Journal officiel* du 16 janvier 1949): page 706, 1re colonne, au lieu de: « Ferrari, née Barbieri, Lama (Italie), 10-06-80 », lire: « Ferrari, née Barbieri, Lama (Italie), 10-06-78 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 4 février 1949 (*Journal officiel* du 13 février 1949): page 1613, 3e colonne, au lieu de: « Montalbano (Emmanuel), Tunis, 07-01-12 », lire: « Montalbano (Emmanuel), Tunis, 07-02-12 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 11 février 1949 (*Journal officiel* du 20 février 1949): page 1201, 1re colonne, au lieu de: « Moriano (Jacques), Rezzo (Italie), 03-07-97 », lire: « Moriano (Jacques), Rezzo (Italie), 09-07-97 »; au lieu de: « Moriano, née Bortoli, Rome (Italie) », lire: « Moriano, née Bortoli, Nove (Italie) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 11 mars 1949 (*Journal officiel* du 20 mars 1949): page 2965, 2e colonne, au lieu de: « Comellas (Louis), Montauban (Tarn-et-Garonne), 13-04-15 », lire: « Comellas (Jean-Pierre), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 30-10-18 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 25 mars 1949 (*Journal officiel* du 3 avril 1949): page 3463, 2e colonne, au lieu de: « Weymans, née Casier; Weymans (Fernand), Nivelles », lire (les deux fois): « Weynans ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 1er avril 1949 (*Journal officiel* du 10 avril 1949): page 3669, 3e colonne, au lieu de: Barbara (Antoine), Canosa (Italie), 18-05-05 », lire: « Barbera (Antoine), Canosa (Italie), 18-05-25 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 1er avril 1949 (*Journal officiel* du 10 avril 1949): page 3662, 2e colonne, au lieu de: « Tevanian, née Dikranouhi, Pabert », lire: « Tevanian, née Sarian ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 8 avril 1949 (*Journal officiel* du 17 avril 1949): page 3938, 3e colonne, au lieu de: « Bernardini (Alfredo), Vicopisano (Italie), 27-11-82 », lire: « Bernardini..., 27-11-81 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 15 avril 1949 (*Journal officiel* du 24 avril 1949):

Page 4122, 2e colonne, au lieu de: « Casali, née Petrocci, Sessa (Italie), 22-07-97 », lire: « Casali, née Petrocci, Sessa (Italie), 22-07-95 ».

Page 4125, 2e colonne, au lieu de: « Kaczmarek (Stanislas), Spoldershagen (Allemagne) », lire: « Kaczmarek (Stanislas), Wierzchlas (Pologne) ».

Page 4134, 2e colonne, au lieu de: « Tomezic: Tomczyk (Stanislaw), Mogocin (Pologne), 06-05-21. — 10536×48—55 », lire: « Tomezic: Tomczyk (Stanislaw) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 13 mai 1949 (*Journal officiel* du 22 mai 1949): page 5041, 1re colonne, au lieu de: « Klosinski (Jean), Migololice (Pologne) », lire: « Klosinski (Joseph) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 20 mai 1949 (*Journal officiel* du 22 mai 1949):

Page 5019, 3e colonne, au lieu de: « Ben Der (Szachna), Lodz (Pologne) », lire: « Bender (Szachna) ».

Page 5053, 3e colonne, au lieu de: « Liotard, née Properzio, Mulazzo (Italie) », lire: « Properzio (Olinte), Mulazzo ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 10 juin 1949 (*Journal officiel* du 19 juin 1949): page 6055, 2e colonne, au lieu de: « Kolasa, née Kotula, Rzeszow (Pologne) », lire: « Kotula (Edwige), Rzeszow (Pologne) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 24 juin 1949 (*Journal officiel* du 3 juillet 1949):

Page 6528, 1re colonne, au lieu de: « Ainari (Efisio), Mattie di Susa (Italie) », lire: « Ainardi (Efisio) ».

Page 6530, 1re colonne, après: « Delgado (Crisogono), Gumiel del Mercado », ajouter: « Delgado, née Sanguesa, Cabanillas (Espagne), 21-08-05. — 9091×49—18 ».

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocation de commission.

Mercredi 12 octobre 1949, à quatorze heures trente. — Commission de l'agriculture. Ordre du jour: établissement d'un plan de travail. Examen d'une proposition tendant à favoriser le regroupement cultural.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux vers les U. S. A.

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de 140 (cent quarante) tonnes de peaux brutes de chevaux est ouvert à l'exportation vers les Etats-Unis.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle 02, ne seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales) 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), que jusqu'au 28 octobre 1949, à dix-sept heures trente, dernier délai.

Elles devront être accompagnées de pièces justifiant:

a) L'ordre d'achat par l'importateur américain (celui-ci devant être obligatoirement un tanneur de chevaux ou un négociant spécialisé en cuirs et peaux bruts) et facture *pro forma*;

b) La description exacte de la marchandise (provenances, tailles);

c) Le prix unitaire en francs, à la pièce, base premier choix, fob port français d'embarquement.

Les prix pourront être librement débattus entre acheteurs et vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au secrétariat d'Etat au commerce, 58, rue La Boétie, à Paris (9e).

A l'expiration du délai fixé ci-dessus (28 octobre 1949) il sera procédé à un examen simultané des demandes, afin de répartir le contingent.

Conformément aux dispositions de l'avis aux exportateurs du 19 mars 1947, les licences accordées seront valables trois mois et pourront être l'objet d'une décision favorable de renouvellement.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles quinze jours au plus tard après l'expiration du délai de validité de leurs licences, des quantités réellement exportées par eux.

Avis aux exportateurs de culées de chevaux brutes vers les U. S. A.

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de 120 (cent trente) tonnes de culées de chevaux brutes est ouvert à l'exportation vers les Etats-Unis.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle 02, ne seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), que jusqu'au 28 octobre 1949, à dix-sept heures trente, dernier délai.

Elles devront être accompagnées des pièces justifiant:

a) L'ordre d'achat par l'importateur américain (celui-ci devant être obligatoirement un tanneur de culées de chevaux ou un négociant spécialisé en cuirs et peaux bruts), et facture *pro forma*:

b) La description exacte de la marchandise (provenance, tailles);

c) Le prix unitaire en francs, à la pièce, base 1er choix, fob port français d'embarquement.

Les prix pourront être librement débattus entre acheteurs et vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au secrétariat d'Etat au commerce, 58, rue La Boétie, à Paris (8e).

A l'expiration du délai fixé ci-dessus (28 octobre) il sera procédé à un examen simultané des demandes afin de répartir le contingent.

Conformément aux dispositions de l'avis aux exportateurs du 19 mars 1947, les licences accordées seront valables trois mois et pourront être l'objet d'une décision favorable de renouvellement.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles quinze jours au plus tard après l'expiration du délai de validité de leurs licences, des quantités réellement exportées par eux.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de mulets, ânes, poulains, poneys et chevaux de 1,39 m et moins vers les U. S. A.

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de cinquante tonnes de peaux brutes de mulets, ânes, poulains, poneys et chevaux de 1,39 m et moins est ouvert à l'exportation vers les Etats-Unis

Les demandes d'autorisation d'exportation établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle 02, ne seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e) que jusqu'au 28 octobre 1949, à dix-sept heures trente, dernier délai.

Elles devront être accompagnées des pièces justifiant:

a) L'ordre d'achat par l'importateur américain (celui-ci devant être obligatoirement un tanneur spécialisé dans le travail des peaux ci-dessus énumérées ou un négociant spécialisé en cuirs et peaux bruts), et facture *pro forma*;

b) La description exacte de la marchandise (provenance, tailles);

c) Le prix unitaire en France, à la pièce, base premier choix fob, port français d'embarquement.

Les prix pourront être librement débattus entre acheteurs et vendeurs mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au secrétariat d'Etat au commerce, 58, rue La Boétie, à Paris (8e).

A l'expiration du délai fixé ci-dessus (28 octobre) il sera procédé à un examen simultané des demandes, afin de répartir le contingent.

Conformément aux dispositions de l'avis aux exportateurs du 19 mars 1947, les licences accordées seront valables trois mois et pourront être l'objet d'une décision favorable de renouvellement.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles quinze jours au plus tard après l'expiration du délai de validité de leurs licences, des quantités réellement exportées par eux.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestières et de scierie.

Les exportateurs sont informés de ce qu'il est ouvert à destination de tous pays, dans la limite où le permettra l'équilibre des échanges commerciaux, les contingents d'exportation de bois suivants:

Sciages de hêtre: 30.000 m³

Grumes de hêtre de 2,50 m et moins de longueur et de 0,80 m de circonférence maximum au fin bout: 20.000 m³.

Bois d'appareils de voie (min. 280×25×15): 20.000 m³.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en six exemplaires sur formules modèle 02, ne seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales) 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), que jusqu'au 21 novembre 1949, à dix-sept heures trente dernier délai.

Ces demandes feront l'objet d'un examen simultané par le comité interprofessionnel de l'exportation des produits d'exploitation forestière et de scierie, institué à cet effet par arrêté ministériel du 28 mars 1947.

Elles devront être accompagnées de deux factures *pro forma*.

Les intéressés devront déposer dans le même délai, à la direction générale des eaux et forêts (bureau 60, 4 *ter*, avenue Lowendal, Paris (7e):

1° L'exemplaire du contrat signé par l'acheteur étranger, donnant la spécification exacte de la marchandise;

2° Une copie de facture *pro forma* rappelant cette spécification;

3° Un certificat délivré par le service départemental des eaux et forêts et attestant que le pétitionnaire est en situation régulière vis-à-vis de la réglementation du bois et qu'il a effectivement à sa disposition les bois dont l'exportation est demandée.

N. B. — Avant la délivrance effective des licences, les bénéficiaires pourront être invités à justifier auprès de la direction générale des eaux et forêts (bureau 60) de l'ouverture d'un accréditif irrévocable, valable six mois, domicilié dans une banque située en France et égal à 15 p. 100 du montant du contrat.

Avis aux importateurs de raisins secs en provenance d'Espagne.

(Poste 15 de l'accord commercial franco-espagnol du 14 juin 1949.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 24 juin 1949, complétées par l'avis publié au *Journal officiel* du 30 juin 1949, les importateurs sont informés de ce que, dans le cadre de l'accord commercial franco-espagnol du 14 juin 1949, il pourra être procédé, à partir du neuvième jour suivant celui de la parution du présent avis au *Journal officiel* et dans la limite de 35 millions de francs, à des importations de raisins secs en provenance d'Espagne.

Les importations devront porter exclusivement sur des raisins secs des qualités suivantes:

Malaga impérial.
Malaga royal.
Denia « Buena selection ».

Ces importations seront réalisées sous le régime de la procédure dite « des certificats d'importation » telle qu'elle est définie par l'avis n° 423 de l'office des changes et avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 2 octobre 1949, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation modèle C. I. établi en six exemplaires.

Il sera fait obligatoirement et exclusivement application de la procédure décrite au titre Ier de cet avis: « Payement des marchandises après importation ».

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les postes frontières de:

Cerbère, jusqu'à concurrence de 25 millions de francs;

Le Perthus, jusqu'à concurrence de 5 millions de francs;

Hendaye, jusqu'à concurrence de 5 millions de francs,

et sera interdite pour chaque poste, sans publication d'un nouvel avis, dès que la valeur correspondante indiquée ci-dessus aura été atteinte.

L'indice de codification statistique à indiquer sur les six exemplaires des certificats d'importation sera: 12.

Avis aux importateurs de noisettes en provenance d'Espagne.

(Poste 18 de l'accord commercial franco-espagnol du 14 juin 1949.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 24 juin 1949, complétées par l'avis publié au *Journal officiel* du 30 juin 1949, les importateurs sont informés de ce que, dans le cadre de l'accord commercial franco-espagnol du 14 juin 1949, il pourra être procédé, à partir du neuvième jour suivant celui de la parution du présent avis au *Journal officiel* et dans la limite de 60 millions de francs, à des importations de noisettes en provenance d'Espagne.

Les importations devront porter exclusivement sur des noisettes type « Prima Tarragone ».

Ces importations seront réalisées sous le régime de la procédure dite « des certificats d'importation » telle qu'elle est définie par l'avis n° 423 de l'office des changes et avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 2 octobre 1949, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation modèle C. I. établi en six exemplaires.

Il sera fait obligatoirement et exclusivement application de la procédure décrite au titre Ier de cet avis: « Payement des marchandises après importation ».

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les postes frontières de:

Cerbère, jusqu'à concurrence de 30 millions de francs;

Le Perthus, jusqu'à concurrence de 15 millions de francs;

Hendaye, jusqu'à concurrence de 15 millions de francs,

et seront interdits pour chaque poste, sans publication d'un nouvel avis, dès que la valeur correspondante indiquée ci-dessus aura été atteinte.

L'indice de codification statistique à indiquer sur les six exemplaires des certificats d'importation sera: 12.

Avis aux importateurs de beurre frais pasteurisé en provenance de Hollande.

(Poste 25 de l'accord commercial franco-hollandais du 3 août 1949.)

Les importateurs sont informés de ce que les contingents d'importation de beurre frais pasteurisé en provenance de Hollande, ouverts par le paragraphe 4° de l'avis publié au *Journal officiel* du 13 août 1949, sont épuisés.

En conséquence, toute expédition de ce produit vers la France est interdite à compter de ce jour.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 25 du code des douanes, l'entrée en France des marchandises qui auront été expédiées avant la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, reste autorisée contre justification de la date d'expédition.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis n° 424 de l'office des changes relatif au règlement des frets des marchandises importées des Etats-Unis et du Canada dans le cadre de l'aide américaine à l'Europe.

L'avis n° 394 de l'office des changes relatif au règlement des frets des marchandises importées des Etats-Unis et du Canada dans le cadre de l'aide américaine à l'Europe a prescrit que les consignataires des armements étrangers verseraient aux intermédiaires agréés le montant des frets payables en francs français à l'arrivée, en leur remettant la photocopie de la licence et un exemplaire du connaissement taxé en dollars et en francs.

Il est précisé que le connaissement doit être taxé en francs sur la base du cours du dollar, tel qu'il est défini par la réglementation générale des changes, le jour de la mise en douane du navire. Mention de cette date ainsi que du taux de change appliqué doit être portée sur le connaissement.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

SITUATION RESUMEE DES OPERATIONS DU TRESOR EFFECTUEES ENTRE LE 1er JANVIER ET LE 31 JUILLET 1949

(En millions de francs.)

Au 1er janvier 1949, les encaisses du Trésor s'élevaient à 105.869 millions (A). Pendant les sept premiers mois de l'année, les recettes et les dépenses ont été les suivantes:

	OPÉRATIONS du mois de juillet 1949.		OPÉRATIONS du 1er janvier au 31 juillet 1949.	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
I. — *Budget général.*				
Exercice précédent	— 65	3.116	65.894	139.117
Exercice courant (1)	99.839	111.151	732.652	632.089
Total	99.774	111.267	798.546	771.836
II — *Opérations du Trésor.*				
Investissements de l'Etat	48.954	63.629	160.904	346.379
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectations spéciales et en liquidation	64.916	69.456	488.270	381.851
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers	72.439	70.855	230.761	263.557
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables	42.204	52.524	125.738	176.943
Total	228.513	256.464	995.673	1.168.730
III. — *Emprunts.*				
A. — Dette intérieure:				
Perpétuels	5.944	809	268.869	107.927
Amortissables	405	464	2.419	47.029
Remboursables par annuités	132	»	26.781	»
A moyen terme et à court terme	70.345	55.281	302.990	428.586
Auprès des banques d'émission	89.217	82.706	591.178	573.475
B — Dette extérieure:				
Remboursables par annuités	8	»	38.929	»
A moyen terme et à court terme	»	83	2.526	5.505
A vue (2)	»	»	»	2.489
Total	166.081	139.343	1.326.692	1.164.993
IV. — *Opérations des correspondants.*				
Opérations effectuées pour le compte des services d'Etat dotés d'un budget annexe	108.125	106.281	842.120	853.347
Opérations effectuées pour le compte des services d'Etat dotés d'un budget autonome	281.502	260.702	1.621.396	1.623.889
Opérations des collectivités administratives	202.651	200.550	1.873.775	1.847.218
Opérations effectuées sur l'ordre et pour le compte de tiers	92.936	91.230	661.919	665.087
Total	685.214	658.763	5.002.210	4.989.541
V — *Opérations faites en marks et en schillings dans les territoires occupés*	10.494	10.324	75.342	70.543
Total général	1.190.076	1.179.161	8.198.463	8.165.043
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente			32.820	»
			»	4.607
Excédent de recettes			28.213	»

NOTA. — Au 31 juillet 1949, les encaisses du Trésor, augmentées de cet excédent, s'élevaient à 134.082 millions (A).

(1) Y compris les recettes et les dépenses de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente.

(2) Bons du Trésor à vue remis au fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (dette exigible en francs mais assortie d'une garantie de change [lois des 26 décembre 1945 et 27 février 1947 relatives aux accords de Bretton-Woods]).

(A) Décomposition des encaisses:	Au 1er janvier 1949.	Au 31 juillet 1949.
Numéraire conservé par les comptables	20.252	20.496
Compte courant du Trésor à la Banque de France	10.941	(a) — 5.405
Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	16.154	23.835
Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	10.000	28.363
Compte courant du Trésor à la Banque de l'Algérie et dans les banques coloniales	3.537	16.490
Devises et francs à l'étranger	18.424	19.982
Marks et schillings	5.838	10.637
Traites et valeurs mobilisables	20.723	19.684
Total	105.869	134.082

(a) Ce solde créditeur correspond à l'excédent des prélèvements sur les versements effectués par les comptables du Trésor au cours des derniers jours du mois de juillet et centralisés par la Banque de France au début du mois d'août.

SITUATION RESUMEE DE LA DETTE DE L'ETAT ET DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT A LA DATE DU 31 JUILLET 1949

(En millions de francs.)

CATÉGORIE DE DETTE	SITUATION au 1er janvier 1949.	SITUATION au 31 juillet 1949.
I. — *Dette intérieure.*		
Dette perpétuelle	181.851	377.777
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	451.579	402.560
Dette remboursable par annuités	121.201	115.977
Dette à moyen et à court terme	951.694	916.412
Dette envers les banques d'émission	744.353	765.256
Total de la dette intérieure	2.450.881	2.607.922
II. — *Dette extérieure.*		
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	13.976	13.578
Dette remboursable par annuités	755.520	804.429
Dette à moyen et à court terme	7.012	4.031
Dette à vue envers le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (*a*)	158.568	155.580
Total de la dette extérieure	934.568	977.618
Total de la dette	3.385.449	(1) 3.585.540

(*a*) Dette exigible en francs mais assortie d'une garantie de change (lois des 26 décembre 1945 et 27 février 1947 relatives aux accords de Bretton-Woods).

(1) Les augmentations ou diminutions du montant des diverses catégories de dette ne se traduisent pas toutes par des recettes ou des dépenses pour le Trésor. Entre le 1er janvier et le 31 juillet 1949, les opérations sans effet sur la trésorerie ont déterminé une augmentation de 38.392 millions, qui se décompose comme suit:

	DIMINUTIONS	AUGMENTATIONS
I. — *Dette intérieure.*		
a) Dette perpétuelle :		
Opérations en instance de régularisation	»	34.981
b) Dette amortissable		
Amortissements	6.473	»
Remboursements pris en charge par la caisse autonome d'amortissement	5	»
	4.478	»
c) Dette remboursable par annuités:		
Amortissements	3.439	»
Variation de la dette contractée par la S. N. C. F.	»	1.434
	3.439	1.434
d) Dette à moyen terme et à court terme:		
Amortissements	120	»
Prime de remboursement	»	2
Variation des valeurs échues restant à rembourser	552	»
Opérations en instance de régularisation	»	984
	672	986

	DIMINUTIONS	AUGMENTATIONS
II. — *Dette extérieure.*		
a) Dette amortissable :		
Amortissements	695	»
Perte de change	»	297
	695	297
b) Dette remboursable par annuités:		
Amortissements	4.911	»
Perte de change	»	14.891
	4.911	14.891
c) Dette à moyen terme et à court terme:		
Amortissements	22	»
Variation des valeurs échues restant à rembourser	»	22
Perte de change	»	190
Réduction de dette à la suite de nouveaux accords	192	»
	214	212
Total général	11.409	52.801
Augmentation nette	»	38.392

Il faut déduire cette somme de l'augmentation totale qui apparaît à la situation de la dette ci-dessus pour retrouver le montant des ressources d'emprunts tel qu'il figure à la situation résumée des opérations du Trésor publiée d'autre part.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la trente-huitième semaine du 17 au 23 septembre 1949.** (En millions de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1949 — Recettes évaluées	1948 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1949 — En valeur absolue	1949 — Pourcentage	1948 — En valeur absolue	1948 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.615.120	1.380.575	234.845	17,0		
Bagages et consigne	44.800	36.481	8.319	22,8		
Colis postaux, petits colis	174.800	171.904	2.896	1,7		
Marchandises (détail et wagons)	3.499.810	3.146.018	353.792	11,2		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	5.334.830	4.734.978	599.852	12,7		

II. — **Evaluation des recettes au 23 septembre 1949.**

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 juillet 1949.	RECETTES évaluées du 1er août au 23 septembre 1949.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 23 septembre 1949.	RECETTES comptables du 1er janvier au 23 septembre 1948.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1949 — En valeur absolue	1949 — Pourcentage	1948 — En valeur absolue	1948 — Pourcentage
1	7	8	9	10	11	12	13	14
Voyageurs	37.601.813	13.856.879	51.458.697	42.688.435	8.770.262	20,5		
Bagages et consigne	850.875	367.337	1.227.212	1.006.027	221.185	22,0		
Colis postaux, petits colis	4.764.796	1.060.596	5.825.392	6.089.751			264.359	3,5
Marchandises (détail et wagons)	106.307.321	24.646.985	132.954.309	118.205.558	14.748.751	12,5		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	151.533.813	39.931.797	191.465.610	167.989.771	23.525.839	14		

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Tanneries Alexandre GUILLAUMET & Cie

(Anciennement Société Guillaumet-Thomas.)

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 28, AVENUE DU GÉNÉRAL-DE-GAULLE A FONTAINE (ISÈRE)

Registre du commerce: Grenoble n° 23197.

Troisième amortissement du 1er octobre 1949.

Les porteurs d'obligations de 1.000 F 5 0/0 1912 sont informés que le troisième tirage au sort, pour l'amortissement des 36 obligations 5 0/0, émission 1912, a été effectué au siège social le 14 septembre 1949, et a fait sortir les numéros suivants:

11	56	64	167	215	223	230	250
308	386	419	431	552	554	590	595
636	645	649	681	727	736	805	839
937	939	945	1.084	1.131	1.238	1.311	1.362
1.396	1.407	1.428	1.472.				

Ces obligations sont remboursables au siège social, à compter du 1er octobre 1949, à 1.000 F, coupon n° 15 attaché.

Tous les numéros sortis aux tirages antérieurs ont été remboursés.

Chemin de fer d'intérêt local

DE

Chamonix au Montenvers (Mer de Glace)

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL ACTIONS: 3.200.000 F

SIÈGE SOCIAL: A ANNEMASSE (HAUTE-SAVOIE)

R. C.: Saint-Julien-en-Genevois n° 1460.

Quarante et unième tirage au sort du 30 septembre 1949 de 18 obligations de l'emprunt 4 1/2 0 0 1908 de 1.600.000 F, remboursables le 31 octobre 1949, à 500 F net.

39	101	181	260	505	509	1.047	1.203
1.411	1.430	1.452	1.653	1.660	2.231	2.690	2.775
2.949	2.995						

Ces titres sont payables aux domiciles habituels en France.

Numéros non réclamés.

161	165	349	351	387	464	577	589
688	696	874	898	927	943	1.118	1.129
1.343	1.345	1.360	1.519	1.606	1.770	1.830	1.875
2.003	2.104	2.113	2.146	2.268	2.276	2.286	2.294
2.300	2.472	2.491	2.521	2.575	2.782	2.994	3.127
3.110	3.161						

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Emprunt 6 0/0 1927.

Liste des 524 numéros d'obligations sorties au tirage du 20 septembre 1949 et remboursables à partir du 15 novembre 1949.

168	558	723	1.084	1.127	1.198	1.570
1.712	1.804	1.945	1.986	2.091	2.320	2.505
2.560	2.593	2.628	2.662	2.945	2.969	2.995
3.101	3.327	3.426	3.463	3.513	3.608	3.633
3.823	3.940	4.285	4.293	4.469	4.508	4.706
4.802	4.956	5.055	5.175	5.201	5.309	5.315
5.364	5.585	5.695	5.714	6.117	6.151	6.166
6.203	6.491	6 556	6.747	6.752	6.802	6.867
6 868	6.896	7.537	7.539	7.563	7.593	7.646
8.013	8.104	8.172	8.291	8.388	8.416	8.438
8.462	8.531	8.667	8.688	9.124	9.273	9.345
9.358	9.374	9.412	9.589	9.750	9.837	9.942
10.257	10.477	10.530	10.630	10.974	10.996	11.030
11.079	11.278	11.316	11.483	11.651	11.791	12.096
12.283	12.293	12.323	12.442	12.495	12.830	13.025
13.112	13.167	13.606	13.658	13.686	13.701	13.833
13.836	13.977	14.067	14.389	14.710	14.814	14.897
14.905	15.280	15.488	15.580	15.657	15.837	15.838
15 878	15.952	16.008	16.033	16.221	16.356	16.870
16.876	16.900	16.962	17.124	17.153	17.489	17.612
17.657	17.755	17.856	17.959	18.025	18.250	18.496
18.586	18.829	18.935	19.426	19.717	19.866	19.894
20.191	20.492	20.702	20.862	21.221	21.241	21.376
21.478	21.532	21.620	21.786	21.914	22.046	22.287
22 637	22.981	22.989	23.100	23.503	23.635	23.762
23.910	24.105	24.254	24.464	25.131	25.263	25.285
25.387	25.605	25.715	25.953	25.958	26.151	26.284
26.514	26.863	26.876	27.145	27.150	27.212	27.373
27.413	27.579	27.611	27.718	27.731	27.818	27.873
27.880	28.067	28.091	28.195	28.499	28.756	28.797
28.917	29.052	29.446	29.477	29.703	29.760	29.860
29.895	29.950	30.174	30.219	30.396	30.464	30.482
30.669	30.765	30.889	31.033	31.282	31.337	31.464
31 506	31.511	31.547	31.678	31.944	32.247	32.257
32.319	32.416	32.498	32.718	32.723	33.037	33.558
33.686	33.759	33.776	34.101	34.210	34.457	34.524
34.831	34.906	34.927	34.956	34.971	35.281	35.450
35.913	36.477	36.556	36.805	36.850	37.208	37.317
37.448	37.455	37.770	38.242	38.358	38.832	38.908
39.069	39.361	39.395	39.595	39.758	39.961	40.334
40.372	40.532	40.565	40.918	40.922	40.999	41.235
41.395	41.412	41.453	41 592	41.658	41.688	41.886
41.935	41.987	42.227	42.406	42.491	42.521	42.525
42.647	42.666	42.776	42.952	43.099	43.362	43.366
43.447	43.666	43.883	44.001	44.037	44.333	44.429
44.524	44.525	44.674	44.777	44.824	44.938	45.036
45.328	45.474	45 522	45.525	45.627	45.803	45.938
45.986	46.188	46.264	46 285	46.381	46.510	46.549
46.594	46.789	46.902	47.200	47.565	47.567	47.738
47.829	48.055	48.183	48.204	48.226	48.296	48.592
48.789	48.810	48.907	49.035	49.553	49.587	50.036
50.175	50 205	50.259	50.451	50.505	50.540	50.571
50.578	50.583	51.109	51.634	51.709	51.727	51.790
51.956	52.312	52.507	52.544	52.592	52.593	52.866
53.234	53.239	53.254	53.317	53.577	53.671	53.673
53.684	53.719	53.783	53.944	54.192	54.226	54.251
54.294	54.314	54.320	54.415	54.577	54.592	54.629
54.919	55.080	55.204	55.334	55.346	55.433	55.455
55.493	55.538	55.551	55.735	56.094	56.464	56.513
56.819	57.289	57.307	57.352	57.411	57.462	57.595
57.772	57.856	57.909	57.950	57.995	58.354	58.449
58.454	58.458	58.708	58.812	59 473	59.598	59.644
59.863	59.933	60.138	60.175	60.474	60.575	60.737
60.796	61.032	61.116	61.246	61.392	61.394	61.482
61.506	61.547	61.710	61.783	61.796	61.973	62.059
62.163	62.192	62.217	62.396	62.530	62.553	62.697
62.808	62.893	63.524	63.596	63.606	63.809	63.946
64.059	64.092	64.101	64.264	64.451	64.466	64.848
64.935	65.133	65.281	65.291	65.402	65.755	65.887
65.909	66.002	66.194	66.859	67.035	67.557	67.640
67.886	67.889	68.270	68.277	68.381	68.455	68.607
68.610	68.874	69.151	69.233	69.307	69.381	69.473
69.516	69.540	69.968	70.167	70.656	71.159	71.563
71.662	71.681	71.865	72.427	72.819	73.280	73.369
73.582	73.786	73.852	73.913	74.158	74 523	

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 18 mai 1949.

L'OUTILLAGE R. B. V.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 144 MILLIONS DE FRANCS DIVISÉS EN 720.000 ACTIONS DE 200 F ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

SIÈGE SOCIAL:

A PARIS, 13, PASSAGE DES TOURELLES

Registre du commerce: Seine n° 213815 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 25 ans des 4.000 obligations 6 1/2 0/0 de 10.000 F émises en octobre 1949.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements	NOMBRE DE TITRES en circulation.	à amortir.
1	1er octobre 1950..	4.000	64
2	— 1951..	3.936	64
3	— 1952..	3.868	73
4	— 1953..	3.795	78
5	— 1954..	3.717	83
6	— 1955..	3.634	89
7	— 1956..	3.545	95
8	— 1957..	3.450	102
9	— 1958..	3.348	109
10	— 1959..	3.239	117
11	— 1960..	3.122	125
12	— 1961..	2.997	133
13	— 1962..	2.864	142
14	— 1963..	2.722	152
15	— 1964..	2.570	163
16	— 1965..	2.407	175
17	— 1966..	2.232	187
18	— 1967..	2.045	200
19	— 1968..	1.845	214
20	— 1969..	1.631	228
21	— 1970..	1.403	244
22	— 1971..	1.159	261
23	— 1972..	898	279
24	— 1973..	619	299
25	— 1974..	320	320
	Total		4.000

Le tirage au sort s'effectuera de la manière suivante: un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

SOCIETE DES FORGES DE FRONCLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 339.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: A FRONCLES (HAUTE-MARNE)

Registre du commerce: Chaumont 3454. — Répertoire des producteurs: Haute-Marne 417.

OBLIGATIONS 4 0/0 1924

Numéros des 944 obligations sorties le 18 juillet 1949 au vingt-quatrième tirage au sort (amortissement 1949) dont le remboursement de la première moitié obligatoire sera effectué à partir du 31 décembre 1949 à raison de 250 F net (coupon n° 26, série A, attaché et coupon n° 1, série B, attaché) et numéros des obligations sorties à des tirages antérieurs et non remboursées de leur première moitié obligatoire.

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
60	47	1.524	49	3.126	49	3.730	40	4.444	49	4.956	47
72	48	1.544	49	3.130	49	3.742	49	4.447	36	4.960	47
113	48	1.546	49	3.160	49	3.750	44	4.450	41	4.965	38
116	49	1.559	49	3.190	49	3.752	42	4.452	46	4.967	46
117	47	1.564	49	3.199	49	3.753	41	4.454	43	4.968	42
122	46	1.575	49	3.226	49	3.754	48	4.455	46	4.974	41
124	48	1.582	49	3.235	49	3.755	46	4.458	33	4.975	49
141	49	1.587	49	3.274	49	3.756	43	4.459	37	4.982	49
145	47	1.607	49	3.276	49	3.761	48	4.461	30	5.019	49
155	46	1.622	49	3.287	43	3.762	42	4.462	33	5.026	49
156	47	1.634	49	3.294	47	3.770	40	4.464	33	5.027	49
158	48	1.643	49	3.298	49	3.789	46	4.465	48	5.034	49
162	41	1.655	49	3.334	49	3.801	49	4.466	47	5.044	49
171	49	1.734	49	3.359	49	3.813	49	4.527	49	5.046	47
185	47	1.737	49	3.375	42	3.821	49	4.559	49	5.050	48
190	42	1.778	49	3.376	42	3.833	37	4.568	49	5.053	49
191	48	1.788	49	3.380	45	3.834	47	4.575	49	5.057	47
199	43	1.798	49	3.381	46	3.836	38	4.589	49	5.062	49
200	49	1.847	49	3.396	49	3.842	47	4.601	49	5.114	40
207	46	1.878	49	3.403	42	3.853	47	4.606	33	5.116	38
213	49	1.906	49	3.404	43	3.855	49	4.607	49	5.117	48
217	49	1.962	49	3.408	47	3.862	49	4.612	49	5.120	48
218	47	1.993	49	3.414	48	3.864	48	4.621	46	5.130	49
222	49	2.024	49	3.421	48	3.871	45	4.624	46	5.163	49
228	42	2.053	49	3.423	49	3.874	45	4.639	48	5.172	49
231	44	2.074	49	3.433	45	3.875	46	4.649	48	5.189	49
232	42	2.097	49	3.446	48	3.892	47	4.652	48	5.198	49
236	49	2.113	49	3.447	48	3.902	49	4.653	49	5.215	49
240	49	2.132	49	3.449	48	3.916	38	4.657	49	5.267	49
244	49	2.141	49	3.450	48	3.919	48	4.668	47	5.297	49
271	49	2.217	49	3.459	47	3.920	41	4.669	47	5.300	48
307	49	2.284	49	3.476	38	3.921	43	4.672	46	5.307	49
308	49	2.339	49	3.477	48	3.923	44	4.673	45	5.316	49
340	49	2.373	49	3.483	46	3.951	48	4.683	33	5.321	38
359	49	2.399	49	3.484	44	3.976	47	4.690	48	5.350	49
392	49	2.537	49	3.506	47	3.978	45	4.692	44	5.360	49
414	49	2.541	49	3.512	43	3.980	47	4.695	45	5.394	47
416	49	2.555	49	3.515	44	3.996	44	4.699	47	5.397	49
457	49	2.572	49	3.516	43	3.997	49	4.704	48	5.424	46
462	49	2.580	49	3.524	49	4.012	49	4.714	48	5.425	43
503	49	2.583	49	3.526	39	4.036	49	4.717	49	5.426	41
533	49	2.584	49	3.538	49	4.069	47	4.718	47	5.430	46
585	49	2.598	49	3.539	48	4.076	48	4.733	30	5.435	49
602	49	2.636	49	3.540	47	4.126	49	4.737	48	5.471	43
612	49	2.662	49	3.569	49	4.139	49	4.738	45	5.472	40
633	49	2.670	49	3.571	45	4.168	49	4.739	40	5.473	47
668	49	2.691	49	3.572	46	4.169	49	4.740	40	5.484	49
693	49	2.695	49	3.573	43	4.170	49	4.742	29	5.488	49
738	49	2.750	49	3.574	49	4.196	49	4.743	32	5.491	44
739	49	2.775	49	3.581	49	4.217	48	4.746	34	5.494	49
747	49	2.778	49	3.583	49	4.221	49	4.749	49	5.500	48
780	49	2.792	49	3.594	49	4.243	49	4.751	26	5.501	48
808	49	2.839	49	3.602	49	4.247	47	4.752	34	5.509	48
969	49	2.842	49	3.618	49	4.258	47	4.753	47	5.538	49
998	49	2.857	49	3.622	45	4.268	48	4.754	43	5.555	47
1.018	49	2.868	49	3.626	49	4.297	49	4.769	47	5.563	45
1.043	49	2.884	49	3.670	48	4.301	49	4.774	47	5.564	49
1.088	49	2.912	49	3.672	49	4.306	47	4.776	48	5.565	44
1.106	49	2.952	49	3.678	49	4.376	49	4.781	49	5.566	47
1.150	49	2.981	44	3.681	46	4.379	49	4.804	43	5.570	45
1.199	49	2.983	41	3.693	49	4.392	46	4.806	46	5.582	42
1.227	49	2.984	43	3.695	43	4.401	49	4.807	49	5.588	46
1.257	49	2.991	40	3.698	46	4.424	39	4.809	45	5.590	49
1.263	49	2.998	48	3.699	48	4.426	36	4.847	49	5.607	42
1.329	49	3.006	49	3.703	46	4.428	31	4.872	48	5.608	41
1.332	49	3.034	48	3.707	45	4.429	40	4.874	44	5.614	47
1.341	49	3.038	49	3.711	33	4.431	47	4.876	40	5.626	33
1.362	49	3.047	49	3.712	49	4.432	31	4.878	39	5.653	48
1.383	49	3.053	49	3.714	48	4.433	43	4.879	47	5.654	47
1.402	49	3.057	49	3.715	48	4.434	29	4.883	44	5.661	45
1.431	49	3.061	49	3.717	47	4.435	39	4.885	49	5.674	49
1.478	49	3.066	49	3.719	42	4.436	45	4.888	44	5.692	46
1.485	49	3.068	30	3.721	42	4.437	38	4.943	47	5.711	49
1.511	49	3.069	48	3.723	48	4.438	37	4.949	48	5.716	47
1.514	49	3.086	49	3.724	38	4.440	28	4.951	49	5.719	47
1.519	49	3.107	49	3.725	48	4.443	48	4.953	45		

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
5.721	47	7.873	48	8.826	49	9.304	44	9.903	42	10.745	33
5.723	48	7.882	49	8.845	49	9.306	39	9.921	46	10.771	44
5.732	40	7.892	49	8.856	39	9.307	46	9.923	47	10.772	47
5.743	46	7.894	49	8.862	47	9.308	31	9.930	48	10.777	46
5.745	49	7.899	48	8.863	45	9.311	36	9.937	46	10.786	43
5.747	39	7.902	46	8.867	43	9.312	47	9.938	41	10.787	35
5.750	43	7.903	46	8.870	39	9.313	38	9.941	43	10.788	46
5.751	37	7.915	49	8.876	38	9.318	38	9.946	49	10.813	44
5.753	48	7.929	42	8.878	46	9.319	46	9.948	45	10.833	49
5.754	48	7.937	49	8.882	42	9.321	39	9.953	45	10.835	41
5.764	49	7.940	46	8.884	45	9.322	46	9.962	49	10.848	41
5.771	49	7.941	43	8.886	41	9.323	48	9.977	49	10.849	45
5.777	49	7.942	49	8.887	47	9.324	45	10.000	45	10.850	49
5.781	49	7.944	39	8.889	43	9.346	40	10.007	46	10.860	42
5.789	39	7.945	37	8.895	40	9.350	49	10.009	48	10.934	49
5.792	36	7.947	40	8.897	42	9.353	36	10.026	36	10.995	49
5.793	43	7.950	48	8.900	49	9.354	35	10.027	33	11.009	48
5.795	41	7.951	48	8.901	42	9.369	42	10.036	47	11.010	47
5.796	40	7.962	49	8.902	37	9.373	42	10.038	48	11.024	49
5.805	43	7.964	48	8.904	45	9.391	49	10.039	43	11.029	49
5.812	43	7.983	48	8.906	36	9.395	48	10.041	47	11.032	49
5.895	49	7.989	49	8.911	38	9.398	49	10.042	46	11.035	49
5.959	49	8.019	45	8.914	34	9.403	47	10.046	48	11.055	49
5.982	49	8.027	48	8.922	35	9.416	48	10.048	43	11.082	49
6.012	49	8.030	45	8.925	48	9.418	49	10.055	47	11.087	39
6.041	49	8.031	46	8.926	41	9.426	48	10.075	49	11.092	40
6.060	49	8.039	48	8.927	48	9.450	46	10.106	49	11.096	47
6.083	49	8.042	48	8.935	39	9.452	47	10.114	49	11.117	49
6.084	49	8.093	47	8.936	40	9.453	38	10.117	49	11.129	44
6.111	49	8.096	47	8.937	35	9.458	47	10.160	49	11.132	42
6.140	49	8.102	40	8.938	35	9.461	47	10.171	49	11.133	46
6.152	49	8.108	49	8.939	46	9.469	44	10.185	49	11.137	47
6.178	49	8.128	49	8.940	44	9.472	49	10.212	49	11.138	44
6.179	49	8.152	47	8.943	43	9.478	46	10.213	49	11.141	29
6.238	49	8.156	48	8.945	43	9.483	49	10.264	49	11.155	49
6.275	49	8.159	48	8.946	49	9.487	48	10.300	49	11.164	49
6.313	49	8.160	47	8.952	48	9.488	49	10.303	49	11.183	48
6.330	49	8.163	48	8.955	47	9.500	47	10.322	49	11.189	49
6.340	49	8.182	49	8.959	40	9.502	49	10.329	49	11.200	49
6.361	49	8.185	47	8.960	39	9.512	47	10.366	49	11.206	49
6.452	49	8.187	39	8.962	34	9.513	47	10.433	49	11.208	49
6.497	49	8.202	48	8.964	39	9.514	48	10.448	49	11.212	49
6.516	49	8.208	48	8.965	43	9.515	47	10.457	49	11.248	49
6.520	49	8.211	48	8.967	47	9.516	49	10.472	49	11.250	47
6.553	49	8.222	48	8.975	46	9.524	44	10.476	37	11.251	47
6.581	49	8.238	48	8.977	38	9.529	39	10.477	46	11.254	47
6.610	49	8.261	49	8.979	49	9.530	41	10.478	47	11.292	48
6.612	49	8.263	49	8.980	44	9.554	47	10.479	49	11.303	49
6.628	49	8.274	48	8.981	44	9.582	47	10.481	47	11.323	42
6.635	49	8.299	45	9.026	49	9.583	48	10.485	46	11.334	49
6.678	49	8.309	49	9.057	49	9.617	48	10.496	45	11.338	46
6.729	49	8.318	49	9.083	35	9.621	34	10.497	45	11.343	41
6.741	49	8.345	47	9.085	48	9.622	30	10.502	49	11.394	49
6.770	49	8.349	48	9.086	37	9.623	39	10.525	47	11.400	49
6.777	49	8.359	47	9.087	40	9.624	48	10.526	44	11.410	49
6.793	49	8.372	46	9.088	44	9.644	47	10.528	48	11.429	49
6.824	49	8.395	48	9.089	47	9.645	49	10.538	49	11.432	49
6.859	49	8.398	49	9.090	37	9.648	45	10.547	35	11.436	49
6.870	49	8.413	37	9.091	48	9.649	49	10.548	43	11.448	49
6.934	49	8.418	44	9.092	47	9.705	45	10.550	45	11.454	49
6.954	49	8.421	48	9.093	44	9.706	47	10.554	47	11.458	48
6.959	49	8.423	48	9.095	42	9.708	42	10.555	47	11.463	49
6.961	49	8.426	48	9.097	41	9.709	49	10.568	45	11.535	49
6.965	49	8.427	49	9.099	35	9.711	29	10.573	47	11.537	28
6.984	49	8.433	47	9.100	33	9.716	37	10.598	49	11.550	49
7.014	49	8.455	49	9.101	44	9.718	44	10.599	48	11.557	49
7.017	49	8.503	49	9.107	39	9.719	37	10.610	49	11.563	48
7.039	49	8.566	49	9.109	35	9.720	48	10.620	38	11.566	48
7.061	49	8.581	44	9.111	43	9.721	43	10.621	46	11.582	48
7.163	49	8.584	45	9.112	43	9.722	41	10.628	49	11.595	41
7.164	49	8.585	47	9.113	36	9.723	49	10.638	49	11.598	35
7.172	49	8.587	49	9.129	46	9.724	41	10.639	32	11.599	46
7.263	49	8.589	46	9.138	49	9.767	47	10.640	47	11.601	49
7.275	49	8.599	47	9.141	49	9.796	47	10.641	40	11.608	49
7.297	49	8.604	49	9.146	45	9.797	49	10.642	47	11.625	49
7.307	49	8.612	45	9.148	43	9.798	46	10.650	49	11.631	49
7.317	49	8.614	46	9.159	48	9.832	46	10.666	49	11.636	49
7.387	49	8.621	49	9.160	42	9.836	43	10.667	33	11.655	48
7.426	49	8.623	43	9.161	48	9.837	47	10.668	49	11.665	48
7.445	49	8.624	47	9.167	45	9.866	45	10.669	43	11.670	46
7.466	49	8.633	48	9.171	49	9.873	48	10.674	42	11.690	49
7.484	49	8.638	46	9.174	49	9.877	45	10.675	44	11.698	43
7.588	49	8.645	43	9.183	44	9.878	48	10.676	48	11.699	43
7.639	49	8.651	48	9.189	48	9.880	45	10.681	40	11.703	48
7.643	49	8.652	44	9.194	48	9.881	49	10.682	38	11.705	46
7.680	49	8.657	46	9.201	27	9.886	46	10.683	47	11.708	43
7.731	49	8.660	56	9.212	46	9.887	47	10.684	41	11.709	44
7.744	49	8.663	44	9.218	49	9.890	46	10.685	47	11.710	49
7.750	49	8.702	49	9.220	47	9.892	49	10.691	49	11.725	48
7.759	49	8.721	49	9.236	49	9.893	39	10.695	49	11.731	46
7.797	49	8.752	49	9.267	49	9.894	38	10.701	49	11.734	49
7.813	49	8.765	49	9.291	41	9.895	26	10.707	49	11.735	46
7.845	48	8.776	49	9.292	32	9.896	26	10.719	49	11.736	42
7.852	49	8.779	49	9.293	48	9.900	47	10.744	34	11.746	42

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
11.747	48	12.542	48	13.368	47	13.896	49	14.832	46	15.507	48
11.748	49	12.543	39	13.371	47	13.911	49	14.837	47	15.509	48
11.749	49	12.545	34	13.378	47	13.912	49	14.840	46	15.526	48
11.753	49	12.551	46	13.380	49	13.930	49	14.857	49	15.560	43
11.762	47	12.552	41	13.401	49	13.951	46	14.891	47	15.563	45
11.763	46	12.556	46	13.404	47	13.956	49	14.898	47	15.565	38
11.768	47	12.565	39	13.408	49	13.971	27	14.900	49	15.568	48
11.769	49	12.573	48	13.416	49	13.975	49	14.908	49	15.571	49
11.773	45	12.585	46	13.437	49	14.001	45	14.913	45	15.573	47
11.774	46	12.586	49	13.440	46	14.004	49	14.916	48	15.574	43
11.781	47	12.610	49	13.453	47	14.011	48	14.937	38	15.576	48
11.785	48	12.635	49	13.461	48	14.030	49	14.939	29	15.584	42
11.811	48	12.667	29	13.474	42	14.034	47	14.940	38	15.586	49
11.818	49	12.668	31	13.480	47	14.036	49	14.947	47	15.591	43
11.845	41	12.675	45	13.490	47	14.060	49	14.948	45	15.606	44
11.847	47	12.698	49	13.492	47	14.074	45	14.970	49	15.607	43
11.848	40	12.701	48	13.522	38	14.078	47	14.979	43	15.617	49
11.849	46	12.711	40	13.530	46	14.091	47	14.983	40	15.619	49
11.851	41	12.713	42	13.531	40	14.097	49	14.984	34	15.639	49
11.852	44	12.714	49	13.532	43	14.102	44	14.993	39	15.660	49
11.853	49	12.716	42	13.533	30	14.103	40	15.059	39	15.748	49
11.856	46	12.736	49	13.541	48	14.107	47	15.060	38	15.761	48
11.858	48	12.737	49	13.546	29	14.108	39	15.070	35	15.762	49
11.863	47	12.758	48	13.550	45	14.111	39	15.071	45	15.778	48
11.886	45	12.769	49	13.568	46	14.114	45	15.075	47	15.782	35
11.888	49	12.773	49	13.594	47	14.115	48	15.092	48	15.783	31
11.889	48	12.777	49	13.597	31	14.117	46	15.103	49	15.812	49
11.910	49	12.778	49	13.598	33	14.118	48	15.115	49	15.821	49
11.943	49	12.794	49	13.599	27	14.120	47	15.117	48	15.826	43
11.976	49	12.815	49	13.600	35	14.121	36	15.126	47	15.828	43
11.983	47	12.818	47	13.601	38	14.134	49	15.131	47	15.830	49
12.005	48	12.820	47	13.602	27	14.151	49	15.144	40	15.840	47
12.006	47	12.853	49	13.604	44	14.162	49	15.146	37	15.849	48
12.027	41	12.906	41	13.605	41	14.175	49	15.148	44	15.852	48
12.039	47	12.910	49	13.609	42	14.227	49	15.149	28	15.862	39
12.037	47	12.911	46	13.611	43	14.230	49	15.150	45	15.864	38
12.042	47	12.937	47	13.612	37	14.280	49	15.151	30	15.865	41
12.043	49	12.947	47	13.616	42	14.281	49	15.152	38	15.867	49
12.044	39	12.950	49	13.648	49	14.286	49	15.159	49	15.869	31
12.045	41	12.958	49	13.657	49	14.288	33	15.162	49	15.872	45
12.048	46	12.969	48	13.671	48	14.296	47	15.165	48	15.890	49
12.057	45	12.976	49	13.675	45	14.319	49	15.169	48	15.901	49
12.060	48	12.986	49	13.679	37	14.321	38	15.171	45	15.907	44
12.062	47	13.007	46	13.680	49	14.324	36	15.172	49	15.913	45
12.068	49	13.017	43	13.681	48	14.334	49	15.176	47	15.915	49
12.071	48	13.019	48	13.683	47	14.353	49	15.180	47	15.917	49
12.083	49	13.035	48	13.684	48	14.369	39	15.226	45	15.921	46
12.104	49	13.036	48	13.692	46	14.384	48	15.244	49	15.926	46
12.135	49	13.037	49	13.700	49	14.390	49	15.246	30	15.935	48
12.145	49	13.040	46	13.702	45	14.392	49	15.277	49	15.945	47
12.161	49	13.045	44	13.715	40	14.411	42	15.279	49	15.970	48
12.174	47	13.046	45	13.716	44	14.412	34	15.289	34	15.976	47
12.176	47	13.050	48	13.717	34	14.436	42	15.296	41	15.978	49
12.178	48	13.063	48	13.718	39	14.438	48	15.298	46	15.980	41
12.188	49	13.065	35	13.719	49	14.441	47	15.299	33	15.981	49
12.204	48	13.066	35	13.722	43	14.444	48	15.300	49	15.986	49
12.206	46	13.067	46	13.724	40	14.457	49	15.301	49	15.994	46
12.223	48	13.068	35	13.725	48	14.468	47	15.302	33	15.995	40
12.239	49	13.074	49	13.730	48	14.469	37	15.303	27	16.001	49
12.244	39	13.075	47	13.733	31	14.470	40	15.314	49	16.015	49
12.252	47	13.082	49	13.737	49	14.487	47	15.315	43	16.016	49
12.255	37	13.093	49	13.742	30	14.493	48	15.319	46	16.119	49
12.268	46	13.100	38	13.751	49	14.495	40	15.321	46	16.128	49
12.270	47	13.103	46	13.759	46	14.498	45	15.322	47	16.145	36
12.276	38	13.105	34	13.762	40	14.500	43	15.323	45	16.146	36
12.292	46	13.126	43	13.763	46	14.501	40	15.324	48	16.157	49
12.293	38	13.128	34	13.770	35	14.522	49	15.326	47	16.158	44
12.296	42	13.139	49	13.772	33	14.531	49	15.338	49	16.159	48
12.307	49	13.148	47	13.775	41	14.554	48	15.358	47	16.160	44
12.324	37	13.187	44	13.779	47	14.558	49	15.361	47	16.167	40
12.326	34	13.198	48	13.780	48	14.559	49	15.363	47	16.170	48
12.327	40	13.206	45	13.781	48	14.592	49	15.364	41	16.171	45
12.330	48	13.215	47	13.782	47	14.609	47	15.365	49	16.173	46
12.331	42	13.220	48	13.786	49	14.610	47	15.368	43	16.180	49
12.332	38	13.224	49	13.811	40	14.631	48	15.370	46	16.213	47
12.333	42	13.234	47	13.815	35	14.658	47	15.375	42	16.216	48
12.355	49	13.247	49	13.816	45	14.667	48	15.378	46	16.219	48
12.365	49	13.271	45	13.826	45	14.669	48	15.391	44	16.221	37
12.379	49	13.279	48	13.827	43	14.692	48	15.393	41	16.222	32
12.382	49	13.295	46	13.828	39	14.695	42	15.394	39	16.229	47
12.411	49	13.302	46	13.835	47	14.716	48	15.395	48	16.245	49
12.432	48	13.306	41	13.836	39	14.718	43	15.396	47	16.254	49
12.439	49	13.309	46	13.837	44	14.725	48	15.399	41	16.276	49
12.443	48	13.311	49	13.839	46	14.771	49	15.400	38	16.281	44
12.472	49	13.312	49	13.849	48	14.773	49	15.412	43	16.311	48
12.488	34	13.318	49	13.862	49	14.806	43	15.414	47	16.323	48
12.490	44	13.327	48	13.865	49	14.807	36	15.443	49	16.340	49
12.493	36	13.329	47	13.868	49	14.808	45	15.451	42	16.342	49
12.499	48	13.330	42	13.885	41	14.811	47	15.455	42	16.343	47
12.503	44	13.332	45	13.886	41	14.813	49	15.484	49	16.345	49
12.504	47	13.333	40	13.887	43	14.817	49	15.489	47	16.371	49
12.505	41	13.347	47	13.889	49	14.824	47	15.495	49	16.372	49
12.507	34	13.353	49	13.891	46	14.826	48	15.496	49	16.391	49
12.526	47			13.894	45	14.830	44				

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
16.437	49	16.842	46	18.391	49	19.748	48	20.572	49	21.455	28
16.446	49	16.867	39	18.426	49	19.751	41	20.616	49	21.485	48
16.478	49	16.875	43	18.427	49	19.755	36	20.634	48	21.487	40
16.482	49	16.876	46	18.431	49	19.756	49	20.643	49	21.488	39
16.541	49	16.877	39	18.439	49	19.757	35	20.691	49	21.491	49
16.546	49	16.878	44	18.475	49	19.759	36	20.696	47	21.508	49
16.563	37	16.879	44	18.600	49	19.760	37	20.700	44	21.517	49
16.564	43	16.880	44	18.609	49	19.779	49	20.702	45	21.525	36
16.565	46	16.883	49	18.615	49	19.782	36	20.710	48	21.527	42
16.572	43	16.886	44	18.631	49	19.784	42	20.711	47	21.533	37
16.575	47	16.887	32	18.682	49	19.793	49	20.714	45	21.534	46
16.577	38	16.888	35	18.714	49	19.798	49	20.733	46	21.535	35
16.581	49	16.889	49	18.720	49	19.801	48	20.755	47	21.541	48
16.583	40	16.898	33	18.763	49	19.803	46	20.763	49	21.542	49
16.585	48	16.900	39	18.770	49	19.805	44	20.776	47	21.568	47
16.586	46	16.902	45	18.802	49	19.807	46	20.784	43	21.570	49
16.588	40	16.903	36	18.808	49	19.815	43	20.785	48	21.571	44
16.589	48	16.906	46	18.832	49	19.816	44	20.787	49	21.573	48
16.591	40	16.907	45	18.842	49	19.818	47	20.811	48	21.575	49
16.592	45	16.908	44	18.917	49	19.819	45	20.814	31	21.584	49
16.593	43	16.910	40	18.966	49	19.831	48	20.818	47	21.601	49
16.597	42	16.911	45	19.031	49	19.872	49	20.820	49	21.648	49
16.600	43	16.914	47	19.129	49	19.907	49	20.827	41	21.658	49
16.601	43	16.917	45	19.144	49	19.913	49	20.831	49	21.669	49
16.602	49	16.918	45	19.145	49	19.919	49	20.884	49	21.671	49
16.603	45	16.919	44	19.208	49	19.923	48	20.890	49	21.672	49
16.605	36	16.920	42	19.218	49	19.951	48	20.905	49	21.674	49
16.609	45	16.922	43	19.219	49	19.952	37	20.913	41	21.675	49
16.611	41	16.924	46	19.236	49	19.953	42	20.914	37	21.676	48
16.614	44	16.925	45	19.254	49	19.954	27	20.928	48	21.697	49
16.616	46	16.970	49	19.268	49	19.959	47	20.930	49	21.743	49
16.617	39	16.971	49	19.279	36	19.960	41	20.932	42	21.779	49
16.619	48	16.977	48	19.292	47	19.986	37	20.942	43	21.810	37
16.620	48	16.978	42	19.298	47	19.989	49	20.943	45	21.814	49
16.622	47	16.979	41	19.301	49	19.993	47	20.950	45	21.818	48
16.623	46	16.981	47	19.302	49	20.003	49	20.954	44	21.821	47
16.624	46	16.988	34	19.303	49	20.004	49	20.955	41	21.835	47
16.626	36	16.989	30	19.311	49	20.007	46	20.956	49	21.848	46
16.627	45	17.021	49	19.318	49	20.009	44	20.962	35	21.849	49
16.628	47	17.082	49	19.329	45	20.010	39	20.978	43	21.852	47
16.630	38	17.142	49	19.339	49	20.033	49	20.980	40	21.856	49
16.631	37	17.145	49	19.346	49	20.036	49	20.981	47	21.873	43
16.632	46	17.171	49	19.368	49	20.049	49	20.982	35	21.879	44
16.634	36	17.214	48	19.376	49	20.053	49	20.983	39	21.907	47
16.636	37	17.250	49	19.383	49	20.062	47	20.992	49	21.923	48
16.637	39	17.264	49	19.388	49	20.067	46	21.002	49	21.939	49
16.639	39	17.352	49	19.395	49	20.070	48	21.032	36	21.970	49
16.640	43	17.354	49	19.402	49	20.075	49	21.033	40	21.979	49
16.642	47	17.384	49	19.428	49	20.076	49	21.047	49	21.982	45
16.644	50	17.399	49	19.438	49	20.088	49	21.055	49	21.984	46
16.650	48	17.425	49	19.446	49	20.125	49	21.058	49	21.986	35
16.651	49	17.430	49	19.477	42	20.165	49	21.060	27	21.987	49
16.652	39	17.461	49	19.484	49	20.205	49	21.061	35	22.007	47
16.653	50	17.500	49	19.489	46	20.214	49	21.063	37	22.013	48
16.654	47	17.528	49	19.499	49	20.217	49	21.073	48	22.018	48
16.657	37	17.540	49	19.510	49	20.232	40	21.080	48	22.025	49
16.659	47	17.557	49	19.511	49	20.233	46	21.085	49	22.059	33
16.661	43	17.583	49	19.513	49	20.240	46	21.102	47	22.060	43
16.662	44	17.623	49	19.520	49	20.248	46	21.105	41	22.070	33
16.664	39	17.637	49	19.526	49	20.249	40	21.107	43	22.084	44
16.665	46	17.667	49	19.527	36	20.250	47	21.109	49	22.092	49
16.666	45	17.687	49	19.528	37	20.251	46	21.112	40	22.095	39
16.667	45	17.699	49	19.529	26	20.264	44	21.121	41	22.096	45
16.673	49	17.773	49	19.530	43	20.269	49	21.123	47	22.098	43
16.681	49	17.794	49	19.536	49	20.275	45	21.127	47	22.099	45
16.701	49	17.801	49	19.549	49	20.276	48	21.128	41	22.100	49
16.702	48	17.850	49	19.569	49	20.279	47	21.134	48	22.102	41
16.707	49	17.853	49	19.571	48	20.282	43	21.135	47	22.121	46
16.708	49	17.872	49	19.595	47	20.305	49	21.136	35	22.122	39
16.709	47	17.919	49	19.597	49	20.320	42	21.142	46	22.123	33
16.720	40	17.926	49	19.620	46	20.326	49	21.147	49	22.129	49
16.724	49	17.936	49	19.655	49	20.329	39	21.173	39	22.136	44
16.731	48	17.939	49	19.679	46	20.361	47	21.179	49	22.137	49
16.732	44	17.946	49	19.684	49	20.369	40	21.185	49	22.156	49
16.737	45	17.980	49	19.686	48	20.370	49	21.193	46	22.172	49
16.744	33	18.026	49	19.698	44	20.372	49	21.236	49	22.194	49
16.755	48	18.040	49	19.702	48	20.376	49	21.247	41	22.225	48
16.756	45	18.044	49	19.713	40	20.422	48	21.250	44	22.239	47
16.768	48	18.070	49	19.716	48	20.433	48	21.251	48	22.242	36
16.771	49	18.094	49	19.719	43	20.441	45	21.253	30	22.246	49
16.772	48	18.101	49	19.720	36	20.442	46	21.254	39	22.252	43
16.774	43	18.165	49	19.722	38	20.468	47	21.258	47	22.255	28
16.776	42	18.166	49	19.724	40	20.469	48	21.267	49	22.256	28
16.779	49	18.170	49	19.725	38	20.489	46	21.290	44	22.257	48
16.781	49	18.180	49	19.727	45	20.493	46	21.307	36	22.258	39
16.783	49	18.194	49	19.728	46	20.495	48	21.308	43	22.265	49
16.784	44	18.286	49	19.730	49	20.497	47	21.309	40	22.274	36
16.786	46	18.287	49	19.731	35	20.505	45	21.310	41	22.276	48
16.788	45	18.313	49	19.733	49	20.508	45	21.317	49	22.280	48
16.789	43	18.331	49	19.738	45	20.511	46	21.401	49	22.281	47
16.790	45	18.345	49	19.740	48	20.523	49	21.421	49	22.282	47
16.813	38	18.366	49	19.745	45	20.541	48	21.439	49	22.300	49
16.826	46	18.375	49	19.746	46	20.542	49	21.451	47	22.324	49
16.838	36	18.384	49	19.747	47	20.563	49	21.452	38		

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
22.344	47	23.102	45	24.263	44	24.788	28	25.190	49	25.489	49
22.346	49	23.108	40	24.265	47	24.789	36	25.200	49	25.500	49
22.365	45	23.113	47	24.267	41	24.790	36	25.201	49	25.513	49
22.370	44	23.123	48	24.271	36	24.791	35	25.202	44	25.566	49
22.381	48	23.124	32	24.272	49	24.801	35	25.204	47	25.582	47
22.396	41	23.125	33	24.274	38	24.804	40	25.206	43	25.587	49
22.397	49	23.129	46	24.277	41	24.807	36	25.208	32	25.590	39
22.399	48	23.130	39	24.305	49	24.823	47	25.210	44	25.591	40
22.401	44	23.131	37	24.309	44	24.824	48	25.211	36	25.592	47
22.414	48	23.132	48	24.314	47	24.830	39	25.212	38	25.595	43
22.415	46	23.134	48	24.323	32	24.833	43	25.213	45	25.607	39
22.427	45	23.141	43	24.327	47	24.834	39	25.216	35	25.611	44
22.428	43	23.145	49	24.328	49	24.839	43	25.217	36	25.612	39
22.435	45	23.150	46	24.332	49	24.840	49	25.220	48	25.613	45
22.447	44	23.152	43	24.333	48	24.841	48	25.262	48	25.619	43
22.452	48	23.160	46	24.336	46	24.842	46	25.269	49	25.626	44
22.469	44	23.174	49	24.344	48	24.843	48	25.277	33	25.632	41
22.472	46	23.184	43	24.353	49	24.845	45	25.278	37	25.633	49
22.473	46	23.202	49	24.359	46	24.846	41	25.281	46	25.636	44
22.474	42	23.207	49	24.369	46	24.893	49	25.282	39	25.637	47
22.475	48	23.209	49	24.381	48	24.894	45	25.283	39	25.638	47
22.476	48	23.210	43	24.402	48	24.896	48	25.284	49	25.641	40
22.477	43	23.211	48	24.404	49	24.897	44	25.286	35	25.654	49
22.479	45	23.213	41	24.409	48	24.898	46	25.288	41	25.669	40
22.482	46	23.221	49	24.421	49	24.912	49	25.289	49	25.670	38
22.484	44	23.229	49	24.428	48	24.918	48	25.290	48	25.672	44
22.485	48	23.232	49	24.436	46	24.919	42	25.291	33	25.673	44
22.486	43	23.234	45	24.442	48	24.922	47	25.294	35	25.674	48
22.493	48	23.241	49	24.446	46	24.925	49	25.295	36	25.684	40
22.514	45	23.256	36	24.449	47	24.927	44	25.296	40	25.689	49
22.518	49	23 258	37	24.464	47	24.936	45	25.297	49	25.691	49
22.526	42	23.260	43	24.466	48	24.951	39	25.298	33	25.698	46
22.528	49	23.276	44	24.467	45	24.952	39	25.299	44	25.700	45
22.638	49	23.279	46	24.468	46	24.964	39	25.301	34	25.709	49
22.875	47	23.281	45	24.469	49	24.967	40	25.304	47	25.747	43
22.894	49	23.286	49	24.494	35	24.972	49	25.314	49	25.750	49
22.900	46	23.290	49	24.497	46	24.978	49	25.317	49	25.765	49
22.903	48	23.293	40	24.500	47	24.989	46	25.319	28	25.777	42
22.907	47	23.294	47	24.507	47	25.007	49	25.321	46	25.779	37
22.910	47	23.296	47	24.509	46	25.010	47	25.322	48	25.780	39
22.923	48	23.373	49	24.514	49	25.013	41	25.324	39	25.784	47
22.948	42	23.398	40	24.537	49	25.014	45	25.334	49	25.786	49
22.950	38	23.403	41	24.555	42	25.015	39	25.344	49	25.796	47
22.951	38	23.405	46	24.560	48	25.016	44	25.351	47	25.797	46
22.952	39	23.410	41	24.561	47	25.017	46	25.373	40	25.799	31
22.955	49	23.412	43	24.563	49	25.018	41	25.374	36	25.800	43
22.961	46	23.418	48	24.587	49	25.019	38	25.375	46	25.801	31
22.966	48	23.424	49	24.591	49	25.020	41	25.376	40	25.829	46
22.968	49	24.011	49	24.596	49	25.025	44	25.381	46	25.861	49
22.971	48	24.021	49	24.601	49	25.029	44	25.382	49	25.865	42
22.984	49	24.042	49	24.603	42	25.053	49	25.383	46	25.875	47
23.002	46	24.053	48	24.609	47	25.092	49	25.394	49	25.876	48
23.003	40	24.071	48	24.620	49	25.112	49	25.402	42	25.877	45
23.004	47	24.157	48	24.632	40	25.117	49	25.407	46	25.878	47
23.005	44	24.158	42	24.633	48	25.119	49	25.415	45	25.890	49
23.007	45	24.159	46	24.638	49	25.136	45	25.424	45	25.907	49
23.013	49	24.162	48	24.650	45	25.146	45	25.426	41	25.909	41
23.021	49	24.170	49	24.652	48	25.147	49	25.432	47	25.910	44
23.055	37	24.175	49	24.673	48	25.150	45	25.433	49	25.912	46
23.060	43	24.182	49	24.736	46	25.153	41	25.437	45	25.914	41
23.064	47	24.253	49	24.737	45	25.165	48	25.444	47	25.919	46
23.085	45	24.254	49	24.745	42	25.173	47	25.459	47	25.934	45
23.086	48	24.255	45	24.746	43	25.184	40	25.483	49	25.946	48
23.087	49	24.258	49	24.747	40	25.185	33	25.485	49	25.979	49
23.100	44	24.261	44								

Manufactures de Produits chimiques du Nord

Etablissements KUHLMANN

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 septembre 1919: page 9539, Obligations 4 1/2 0/0 1931 non remboursées, 6e colonne, 16e et 17e ligne, au lieu de: « 17.675 (45) », lire: « 17.675 (46) ».

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 21 septembre 1919, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Klein (Otto), de nationalité allemande, ayant demeuré à Nilvange, rue Castelnau, n° 91, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 septembre 1919, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Rochmann (François), de nationalité allemande, ayant demeuré à Nilvange, rue de Verdun, n° 3, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 septembre 1919, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Jungfleisch (Bernard), de nationalité allemande, ayant demeuré à Algrange, rue de Gaulle, n° 70, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 septembre 1919, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Becker (Jean), de nationalité allemande, ayant demeuré à Aumetz, rue de la Gare, 68, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Paris. — Imp des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.